This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

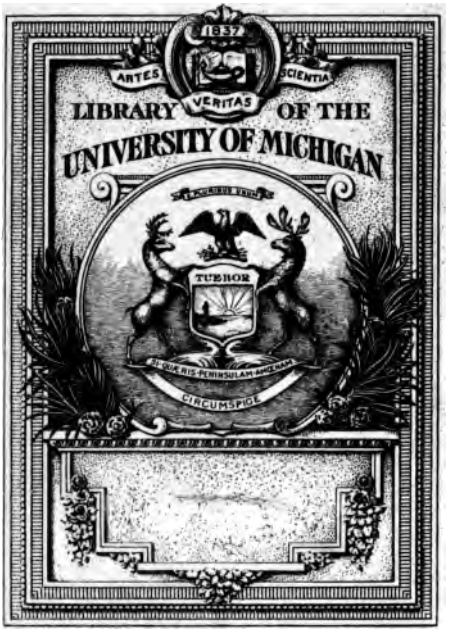
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

Année 1831. — 1re livraison.

Dijon,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1831.

Lib. Com.
Nijhoff
7-21-28
16253

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

Partie des Sciences et Arts.

RÉDACTEUR, M. LE DOCTEUR PINGEON, SECRÉTAIRE ADJOINT.

MÉMOIRE
SUR LA RÉTROVERSION DE L'UTÉRUS
PENDANT LA GROSSESSE,

PAR M. LE DOCTEUR PARENT,
DE BEAUNE, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, ETC.

La manière dont les Anciens ont décrit la plupart des déplacemens de l'utérus soit dans l'état de vacuité, soit pendant la grossesse, atteste des notions positives sur les différentes affections de ce viscère. On sait qu'il ne faut pas prendre à la lettre certains passages de leurs écrits où ils parlent de la matrice comme d'un organe ambulant, se mouvant en sens divers et se portant à volonté sur telle ou telle partie

du corps : *Quod tamen non ità intelligas*, dit Roderic-à-Castro, *quasi uterus has partes pertingat, sed quod ipsas in consensum trahat, potissimùm caput, pedes, et membra longinquiora.* Cependant la rétroversion de l'utérus, état dans lequel le corps de cet organe, naturellement dirigé en haut, est porté successivement en arrière et en bas, tandis que son col suit une direction inverse, semble avoir échappé à leur sagacité. Le silence absolu que ces écrivains gardent sur une affection si remarquable, ou, si l'on veut, quelques indications vagues et douteuses, consignées çà et là dans quelques-uns de leurs ouvrages, prouvent évidemment qu'ils ne l'ont jamais observée. Il est à présumer qu'ils l'auront confondue avec quelqu'autre état de la matrice; peut-être même, comme le pensait *Désormeaux*, avec la simple rétention d'urine qui en est toujours un des plus saillans phénomènes. Quoi qu'il en soit, il est certain que les phrases tronquées d'*Hippocrate*, de *Philumène*, d'*Aétius*, qui paraissent avoir quelque rapport avec ce genre de maladie, sont toutes trop brèves ou trop obscures pour pouvoir affirmer, d'après ce seul témoignage, que ces auteurs aient voulu parler, avec tant de laconisme et si peu d'importance, d'une affection assez grave pour amener en quelques jours l'avortement ou la mort.

Roderic-à-Castro, médecin portugais du XVI^e^ siècle, est, à notre connaissance, le premier auteur qui ait fait mention de la rétroversion utérine, de manière à prouver qu'il l'a réellement connue et passablement observée. En effet, on trouve les passages suivans dans un chapitre de son *Traité des maladies des femmes*, relatif aux déplacemens de la matrice : « *Fit* (*haec affectio*) *à cunctis causis externis à quibus uteri procidentia fieri solet, etc..... in utram verò partem declinaverit uterus, digitorum admotione dignoscet*

obstetrix. Si retrò et infrà inclinat uterus, torpor sequitur et utriusque cruris motus difficilis, aut planè interceptus, ac ingentes dolores qui inter sedendum magis acuuntur, praesertim si versùs anum retractio fiat; flatus retinentur, alvus supprimitur; neque clisterem admittit, nisi genibus patiens innitatur. Si ad pubem vergit, imus venter ad pectem extenditur, dolores ibidem percipiuntur, interdùm supprimitur urina, maximè si vesicam uterus contingat. Praegnantibus frequens quidem, at difficilis est affectio. » Cette description, toute vague et incomplète qu'elle est, ne peut se rapporter qu'à la maladie qu'on a nommée depuis *antéversion* et *rétroversion* de l'utérus. Plus loin, le même auteur ajoute, en parlant du traitement : « *Urina etiam moveatur, non quidem diureticis, sed mictione saepiusculè spontè tentatâ* (précepte dont nous ferons sentir toute l'importance et que les modernes ne nous semblent pas avoir apprécié comme il le mérite), *quippè vacuo intestino, ac vesicâ, uterus qui inter hasce partes naturalem situm obtinet, meliùs in suo loco continetur..... at si os uteri distortum sit, aut aversio ipsius uteri versùs podicem fiat, obstetrici imperabis ut digito in anum immisso uterum propellat..... atque ipsa obstetrix specillo cum digito submisso uteri collum dirigat, etc.* (1). Cet extrait prouve évidemment que *Roderic-à-Castro* a eu connaissance de la maladie qui nous occupe. Ce médecin dit qu'*Hippocrate* en a déjà fait mention « *hujus affectûs meminit Hippocrates;* » mais il ne cite pas l'endroit sur lequel est fondée cette assertion; nous l'avons cherché vainement dans les divers écrits du père de la médecine.

Malgré ce qui précède, *Grégoire*, qui professait à Paris, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, passe géné-

(1) De Mulier. morb. lib. II, p. 273.

ralement pour avoir parlé le premier, d'une manière exacte et spéciale, de la rétroversion de l'utérus. Un de ses élèves, Walters-Wal, qui exerçait à Londres, rencontra cette maladie peu de temps après, et fit part à *Hunter*, qu'il appela en consultation, des connaissances qu'il avait acquises sur ce sujet, en assistant aux leçons de *Grégoire*. Plus tard, *Hunter* et *Lyne*, ayant eu l'occasion d'observer cette même maladie, lui donnèrent le nom qu'elle a porté depuis cette époque. Postérieurement on en a recueilli des observations assez nombreuses dans des pays divers ; mais l'ouvrage qui a jeté, sans contredit, le plus grand jour sur cette affection, est le mémoire de M. le docteur *Desgranges* de Lyon, présenté en 1785 à l'Académie royale de chirurgie. Le plan et le but de cet opuscule ne comportant pas un plus long exposé historique de la rétroversion utérine, qu'il nous suffise d'ajouter que de nos jours elle a été décrite avec plus ou moins d'exactitude, soit dans des mémoires *ex professo*, soit dans des traités de pathologie générale.

La rétroversion de l'utérus, pendant la grossesse, n'est pas une affection très commune ; on la rencontre même assez rarement dans la pratique pour que beaucoup de médecins, qui ont une clientelle étendue, n'aient jamais eu occasion de l'observer. Sous ce rapport donc, le hasard nous a servi heureusement, puisqu'il nous a mis à même d'en recueillir plusieurs observations. Ces faits, sur-tout dans leur ensemble, nous ont paru offrir un intérêt assez marqué pour que leur publicité ne soit pas, suivant nous, sans profit pour la science, ni sans utilité peut-être pour quelques jeunes praticiens. C'est à ces considérations que nous avons cédé en soumettant ce mémoire au jument de l'Académie.

La marche, le développement, la nature et la succession des symptômes de la rétroversion utérine

offrent deux périodes bien tranchées, ayant chacune des phénomènes caractéristiques. Cette division fondamentale, dont l'utilité sera démontrée par les faits, est loin d'être scholastique et purement spéculative. On verra plus tard qu'elle éclaire le diagnostic, quelquefois obscur, de cette affection; qu'elle simplifie, sur-tout au début, l'emploi des moyens curatifs, dont elle assure en outre l'efficacité, en rendant les indications nettes et positives.

1re Observation. *Rétroversion complète de l'utérus.*

La femme Courtot, de Savigny près Beaune, âgée de 39 ans, d'une constitution lymphatico-nerveuse, sujette à des écoulemens leucorrhéiques, mère de deux enfans, dont le plus jeune a dix ans, n'ayant jamais eu de déplacement de la matrice, éprouve, sans cause connue, au troisième mois de sa grossesse, dans la nuit du 4 au 5 mars 1826, une impossibilité subite et complète d'uriner. Cet accident disparaît dans la matinée, ne laissant après lui que quelqnes douleurs vagues et passagères. Quinze jours après, cette femme soulève avec effort un fardeau très-pesant pour le porter sur sa tête, sans en ressentir aucun effet immédiat; mais la nuit suivante, s'éveillant comme d'habitude, et s'agenouillant sur son lit pour uriner, elle éprouve une grande difficulté à rendre son urine qui ne sort que goutte à goutte. N'attachant aucune importance à ce phénomène qui n'est pas nouveau, la femme Courtot se couche sans s'y arrêter davantage; et se dispose à se rendormir. Mais peu de temps après, des douleurs vagues se font sentir dans les lombes et s'étendent bientôt avec une intensité croissante à la région hypogastrique. Le jour suivant, cet état continue et s'aggrave; le cours de l'urine se suspend tout-à-fait; les douleurs utérines sont plus vives et plus fréquentes;

les selles deviennent impossibles. La malade éprouve la sensation d'un corps étranger, pesant sur le fondement. On fait venir une sage-femme, qui, d'après la force et la nature des douleurs, juge que la fausse couche est prochaine, mais cherche en vain le col de l'utérus qu'elle s'attendait à trouver déjà grandement dilaté. Le second jour (20 mars) mêmes accidens, prenant de l'intensité; il ne sort plus qu'un peu d'urine, par regorgement, lorsqu'on pratique le toucher. Même état les deux jours suivans. Enfin, le cinquième jour (25 mars), nous sommes appelé près de la malade que nous trouvons dans l'état suivant :

Tuméfaction, sensibilité, tension considérable du ventre; météorisme qui s'étendant jusqu'à l'épigastre rend la respiration courte et difficile; douleurs expulsives, fortes et fréquentes, vive sensibilité à la région hypogastrique, rétention complète de l'urine, constipation, soif, pouls fréquent; insomnie, impossibilité de rester au lit. A l'entrée du conduit vulvo-utérin, nous sentons en arrière un rebord assez saillant, puis une tumeur volumineuse recouverte par la paroi postérieure du vagin, dont elle obstrue supérieurement toute la capacité, en appliquant ses deux parois l'une contre l'autre. Cette tumeur, contenue dans l'excavation pelvienne inférieure qu'elle paraît remplir exactement, repose sur le périnée entre le vagin et le rectum dont elle a détruit les liens d'adhérence. En pressant sur cette masse résistante, de manière à la porter en haut et en arrière, nous donnons issue à quelques gouttes d'urine qui sortent par regorgement.

Cherchant alors le col de l'utérus, nous parvenons, en portant le doigt indicateur aussi haut que possible derrière le pubis, à atteindre sa lèvre antérieure, puis la postérieure, offrant toutes deux un ramollissement bien sensible. Ce col présente, au centre, une petite ouverture à loger l'extrémité du doigt,

mais qui n'existe qu'inférieurement. Il est effilé, ramolli, plus long qu'habituellement, recourbé en forme de demi-cercle, dont la convexité tournée en avant et en haut, se trouve en rapport avec la paroi antérieure du vagin, fortement déprimée par le poids énorme de la vessie. Explorant ensuite par l'anus, nous retrouvons cette même tumeur, arrondie, offrant un plus grand volume, logée dans la concavité du sacrum, et si à l'étroit que sa présence rend assez difficile l'introduction d'un seul doigt dans le gros intestin.

Ces signes ne nous laissant aucun doute sur l'existence de la rétroversion de l'utérus, nous devons nous occuper immédiatement des indications à remplir. La première, sans contredit, et la plus urgente nous paraît être l'évacuation de l'urine, tant le poids et le volume de la vessie nous semblent un puissant obstacle à toute manœuvre qui aurait pour but de rendre à l'utérus sa position naturelle. Mais nous n'avions pas de sonde à notre disposition, et l'heure avancée ne nous permettant pas de nous en procurer une le jour même, nous sommes obligé de nous borner à quelques essais infructueux et à prescrire quelques mesures préparatoires. Nous nous assurons ainsi que l'utérus est fortement enclavé, oppose une vive résistance, et que la plénitude de la vessie empêche toute espèce de déplacement. Le lendemain du grand matin, l'état de la malade étant le même, nous introduisons dans la vessie, avec quelque difficulté, une sonde d'argent qui donne issue à cinq ou six litres d'une urine fétide et très-colorée. Cette abondante évacuation est immédiatement suivie d'un grand soulagement et d'une diminution bien remarquable du volume et de la sensibilité du ventre. La malade étant placée comme pour l'opération de la taille, nous réitérons alors les manœuvres de la veille, en introduisant deux doigts de chaque main dans le vagin et dans le rectum; afin de ramener l'utérus à sa position verticale, en agissant

simultanément et en sens inverse sur le col et sur le fond de ce viscère. Mais, malgré le grand vide opéré par l'évacuation de l'urine, et la facilité qui en résulte, la matrice offre tant de résistance que nos tentatives sont encore sans résultats. Nous faisons dès-lors accroupir la malade sur ses genoux et sur ses coudes, position qui donne la plus grande aisance; et puis, afin d'agir avec une force suffisante sur le globe utérin, nous introduisons en entier la main droite dans le gros intestin. Cette introduction, faite avec les ménagemens nécessaires, ne cause aucune douleur et est suivie de l'irruption soudaine de gaz fétides, dont l'issue produit un bien-être immédiat et que la malade accueille avec une grande joie.

A travers les parois si éminemment dilatables du rectum nous pouvons embrasser et soulever peu-à-peu toute la tumeur, sur laquelle nous agissons alors avec une facilité remarquable. Ces ligamens larges que nous reconnaissons distinctement sont extrêmement relâchés. L'angle sacro-vertébral fait une saillie très-prononcée qui s'oppose à ce que le fond de l'utérus soit reporté directement en haut. Alors, profitant de la grande laxité des ligamens péritonéaux et de la dilatabilité du rectum pour mettre en pratique le précepte donné par M. Capuron, nous imprimons à la matrice un mouvement de rotation sur son axe; puis nous refoulons à droite le fond de ce viscère, dont la plus grande dimension correspond ainsi au plus grand diamètre du détroit supérieur, nous l'élevons ensuite en le ramenant au centre du bassin, de manière à lui rendre sa direction verticale. Mais comme la saillie sacro-vertébrale repousse toujours cet organe en avant, et que les replis péritonéaux sont trop lâches pour le retenir, nous sommes obligé de l'appuyer sur le pubis, en lui imprimant un léger mouvement d'antéversion. Nous assurons le succès de cette

manœuvre à l'aide de quelques doigts de la main gauche introduits dans le vagin.

Toutes les douleurs cessent immédiatement, quelques laxatifs pris en lavement suffisent pour débarrasser le gros intestin des matières desséchées qui l'obstruaient depuis plus de huit jours. La malade restera au lit et couchée sur l'un des côtés. Mais ne prévoyant pas la nécessité de laisser la sonde à demeure, précepte que nous n'avons trouvé consigné nulle part, nous l'avions enlevée aussitôt après l'évacuation de l'urine.

Le reste de la journée se passe sans douleur; mais, malgré l'immobilité la plus complète observée par la malade, le cours de l'urine ne se rétablit pas. Aussi sur le soir, douleur légère à l'hypogastre, qui augmente pendant la nuit. Peu après, tuméfaction, météorisme du ventre, en un mot retour gradué de tous les accidens primitifs. Mandé le lendemain matin, nous retrouvons l'utérus à l'état complet de rétroversion; la vessie très-dilatée, le ventre extrêmement tendu, les douleurs utérines vives et fréquentes. Nous nous empressons d'évacuer l'urine, et suivant les mêmes procédés que la veille, mais avec moins de difficulté, nous replaçons la matrice. Cette fois, éclairé par l'expérience nous laissons la sonde à demeure, afin d'éviter une seconde récidive occasionnée par la plénitude de la vessie. Le poids de l'utérus comprime l'urètre avec tant de force qu'il applatit une sonde de gomme élastique que nous avions substituée à celle en argent. La seule précaution d'entretenir le cours naturel de l'urine a suffi, sans même faire observer à la malade une bien grande immobilité, pour prévenir toute rechûte. Néanmoins cette femme reste au lit, et conserve pendant cinq à six jours la sonde d'argent qu'elle débouche toutes les deux heures.

Le 30 mars, la présence de cet instrument deve-

nant douloureuse et produisant une assez vive irritation, l'urine d'ailleurs coulant seule et en dehors de la sonde, nous pouvons l'enlever sans inconvenient. L'urine a repris son cours ordinaire. On tient le ventre libre à l'aide de quelques laxatifs, et au bout de 15 à 18 jours, la femme Courtot est parfaitement rétablie. La grossesse a suivi ses périodes naturelles et l'accouchement s'est effectué à terme et avec facilité. Il n'y a pas eu, depuis, de nouvelle gestation, et la matrice n'a plus éprouvé de dérangement.

Quelques considérations pratiques plus ou moins importantes découlent de cette observation qui démontre 1° qu'avant tout, lorsqu'on veut réduire l'utérus qui est en état de rétroversion, il faut évacuer l'urine, veiller ensuite à ce que son cours ne soit plus interrompu, puisque la plénitude de la vessie, sans laquelle, suivant *Denman*, la rétroversion utérine ne saurait avoir lieu, a suffi pour amener seule la récidive; 2° qu'il est indispensable de laisser à demeure une sonde d'argent, pendant un temps plus ou moins long, si l'on veut éviter une nouvelle rétention d'urine, due au défaut de la vitalité de la vessie et plus encore à la compression de l'urètre; 3° qu'à l'aide de cette précaution, la malade n'est pas astreinte à garder une immobilité absolue, si gênante quand elle n'est pas impossible; 4° que l'utérus peut être enclavé avec tant de force dans l'excavation pelvienne, qu'on ne puisse opérer sa réduction seulement à l'aide de quelques doigts portés dans le vagin et dans le rectum, et qu'alors on soit obligé, pour agir assez fortement, d'introduire en entier la main dans le gros intestin; 5° que cette introduction, faite avec ménagement, presque sans douleur, donne la plus grande facilité pour déplacer l'utérus, sur-tout si on a pris soin de faire accroupir la malade sur ses coudes et sur ses genoux; 6° enfin que si la saillie sacro-vertébrale, obstacle puissant

et si commun, s'oppose à l'ascension directe de l'utérus, on l'évite en déjetant à droite le fond de ce viscère, qu'on ramène après au centre du bassin, en lui rendant sa direction verticale.

IIe Observation. *Rétroversion de l'utérus méconnue et terminée par l'avortement spontané.*

La femme Mineau, de Meursault près Beaune, âgée de 37 ans, d'une constitution molle et lymphatique, sujette à des flueurs blanches, mariée seulement depuis 18 mois et accouchée 10 mois aprés fort heureusement, éprouve au commencement de janvier 1826, à 3 mois et 172 de sa seconde grossesse, des douleurs vagues dans la région lombaire et hypogastrique, avec difficulté d'uriner; ces phénomènes sont attribués aux efforts journaliers que fait cette femme pour soulever sa vieille mère alitée. Bientôt les douleurs augmentent, l'urine s'arrête tout-à-fait, la vessie se dilate, le ventre se météorise, la respiration devient difficile, les extrémités s'enfiltrent, le pouls prend de la fréquence et enfin la malade ne peut plus se livrer au moindre mouvement. Un médecin est alors consulté, et sans caractériser l'affection, il paraît l'avoir traitée sur-tout par les diurétiques, n'ayant en vue probablement que la rétention d'urine. Les douleurs acquièrent peu-à-peu une force excessive, tous les phénomènes s'aggravent de la manière la plus alarmante, et enfin après huit jours de souffrances inouies qui mettent la malade à deux doigts de sa perte, l'avortement se déclare et l'expulsion du fœtus met fin à tous les accidens. L'urine reprend son cours suspendu complètement depuis plus de huit jours. La malade extrêmement affaiblie, se relève peu-à-peu et n'est entièrement remise qu'après un mois de convalescence.

Si l'on rapproche cette observation, dont les

détails incomplets nous ont été fournis depuis par la femme Mineau et la sage-femme qui l'assistait, du fait suivant offert encore par la même malade, il ne restera aucun doute sur la nature de cette première affection. On sera bien convaincu qu'il s'agissait réellement d'une rétroversion de l'utérus, et que l'avortement, spontanément opéré, a été une solution heureuse de cette grave maladie qui, abandonnée comme elle l'était aux seules forces de la nature, eût infailliblement amené la mort.

III^e^ Observation. *Rétroversion complète de l'utérus.*

Le 6 février 1827, nous sommes appelé auprès de la même femme Mineau, enceinte pour la 3^e^ fois et parvenue à 3 mois et demi de sa grossesse. Elle a éprouvé, il y a huit à dix jours, par suite de nouveaux efforts pour soulever sa mère, des douleurs vagues dans le ventre, sur-tout à la région hypogastrique, accompagnées de difficulté d'uriner, avec sensation d'un poids lourd et incommode sur le fondement. Cette difficulté peu-à-peu s'est changée en une rétention complète de l'urine, avec une intensité toujours croissante des douleurs abdominales qui ont acquis tant de force et de fréquence qu'on a pu croire encore à une nouvelle fausse-couche. Aujourd'hui l'abdomen est énorme et d'une grande sensibilité, la respiration est devenue difficile et les extrémités se sont enfiltrées. Enfin l'état de la malade est tellement grave que depuis six jours elle n'a pu entrer dans son lit, et tout ce temps, elle l'a passé moitié assise, moitié couchée dans un fauteuil représentant un plan incliné, et presque sans pouvoir faire le moindre mouvement. Les douleurs utérines sont expulsives et très-rapprochées; il y a de la soif, de la fréquence dans le pouls, un abattement exces-

sif. Depuis six jours, cette femme n'a pu rendre ni vents, ni urines, ni matières fécales.

La sage-femme qui lui avait donné des soins dans sa première affection et l'assiste encore aujourd'hui, dans l'attente d'une fausse-couche prochaine, nous donne, ainsi que la malade, les détails de l'observation précédente; toutes deux nous affirment qu'alors les accidens ont été absolument les mêmes, produits par la même cause, à la même époque de la grossesse, de sorte qu'il est impossible de mettre en doute l'identité des deux affections; la maladie n'a cessé, dans le premier cas, qu'après l'avortement; toutes deux s'attendent encore aux mêmes résultats. Cette accoucheuse explore en notre présence l'état de la matrice, et nous dit sentir, à travers le col qui est très-dilaté, une masse inégale, recouverte par les membranes amniotiques, évidemment formée par le produit de la conception prêt à être expulsé. Ces renseignemens, donnés avec la plus grande assurance, par une sage-femme qui passe pour habile, étant loin d'être conformes à l'idée que nous avions conçue de la maladie, nous témoignons nos doutes sur leur exactitude et nous nous assurons nous-mêmes de ce qui existe.

A l'entrée du vagin, se trouve une tumeur volumineuse, recouverte par la paroi postérieure de ce conduit, qui est plissée, ramollie et appliquée contre la paroi antérieure. Cette tumeur presse l'urètre contre le pubis et nous paraît remplir toute l'excavation pelvienne qui, cependant, a une grande capacité. Le col de l'utérus, courbé en forme de demi-cercle et ramolli, est situé très-haut derrière le pubis; on ne peut l'atteindre qu'avec peine, et en déprimant la tumeur fortement en arrière. Le fond de cet organe, que nous explorons par l'anus, est logé dans la concavité du sacrum. En un mot, il y a rétroversion complète de la matrice, et de là dé-

rivent, comme dans le fait qui précède, tous les phénomènes observés.

La dilatation prodigieuse de la vessie, la tension et l'extrême sensibilité du ventre et des parties genitales, s'opposant à toute manœuvre faite dans le but immédiat de rendre à l'utérus sa position naturelle; nous sondons la malade, et cette opération, suivie de l'écoulement de 7 à 8 litres d'urine, procure un grand soulagement. La douleur et la tension de l'abdomen offrent une diminution rapide qui rend bientôt la liberté aux mouvemens musculaires; les tranchées utérines cessent instantanément, et la malade qui depuis six jours n'avait quitté son fauteuil, se lève avec joie, et gagne, malgré nous, son lit en courant. Alors, cette femme étant couchée sur le dos, les jambes fléchies et écartées, nous introduisons deux doigts de la main gauche dans le vagin, et deux doigts de la main droite dans le rectum; puis agissant avec mesure et en sens inverse sur le col et sur le corps de l'utérus, nous le ramenons peu-à-peu à la direction verticale, ce viscère se prête à tous les mouvemens que nous lui imprimons avec une grande facilité, provenant du vide produit par l'issue de l'urine, la grande capacité du bassin et la singulière laxité des ligamens suspenseurs. Ce relâchement est tel que la matrice abandonnée à son propre poids, se précipite en entraînant le vagin; le col vient faire saillie à la vulve, tandis que le corps, retenu par le détroit inférieur, porte contre le pubis et comprime l'urètre. La saillie considérable de l'angle sacro-vertébral s'opposant au mouvement d'ascension directe et en arrière que nous cherchons à imprimer à la matrice, nous la ramenons en avant et en haut, et sans beaucoup de difficulté nous parvenons à lui rendre sa position verticale : seulement, pour l'y maintenir, nous sommes obligé de l'appuyer sur le pubis. Mais comme cette circonstance produirait inévitablement une nouvelle rétention d'urine, dont la suite pro-

bable serait une nouvelle rétroversion, nous laissons à demeure une sonde d'argent, qu'on débouchera toutes les deux heures. La malade restera au lit, évitant avec soin tous les mouvemens qui pourraient déplacer la sonde.

Cette femme se croyant guérie sans retour, tant elle éprouve de bien-être, ne tarde pas à quitter son lit, malgré nos recommandations bien expresses. La sonde se dérange, le cours de l'urine se suspend, de nouvelles douleurs se manifestent; et enfin, peu-à-peu se développent tous les phénomènes précédemment observés. Nous ne sommes appelé que trois jours après, et déjà la malade est dans un état presque aussi grave que lors de notre première visite. Les mêmes moyens, de nouveau mis en usage, amènent les mêmes résultats. Nous recommandons ensuite, et d'une manière bien formelle, le repos au lit, et sur-tout de faire replacer promptement la sonde, si, par une nouvelle imprudence, elle venait à se déranger. Cet accident a lieu le lendemain de notre visite; le chirurgien du village est mandé; mais, soit défaut d'habitude, soit obstacle réel, il ne peut parvenir à remettre cette sonde, et tous les accidens se développent encore avec la même intensité. Appelé de nouveau quelques jours après, et, trop éloigné de la malade pour venir la sonder dès qu'elle en aurait besoin, nous demandons qu'on l'amène à la ville : là, après avoir replacé l'utérus et évacué l'urine, nous veillons à ce que le cours de ce liquide ne soit plus interrompu. Tous les symptômes disparaissent bientôt avec rapidité. La sonde laissée à demeure, est débouchée toutes les deux heures. Le quatrième jour, la malade peut se tenir levée une partie du jour; pendant ce temps la sonde est ôtée, mais on a soin de la remettre à des intervalles assez rapprochés pour évacuer l'urine qui ne sort pas sans cette précaution. La constipation a disparu.

Le 25 février, la femme Mineau peut se tenir levée toute la journée, uriner sans sonde, pourvu qu'elle

ait l'attention de se coucher quelques minutes quand elle en éprouve le besoin ; car la position horizontale, sur le dos, est toujours indispensable pour que l'évacuation de l'urine ait lieu. Le 1er mars (il y a quatre mois révolus de grossesse), la matrice commence à déborder le détroit supérieur ; le cours de l'urine n'est plus intercepté que par momens ; et cette interruption cesse toujours dès que la malade se met au lit. Du reste l'état général est parfait ; la malade peut retourner à son village où elle accouche heureusement et à terme d'un enfant bien constitué.

Le rapprochement des deux observations précédentes peut-il laisser aucun doute sur l'identité d'affection dans ces deux circonstances ? Nous ne le pensons pas. En effet, mêmes causes, même marche, mêmes phénomènes développés chez la même femme et à pareille époque de la grossesse. Dans le premier cas, la maladie méconnue, abandonnée pour ainsi dire à elle-même, se termine par l'avortement, après avoir mis en danger les jours de la malade. Dans l'autre, traitée méthodiquement, elle cède avec facilité aux moyens mis en usage, et ne récidive que par l'effet d'une imprudence, sans même porter atteinte à la grossesse.

Nous avons dit, au commencement de cet opuscule, que la rétroversion utérine offrait dans son développement deux périodes bien tranchées. Cette distinction, importante sous plus d'un rapport, n'a pas été démontrée et n'a pu l'être encore par les exemples mentionnés, puisque dans tous la maladie n'a été observée qu'à sa fin, alors que la rétroversion était déjà complètement opérée. Remarquons seulement que ce dernier état, caractérisé par des signes faciles à saisir, et que nous résumerons plus tard, constitue la seconde période de cette affection. Les faits suivans ont pour but de démontrer que l'abaissement de l'utérus opéré par des causes lentes ou subites, précède toujours sa rétroversion. On verra que cet organe, développé par

le produit de la conception, pousse, dans cet état de prolapsus, l'urètre contre le pubis, obstrue le canal, suspend le cours de l'urine et amène bientôt la plénitude de la vessie. Cet état constitue la première période, caractérisée également par des signes non équivoques, et qui finit lorsque la vessie, assez distendue pour réagir contre la matrice, refoule en arrière le fond de cet organe, en lui imprimant un mouvement de culbute naturellemeut favorisé par son propre poids et la conformation des parties environnantes. C'est alors que la rétroversion s'opère, si l'art n'intervient avec efficacité; c'est alors en un mot que la seconde période succède à la premiere.

IV^e^ Observation. *Première période de la rétroversion utérine.*

La même femme *Mineau*, qui a déjà fait le sujet des deux observations précédentes, enceinte pour la quatrième fois et parvenue au troisième mois de sa grossesse, éprouve, encore à la suite des mêmes causes, de nouvelles douleurs dans l'abdomen, accompagnées de gêne dans la marche, de difficulté d'uriner, avec sensation d'un poids incommode sur le fondement. Quelques jours après, et malgré les soins d'un chirurgien appelé pour sonder la malade, mais qui ne put en venir à bout, la rétention d'urine est complète; des douleurs utérines se manifestent, deviennent expulsives et si fréquentes que la fausse couche semble immédiate. Cette femme, éclairée par l'expérience, vient elle-même réclamer nos soins, sans plus tarder, afin de prévenir les suites de ce qu'elle éprouve, trop faciles à prévoir. Il y a déjà tuméfaction, sensibilité du ventre, commencement d'infiltration des extrémités inférieures, gêne de la respiration. L'utérus est précipité dans l'excavation pelvienne inférieure; son col long et ramolli proémine entre les grandes lèvres; son corps développé par le produit de la conception porte

contre le pubis sur le détroit inférieur, et suspend le cours de l'urine par la compression qu'il exerce sur l'urètre. En un mot, les phénomènes observés aujourd'hui sont tellement analogues à ceux qu'ont offert les deux affections précédentes, dans leur principe, qu'il est impossible de mettre en doute l'identité de ces trois maladies parvenues à des degrés différens.

Nous donnons issue à la grande quantité d'urine qui déjà remplissait la vessie, à l'aide d'une sonde d'argent que nous laissons à demeure; et nous prescrivons à la malade de la déboucher toutes les deux heures et de se tenir couchée sur le dos. Le malaise et les tranchées utérines cessent immédiatement. Trois jours après, la sonde est enlevée, la malade peut uriner seule, lorsqu'elle est au lit et dans une position horizontale. Bientôt l'utérus se développe et s'élève par les progrès de la grossesse. Le col s'éloigne de la vulve, la compression exercée sur l'urètre cesse peu-à-peu; et le huitième jour, la femme *Mineau* peut rester levée, aller et venir avec aisance, pourvu que toutes les deux heures elle ait la précaution de se jetter sur son lit pendant quelques minutes pour uriner. Du douzième au quinzième jour, cette malade, remise à-peu-près entièrement, retourne chez elle où elle accouche heureusement à son terme ordinaire. Depuis elle n'a pas eu de nouvelle grossesse, et le prolapsus utérin n'a plus reparu.

Si l'on rapproche de ce fait l'ensemble des deux précédens observés chez le même individu, et dans des circonstances semblables, on ne peut méconnaître, dans ce dernier cas, la première période de la rétroversion utérine. L'art est intervenu avec efficacité, et au moment peut-être où la plénitude de la vessie, circonstance qui joue un si grand rôle dans cette maladie, allait bien certainement déterminer la rétroversion de la matrice. L'évacuation de l'urine et la liberté rendue au cours de ce liquide ont suffi pour la préve-

nir et couper court à tous les accidens. Grâce à cette précaution prise à temps convenable et aidée de quelques jours de repos, la grossesse a pu parcourir ses périodes ordinaires, l'utérus s'élever peu-à-peu au-dessus du détroit supérieur, malgré la saillie sacro-vertébrale et la laxité des replis péritonéaux ; et en douze ou quinze jours, la maladie avait disparu sans retour.

Dans ce dernier cas, avons-nous dit, la rétroversion de l'utérus était sur le point de succéder à son abaissement ; déjà la rétention d'urine était complète ; les douleurs devenues expulsives avaient acquis beaucoup de force et de fréquence. Dans le fait suivant, nous allons offrir un exemple de la même maladie, mais tout-à-fait au début de sa première période, et qui céda avec facilité aux précautions les plus simples.

V^e^ Observation. 1^re^ *Période de la rétroversion utérine à son début.*

Madame M.***, âgée de 30 ans, d'une constitution lymphatique, sujette à des flueurs blanches, est parvenue sans accident à la fin du troisième mois de sa première grossesse. Dans le principe, elle a pris un grand nombre de bains aux eaux de Luxeuil ; et depuis elle a beaucoup voyagé. Enceinte aujourd'hui de près de quatre mois, cette dame, qui vient de changer d'habitation, et conséquemment d'éprouver plus de fatigue que d'ordinaire, ressent une vive douleur en rendant son urine qui ne sort même qu'avec difficulté. Les parties génitales sont en même temps le siège d'un prurit très-incommode. Le ventre est sensible ; des coliques, plus ou moins fréquentes, se développent aux lombes et à l'hypogastre ; il y a sensation pénible d'un poids sur le fondement, augmentant sur-tout pendant la station. Dès que la malade fait quelques pas, une tumeur très-gênante, qui disparaît au lit,

fait saillie entre les grandes lèvres et embarrasse beaucoup les mouvemens. Nous nous assurons que c'est l'utérus dont le col proémine à la vulve. Cet état paraît s'aggraver de jour en jour. Le lit seul, sur-tout le coucher sur le dos, soulage la malade et facilite la sortie de l'urine. Il y a constipation habituelle.

Nous conseillons à Madame M.*** de rester au lit le plus possible, de prendre tous les jours un bain de fauteuil pour diminuer l'irritation très-vive des parties génitales, et de faire usage de tisanne de guimauve avec du sirop d'orgeat. Sous l'influence de ces moyens simples, les coliques disparaissent peu-à-peu, l'utérus s'élève par le progrès de la grossesse; à la fin du quatrième mois, il ne reste plus qu'un peu de prurit à la vulve et de cuisson lors de l'émission des urines. La difficulté d'uriner a complètement disparu.

Sans les moyens mis en usage et qui ont arrêté, au début, l'intensité progressive des symptômes, la rétention d'urine eût été bientôt complète, et la plénitude de la vessie eût amené, comme dans les faits précédens, la rétroversion de l'utérus. Nous n'avons pu vérifier si la conformation du bassin eût favorisé ou non le développement de cette affection.

Considérées dans leur ensemble, toutes ces observations se prêtent si à propos un appui réciproque, que leur rapprochement paraît avoir quelque chose de systématique; et cependant, dans leur exposition, nous avons exactement suivi l'ordre dans lequel le hasard nous les a présentées. On a pu voir dans chacune d'elles la même maladie, à des degrés divers et sous des points de vue assez variés, pour que, malgré leur petit nombre, elles puissent presque suffire à l'histoire de la rétroversion utérine pendant la grossesse. Essayons donc d'en extraire la description succincte et générale de cette maladie, et de résumer en peu de mots les conséquences pratiques qui en découlent.

Description de la rétroversion utérine pendant la grossesse.

Causes. L'époque peu avancée de la grossesse; une constitution faible et lymphatique; la laxité des replis péritonéaux qui suspendent l'utérus; une grande capacité de l'excavation pelvienne inférieure, jointe à l'étroitesse du détroit supérieur et à la saillie sacro-vertébrale; des fatigues extraordinaires, ou des efforts considérables pour soulever des fardeaux; tel est l'ensemble des causes prochaines ou éloignées auxquelles on peut rapporter dans tous les cas le développement de cette affection. Elle peut être l'effet de beaucoup d'autres causes encore, parmi lesquelles on retrouve nécessairement toutes celles qui produisent l'abaissement de l'utérus, telles que les secousses brusques et violentes, une pression forte et directe sur l'abdomen, les coups, les chutes, la danse, ou enfin, des affections vives de l'ame.

Si l'on réfléchit à la disposition et aux différens rapports des parties contenues dans l'excavation pelvienne, si sur-tout l'on observe avec attention et dès le principe la marche, la nature et la succession des différens symptômes de la rétroversion de l'utérus, on restera convaincu que le mécanisme de cette maladie est toujours le même, à l'exception peut-être de quelques cas fort rares, c'est-à-dire, 1° que l'abaissement de l'utérus précède constamment sa rétroversion; 2° que cet abaissement produit la rétention de l'urine; 3° que la vessie se trouvant bientôt dans un état de plénitude incessamment progressive, refoule en arrière le fond de l'utérus, qui culbute dans la concavité du sacrum par l'effet de son propre poids et la conformation de l'excavation pelvienne. De cette théorie analytique de la rétroversion utérine, découlent naturellement la division des deux périodes distinctes qu'offre la marche de cette affection, et la ligne de démarcation qui les sépare.

SYMPTÔMES. 1re *Période, ou période d'abaissement.*

Embarras, tiraillement, douleurs vagues dans les régions lombaire et hypogastrique, marche difficile augmentant les douleurs, envies fréquentes et difficulté d'uriner, sensation d'un poids insolite et fatigant sur le fondement, pénible sur-tout pendant la station. Ces premiers phénomènes sont ordinairement si peu marqués, que la femme ne s'en plaint pas ou les regarde comme inhérens à son état de grossesse. Mais bientôt difficulté d'uriner plus prononcée, disparaissant par momens, variant suivant les positions de la malade; émission de l'urine, cuisante et douloureuse; constipation habituelle. Si on pratique le toucher à cette époque, on reconnaît que l'utérus est déprimé plus ou moins; son col, ordinairement long et ramolli, descend jusqu'à la vulve et finit par proéminer au dehors. Alors la difficulté d'uriner devient continue, augmente et s'accompagne de douleurs vives et fréquentes à l'hypogastre, puis se change en une rétention complète de l'urine, d'où résulte une dilatation grave et progressive de la vessie.

Dans quelques cas heureux, la compression de l'urètre ne produit qu'une difficulté d'uriner passagère, qui disparaît avec les autres symptômes par l'effet naturel des progrès de la grossesse, lorsque le fond de l'utérus, progressivement élevé, vient à dépasser le détroit supérieur. Alors la femme se plaint à peine de cette incommodité, et la rétroversion uterine n'a pas lieu.

Mais si la rétention d'urine, complètement achevée, persiste; si l'excavation inférieure du bassin est large et grande, en même temps que son détroit supérieur est rétréci, soit naturellement, soit par l'effet de la saillie sacro-vertébrale, toutes circonstances assez communes, alors la vessie, distendue outre mesure, refoule

en arrière le fond de l'utérus jusque-là seulement abaissé, et la rétroversion s'opère d'une manière brusque ou graduelle. C'est alors que la première période de la maladie fait place à la seconde, qu'on reconnaît à des signes nouveaux, faciles à caractériser, et dont voici l'exposition succincte :

2e *Période, ou période de rétroversion.*

L'urine a cessé de couler, ou ne sort plus que goutte à goutte et par régorgement; le volume de la vessie augmente de jour en jour; les fèces et les gaz abdominaux n'ont plus d'issue. Alors coliques utérines, vives et fréquentes, devenant bientôt expulsives; quelquefois écoulement blanchâtre ou sanguinolent par la vulve; impossibilité de marcher; tension, sensibilité, météorisme du ventre, qui s'étend jusqu'à l'épigastre et gêne la respiration au point que la malade ne peut plus rester au lit; soif, insomnie, mouvement fébrile, infiltration des extremités inférieures.

Si on touche à cette époque, on sent, près de la vulve et en arrière, un rebord plus ou moins saillant, puis une tumeur lisse, consistante, soulevant la paroi vaginale postérieure dont elle est recouverte, et dans certains cas assez volumineuse pour effacer complètement la capacité du vagin. Derrière le pubis, quelquefois aussi haut que le doigt peut atteindre, se rencontre le col de l'utérus recourbé, plus ou moins allongé, ordinairement ramolli. Pour apprécier cet état avec exactitude, on est obligé de refouler la tumeur en arrière et en haut; et ce déplacement produit l'issue d'une plus ou moins grande quantité d'urine, qui reflue alors par regorgement. Si l'on explore par le rectum, on reconnaît à travers les parois de cet intestin la présence d'une tumeur plus ou moins volumineuse, résistante, logée daus l'excavation pelvienne et ayant exactement la forme de l'utérus développé par le produit de la conception. Bientôt, si la maladie est abandonnée à elle-

même, ou vainement combattue, tous les symptômes acquièrent une intensité nouvelle : les douleurs utérines deviennent excessives, presque continues, et semblent annoncer une fausse-couche prochaine ; la malade est affaissée ; la respiration s'embarrasse ; les jambes se tuméfient de plus en plus ; le météorisme et la sensibilité du ventre s'accroissent ; et trop heureux alors si, au milieu de ces terribles angoisses, l'avortement vient à s'effectuer. Car alors la diminution rapide de l'utérus fait cesser la rétention d'urine ; les douleurs perdent immédiatement de leur intensité, et tous les autres phénomènes se dissipent graduellement.

Dans d'autres cas, c'est-à-dire si l'avortement n'a pas lieu, la vessie énormément distendue se rompt, et cette rupture amène un épanchement promptement mortel. Ou bien, les viscères abdominaux, long-temps et fortement comprimés, tombent en gangrène, comme dans le cas si malheureux rapporté par *Hunter ;* et la mort en est encore la suite inévitable.

Si au contraire la maladie est traitée rationnellement, si la réduction de l'utérus est opérée d'une manière convenable et sur-tout dès le principe, les phénomènes pathologiques ne tardent pas à disparaître ; et après douze ou quinze jours de soins et de précautions, la malade est complètement rétablie.

On pourrait croire, d'après ce qui précède, que le diagnostic de cette affection est toujours facile : cependant il est des cas, et sur-tout si l'on est appelé tardivement, où la nature des douleurs, la déformation du vagin, la difficulté d'atteindre et de reconnaître le col de l'utérus, l'état de phlogôse et la vive sensibilité des parties à explorer, la tuméfaction énorme de l'abdomen, et quelquefois encore l'incertitude de la femme sur son état de grossesse, peuvent environner ce diagnostic d'une obscurité plus ou moins grande.

Quant au pronostic, il n'est réellement fâcheux que dans quelques circonstances particulières et heureusement assez rares : toutefois, si la maladie est mécon-

nue, si les secours de l'art sont mal ou tardivement appliqués; si l'utérus très-développé est enclavé dans un bassin tellement rétréci qu'on ne puisse rendre à ce viscère sa position verticale; si alors l'avortement spontané, ou provoqué par l'art, ne s'effectue pas; si enfin le progrès de la grossesse et les efforts de la nature sont insuffisans pour élever et redresser la matrice, il est certain que, dans tous ces cas, les jours de la malade sont gravement compromis. Le plus souvent même, après des angoisses et des souffrances inexprimables, la mort ne se fait pas long-temps attendre.

Traitement. Pendant la première période de cette maladie, les indications sont aussi simples que faciles à remplir. En effet, s'il n'existe encore que difficulté d'uriner, pesanteur sur le fondement, embarras et même douleur à l'hypogastre, symptômes ordinaires de l'abaissement de l'utérus, il suffira de garder le lit quelques jours et d'y rester dans une position horizontale. Si déjà la rétention d'urine est complète, on introduira dans la vessie une sonde qu'on laissera à demeure, en la débouchant souvent, jusqu'à ce que le cours de l'urine soit naturellement rétabli; ce qui arrive après quatre à cinq jours, si on reste au lit. Le développement progressif de la grossesse suffit pour relever peu-à-peu l'utérus, et lui rendre même la direction normale, si déjà il y avait commencement de rétroversion.

Dans la seconde période, les indications, plus urgentes et moins faciles à remplir, consistent, 1° à évacuer l'urine; 2° à rendre à l'utérus sa direction verticale; 3° à l'y maintenir; 4° à s'opposer à une nouvelle rétention d'urine qui ferait récidiver la maladie; 5° enfin à combattre les accidens inflammatoires qui ont pu se développer.

Le volume de la vessie est un obstacle si évident à toute manœuvre qui aurait pour but de replacer la matrice, qu'on doit débuter indubitablement par évacuer l'urine. La compression exercée sur l'urètre

par l'utérus peut rendre l'introduction de la sonde plus ou moins difficile; on doit employer une sonde d'argent, ronde, ou mieux encore, applatie. L'issue de l'urine procure à la malade un soulagement infini, fait cesser immédiatement la tension et la sensibilité du ventre et donne à l'opérateur la plus grande facilité pour agir. Cette opération achevée, on doit aussitôt tenter la réduction de l'utérus, en faisant accroupir la femme sur ses coudes et sur ses genoux, si on éprouve un peu de difficulté, afin de diminuer la pression des viscères abdominaux. Si la matrice n'est pas trop fortement enclavée, il suffit, pour la relever, d'introduire deux doigts de chaque main dans le vagin et dans le rectum, puis d'agir en sens inverse et simultanément sur le col et sur le corps de ce viscère qui est bientôt ramené à sa position naturelle. Quelquefois même, le fond de l'utérus se relève de lui-même, dès que la plénitude de la vessie vient à disparaître.

Mais si la saillie sacro-vertébrale est considérable, si l'utérus est tellement développé qu'il remplisse exactement toute la capacité du bassin dans lequel il est enclavé et fixé solidement, la réduction alors peut offrir des difficultés réelles, quelquefois même insurmontables. Dans cette grave occurrence, ce n'est plus un ou deux doigts qui peuvent suffire pour déplacer l'utérus, c'est la main tout entière qu'il faut introduire dans le gros intestin, pour agir avec la force nécessaire. Cette introduction donne à l'opérateur une facilité dont on n'a pas d'idée; car la laxité des replis péritonéaux et la dilatabilité du rectum lui permettent d'embrasser la matrice et d'imprimer à ce viscère tous les mouvemens convenables. Ainsi donc, après avoir saisi le fond de l'utérus, on le porte directement en haut, puis en avant, si l'on n'est pas arrêté par la saillie sacro-vertébrale et le rétrécissement du diamètre antero-postérieur du bassin. En même

temps, à l'aide de quelques doigts iutroduits dans le vagin, ou imprime au col une direction opposée. Si au contraire, le diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur est tellement rétréci que l'utérus ne puisse être porté directement en haut, alors, comme nous l'avons fait dans une des observations précédentes d'après le précepte donné par M. Capuron qui ne paraît pas l'avoir mis en pratique, alors, disons-nous, on porte à droite le fond de cet organe, vers la symphise sacro-iliaqne, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation sur son axe, de manière à ce que sa plus grande dimension corresponde au plus grand diamètre du détroit supérieur. Ensuite, par une manœuvre des plus faciles, on ramène en haut le corps de l'utérus, puis au centre du bassin et en avant, afin de lui donner sur le pubis le point d'appui qu'il ne peut trouver sur la saillie sacro-vertébrale. Ce mode de réduction, que nous avons employé avec succès, nous semble applicable à un grand nombre de circonstances.

La matrice ainsi replacée, il suffirait peut-être pour la maintenir, que la femme restât au lit, couchée sur le dos ou sur l'un des côtés, et dans une immobilité absolue. Mais comment obtenir cette condition? L'utérus, d'ailleurs, par l'effet du relâchement de ses ligamens suspenseurs, a une telle tendance à se déplacer de nouveau, que le seul moyen d'éviter la récidive est de laisser à demeure une sonde en argent. Sans cette précaution essentielle, indispensable même, bien qu'elle ne soit recommandée par aucun auteur, le plus souvent la rétention d'urine continue, et la plénitude de la vessie ramène la rétroversion de l'utérus d'une manière presque inévitable. L'instrument doit rester en place pendant cinq à six jours, plus ou moins, suivant l'urgence. Dans cet intervalle, la vessie reprend sa vitalité et le ressort qu'elle avait perdu par suite d'une distention long-temps prolongée; l'utérus s'é-

lève et cesse de comprimer l'urètre; puis la malade peut uriner seule, en ayant seulement l'attention de se mettre au lit pendant quelques minutes. Enfin après quatre mois révolus de grossesse, toutes précautions deviennent inutiles, et la femme, entièrement remise, n'a plus besoin que de ménagemens ordinaires.

Dans beaucoup de cas, sur-tout dans les premiers jours, une sonde de gomme élastique serait insuffisante, ses parois trop molles s'affaisseraient sous le poids de la matrice, et sa capacité serait nécessairement obstruée.

Si pendant ou après cette affection, il s'était développé des phénomènes inflammatoires plus ou moins intenses, mais qui ne parûssent pas devoir céder à l'évacuation de l'urine et à la réduction de la matrice, on les combattrait alors par des moyens appropriés, les applications émollientes, les saignées locales ou générales. L'emploi des bains ou demi-bains pouvant occasionner des mouvemens dangereux, on ne doit y recourir qu'avec circonspection. Si dès le principe, cette inflammation était tellement prononcée qu'elle s'opposât évidemment à toute tentation de réduction, on devrait nécessairement la combattre par les antiphlogistiques locaux et généraux. Mais ces cas sont extrêmement rares; puisque les symptômes inflammatoires résultent de la plénitude de la vessie et de la position vicieuse de la matrice, et conséquemment ne doivent disparaître que lorsque cette cause a cessé d'agir.

Telle est, suivant nous, la marche à suivre dans la grande majorité des cas, tels sont les procédés le plus souvent efficaces pour remédier à la rétroversion de l'utérus. Quelquefois cependant, les proportions entre la capacité du bassin et le volume de la matrice sont telles qu'il est impossible de replacer cet organe par les moyens indiqués : aussi en est-il quelques autres, auxquels on est bien

obligé de recourir, mais sur la valeur desquels l'expérience n'a pas encore prononcé d'une manière définitive. Ces moyens extraordinaires sont la symphiséotomie, la ponction de l'utérus, et celle de la vessie, si l'introduction de la sonde était impossible. Terminons ce travail en jetant un coup d'œil rapide sur ces divers procédés, qui comptent tous un plus ou moins grand nombre de partisans éclairés.

La section du pubis proposée par *Purcell*, préconisée depuis par M. *Gardien*, a pour but d'agrandir le diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur du bassin, et de faciliter ainsi la réduction de la matrice en faisant cesser son enclavement. Mais dans les dispositions où se trouve la malade, cette opération nous paraît trop grave pour être admise, et trop incertaine dans ses résultats pour qu'on puisse y compter. Elle est grave, parce que les parties sur lesquelles on opère et les organes environnans étant enflammés ou très-disposés à le devenir, il peut en résulter un avortement dangereux. La somme des risques que court la malade, dit *Désormeaux*, n'est guère moindre que dans l'opération césarienne. Elle est encore incertaine dans les résultats, parce qu'elle est loin de produire l'écartement désirable dans presque tous les cas. D'après ces raisons, nous regardons la symphiséotomie comme inadmissible.

Lyne et *Guillaume Hunter* ont conseillé la ponction de l'utérus, à travers la paroi postérieure du vagin, afin de diminuer le volume de cet organe en évacuant les eaux amniotiques et de faciliter sa réduction. MM. les docteurs *Viricel* de Lyon, *Jourel* de Rouen, et quelques autres praticiens, ont pratiqué avec succès cette opération, préférable, suivant nous, à la section du pubis. Cependant les inconvéniens qu'elle offre sont loin d'être sans importance. D'abord, l'avortement en est la suite inévitable, et de plus il peut en résulter des accidens inflammatoires mortels, comme on l'a

vu dans quelques cas où cette ponction avait été pratiquée avec des intentions criminelles. Nous pensons donc que, le plus souvent, on ne devra recourir à ce procédé que lorsque la ponction de la vessie aura été pratiquée sans succès, ou si elle est formellement contr'indiquée.

En effet, tous les praticiens, qui ont observé la rétroversion de l'utérus, ont dû se convaincre qu'un des plus puissans obstacles à la réduction de cc viscère est la plénitude de la vessie, plénitude qui est une des causes principales de l'étranglement des parties environnantes et de presque tous les phénomènes généraux. Aussi l'évacuation de l'urine, première indication à remplir, donne tant de facilité à toutes les manœuvres nécessaires, que, si l'introduction d'une sonde dans la vessie était impossible, on devrait, sans hésiter, pratiquer la ponction de cet organe. Cette opération, conseillée par *Sabatier*, et qui n'est pas à beaucoup près aussi dangereuse que les précédentes, nous paraît offrir des avantages plus certains, puisqu'elle serait toujours utile, alors même qu'elle deviendrait insuffisante. C'est donc à ce moyen que, dans un cas extrême, nous donnerions la préférence.

Concluons des faits et des considérations exposés dans ce Mémoire,

1° que la rétroversion de l'utérus, pendant la grossesse, paraît avoir échappé à la sagacité des anciens observateurs, et que les premières notions sur cette maladie ne remontent pas au-delà du XVI^e^ siècle;

2° Que cette affection s'observe dans les premiers mois de la grossesse, à la suite d'efforts ou de secousses violentes, sur-tout chez les femmes lymphatiques, sujettes aux flueurs blanches, dont le bassin, large dans son excavation inférieure, est très rétréci au détroit supérieur par la saillie de l'angle sacro-vertébral;

3° Que la marche de cette maladie présente deux périodes bien distinctes, l'une d'abaissement de l'utérus; l'autre de rétroversion proprement dite;

4° Que la première indication à remplir est de faire cesser la plénitude de la vessie, cause évidente d'une grande partie des douleurs et puissant obstacle au succès de toutes les manœuvres nécessaires;

5° Que la position la plus favorable pour opérer la réduction de l'utérus est de faire accroupir la malade sur ses genoux et sur ses coudes pour diminuer la pression des viscères abdominaux;

6° Que si l'utérus est volumineux et la saillie sacro-vertébrale très-saillante, de telle sorte qu'il soit impossible de relever directement le fond de ce viscère, il faut alors le porter à droite, vers la symphise sacro-iliaque, mettre ainsi sa plus grande dimension en rapport avec le plus grand diamètre du détroit supérieur, l'élever alors en évitant l'angle sacro-vertébral, et le ramener ensuite en avant et au centre du bassin;

7° Que, la matrice ainsi replacée, la femme doit rester au lit, garder pendant plusieurs jours une sonde en argent dans la vessie, afin d'éviter une nouvelle rétention d'urine, cause suffisante pour faire récidiver la maladie;

8° Que si l'homme de l'art est appelé dès le principe, il peut facilement prévenir la rétroversion, en prescrivant à la malade le repos le plus absolu, en donnant souvent issue aux urines et en veillant avec soin à ce que leur cours naturel ne soit jamais interrompu;

9° Que passé le quatrième mois de la grossesse, tous les phénomènes morbides disparaissent sans retour, pour peu que la femme use des précautions les plus simples;

10° Enfin, que si la réduction de l'utérus, à l'aide des moyens ordinaires, était reconnue impossible, il faudrait recourir à l'emploi de procédés extraor-

dinaires, plus ou moins graves ou avantageux, parmi lesquels la ponction de la vessie nous paraît la plus efficace et la moins dangereuse.

Tel est l'exposé sommaire des résultats généraux où nous ont conduit l'observation des faits précédens et la méditation des différens auteurs qui ont écrit sur cette matière. Encouragé par la bienveillance de l'Académie, qui, dans une occasion récente, a bien voulu nous admettre au nombre de ses correspondans, nous osons lui offrir ce nouveau travail que nous soumettons à ses lumières. Puisse l'Académie accueillir cet opuscule qui, en appelant l'attention des jeunes médecins sur un des accidens les plus graves de la grossesse, nous paraît jeter quelque jour sur la théorie de cette affection et ajouter quelque chose à ses préceptes thérapeutiques.

EXTRAIT

DU RAPPORT DE M. LE DOCTEUR PINGEON,

AU NOM D'UNE COMMISSION SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Ce Mémoire, Messieurs, si ce n'est le précepte très-important selon nous de laisser une sonde à demeure dans l'urètre, après la réduction de l'utérus, pendant le temps suffisant pour que la vessie reprenne sa vitalité et son ressort physiologique, n'offre rien de bien neuf; et cependant, il mérite de votre part une attention toute particulière. La manière dont la maladie y est traitée, les observations pratiques qui servent à démontrer toutes ses phases et toutes ses particularités, la lucidité avec laquelle la théorie analytique en est déduite, l'exposition si naturelle de son origine, de ses progrès, de ses diverses périodes, les inductions diagnostiques, prognostiques et

thérapeutiques qui en ont été rigoureusement et exactement déduites; tout, jusqu'à ce style simple et facile qui sert à les exposer, rend ce travail extrêmement remarquable ; aussi n'hésitons-nous pas à déclarer qu'il n'en est peut-être aucun qui donne une idée aussi claire et aussi précise d'une maladie décrite souvent dans les auteurs de la manière la plus obscure et la plus confuse. Toutefois, tout en nous plaisant à récapituler ici les droits qu'a l'auteur à votre intérêt et à vos encouragemens, nous regretterons qu'il n'ait pas rendu à ses devanciers toute la justice qui leur est due ; et nous ne pouvons nous dispenser de relever cette sorte de légèreté avec laquelle il a parlé de Roderic de Castro, dont le texte prouve évidemment qu'il a bien connu cette maladie et qu'il a fait plus que de l'observer *passablement.*

Telles sont nos conclusions sur le Mémoire de M. le docteur Parent. Nous pensons donc que ce serait rendre un vrai service à la science en permettant l'impression textuelle de cette excellente production dans vos Mémoires trimestriels, et que vous ne pouvez faire remercier dans des termes trop flatteurs un Correspondant aussi distingué par la sagacité et l'habileté de son observation que par son zèle à vous transmettre les résultats de son expérience et de ses méditations.

PROCÉDÉ

POUR OBTENIR IDENTIQUE ET INALTÉRABLE L'ACIDE HYDROCYANIQUE MÉDICINAL, ET NOTE SUR LE CYANURE DE POTASSIUM ;

PAR M. TILLOY, MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE.

La prompte altération de l'acide hydrocyanique ne peut permettre aux praticiens d'en obtenir des succès constans ; car, peu de temps après sa préparation, cet acide noircit ; il s'y forme de l'ammoniaque et de l'azoture de carbone insoluble; cette décomposition

a lieu même à l'abri de la lumière, dans un espace de temps un peu plus long. Dès-lors il est bien difficile d'assigner la force d'un tel acide, et de remplir avec exactitude la formule du médecin ; car la dose prescrite sera insuffisante, et l'effet à-peu-près nul ; et si on se permet de l'augmenter, il peut en résulter de graves accidens. Dans le but d'éviter ces inconvéniens, d'habiles chimistes ont proposé de le remplacer par le cyanure de potassium ; mais ce sel présente aussi des difficultés.

Plusieurs fabricans de produits chimiques le livrent noir ou blanc, c'est-à-dire l'un séparé de carbure de fer, l'autre, tel que le donne la calcination de l'hydrocyanate de potasse ferruré. Or, ces deux sels ne peuvent s'administrer à la même dose. Secondement, le cyanure de potassium s'altère assez vite ; le contact de l'air humide suffit pour le décomposer en partie : il y a donc encore incertitude dans son action. Il est à désirer que des préparations aussi délicates soient toujours identiques, et que les médecins n'aient plus d'incertitude sur cet objet. Je prépare depuis longtemps l'acide hydrocyanique médicinal, il ne varie point dans ses effets, et se conserve plusieurs années sans altération sensible.

Voici le procédé :

Cyanure de Mercure . . .	1 once.
Eau distillée	4
Alcohol à 36 ° Beaumé . .	4

Faites dissoudre, à l'aide de la chaleur, le cyanure de mercure dans l'eau ; ajoutez ensuite l'alcohol ; faites-y passer un très-léger excès d'acide hydro-sulfurique ; projetez du sous-carbonate de plomb ; agitez plusieurs fois, et distillez au bain-marie, pour en retirer tout l'alcohol saturé de l'acide hydrocyanique.

Cette préparation n'étant administrée que par gouttes dans un véhicule, l'alcohol ne peut nuire à son effet.

Cyanure de Potassium.

Je n'ai vu dans aucun ouvrage un procédé exact pour obtenir le cyanure de potassium pur. Il est indiqué de calciner le ferro-hydrocyanate de potasse, de le dissoudre ensuite dans l'eau distillée, de filtrer, et d'évaporer à siccité. Ce procédé est impraticable ; car le cyanure de potassium, en contact avec l'eau, la décompose. Il en résulte de l'hydrocyanate de potasse ; et, en chauffant, tout l'acide hydrocyanique s'échappe, et on obtient pour résidu de la potasse.

Je prépare ce sel, en calcinant l'hydrocyanate de potasse ferruré ; séparant ensuite par l'alcohol absolu le cyanure de potassium du quadricarbure de fer, et distillant l'alcohol, il y reste le cyanure de potassium très-pur et très-blanc.

10 Janvier 1831.

PARTIE DES LETTRES.

RÉDACTEUR, M. MAILLARD DE CHAMBURE, SECRÉTAIRE.

COMPTE RENDU

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

L'ACADÉMIE, en formant dans son sein une *Commission permanente des antiquités*, a rempli dignement les intentions manifestées par le Gouvernement dans la circulaire ministérielle du 8 avril 1819. Les travaux de cette Commission ont fixé l'attention des savans et l'intérêt public ; ses derniers efforts justifient encore les encouragemens qu'elle a reçus.

ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES

DEPUIS LE 1er JUILLET 1830 JUSQU'AU 25 JUILLET 1831.

ALISE, canton de Flavigny, arrondissement de Semur. 41 Médailles romaines en bronze, revers connus. — 4 Monnaies gauloises en argent. — 1 Patère en terre. — 1 Enclume en bronze. — 1 Couteau de Sacrificateur.

AMPILLY-LE-SEC, canton et arrondissement de Châtillon. M. Bourée, correspondant de la Commission, lui a signalé une découverte faite en ce lieu dans les premiers jours de juin 1831. Le soc d'une charrue ayant heurté et brisé un vase de terre, il s'en échappa

310 médailles d'argent, dont la série chronologique commence à l'an 238 de J.-C., et finit à l'an 254. M. Bourée a distingué particulièrement à cause de leur belle conservation : Gordien III, 28. — Philippe père et fils, 15. — Otacilia Severa, 3. — Trajan Dèce, 3. — Etruscilla, 3. — Herennius César, 2. — Trebonianus Gallus, 4. — Volusien, 5. — Valérien père, 15. — Mariniana, femme de Valérien père, 2. — Gallien, 26. — Salonine, 15. — Salonin César, 2. — Valérien le jeune, 13. — Antonin restitué par Gallien, 1. — Cette belle découverte a été faite sur le bord d'un bois, entre la commune d'Ampilly et celle de Nesle, au lieu dit le Buisson-Raimond, parmi des vestiges d'anciennes constructions, telles que des fragmens de marbre, des dalles de pierre, des débris de poterie antique. A deux cents pas de ce lieu, se voit la voie romaine qui allait d'Alise à Latiscum, et près de laquelle on a trouvé plusieurs cadavres, des fibules, et quelques dalles qui séparaient les sépultures. Des fouilles seront ultérieurement faites sur ce point.

Autun (Saône-et-Loire). M. de Martigny a trouvé dans les fondations de l'église de Saint-Jean-le-Grand, un premier fragment du fameux itinéraire dont la perte a été déplorée par tant d'antiquaires. La Commission ne s'étendra pas sur cette belle découverte, dont un artiste de Dijon doit faire connaître tous les détails dans un ouvrage qu'il va publier.

Béfort (Haut-Rhin). Dans les premiers jours de juillet 1831, on a trouvé, en réparant la lunette de Strasbourg, 150 monnaies obsidionales, en argent, du XIV^e^ siècle. Il est à remarquer que ces pièces sont estampées, très-minces, et taillées irrégulièrement aux cisailles. Elles représentent un aigle éployé, un agnus Dei, ou un trèfle d'un dessin très-irrégulier.

Champigny près Châtillon-sur-Seine. Plusieurs cercueils en pierre, sans ornemens ni inscriptions. Dans l'un, qui était un peu plus long que les autres,

une agraffe, qui semble par son dessin appartenir au temps de l'invasion des Barbares.

Charney, canton et arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire). En nivelant une rue, en novembre 1830, on a trouvé de beaux lambris en marbre d'Italie. Ce lieu a déjà fourni d'autres découvertes d'antiquités. (*Voy. Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1828-1829, *pag.* 232.)

Dijon. Un Ciboire ou Custode, d'un travail gothique des plus curieux. — 1 Gros Blanc de Charles V et 3 Blancs de Charles VI, trouvés en février 1831 à l'Allée-de-Retraite. — 39 Pièces de monnaie et Médailles en bronze et cuivre. — 1 Sceau gothique du XIV^e^ siècle. — Dans une maison de la rue Guillaume, on a trouvé, en vidant une fosse d'aisance, 100 pièces d'argent de Charles VI et de Jean-sans-Peur. — M. de Saint-Mémin a communiqué à la Commission un petit bas-relief grec, en pierre ollaire, d'environ trois pouces de hauteur sur deux pouces et demi de largeur, et divisé en plusieurs compartimens offrant chacun un trait de la vie et du martyre de saint Georges. Ce morceau, qui paraît appartenir au X^e^ siècle, est d'une exécution très finie, et d'une parfaite conservation. — Le même membre a eu l'heureuse idée de reproduire en petit, mais dans ses moindres détails, le curieux monument connu sous le nom de Puits de Moïse, qui existe dans le Clos des Chartreux. — Dans les fouilles de la maison Lagier, place Saint-Vincent, où déjà l'on a trouvé l'an dernier de nombreux morceaux d'antiquités, on a découvert une frise brisée présentant cette inscription :

LIBERO PATRI.

qui constate dans notre pays l'établissement du culte de Bacchus. — En creusant le lit de la rivière de Suzon vers le Jardin de Botanique, on a trouvé quatre monumens funéraires portant les fragmens d'inscriptions suivantes :

1° MARCIANUS JOVII. 2° . . . . . MONA
LIPIDI
LIPONIS.

3° APPIAE
AUGUSTAE.

4° . . . . . TUM
. . . OMIA III
. . . INAIO II
V. M

On a trouvé plus tard dans le même lieu deux médailles frustes de Honorius, moyen bronze. Ces monumens ont été déposés dans le Musée lapidaire de la Commission.

La Chapelle Saint-Sauveur, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire). Vers l'étang de la Garenne, des ouvriers de M. le marquis de Saint-Seine ont découvert 300 médailles en bronze des Empereurs romains; tous revers connus.

Mirebeau, arrondissement de Dijon. Dans l'aqueduc romain, on a trouvé une médaille de Tibère, argent fourré; plusieurs briques du genre de celles signalées déjà en 1830, parmi lesquelles plusieurs portent ces inscriptions :

LEG.
AVG. VIII.

VEXILL.
. . GION . .
VI.

une grande quantité de fragmens de vases en terre, de marbres; des vestiges de voie romaine; 5 médailles en argent de la famille Antonia.

Mont-Saint-Jean, canton de Pouilly, arrondissement de Beaune. M. le docteur Bourée y a découvert de nombreux vestiges d'antiquités, vases, marbres, médailles, qui semblent annoncer qu'un établissement de quelque importance exista jadis en ce lieu. (*Voyez Analyse des Mémoires lus à la Commission.*)

Nan, canton de Saint-Amour (Jura). On a trouvé, en creusant la terre, un vase d'argile renfermant 150 médailles d'argent de Dioclétien, Maximien, Cons-

tance Chlore, Constantin et Constance. Les revers de ces médailles sont beaux, mais tous connus.

Oyonnax (Ain). Dans le mois de septembre 1830, on trouva dans la terre un coffre de bois entièrement pourri. Au milieu, et avec quelques ferremens, était un vase de terre à moitié plein de cendres. Il renfermait 130 pièces d'or de Constantin, presque toutes au même revers.

Pagny (Saône-et-Loire). Sur les bords de la Saône, et dans un lieu qui a fourni déjà d'autres objets antiques, M. Baudot a trouvé une hâche gauloise en pierre, qu'il a présentée à la Commission.

Poligny (Jura). Des ouvriers occupés à creuser un fossé au lieu dit « aux Champs, » trouvèrent, en 1830, un cercueil de pierre qu'ils s'empressèrent de vider. Il renfermait une agraffe, un sabre, un poignard, et une bague d'or, formée de deux poissons contrariés, rejoints par la tête et par la queue. A-peu-près dans le même lieu et dans le même temps, on découvrit un casque antique en or, qu'un habitant de Beaune, qui en était devenu propriétaire, vendit moyennant 24 fr.

Renève, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon. On a trouvé sur le lieu présumé du supplice de Brunehaut, un style en fer doré, d'une belle conservation, qui a été communiqué par M. Vuillerod, conseiller-auditeur à la Cour royale.

Rouvres, canton de Genlis, arrondissement de Dijon. En démolissant une ancienne maison de ce village, on a découvert une grande quantité de pièces de monnaies des Ducs de Bourgogne de la première race. M. Baudot, président de la Commission, lui a fait don d'une de ces pièces. — M. de Saint-Mémin, membre de la Commission, lui a présenté un dessin colorié de la Sainte Croix de Rouvres qui appartint d'abord à l'église d'Epoisses, ancien monastère de l'ordre de Grammont. Cette précieuse châsse est ornée de camées et de pierreries, et paraît être l'ouvrage d'un habile orfèvre grec du XII^e^ siècle.

Sennecey, près Châtillon. M. Bourée a signalé, entre autres morceaux d'antiquités trouvés dans les ruines du Château, un tombeau découvert le 24 octobre 1830, qui ne présente au reste aucun signe qui puisse indiquer le siècle auquel il doit être attribué.

Semur. M. Maillard de Chambure a signalé l'existence d'un tableau précieux qui orne l'église de cette ville. C'est un Christ peint sur un panneau d'un bois brun, qui peut être du cèdre, et qui a environ six pieds de haut sur trois pieds et demi de large. Le genre de la peinture, la roideur du dessin, les ornemens et l'ensemble de ce tableau le feraient à eux-seuls reconnaître pour appartenir à des temps très reculés. Mais on lit au bas l'inscription suivante en gothique carré du XVI^e siècle.

HOC FIERI FECIT MGR PHILIBERTUS
BLANCHON HUJUS VILLE DE
SINEMURO. ANNO DOMINI
M°. CC°. NONAGESIMO NO°.

Sur l'encadrement, on lit ces mots :

Repeint en 1612.

Ce curieux tableau sera gravé et publié dans la prochaine livraison des Mémoires de l'Académie.

ANALYSE

DES MÉMOIRES LUS A LA COMMISSION.

I. Notice *Sur une Épée du temps de Charles* VII, *de la collection du Musée de Dijon, par M. de* Saint-Mémin, *membre de la Commission et conservateur du Musée.*

Cette épée a deux pieds onze pouces de long, y compris la garde, la poignée et le pommeau. Ces trois dernières pièces mesurées à part, ont ensemble quatre pouces et demi. La lame, à sa jonction avec la garde, a un pouce dix lignes de large; ses deux taillans qui se prolongent en ligne droite, ne laissent plus qu'un espace de six lignes entre eux à deux pouces de l'extrémité, et de là, par deux courbes, se terminent insensiblement en une pointe forte et aigue. La plus grande épaisseur de la lame, vers la garde, est de deux lignes et demie; cette force, qui diminue graduellement, est réduite de moitié à l'endroit où les taillans dévient de la ligne droite pour former la pointe. Chacune des deux faces est composée de deux plans qui, par l'inclinaison de l'un à l'égard de l'autre, déterminent une arête intermédiaire qui se prolonge sur toute la longueur, sans aucuns filets saillans ou enfoncés. On remarque à environ un tiers de la distance de la garde à la pointe et sur la partie gauche du plat de l'épée, la marque du fabricant, incrustée en or, qui est une paire de ciseaux surmontés d'une couronne fermée.

La garde courbée en S est d'acier; un fil tors de même métal garnit la poignée; et le pommeau qui a

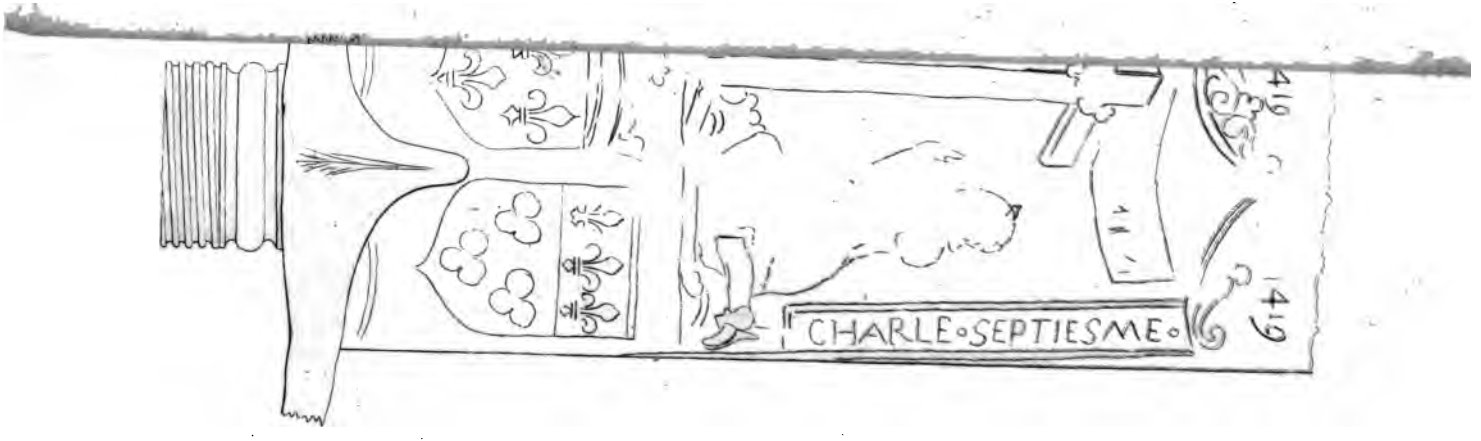
CHARLE·SEPTIESME·

UNIV. OF MICH.

deux pouces de base sur onze lignes de hauteur, est aussi en acier et figure une pyramide tronquée à la rivure de la soie.

La forme de cette épée n'a rien d'extraordinaire ; elle est connue et on la trouve retracée avec exactitude, soit dans les blasons anciens, soit dans les monumens de peinture et de sculpture dans lesquels Charles VII, Jeanne d'Arc et d'autres héros ou guerriers de cette époque ont été représentés. Aussi n'est-ce que pour confirmer cette exactitude que l'on donne les détails suivans et parce qu'ils portent une date certaine.

Si l'on tient l'épée par la poignée, la pointe en haut, on distingue plusieurs objets gravés près de la garde. D'abord, l'écu de France, à côté duquel, séparément et sur la même ligne est un autre écu portant en chef trois fleurs-de-lys, et en pointe trois trèfles. Sur la face opposée de la lame, ces écus répétés sont disposés de même et surmontés de part et d'autre de deux cartouches alongés dont le champ est orné d'un personnage armé, agenouillé au pied d'une croix, dans les branches de laquelle est entrelacée une couronne de fleurs. Cette partie de la gravure, fort endommagée par l'oxidation du métal, ne l'est cependant pas à un tel point, qu'on ne puisse encore distinguer assez bien le trait pour n'avoir aucun doute sur la position de la figure qu'il représente. Mais ce qui est resté parfaitement distinct, ce sont les mots CHARLE • SEPTIESME et VAVCOVLEV, placés, les deux premiers d'un côté de la lame, dans la bande montante de la droite de l'encadrement du cartouche, et l'autre, sur la face opposée, dans la bande correspondante. Au-dessus de la branche transversale de la croix, une banderolle déployée portait aussi une inscription, dont il reste trop peu de traces pour pouvoir la déchiffrer. La partie supérieure des cartouches forme un couronnement composé d'ornemens contournés, qui n'a de remarquable

que la date de 1419 qui, près de là, se trouve gravée cinq fois; trois fois d'un côté et deux fois de l'autre. Cet anachronisme singulier ne peut être expliqué que par conjecture; mais le nom du roi, parfaitement intact, ne permet pas de douter que l'épée ne soit de son règne et dispense de toute autre preuve ou observation quelconque à ce sujet.

Si, comme il n'y a aucun doute, cette arme a été fabriquée du temps de Charles VII, il est évident qu'elle n'a pu l'être que depuis l'année 1422, époque de l'avénement de ce prince à la couronne, et que la date 1419, qui est celle de l'année de l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, a été tracée postérieurement. L'importance obstinée et singulière qu'a mise à rappeler la date de 1419, celui qui en a surchargé cinq fois la gravure de l'épée, ne porterait-elle pas à croire, qu'il a voulu faire une épigramme à la gloire de Charles-le-Victorieux en présence duquel, lorsqu'il était Dauphin, l'événement funeste de l'entrevue du pont de Montereau s'était passé?

Outre cette conjecture sur la date surchargée, on pourrait en faire une autre sur le personnage agenouillé au pied de la croix, en supposant qu'il représente Jeanne d'Arc. De même pourrait-on dire que le mot *VAVCOVLEV* signifie la ville de Vaucouleurs dont Baudricourt était gouverneur lorsque Jeanne d'Arc fut amenée devant lui et qu'il l'envoya au Roi. Egalement pourrait-on prétendre que les armoiries qui sont à côté de celles de France ont appartenu à celui à qui cette épée aurait été donnée par Charles VII. Toutefois faut-il avouer que les efforts que l'on a faits pour éclaircir le fait ont été infructueux et que c'est sans résultat satisfaisant que l'on a consulté plusieurs ouvrages de blason et entre autres le *Dictionnaire des villes, des maisons et familles, portant des fleurs-de-lys dans leurs armes, lequel se trouve à la fin du* 3^me^ *vo-*

lume du dictionnaire généalogique de la Chesnayes des Bois.

Au reste la planche ci jointe donne une représentation exacte de l'épée et des inscriptions qui ornent sa lame, ce qui pourra aussi bien que l'objet lui-même, servir à exercer ceux pour qui le succès d'une semblable recherche aurait quelque intérêt.

II. Note, *par* M. Maillard de Chambure, *sur une Coupe de verre trouvée près de Gray, et communiquée par M. Baudot.*

Cette Coupe, d'un diamètre d'environ cinq pouces et d'une hauteur de trois pouces, est la seule de huit autres entièrement pareilles qui furent trouvées dans un tombeau près de Vette sur la route de Gray. Aucun autre monument ne fut découvert, qui pût apprendre à quel siècle appartenait cette sépulture.

Il est facile cependant de comprendre qu'elle remonte à une haute antiquité, et je crois qu'on peut l'attribuer au règne d'Auguste.

La découverte du verre se perd dans la nuit des temps; on veut que les Phéniciens l'aient trouvée par hasard environ 1000 ans avant J.-C., en faisant cuire leurs viandes sur les bords du fleuve Belus, dont le sable se vitrifia par l'action du feu.

Quoi qu'il en soit de cette origine, les anciens ignorèrent très-long-temps l'usage le plus utile et le plus général du verre; ils garnissaient leurs fenêtres de feuilles de pierre spéculaire qu'il tiraient de l'Espagne Citérieure, au dire de Sénèque, et bien qu'Aristophane, dans la première scène du second acte des Nuées, semble faire allusion au verre coulé en glaces, il est facile de voir que ce dont il parle n'est que la pierre spéculaire φεδγίτης.

Si l'antiquité ne connut que tard ce précieux emploi du verre, elle l'employa en revanche dans des ouvrages qui tiennent du prodige. Le théâtre que Marcellus Scaurus fit construire du temps de Pom-

pée, et dont le premier rang de tribunes était de marbre, le second de verre, et le troisième de bois doré ; le temple de verre de l'île d'Aradus que saint Pierre alla visiter, et que cet apôtre admira de préférence aux statues de Phidias dont il était orné ; enfin, la fameuse sphère céleste de verre que construisit Archimède, sont autant de chefs-d'œuvre qui nous paraissent toucher de près au merveilleux.

Les Romains apportèrent dans les Gaules les arts qui leur étaient familiers ; et les vaincus saisirent avec empressement cette consolation unique de leur défaite. Ils les employèrent d'abord à tromper leurs maîtres, en élevant aux Dieux de Rome des autels, derrière lesquels ils adoraient en secret les Dieux antiques de la Gaule. Avant que le mélange des races et des croyances s'opérât, il y eut une époque de transition à laquelle les antiquaires doivent attribuer les monumens adogmes que l'on trouve en grand nombre dans la Celtique. Les tombeaux qui ne portent ni inscription, ni sculptures, qui ne présentent ni gobelets, ni *ascia*, ni croix, peuvent être tous attribués à l'époque où les Gaulois n'osant plus pratiquer leur culte, et n'étant pas encore contraints d'embrasser celui des vainqueurs, inhumaient leurs morts sans orner leur cercueil d'aucun symbole religieux ; cependant, si l'on examine avec un soin scrupuleux l'état extérieur et intérieur d'un certain nombre de ces tombeaux, il est facile de s'assurer que les Gaulois trouvaient encore d'ingénieux moyens de protester contre la conquête et de rappeler leurs anciens dogmes. On découvre très-souvent des petites monnaies gauloises près de la tête des cadavres, et des médailles romaines aux pieds, la face impériale en dessous. Une coupe en terre, en bronze, etc., une bulle d'argile percée, sont encore des objets qu'on rencontre fréquemment.

La Coupe de verre dont il s'agit ici, n'a pas d'autre origine ; c'est le symbole d'un des mystères les plus curieux du Druïdisme, et dont on trouve de très-nom-

breux monumens dans les tombeaux de cette époque. Au lieu de graver la coupe sur le cercueil, on l'enferma dedans, pour cacher aux profanes son sens symbolique. Ce n'était pas un vase destiné à servir au défunt dans l'autre monde, car il y en avait neuf l'un dans l'autre ; ce n'était pas davantage un vase lacrymatoire ou cinéraire.

Il est à remarquer que cette coupe soufflée, et d'un travail soigné, présente deux cordons renfoncés taillés à la meule, ce qui fait remonter cette manière de travailler le verre à une haute antiquité. Au reste, le tour à façonner la poterie était connu aux anciens ; de celui-ci à l'autre il n'y avait qu'un pas.

III. Note *sur un Peigne de buis, ouvrage du* XVe *siècle, par M. de* Saint-Mémin.

Longueur : 5 pouces 9 lignes ; hauteur : 4 pouces 9 lignes.

Cet ouvrage, d'un travail précieux et d'une conservation parfaite, a été donné récemment au Musée de Dijon, par M. Marie, serrurier, qui l'a reçu lui-même des héritiers de M. Coindé, anciennement directeur des archives du département de la Côte-d'Or.

Un des bords du peigne est taillé en dents très-rapprochées ; l'autre est garni de dents fortes et séparées par un intervalle de deux lignes. La partie intermédiaire est travaillée à jour avec une extrême délicatesse, à l'exception de deux portions de dix lignes en carré et situées à quelque distance du centre, qui portent d'un côté cette devise, *san mal pan ser*, et de l'autre, deux miroirs convexes, que l'on peut découvrir à volonté au moyen de deux petites coulisses.

La devise dont on vient de parler rappelle celle de l'ordre de la jarretière, institué en 1347, par Édouard III, roi d'Angleterre. « L'opinion vulgaire, (selon le dictionnaire des Origines) est que ce

prince s'étant trouvé dans un bal, la comtesse de Salisbury, qu'il aimait, laissa tomber sa jarretière et qu'il la releva. Les courtisans s'étant mis à rire, et la comtesse à rougir, le Roi dit : *Honni soit qui mal y pense ;* et ces mots devenus la devise de cette institution, prouvent tout-à-la-fois, dit La Curne de Sainte-Palaye, et le respect de l'amant, et la vertu de l'amante. » C'est sans doute dans des sentimens aussi purs, que, cent ans plus tard, le chevalier qui offrait ce présent à la dame de ses pensées, l'orna d'une devise imitative de celle que l'amour et les vertus de la comtesse de Salisbury inspirèrent à Edouard III, et qu'il traduisit la devise, *Honni soit qui mal y pense*, par cette expression moins forte, mais plus naïve,

San mal pan ser.

IV. *Mémoire sur les antiquités trouvées près de Mont-Saint-Jean ; par M. le docteur* Morelot, *correspondant de la Commission.*

Ces antiquités ont été trouvées entre Marcilly et un hameau nommé Moulin, dépendant de Mont-Saint-Jean, canton de Pouilly, arrondissement de Beaune. On nomme Larrey de Grijaules le monticule où on les a découvertes, et Comaçon ou Comesson, le lieu même qui les recelait. La petite rivière du Serain coule à peu de distance. L'auteur du Mémoire a trouvé près de ce lieu les restes de la voie romaine qui conduisait d'Alise à Bibracte, et dont il a relevé la direction avec un zèle et un succès remarquables.

Ces ruines de Comesson, qui paraissent attester l'existence d'une ville ou d'une bourgade, se trouvent justement à moitié chemin d'Alise à Autun ; et l'on sait que d'ordinaire cette station était le centre d'un lieu de quelque importance. Aussi a-t-on trouvé sur ce point beaucoup de pierres taillées, de tuiles, de briques, de fragmens de marbre. Les objets les plus

précieux qui sont sortis des fouilles qui y ont été faites, sont ainsi décrits par M. le docteur Morelot.

« ..... Une petite statue antique, brisée à-peu-près vers le nombril, et dont la partie supérieure est perdue. Ce reste de statue est posé sur une pierre plate d'un pouce d'épaisseur, ayant environ vingt pouces de longueur sur dix de largeur, qui font corps ensemble l'une et l'autre étant du même bloc. La figure est assise, les deux cuisses écartées, nues, et dans de bonnes proportions; aux deux genoux commence un corps de serpent, dont la queue bien sculptée se termine en replis qui s'étendent en arrière. Les fesses sont fortes, arrondies, et le bas des reins est d'un bon style. On reconnaît facilement le sexe masculin, quoique le membre viril ait été emporté, mais on en distingue la trace. Il y a lieu de croire que la statue était appuyée sur ses deux mains; car on les remarque sur chaque côté; la gauche a été détachée de la console, mais elle s'y raccorde très-bien; l'autre main se voit à côté, les doigts en sont fort allongés. Il est aussi à présumer que la statue tenait appliqué contre sa poitrine le corps d'un enfant, ce dont on peut s'assurer par les vestiges de deux petits pieds dont la pointe est placée en avant.

Le second objet qui fixa mon attention, fut la main droite d'une autre statue, dont les doigts démesurés sont fermés de manière à tenir quelque chose. Était-ce une arme, un thyrse, ou un caducée? C'est ce que je laisse à décider, n'ayant rien qui puisse m'aider à former même une conjecture.

J'avais appris que le meunier de Moulin pourrait me donner des renseignemens beaucoup plus étendus, parce que c'était lui qui avait fait faire les fouilles, je m'y transportai.

Il me conduisit alors auprès du mur d'un tect-à-porc, dans l'angle duquel était incrusté un bloc de pierre blanche que je reconnus pour un morceau de frise qui faisait angle dans quelque monument an-

tique. Cette pierre, du grain de celle qu'on tire dans les carrières de Tonnerre, a d'une face deux pieds huit pouces de longueur, et de l'autre, qui paraît avoir été brisée, un pied six pouces; sa hauteur est de 30 à 31 pouces. Elle offre à sa partie supérieure une moulure évidée, à laquelle succède un rebord arrondi qui a beaucoup souffert du temps. Vers les deux extrémités supérieures sont deux rosaces qui supportent une écharpe qui retombe gracieusement, et dont les pointes partant des mêmes rosaces descendent négligemment en se contournant en dedans. Au milieu du tympan qui se trouve entre la moulure et l'écharpe, se voient les restes d'une tête de bélier. Une de ses cornes est bien conservée, l'autre a été effacée par le temps. Au-dessus de cette tête, on remarque une sorte d'ornement que je n'ai pu définir, parce qu'il n'offre aucun caractère à raison de sa demi-destruction. Il serait possible que l'ouvrier ait voulu représenter une touffe de poil de l'animal; mais il manque de preuves pour établir un jugement positif.

L'autre face de cette pierre qui n'a, comme je l'ai dit plus haut, que dix-huit pouces, présente, comme celle qui la joint, une rosace d'où part une écharpe semblable, mais dont l'extrémité, au lieu de se terminer en pointe comme dans la première, offre les replis inégaux d'un rideau élégamment drapé.

Il n'y a pas de doute que ce bloc n'ait fait partie d'un édifice considérable; peut-être formait-il l'angle d'un architrâve; on pourrait le croire en l'examinant avec attention.

Je voulus voir le corps d'un cheval dont il m'avait été parlé. On en faisait si peu de cas, qu'il servait de support à un banc de bois placé en dehors, proche la porte de la maison. J'en fis faire le déplacement. Ce bloc me parut presque entièrement mutilé; il n'en reste que le torse, et encore une partie du côté droit a-t-elle été brisée d'un coup de marteau. Ce torse, depuis le poitrail jusqu'à la naissance de la queue, a

dix-huit à vingt pouces ; sa hauteur est de huit à neuf pouces. On distingue la naissance du cou et des quatre membres. Ce cheval portait son cavalier, car la cuisse gauche de celui-ci est encore entière et recouverte en partie d'une tunique brodée. On distingue une housse dont les parties tombantes étaient brodées ; ce qu'on en voit, annonce une sculpture d'assez bon goût. Il ne devait point y avoir de selle ; on n'en voit point de traces.

Comme le meunier m'avait parlé de morceaux de pierre de diverses couleurs qui entraient dans la composition d'une mosaïque, je témoignai le désir de les avoir, mais on les chercha vainement ; ces fragmens, assez petits, avaient été perdus.

On me remit un morceau de granit, qui, d'après la disposition des moulures, doit avoir fait partie d'une petite corniche ; et un autre morceau de marbre blanc veiné de rouge, sur lequel on remarque également des moulures. Ces deux fragmens devaient, à coup sûr, faire partie d'un appartement intérieur d'une certaine importance.

La serpe et la hâche trouvées au même lieu sont perdues. Le meunier m'a vanté la qualité de la serpe à laquelle il avait adapté un manche. Ces deux objets ont disparu de chez lui. Il a promis de retrouver des médailles qu'il enverra ; mais je n'ai pas cru devoir attendre cet envoi pour faire part à l'Académie de cette découverte intéressante.

D'après le rapport qui vient d'être fait, on doit être convaincu que, dans le lieu appelé aujourd'hui Commesson, ou Comaçon, au bas du Larrey de Grijaule près de Moulin, hameau de Mont-Saint-Jean, il existait des habitations ; que, selon toutes les probabilités, il devait y avoir un temple, puisque la plupart des objets trouvés sont de petites statues du genre de celles que l'on nommait *ex voto*.

Je pense donc qu'il serait utile de consacrer à de nouvelles fouilles une légère somme d'argent ; car je

suis persuadé que, d'après la connaissance parfaite des localités que possède le meunier, on n'aurait pas à redouter de faire des fouilles inutiles qui sont toujours dispendieuses. C'est à la Commission d'archéologie à solliciter les fonds nécessaires pour faire des recherches qui amèneront, je n'en doute pas, des résultats satisfaisans. »

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la Commission; et des fouilles seront faites l'an prochain sur le lieu désigné par M. le docteur Morelot.

La suite des Mémoires de la Commission paraîtra dans la prochaine livraison.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE

Sur Barthelemi de Chasseneuz *et son prétendu plaidoyer pour les rats de Beaune, contre l'officialité d'Autun.*

Barthelemi de Chasseneuz, *Bartholomœus de Chassaneo*, naquit à Issy-l'Évêque près Autun, dans le mois d'août 1480 (1). Ses premières études, qu'il fit au collège de Corbigny, annoncèrent en lui de si belles espérances, que ses maîtres prédirent dès-lors qu'il serait un des hommes les plus savans de son siècle. Au sortir de cette école, il entra à

---

(1) Papillon s'est trompé de deux siècles, en faisant naître Chasseneuz en août 1680.

l'université de Dôle (1), et quoique à peine âgé de 14 ans, il en étonna les professeurs par son jugement et l'étendue de ses connaissances. Il resta peu de temps à Dôle, et alla étudier pendant trois ans à l'université de Poitiers, avec le savant Thomas Cusenier qui fut plus tard avocat du Roi au parlement de Bordeaux; c'était alors une des plus célèbres écoles du royaume, et suivant le rapport de Chasseneuz, elle était fréquentée par plus de quatre mille étudians, venus de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Flandre. Sorti de Poitiers, à 17 ans (1497), il s'en fut en Italie achever, à l'université de Pavie, sous Jason Magnus, Franç. de Curte, Philip. Decius et Roch de Curte, les études qu'il avait commencées en France d'une façon si brillante. A l'âge de 22 ans (1502), il reçut le bonnet de docteur, aux applaudissemens de cette illustre Université, et avec

(1) Dunod (Hist. du comté de Bourg. Liv. VI pag. 411,) se trompe aussi quand il dit, que l'université de Gray instituée dès le XIIIe siècle, fut transférée à Dôle par le duc de Bourgogne. Courtépée (Hist. de Bourg. Liv. VII, pag. 327) n'a pas suivi cette erreur, il dit : Philippe fonda une Université à Dôle pour les deux Bourgognes. Voici sur ce point d'histoire la vérité que n'ont point connue ces auteurs.

Philippe-le-Bon ayant obtenu du Pape Martin V des bulles pour l'érection d'une Université dans la comté de Bourgogne, des commissaires furent nommés et envoyés par lui le 13 juin 1423 à Dôle et à Gray pour informer sur celle des deux villes où il convenait mieux de fonder cet etablissement. Il fut décidé le 20 juin qu'elle serait placée à Dôle; Dom Plancher (Hist. de Bourg. tom. III) se trompe en fixant cette date au 20 juillet; car les lettres d'érection de l'Université de Dôle, datées de Salins, sont du 22 juin 1423. Cette Université, où l'on enseignait la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine et les arts, donna de l'ombrage par ses succès à celles de Paris, d'Orléans et d'Avignon. Philippe, sachant qu'elle devait être attaquée au Concile de Sienne, envoya Jean de Fruyn à Rome pour lui gagner des défenseurs, et grâce à l'argent qu'il y porta, l'ambassadeur réussit dans son message. Cette Université fut transférée à Besançon par Louis XIV.

lui les cent trente privilèges attachés à ce titre. Dans la même année, Charles d'Amboise de Chaumont, maréchal et amiral de France (1), qui commandait les troupes françaises en Italie, confia au jeune Chasseneuz plusieurs missions qu'il remplit à la satisfaction non-seulement de son protecteur, mais encore à celle des Italiens eux-mêmes.

Ce fut à cette époque qu'il exerça à Milan les fonctions d'assesseur, puis celles de maître des requêtes, et qu'il fut reçu docteur à l'université de cette ville, quoique les statuts s'opposassent à l'admission des étrangers à ce grade. Toutefois il ne put jouir de cette faveur; il était repassé en France, et il ne revint pas prêter serment à l'Université. Rentré dans sa patrie, il se fixa à Autun et y exerça, depuis 1503 jusqu'à 1507, la profession d'avocat. Sa réputation de science et de probité le fit bientôt remarquer par les chefs de la magistrature, qui voulurent s'attacher un jeune homme aussi distingué. Il fut nommé successivement substitut en 1508, puis avocat du Roi en 1512, et enfin conseiller au Parlement de Paris en 1531. Les talens remarquables qu'il déploya dans l'exercice de cette charge lui firent obtenir, dès l'année suivante (1532), celle de premier président du Parlement de Provence. Il apporta, dans ces hautes fonctions, le zèle, la sévérité de mœurs et la profondeur de connaissances qui lui avaient valu ses premiers succès. Il établit une économie si rigide dans l'administration de la justice, que des intrigues se tramèrent bientôt contre un magistrat, dont la scrupuleuse probité était importune. Accusé de malversation par l'avocat général Laugier, en 1535, il comparut devant une commission composée des présidens de quatre autres parlemens; sa justification

(1) Et non le cardinal d'Amboise, son oncle, comme le dit M. Bernardi, dans la biographie universelle, article Chasseneuz.

fut complète comme la honte de ses accusateurs. Pour le venger de cette insulte, François Ier l'appela à son Conseil pour travailler à la réformation de la justice ; et c'est en partie à ses lumières que l'on doit la belle ordonnance d'Is-sur-Tille (1). Chasseneuz était revenu à la tête du Parlement de Provence, lorsque le 18 novembre 1540, cette compagnie rendit contre les Vaudois, habitans de Mérindol, un arrêt qui condamnait dix-neuf de ces hérétiques à être brûlés vifs (2). Chasseneuz eut horreur d'un jugement aussi cruel. Pour concilier ce qu'il devait à l'humanité avec ce que la prudence exigeait, il laissa publier l'arrêt; mais il prit des mesures telles que ce ne fut qu'après sa mort que la sentence put être mise à exécution. Garçonnet, qui lui succéda, suspendit aussi les mesures de rigueur prises contre les Vaudois; mais d'Oppèdes qui vint ensuite et Guérin les firent exécuter en 1545, avec une cruauté inouïe. Près de 4000 habitans de Cabrières, Mérindol, Cadenet, le Pertuis, Villefaure, Tremezines, Genson et Lourmarin, périrent au milieu des plus affreux supplices.

Chasseneuz mourut le 15 avril 1542, à 62 ans, victime, s'il en faut croire les auteurs contemporains, de son humanité pour les malheureux habitans de

---

(1) Cette ordonnance est du mois d'octobre 1535, elle est connue sous le nom d'ordonnance d'*Ys*. M. Girault, (détails historiques sur le département de la Côte-d'Or, pag. 32) s'est trompé d'un siècle dans la date de cette ordonnance à laquelle travailla Chasseneuz. Il la place en 1635; et il y avait 93 ans que Chasseneuz était mort.

(2) 18 Novembre 1540. Arrêt.... que les villages de Mérindol, Cabrières et *autres lieux* qui avaient été la retraite et le réceptacle des hérétiques seraient détruits, les maisons rasées jusqu'aux fondemens, les cavernes et autres endroits souterrains qui leur servaient de refuge démolis; les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés, les chefs et *principaux* révoltés exécutés à mort et leurs femmes et enfans bannis à perpétuité de ces lieux. Histoire du Parlement de Provence par P. Cabasse.

Mérindol. On ne put lui pardonner d'avoir suspendu indéfiniment l'exécution de l'arrêt porté contre eux; et comme il avait laissé entrevoir que la protection qu'il leur accordait n'aurait d'autre terme que sa vie, on ne trouva pas de meilleur moyen pour les en priver, que d'empoisonner leur protecteur avec un bouquet de fleurs qu'on lui présenta dans une fête.

Chasseneuz avait épousé, jeune encore, Pétronille Languet, veuve de Pierre Seurre, avocat du Roi, au bailliage d'Autun, qui lui apporta une fortune considérable, mais dont il eut à supporter souvent bien des contrariétés. « *Stimulis uxoris impe-* « *ditus*, » dit-il quelque part. C'est en réfléchissant sur ses chagrins domestiques, qu'il écrivait avec un peu de mauvais humeur : « *Meliùs est sedere* « *in angulo domûs solitariae ac vilis quàm cum* « *muliere litigiosâ in domo convivii. Meliùs est* « *habitare in terrâ desertâ quàm cum muliere* « *rixosâ et iracundâ..... Nequitia uxoris immu-* « *tat faciem ejus et obcæcabit vultum suum* « *tanquam ursus et quasi saccum ostendet in* « *medio proximorum. Ciceronem ipsum sum imi-* « *tatus qui Terentiam repudiavit eò quod uxori* « *pariter et philosophiae operam dare se non* « *posse fateretur.* » Chassan. in consuet. Burg., pag. 22, 496.

Chasseneuz eut d'elle trois enfans; le premier mourut en bas âge, et l'on n'a pas conservé son nom. Anne, sa fille, épousa Hugues d'Arlay, avocat estimé, qui fut dans la suite avocat du Roi, et qui, ayant recueilli les Mémoires de jurisprudence de son beau-père, donna au public, sous le titre de REPERTORIUM CONSILIORUM DOMINI BARTHOLOMÆI DE CHASSANEO, (in-f° gothique; Lyon, 1535, Vincent de Portonariis,) une seconde édition des *Consilia* publiés pour la première fois par Chasseneuz lui-même,

en 1531 (1). Artus son fils fut conseiller au Parlement de Dijon. Le désir de marcher sur les traces de son père l'entraîna à travailler avec tant d'ardeur, qu'il mourut, jeune encore, le 4 mai 1560, épuisé par les veilles et l'étude.

On a de Chasseneuz, avec les *Consilia*, dont il vient d'être parlé :

II. CATALOGUS GLORIÆ MUNDI, *in quo disseritur doctissimè et copiosissimè de omnibus rebus quae cœlo, mari, terrâ infernoqne continentur.* In-fol., 1529.

---

(1) L'édition de 1535 fut faite par les soins de Remmon Fragrius, qui la dédia à Hugues d'Arlay, elle doit avoir deux frontispices, le premier en avant de l'index, le second au commencement du premier des *Consilia*, celui qui traite de l'affaire des prétendus rats. M. Bernardi (biograph. univers. art. Chasseneuz,) n'indique que l'édition de 1531; celle de 1535 est la meilleure et la plus belle. Elle fut imprimée à Lyon en 1535, par Vincent de Portunaire *de Portunariis*, né à Trino dans le Montferrat. M. Henricy (mémoire sur l'origine de l'Imprimerie en Provence) cite plusieurs imprimeurs et libraires de ce nom : Vincent dont il est ici question, qui était établi à Lyon dès 1507; Dominique et Pierre, qui exerçaient vers le milieu du même siècle. La Provence n'avait pas encore d'imprimeurs; la première presse fut établie à Aix, en 1575, par Pierre Roux, imprimeur d'Avignon. Plus d'un siècle avant (1473), Guillaume le Roy imprimait à Lyon le premier ouvrage sorti des presses de cette ville; c'est le *Compendium Lotharii.* (V. lettres Lyonnaises par M. Breghot du Lut.) Le goût des livres est ancien dans ce pays; dès le IIe siècle de l'ère chrétienne Pline disait : *Bibliopolas Lugduni esse non putabam.* Plin. epist. ad Gemin. lib. IX ep. II. On connaît la belle inscription conservée au Musée Saint-Pierre :

Vitalinus Felix

Negociator Lugdunensis artis cartariae.

Jean de Cirey, 43e abbé de Citeaux, attira à Dijon Pierre Metlinger, le premier imprimeur que cette ville ait possédé. Il y imprima, en 1490, les constitutions, privilèges et vies des Saints de l'Abbaye de Citeaux.

Ce livre, curieux par les recherches qu'il renferme, n'est au reste, comme la plupart des ouvrages de ce siècle, qu'une lourde et informe compilation sans plan et dépourvue de toute critique. Théologie, jurisprudence, politique, histoire, physique, etc., l'auteur a tout embrassé pour tout confondre. Il a placé un traité de l'excellence des fromages d'Eutigny (1), près Dijon, entre une dissertation sur la plus sainte des sept béatitudes et un chapitre sur la bonté des œufs, dont il faut manger, dit-il, les vendredis et les samedis, en gardant les chapons et les petits poulets pour les autres jours : *Ex ovis nutriuntur diebus veneris et sabbati, aliis diebus comeduntur aut pulli, aut capones.* On y trouve encore le traité *de sede et throno Dei*, avec celui qui a pour titre : *An Marchio præcedere debet Comitem;* l'éloge de l'astrologie judiciaire entre celui du vin de Beaune et celui des jambons fumés; enfin un livre de l'Amour, suivi d'un discours sur l'huile et d'un autre sur les clochers et les fleurs.

III. Un savant commentaire latin sur les coutumes du duché de Bourgogne. Cet ouvrage, plein de recherches curieuses sur les antiquités et l'histoire de la Province, eut jusqu'à cinq éditions du vivant même de l'auteur; la première porte la date de 1517; la dernière, celle de 1647.

IV. Les épitaphes des rois de France jusqu'à François I^er^, en vers, avec leurs effigies; sans date, Bordeaux, 1 vol. in-8°, rare. Les vers sont de Jean *Boncet*, auteur du livre intitulé : *Les Regnards traversant les voyes périlleuses des folles fiances du monde*, faussement attribué à Sébastien Braudt.

C'est dans le premier de ces ouvrages (*Reperto-*

(1) Il n'y a point en Bourgogne de pays qui porte ce nom. Chasseneuz a sans doute voulu désigner Quetigny, village du canton est de Dijon à 6 kilomètres de cette ville, mais dont les fromages ne jouissent aujourd'hui d'aucun renom.

torium consiliorum), que se trouve la dissertation qui a donné lieu au conte du plaidoyer de Chasseneuz *en faveur* des rats de Beaune. Ce point d'histoire littéraire, qui a occupé de Thou, Nicéron, le P. Garnier, Gauffridi, Bouche, Bouhier, Papillon, etc., et plus récemment MM. Bernardi et Berryat-Saint-Prix, a été expliqué par chacun d'eux d'une façon différente; aucun d'eux n'avait lu, sans doute, la dissertation de Chasseneuz, car tous en ont parlé d'une manière fautive et en dénaturant les faits qui y sont rapportés. Voici ce qui donna lieu au prétendu plaidoyer ponr les rats, attribué à Chasseneuz.

Dans les XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, la jurisprudence de presque toute l'Europe admettait les procès intentés contre les animanx. Deux textes de l'écriture servaient de base à cette absurde coutume :

« *Si bos cornu percusserit virum aut mulie-*
« *rem, et mortui fuerint, lapidibus obruetur :*
« *et non comedentur carnes ejus, dominus quo-*
« *que bovis innocens erit.* » Exod., cap. 21, ℣. 28.

« *Qui cum jumento et pecore coierit, morte mo-*
« *riatur; pecus quoque occidite.* » Levitic., cap. 20, ℣. 15.

Jadis les Athéniens firent aussi le procès à une statue et la condamnèrent comme coupable d'homicide, pour avoir écrasé un citoyen en tombant sur lui.

Cet usage barbare, attesté par Guy Pape, Jean Duret, Julius Clarus, Bouchet, Rousseau de la Combe, etc., avait été sanctionné au VIII^e^ siècle par le concile de Worms, assemblé par Charlemagne, en 770.

Parmi les monumens les plus remarquables de ces étranges arrêts, on cite ceux rendus à Paris en 1314, en 1404 à Rouvre, à Labergement-le-Duc en 1419, à Brochon en 1420, à Trochères en 1435, à Caen en 1470, à Arcenant en 1512, à Toulouse

en 1525 et 1527, à Bordeaux en 1528, à Paris le 22 décembre 1575 et le 12 juin 1601, etc., etc. Ces sentences condamnent des bœufs, des chevaux et des porcs à être pendus ou brûlés, pour réparation des *meurtres* dont ils se sont rendus coupables; elles furent exécutées avec solennité, par les *carnaciers, tormenteurs jurés* et autres bourreaux du temps, qui avaient, pour leur peine le corps du patient. Ce n'était que dans le cas prévu par le texte de l'Exode cité plus haut, que le corps de l'animal était enfoui ou brûlé comme impur, sans qu'il fût permis d'en manger (1).

Ce n'était pas seulement contre les animaux qui avaient commis quelques violences particulières, que la justice de ce siècle sévissait. Quand les sauterelles, les chenilles ou d'autres animaux malfaisans se répandaient dans une contrée, les habitans ne connaissaient pas de meilleur moyen pour s'en délivrer, que de recourir à la justice pour les faire condamner à déguerpir des lieux ou ils causaient du dommage; il était alors gravement procédé contre eux, on entendait les plaignans et les prévenus par l'organe de l'avocat qui leur était choisi, et la sentence était rendue dans les formes. Un des plus anciens procès de ce genre, est celui que les habitans de Constance intentèrent contre des vers qu'il nommaient *tanffkaffer* et qui dévastaient leurs récoltes. Les vers furent défendus avec zèle; mais ils ne purent échapper à la condamnation qui fut prononcée contre eux. Cependant

(1) Il était digne de ce temps de croire que les animaux plaidaient entre eux devant les Tribunaux composés de leurs *pairs*. On lit le trait suivant dans Guillaume de Paris, *de universo* part. 3, cap. 8, *de ciconiis :*

« Tempore meo ciconia, tanquam de adulterio convicta, per « olfactum masculi sui, congregatâ multitudine ciconiarum, « nescio qualiter accusante masculo, vel detegente ejus crimen, « à totâ illâ multitudine deplumata atque dilacerata est, tan- « quam consilio aut judicio omnium esset adulterii judicata.

comme les sentences de la justice civile n'étaient pas toujours faciles à exécuter contre des coupables de ce genre, on avait le plus souvent recours aux foudres de l'Église et l'on poursuivait contre eux une sentence d'excommunication. C'est encore en Suisse que nous trouvons un des plus anciens monumens de cette pratique absurde. Le lac Léman se trouvant infesté de sangsues qui corrompaient ses eaux et faisaient mourir le poisson, une instance fut dirigée contre elles, et par suite de la sentence qui fut rendue après de longs débats, l'Evêque de Lausanne procéda solennellement à leur excommunication. Le Portugais Alvarez avait déja employé ce moyen pour débarrasser l'Egypte des sauterelles qui en dévastent chaque année les campagnes. Il y avait cependant des docteurs qui osaient écrire contre un abus aussi condamnable des choses saintes, ils soutenaient qu'on ne pouvait retrancher de la communion que ceux qui pouvaient y prendre part, et que d'ailleurs les créatures privées de la raison ne pouvaient être atteintes par les peines spirituelles. On peut voir dans Eveillon, (Traité de l'excommunication chap. 39) les autres argumens qu'ils apportaient à l'appui de leur doctrine; toutefois ils reconnaissaient que l'on pouvait exorciser, adjurer et maudire les animaux.

C'est dans cet état de la jurisprudence que Chasseneuz entreprit d'examiner aussi la question de l'excommunication des animaux. Il paraît que plusieurs fois déja elle avait été agitée devant l'officialité d'Autun; les expressions de Chasseneuz ne laissent aucun doute à cet égard.

CONSILIUM PRIMUM.

« *Burgundiones, inter alias provinciarum par-*
« *tes, quamdam habent fertilissimam quam*
« *Belnam nuncupant; ea ut plurimùm anima-*
« *libus muscis grossioribus abundat, vulgò nun-*

« *cupatis* hurebers (1), *mirum in modum uvis*
« *officientibus et maximum damnum afferenti-*
« *bus; quibus territa regio, cupiens de remedio*
« *debito sibi subveniri debere, ad nos Heduos,*
« *illius nostræ Burgundiæ penè principes, recur-*
« *rere* SOLET, *instanter petendo prædictis ani-*
« *malibus præceptum fieri debere, per officialem*
« *sedis episcopalis Heduensis, ut à loco præ-*
« *dicto in quo damnum dant se abstentent, aut*
« *ampliùs non noceant. Cui si non paruerint*
« *anathematizationis vinculo, seu maledictionis*
« *perpetuæ maledicentur. Quod quum hæc pe-*
« *tuntur, statìm* SOLENT *nostri Hedui hæc execu-*
« *tioni demandare, sed an rectè et de jure, et*
« *quomodo fieri possit, videndum est.....* »

L'avocat divise cette importante affaire en cinq questions, qu'il traite en autant de chapitres :

1° S'il faut donner à ces petites bêtes le nom d'*hurebers* ou de *locustes*.

2° Si l'on peut assigner en justice ces *hurebers*.

3° S'ils doivent être cités à comparaître en personne, ou par procureur.

4° Quel est leur juge naturel; si c'est le juge laïque, ou le juge ecclésiastique et quelles doivent être les formes de l'instance.

5° Ce que c'est que l'anathême et la malédiction dont on les menace.

Ces cinq questions sont divisées elles-mêmes en deux cent cinquante-six paragraphes; viennent ensuite des objections, des réponses, des preuves de l'une et l'autre opinion; dix argumens, dans lesquels l'avocat développe avec une incroyable prolixité les raisons qui s'opposent à la condamnation des hurebers; douze preuves qu'on peut au moins les anathématiser; puis

(1) *Attelabus Bacchus*, espèce du genre Attelabus, de l'ordre des Coléoptères, connue sous les noms d'Urbec, Urbère, Diableau, Bèche, Lisette, Destraux, Velours verd, etc.

enfin, diverses formules de malédictions et d'anathêmes tirées des actes publics de l'Evêché d'Autun, et signées de plusieurs prélats de ce diocèse.

A l'appui des développemens de ce plan bizarre, l'auteur accumule, suivant le goût du temps, des citations innombrables qu'il puise indistinctement à toutes les sources. Aux trois quarts de la première page, il a déjà cité Daniel, Cicéron, Pline, Salomon, Aristote, l'Exode, Boëce, Justinien, Ovide, Dion, Columelle, Caton, Virgile, et une dixaine d'autres auteurs.

Abordant enfin son sujet, Chasseneuz, pour consoler les Beaunois du fléau qui les afflige, leur apprend que les hurebers dont ils se plaignent, ne sont rien en comparaison de ceux que l'on voit dans les Indes. Ceux-ci n'ont pas moins de trois pieds de long; leurs jambes sont armées de dents, on en fait des scies dans le pays; souvent on les voit combattre entre eux avec les cornes dont ils sont armés. Le meilleur moyen de se délivrer de ce fléau de Dieu, c'est de payer soigneusement les dîmes et les redevances ecclésiastiques, et de faire promener autour des cantons infestés de ces insectes une femme les pieds nuds, et dans l'état que Chasseneuz désigne ainsi : « *Accessu mulieris, nudis pedibus et menstrualis, omnia animalia fructibus officientia flavescunt.* »

L'auteur termine ce premier chapitre, en fixant le nom latin qui convient le mieux aux terribles *hurebers;* il prouve qu'ils doivent être appelés *locustae*, et il fortifie son opinion par des citations qu'il emprunte encore à tous les auteurs de l'antiquité sacrée et profane.

Dans le second chapitre, Chasseneuz examine la question de savoir si l'on peut assigner les hurebers; il commence par distinguer deux sortes de citations, *alia personalis, alia verbalis*, et décide que les hurebers devraient être cités à comparaître en personne, et non par procureur; car, ajoute-t-il, *nulla*

mobilia neque immobilia possident, est ergò magna suspicio fugæ. Mais, continue l'auteur, comme ils ne peuvent réparer le tort qu'ils ont fait, il n'y a pas lieu à les assigner devant quelque juge que ce soit; on peut seulement leur enjoindre *ut non ampliùs damnum inferant.*

Le troisième chapitre a pour objet d'examiner si les hurebers, assignés en personne, pourront se défendre par procureur et où ils en trouveront un.

Le crime imputé aux hurebers est de nature à leur faire infliger des peines corporelles; ils ne peuvent donc se faire représenter par procureur, d'autant qu'ils ont causé un scandale universel dans le pays de Beaune; *populus enim remanet turbatus et scandalizatus:* n'ont-ils pas dévasté les vignes dont le jus réjouit les hommes et Dieu lui-même, *laetificat Deum et homines?* Ils devraient donc être tenus de comparaître en personne, sans pouvoir alléguer leur ignorance de droit, *debent haberi pro scientibus*, et sans que le juge pût leur nommer d'office un défenseur, si l'usage constant de l'officialité d'Autun n'avait pas toujours modéré, en pareille matière, la rigueur extrême du droit. La faveur accordée à l'accusé, au contumace sur-tout, doit décider le juge à donner à ces petites bêtes, *animalia*, un avocat qui puisse présenter leurs moyens de défense et les exceptions déclinatoires qu'elles ont à proposer.

Dans le quatrième chapitre, Chasseneuz se demande qui, du juge laïque ou du juge ecclésiastique, doit donner la citation et connaître du procès.

On pourrait décider la question en faveur du juge laïque, 1° parce qu'il s'agit ici d'une affaire temporelle; 2° parce que le juge ecclésiastique ne doit pas connaître des causes criminelles; 3° parce que les hurebers ne sont ni clercs, ni prêtres; 4° parce que les hurebers doivent être assimilés aux voleurs de grands chemins, et, comme tels, condamnés au gibet par le juge laïque, *paena furcae eis inferenda à judice*

laïco ; 5° parce que les laïques doivent être punis par les laïques ; 6° parce que ces animalcules endommagent, soit le bien des laïques, et le juge laïque est alors seul compétent ; soit le bien de l'Eglise, et alors l'Eglise, même pour sa défense, ne peut ni faire mourir, ni exposer à mourir ceux qui attaquent sa propriété. Cependant ces raisons de décider en faveur du juge civil, ne sauraient prévaloir ; car les hurebers ne pouvant être condamnés à aucune peine civile, à aucune restitution, il est inutile de les traduire devant les tribunaux civils. On ne peut leur infliger d'autres peines que des peines spirituelles, comme anathèmes, malédictions, excommunications, etc. C'est donc au juge d'Eglise que la connaissance de ce procès est dévolue ; et comme les hurebers ont commis leurs dégâts dans le territoire de l'archidiaconat de Beaune, c'est par l'officialité du diocèse d'Autun que l'anathème, qui est le poignard épiscopal, *mucro episcopalis*, doit être lancé.

Mais cette excommunication solennelle peut-elle être prononcée contre les hurebers ?

Telle est la matière du cinquième chapitre.

Les hurebers ne peuvent être excommuniés, parce qu'on ne peut les regarder comme contumaces, et que l'excommunication ne peut être prononcée que contre les contumaces convaincus de péché mortel ; or, les hurebers ne sont pas moins exempts de l'empire du péché que de la soumission aux lois, puisque ce ne sont que des insectes dépourvus de raison, *ergo*.....

Mais s'ils ne peuvent être excommuniés, *ratione contumaciæ*, ne peuvent-ils pas l'être au moins, *ratione delicti ?*

Ils ne peuvent l'être ni d'une manière, ni de l'autre. L'excommunication est une peine, la peine est la punition d'un crime ; les hurebers n'ont point commis de crime ; donc ils ne peuvent être excommuniés.

D'ailleurs, qu'est-ce que l'excommunication ? *Est à communione separatio ; ergo cum locustae non*

sint intùs, extrà poni non possunt, nam privatio praesupponit habitum.

D'un autre côté, comment punir ces hurebers, qui ignorent encore la gravité de leur faute? *Stultus demens non punitur etiam ex homicidio.* L'excommunication frappe l'ame et non le corps : *afficit animam, non corpus, porrò locustis anima nulla est, ergo.....* Et puis les hurebers n'ont fait qu'user de leurs droits en mangeant les raisins : *uvas comedere jure etiam divino permissum erat locustis ;* ils ne peuvent donc être punis pour ce fait, *actum licitum secundùm naturam eorum ;* saint Thomas n'a-t-il pas dit : *Dolus in vulpe non est vitium, quia naturae ejus est?* Le fait reproché aux hurebers leur était permis, même par le droit divin, *jure divino etiam permissum est fundum alterius et vineas propriâ auctoritate intrare et uvas comedere.* Nous savons en effet que Jésus-Christ permit à ses disciples d'entrer sur le fonds d'autrui et d'y manger des épis; comment, après cela, oser maudire les hurebers? Saint Michel n'osa pas maudire le Diable dans la dispute qu'ils eurent ensemble pour le corps de Moïse, parce que le Diable faisait là son métier, comme les hurebers font ici le leur.....

D'ailleurs, comment excommunier une race entière d'animaux, lorsque le droit ecclésiastique ne permet que l'excommunication individuelle? Cet anathême ne vaudrait pas même comme malédiction; car saint Thomas dit positivement que la malédiction sans anathême est nulle. Aucune loi n'a prévu le crime commis par les hurebers; les excommunier pour ce crime, serait non-seulement une injustice, mais encore une hérésie, puisque ce serait considérer les hurebers comme des êtres doués de raison, pourvus du baptême, membres de l'Eglise militante, *et per consequens posse pertinere ad Ecclesiam triumphantem ;* ce serait un scandale pour les Fidèles, un piège pour les simples, une source d'erreur pour tous.

D'un autre côté, qu'est-ce que les hurebers? *Pestis de cœlo descendens propter non solutionem decimarum, primitiûm; sicut dixit Virgilius*:

Unius ob noxam et furias Ajacis Oïlei.

C'est donc aux prières qu'il faut recourir, et non aux malédictions et aux jugemens, quoiqu'il se trouve des juges pour les arrêts les plus iniques, et des avocats pour les causes les plus honteuses, aussi bien que des procureurs qui sont en même temps juges et parties; témoin cet avocat, juge d'une ville d'Espagne, *qui cùm esset ad fenestram domus suae quae respectum habebat in viam publicam; supervenit quidam custos porcorum qui, cùm claudere voluisset porcos in stabulo, et non valuisset, cœpit, plenus irâ, clamare quasi insanus: O porci maledicti, intrate stabulum sicut judices et advocati intrant infernum! Et his dictis, statìm porci, mutuò se impellentes, sine morâ et strepitu intraverunt; propter quod ipse judex et advocatus, timore perterritus, mundanis relectis, ordinem Fratrum Minorum intravit, et sanctus homo factus fuit.....*

Le fléau dont se plaignent si haut les gens de Beaune, n'est-il pas d'ailleurs la juste punition des désordres de toute la Bourgogne? Qui voit-on, si ce n'est des prêtres sans piété, des magistrats sans justice, des familles désunies, des épouses adultères, des jeunes gens efféminés, et des vieillards plus corrompus encore? Où règne plus qu'en Bourgogne l'abominable péché du blasphême? ce péché, pour lequel un homme du diocèse de Rheims fut frappé du mal caduc avec tant de violence, qu'il se déchira lui-même, et rendit son ame au Diable; pareillement, un enfant de cinq ans fut enlevé à Rome par les Démons, des bras de son père qui s'était rendu coupable du même crime; et peu de temps après, un habitant de Milan périt, pour un fait semblable, d'une manière aussi tragique;

comme il venait de perdre toute sa fortune au jeu, il enfonça son poignard dans la terre, en disant : *O maledicte Christe, utinàm potuissem te ita transfigere in utero matris sicut transfixi terram!* Quand il retira son poignard, il était tout ensanglanté; il retourna chez lui, *statìmque domus super caput ejus cecidit eumque totum conquassavit, et à Dœmonibus tunc in infernum deportatus est.* Pierre Damien nous raconte qu'un chevalier ayant découpé un poulet à sa table, l'arrosa de poivrade, *aquâ piperatâ*, et ajouta, en s'adressant à ses convives : *Nec Petrus, nec Christus possunt reintegrare; statìm gallus rediit vivus, plenus pennis, et cantans, et percutiens alas*, tant et si bien, qu'il couvrit de poivrade le blasphémateur, qui devint à l'instant lépreux de tout son corps, et transmit cette maladie à sa postérité.

Tels sont les dangers qui menacent les blasphémateurs et les hérétiques, au nombre desquels ce serait se ranger que de procéder à une excommunication inutile, défendue et impie.

Mais ne serait-ce pas au moins le cas de maudire les hurebers, quoique saint Thomas ait proscrit ces malédictions? Ici l'auteur entreprend de détruire tout ce qu'il vient d'avancer, et il le fait à l'aide de douze argumens empruntés, de même que les premiers, aux auteurs de toutes les époques.

1° Saint Marc dit, que l'arbre qui ne donne point de fruit, soit coupé et jeté au feu. A plus forte raison doit-on le dire des animaux qui mettent même en danger la vie des Chrétiens.

2° Comme Dieu a promis de conserver les fruits du labeur de l'homme, il est, en quelque façon, obligé d'empêcher que des animaux n'arrivent qui les détruisent.

3° Toute créature étant soumise au fondateur du droit canon, doit être également soumise aux règles de ce droit.

4° La loi divine statue que celui qui a labouré la terre doit en recueillir le fruit.....

5° Il vaut mieux conserver ce qui est utile aux hommes que ce qui leur nuit. Or, les fruits de la terre sont utiles, et ces animaux, nuisibles ; donc.....

6° Si saint Thomas s'oppose à la malédiction des hurebers, ce n'en est pas moins le cas de les maudire : *licitum enim est transgredi regulas juris canonici, ut evitetur peccatum ; nam de duobus malis minus eligendum est, et imò licitum est eis maledicere, nam ad clamorem populi non puniendus puniri debet ;* c'est ainsi que Loth, pour éviter un plus grand crime, n'hésita pas de sacrifier l'honneur de ses propres filles.

7° Quand il s'agit d'éviter un scandale, le juge ecclésiastique peut punir ceux même qui n'ont encouru aucune peine ; or, il y aura un scandale public si les hurebers continuent leurs dégâts ; il faut donc les punir, qu'ils soient coupables ou non.

8° Si saint Thomas défend de maudire les animaux pour le mal commis, il ne défend pas de les maudire pour le mal à commettre. Que les hurebers soient donc maudits, s'ils recommencent leurs ravages.

9° Guy Pape rapporte qu'un cochon fut pendu à Châlon-sur-Saône pour avoir tué un enfant ; son procès lui fut fait dans les formes, et la sentence reçut son exécution avec solennité. Comment hésiter ensuite à maudire les hurebers, qui menacent de mort toute une province ?

10° *Religione permittente, licitum est avibus, seu aliis animalibus, fructus terræ destruentibus insidias parare.....*

11° *Haec animalia possunt anathematizari propter solidandam fidem pauperum rusticorum ; si enim viderunt aliàs istud fuisse factum, et non posse fieri, fortè hœsitarent de diminutione fidei.*

12° *Quod est prohibitum licitum est pro fruc-*

tibus conservandis, veluti incantationes, multò magis anathematizationes.

Les exemples les plus respectables ne viennent-ils pas, d'ailleurs, à l'appui de cette doctrine?

Jésus-Christ maudit le figuier; Dieu maudit le serpent, Babylone, Sodome et Gomorrhe; David les monts Gelboé; Alexandre les Israélites; des moines de Bourgogne maudirent les arbres d'un verger; d'autres moines les anguilles d'un lac de Suisse; un évêque fulmina contre les moineaux qui souillaient de leurs ordures l'Eglise de S^t^-Vincent; un saint prêtre maudit un pain, qui de blanc devint noir, etc., etc.

Nous avons dans ces derniers temps, ajoute Chasseneuz, des exemples bien plus décisifs encore. Les officialités d'Autun, de Lyon et de Mâcon ont rendu contre les rats, les chenilles et les limaces des arrêts dont la mémoire est encore récente; voici comment on procéda dans cette circonstance.

Les paroissiens présentèrent à l'Evêque une requête dans laquelle ils exposaient que des espèces d'animaux immondes *in formam murium urbanorum grisei coloris* s'étaient répandus des forêts dans les vignes où ils commettaient des dégâts incalculables, rongeant les bourgeons et les ceps, *botros et racemos corrodendo,* et amenant avec eux la cherté et la famine, *famem et caristiam.* Ils terminaient par supplier leur père spirituel de pourvoir promptement à ce terrible fléau. Sur cette requête, l'official nomma un avocat qui, non moins fécond que Chasseneuz, entreprit la défense des rats qui cependant furent condamnés avec leurs complices les chenilles et les limaces, par l'Evêque, qui leur adressa cette adjuration :

« Rats, limaces, chenilles, et vous tous animaux « immondes qui détruisez les récoltes de nos frères, « sortez des cantons que vous désolez et réfugiez- « vous dans ceux où vous ne pouvez nuire à per- « sonne. Au nom du Père, etc.....»

On publia ensuite la sentence d'excommunication contre les rats, les chenilles, les limaces et les sauterelles, leur enjoignant de se retirer dans le délai de trois heures et ordonnant au peuple de faire pénitence pour les crimes qui avaient attiré sur lui ce fléau.

Chasseneuz termine sa consultation par le texte qu'il rapporte de plusieurs sentences d'excommunication rendues dans des circonstances semblables : celle déja rendue à Autun *contre* les hurebers, en faveur des habitans de Mussy et de Pernan, par les vicaires-généraux d'Antoine de Châlon, Evêque d'Autun, le vendredi 2 mai 1480, par laquelle il est enjoint aux curés de la lire en chaire et de répeter l'excommunication *donec appareat effectus;* celle rendue contre les limaces, le 6 septembre 1481, par Jehan Noseret, chanoine de Beaujeu, chantre de Mâcon et vicaire-général du Cardinal Philibert Hugonet, Evêque de Mâcon, dans laquelle on cite l'exemple de Saint Mammet Evêque de Vienne, qui conjura de cette manière certains diables qui avaient pris la figure de loups et de porcs et qui dévoraient les enfans jusque dans les rues de la ville; celle rendue à Mâcon, le 17 août 1487, par les vicaires-généraux du diocèse d'Autun en l'absence du Cardinal Jean Rollin et signée L. Droini; plusieurs autres, enfin, rendues à différentes époques, par Jean Bobiller, contre les rats, les souris et autres vermines de la terre : *mures, sorices et alios vermes terræ;* par Jacques *de Bussulio* contre les limaces; par Antoine Bertrand contre les chenilles; par les vicaires-généraux d'Antoine de Châlon, évêque d'Autun, contre les mouches, etc. Ces sentences sont presque toutes semblables, elles ne différent que dans le délai accordé aux animaux pour déguerpir; il y en a qui les condamnent à partir de suite, d'autres leur accordent trois heures, trois jours ou plus; toutes sont suivies des formules ordinaires d'anathême et d'excommunication.

Telles sont les autorités sur lesquelles repose la consultation donnée par Chasseneuz dans l'affaire des hurebers, que l'on doit considérer comme l'un des monumens les plus curieux de la jurisprudence du XV^e^ siècle et de la crédule simplicité de cette époque. On ignore entièrement quelle fut l'issue du procès; Chasseneuz ne nous a pas conservé l'arrêt qui fut rendu; il est à présumer toutefois, que la sentence fut fulminée par l'Evêque d'Autun; on est porté à le croire en lisant dans la préface des *Consilia* ces paroles : « *Consilia nulla in hoc collegio sunt recepta, secundùm quæ à summis illis Galliæ tribunalibus judicatum non fuerit.* »

Après avoir lu cette analyse rapide mais fidèle de la consultation de Chasseneuz pour les habitans du Beaunois *contre* les hurebers, il sera facile d'apprécier la fable de son prétendu plaidoyer *en faveur* des rats et les récits controuvés auxquels elle a donné lieu.

On vu au commencement de cette notice, que Chasseneuz étant à la tête du Parlement de Provence, avait suspendu l'exécution de l'arrêt rendu le 18 novembre 1540, contre les Vaudois de Mérindol, Cabrières, etc. En rapportant ce fait, les historiens du XVIII^e^ siècle l'ont expliqué faussement par le souvenir que gardait le magistrat de son plaidoyer *en faveur* des rats, tandis qu'ils auraient dû en faire honneur à son amour pour l'humanité. De Thou, Bouche, Gaufridi et Garnier rapportent ce conte à peu près de la même manière. Ils disent que comme on était sur le point d'exécuter l'arrêt contre les Vaudois, Jacques de Renaud d'Allein (1),

(1) De Thou dit qu'il était d'Arles. — Papillon l'appelle Alenc c'est Alein qu'il faut lire. Nicolas de Renaud, père de de celui-ci, fut ambassadeur de Charles VIII à Rome; les services que cette famille avaient rendus à l'état furent recom-

gentilhomme provençal et ami de Chasseneuz, alla le trouver et lui rappelant le sursis qu'il avait jadis demandé et obtenu pour les rats accusés devant l'officialité d'Autun, il lui remontra qu'un premier président devait encore plus qu'un avocat respecter l'ordre et les formes de la justice; que d'ailleurs une population entière méritait autant d'égards qu'un amas de vils animaux, pour lesquels cependant il n'avait pas craint d'élever la voix..... Chasseneuz rougit, ajoutent-ils, et l'exécution de l'arrêt fut suspendue.

Ce conte, réfuté par Nicéron et par le président Bouhier (histoire des commentateurs de la coutume de Bourgogne, pag. 28), a trouvé pourtant dans ces derniers temps des défenseurs qui l'ont reproduit avec crédulité.

M. Bernardi (biographie universelle, article Chassanée), adoptant le récit de Bouche et du P. Garnier, (1), cherche à en établir, contre Nicéron, l'authenticité. Il dit que le premier des *Consilia* en fournit la preuve; que cette consultation était imprimée depuis dix ans, quand fut rendu l'arrêt contre les Vaudois, et que Renaud d'Allein put s'en prévaloir et l'opposer à Chasseneuz.

D'un autre côté, les savans éditeurs de l'Historial du jongleur (notes, pag. 24, 25), s'expriment ainsi : « En 1550 on avait encore recours à ces moyens « (l'excommunication), comme cela se voit dans le « fameux procès intenté pardevant l'official d'Autun, « contre les rats qui désolaient le canton de Lu« cenay. »

---

pensés par Louis XIV, qui érigea en mars 1505 la terre d'Alein en Marquisat.

(1) Ces auteurs, et ceux qui les ont copiés, placent, sur la foi du Martyrologe des protestans ce que Chasseneuz dit de cette affaire, dans le *Catalogus gloriæ mundi*. M. Bernardi n'est point tombé dans cette erreur : il a indiqué le *repertorium* comme étant le livre où se trouve la source de cette histoire.

Or, Chasseneuz était mort depuis huit ans, à l'époque dont on parle (1550). *Les rats qui désolaient le canton de Lucenay* sont les hurebers des vignobles de Beaune. L'Historial continue :

« Le savant Chassanée leur fut donné pour avocat, « et l'instance fut longtemps interrompue sur l'inci- « dent qu'il éleva en faisant observer que ses parties « contre lesquelles on demandait défaut, ne pou- « vaient comparaître tant que les chats occuperaient « les avenues du prétoire. »

On ne voit pas dans la consultation de Chasseneuz quel fut l'avocat chargé de défendre les hurebers ; quant à lui, il était consulté par les plaignans et plaidait *contre* les hurebers. L'interruption de l'instance, les chats qui guettaient les parties aux portes de l'audience, sont des inventions faites à plaisir.

« Chassanée, dont il s'agit ici, ayant été posté- « rieurement nommé président au parlement de Pro- « vence, se trouva dans la nécessité de condamner « au feu quelques sectaires de Cabrières et de Mé- « rindol. »

Postérieurement (à 1550),..... Chasseneuz fut nommé dix-huit ans *antérieurement*. L'arrêt fut rendu dix ans *avant* l'époque citée (1550). Ce ne furent pas *quelques* sectaires qui furent condamnés ; on a vu le texte de l'arrêt.

« Comme il rêvait au moyen de surseoir à l'exécu- « tion, un gentilhomme bourguignon qu'il consultait « à cet égard, s'écria tout-à-coup : Eh ! faites comme « pour les rats de l'official d'Autun ; vous vous rap- « pelez que les paysans demandant qu'ils fussent « excommuniés, l'official se trouva dans un grand « embarras ; il ne voulait en effet ni mécontenter « les ouailles, ni compromettre l'efficacité de l'ex- « communication. Vous lui donnâtes l'avis de gagner « du temps, en déclarant qu'il fallait laisser aux dé- « linquans le délai nécessaire pour purger leur contu- « mace ; les parties ne purent en disconvenir. Les

« pluies survinrent, les rats furent détruits et l'ex-
« communication prononcée à propos fit merveille,
« etc..... »

La suspension des mesures de rigueur prises contre les Vaudois fut inspirée à Chasseneuz par des motifs plus nobles et plus élevés. Garçonnet, qui fut, après lui, président du parlement d'Aix, n'avait pas plaidé pour les rats, et il suspendit aussi les cruelles exécutions qui ont flétri la mémoire de d'Oppèdes et celle de Guérin. — Renaud d'Allein était un gentilhomme provençal et non bourguignon; de Thou dit qu'il était d'Arles. — L'embarras de l'official, la ruse suggérée par Chasseneuz, sont autant de fables dont l'invention n'a rien d'heureux; celle des pluies qu'on attendit pour lancer l'excommunication, est encore plus déplacée; elle dépare l'intéressant ouvrage, dont une des notes fait l'objet de cette critique; ces plaisanteries sur les choses de la Religion prouvent aussi peu contre elle aujourd'hui, que les massacres de Cabrières ne plaidaient en sa faveur; le temps est passé où les épigrammes et les bûchers étaient les seuls moyens d'argumentation que l'on connût. Le XIX^e^ siècle est heureusement aussi loin des uns que des autres; il n'envoie personne à la mort pour avoir cru; et quand il doute, il n'a pas moins de garde de se moquer que de croire.

FABLES

PAR M. BRESSIER.

Le Bâton du Vieillard.

Le doyen du hameau, vénéré patriarche,
Assis sur une pierre ; et d'un œil attendri,
Regardant le bâton qui soutenait sa marche,
Disait : Vieux serviteur, je t'ai toujours chéri ;
Mon père (il m'en souvient), dans la forêt prochaine,
Quinze lustres passés, te coupa sur un chêne.
Tu devins d'abord mon coursier ;
Ardent, comme on l'est au jeune âge,
Sur toi je chevauchais, apprenti cavalier,
Et galopais dans le village.
Puis, guidant de marmots un joyeux peloton,
J'apprenais la manœuvre à la troupe novice ;
Pour faire et commander tour-à-tour l'exercice,
Tu me servais de mousqueton.
Plus tard, je te portais dans mes courses lointaines ;
Au milieu des déserts et des immenses plaines,
Je marchais seul et sans effroi.
Habile à te brandir, j'ai vu fuir devant moi
Et le loup, terreur des campagnes,
Et le chien hydrophobe, et l'ours de nos montagnes.
Si le brigand farouche, à l'œil étincelant,
M'assaillait à l'écart, sa rage était déçue,
Dans mes terribles mains tu devenais massue,
Il était à mes pieds renversé tout sanglant.
Ils sont passés ces jours de plaisirs et de gloire
Et j'en conserve à peine une faible mémoire.
Ardeur, force, légèreté,
J'ai vu tout disparaître et toi seul m'es resté.
Tu me tiens lieu de tout, ô compagnon fidèle ;
Tu prêtes ton secours à mon corps qui chancèle,
Ébranlé par la main du Temps ;
Tu servis ma vigueur, tu soutiens ma faiblesse,
Et je trouve l'appui de ma triste vieillesse
Dans le jouet de mon printemps.

Par M. Bressier, Président de l'Académie.

Les deux Nids.

FABLE.

Sur le point de devenir mère,
Une jeune fauvette, étourdie et légère,
Avait placé son nid, par un instinct coquet,
Dans un joli rosier, ornement du bosquet.
Rien ne troubla d'abord la paix de sa retraite;
Au souffle embaumé du printemps
Les boutons du rosier, les fils de la fauvette,
Jeunes contemporains, croissaient en même temps;
Et tout joyeux de voir sa famille chérie,
Que le moindre zéphir berçait
Dans cette corbeille fleurie,
De son choix imprudent l'oiseau s'applaudissait;
Mais son bonheur fut de courte durée :
Aussitôt que de l'air les citoyens nombreux,
Par l'amour rapprochés, voltigent deux à deux,
La guerre leur est déclarée.
Des essaims de marmots, maraudeurs inhumains,
Vont dès l'aube à la picorée,
Et furetent dans les jardins.
C'est ainsi que l'humaine engeance
A la destruction prélude dès l'enfance.
Le rosier cachait mal son dépôt précieux,
Et la malice a de bons yeux.
Un écolier rusé qui guette
De l'oiseau tous les mouvemens,
Découvre le nid; la fauvette
Se voit enlever ses enfans.
Elle fuit du bosquet, elle cherche un lieu sombre
Pour y gémir en paix; des touffes de buissons,
Retraite inaccessible, y récelaient dans l'ombre
Une mère et ses oisillons.
On aime à confier les peines qu'on endure,
Raconté le mal s'adoucit;
La fauvette fait le récit
De sa malheureuse aventure.
Ma voisine, lui dit l'hôtesse du hallier,
Pour établir votre ménage
Le choix de ce brillant rosier

(Je parle avec franchise), a-t-il été bien sage ?
Par l'éclat de ses fleurs attirant tous les yeux,
Riche en parfums, pauvre en feuillage,
Ce bel arbuste était un gîte dangereux.
Dans cette ronce hospitalière
Où j'ai pondu, couvé, cachée et solitaire,
Rien ne flatte la vanité;
Cet asile est plus que modeste;
Mais aucun accident funeste
N'y menace ma sûreté.
De l'homme, croyez-moi, fuyez le voisinage;
Au jardin le plus beau que sa main a planté
Préférez un réduit sauvage,
Et sachez désormais connaître l'avantage
D'une prudente obscurité.

Par M. Bressier, Président de l'Académie.

L'ÉTINCELLE,

TRADUIT DU POLONAIS,

PAR M. LE GÉNÉRAL LE GRAND, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a peu de jours (25 avril 1831), le Journal des Débats annonçait que l'âge et les infirmités venaient de forcer M. Niemcewicz, âgé de 79 ans, secrétaire du Sénat du royaume de Pologne, à se retirer à Cracovie. Cet *homme célèbre*, comme le dit ce journal, l'est à plus d'un titre. Il fut dans sa jeunesse secrétaire et aide-de-camp de Kosciusko; il resta avec lui, et comme lui grièvement blessé, parmi les morts sur le champ de bataille de Praga, dernier désastre des Polonais qui compléta la ruine de leur patrie; après avoir partagé avec son général une prison en

Russie, il partagea son long exil en Amérique. Plus heureux que Kosciusko, qui ne put venir qu'à Paris, Niemcewicz revint à Varsovie avec l'armée française au commencement de l'année 1807, et contribua puissamment par ses talens à l'organisation du grand duché de Varsovie. La plupart des langues de l'Europe, sur-tout le français et l'anglais, lui sont familières. Il passe parmi ses concitoyens pour l'homme qui écrit le mieux sa langue maternelle en prose et en vers. Pendant les trois années que j'ai séjourné en Pologne, il employait les momens de loisir que ses hautes fonctions lui laissaient, à un poëme sur l'agriculture. Quelquefois sa muse s'occupait de petits ouvrages tous empreints des malheurs de sa patrie, et de l'espoir de voir renaître la Pologne de ses cendres.

Voici la traduction d'un de ces opuscules. La résurrection de la Pologne lui donne un nouvel intérêt. Imprimée à Varsovie en novembre 1807, elle ne l'a jamais été en France, par la raison qu'on y faisait dire à l'Empereur plus qu'il ne promettait alors, et plus qu'il n'a promis depuis aux Polonais.

L'étincelle.

EXTRAIT DES ANCIENNES CHRONIQUES DE POLOGNE, MIS EN VERS POLONAIS PAR M. NIEMCEWICZ.

TRADUCTION.

Vous qu'un cruel destin poursuit,
S'il vous arrive un rayon d'espérance,
Apprenez par ce vieux récit,
Comment on peut, quand la persévérance
S'unit au courage, aux vertus,
Recouvrer à la fin les biens qu'on a perdus.

Du roi Popel * on lit dans la chronique

* Le roi Popel ou *Popiel* est pour les Polonais, le Pharamond des Français, et l'histoire en est plus fabuleuse.

Que près du lac Goblo, * de toute antiquité,
S'élevait avec majesté,
Sur de sombres forêts, un temple magnifique;
Un peuple noble et libre, ayant pour lois l'honneur,
De ses aïeux l'exemple, et sa propre valeur,
Y révérait le feu; symbole de la vie,
Il en était la déité chérie.
Une flamme éclatante, objet d'un pieux soin,
Sur un autel sacré, resplendissait au loin.
Mais soit qu'enfin ce peuple ou que d'indignes prêtres
Négligeassent le Dieu transmis par leurs ancêtres,
Un fougueux ouragan troubla les élémens,
Le temple s'ébranla jusqu'en ses fondemens,
Le faîte avec fracas s'écroula dans l'enceinte,
L'autel fut renversé, la flamme fut éteinte;
Privés du feu divin, au milieu du chaos,
Les habitans vivaient dans l'ombre des tombeaux.
Le frère abandonné méconnaissait un frère;
Les enfans sans appui cherchaient en vain un père,
Et dans le désespoir tous erraient au hasard;
Quand un héros plus grand, plus puissant que César,
Devancé par la gloire et par la renommée,
Conduisit vers ces lieux son invincible armée.
Il fut ému des maux du peuple dispersé;
Sa voix le réunit; au temple renversé
Il dirigea ses pas. Dejà la foule immense
Dans la crainte et l'espoir l'entourait en silence.
Debout sur les débris, il tient d'un air serein
Ce glaive d'où dépend le sort du genre humain,
Dont un Dieu bienfaisant arma le bras auguste
Pour l'effroi du coupable et pour l'appui du juste.
Il en frappe l'autel; à ce coup foudroyant
Une étincelle en jaillit à l'instant.
Peuple, dit le héros, gardez cette étincelle,
Du feu de vos aïeux ce n'est qu'une parcelle,
Elle est faible, elle n'a qu'un éclat vacillant;
Qu'un amour paternel la dispute au néant.
Des tempêtes ici vous voyez les ravages;
Sachez-la désormais garantir des orages;
Mais pour qu'avec le temps elle puisse éclater,
Il faut qu'un souffle pur vienne l'alimenter,
Qu'un Pontife en ces lieux veille à son existence;

* Goblo ou Goplo, lac fabuleux, célèbre en Pologne dans les cont de bonnes d'enfans.

Ses vertus et mon cœur l'ont désigné d'avance. *
Il la fera briller d'un éclat radieux,
Et vous serez un jour ce qu'étaient vos aïeux.

Varsovie le 3 novembre 1807.

Le Colonel chef de l'État-Major du Génie
au 3e corps de la grande armée,
Chevalier LE GRAND.

* Le Roi de Saxe.

M. Niemcewicz écrivit à M. Le Grand, en recevant sa traduction, la lettre suivante :

Varsovie, le 4 décembre 1807.

Recevez, Monsieur, mes remercîmens pour la charmante traduction que vous voulez bien m'envoyer ; tout y est bon, tout y est à vous : un édifice n'appartient pas à celui qui fournit des pierres brutes, mais bien à l'architecte habile qui sait les employer avec goût et élégance. C'est ce que vous avez fait, Monsieur, en arrangeant les matériaux de ma Fable.

Agréez encore une fois, Monsieur, mes remercîmens et l'assurance de ma haute considération.

F. V. Niemcewicz.

FABLE TRADUITE DU POLONAIS. *

LE SERIN DE LA VILLE
Et le SERIN DES CHAMPS } en cage.

LE SERIN DE LA VILLE.

Que ton chant est plaintif? Quelle est donc ta souffrance?
Tout ici mieux qu'aux champs, nous vient en abondance.

LE SERIN DES CHAMPS.

Né dans une prison, chantes-en les douceurs;
Je suis né libre, moi, je chante mes malheurs.

Varsovie 1808.

Le Colonel chef d'État-Major (du Génie)
au 3e corps de la grande armée.
Chevalier LE GRAND.

* Je crois, sans pouvoir l'assurer, que cette fable est de M. Niemcewicz.

CATALOGUE

DES OUVRAGES
DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE, DEPUIS LE 25 AOUT 1829, JUSQU'AU 22 JUIN 1831.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Histoire du Dauphiné, par M. le baron de Chapuys Montlaville, *tom.* 2. 3e *Livraison.* — *Rapporteur,* M. Bressier.

Œuvres diverses de M. de Guerle, 1 *vol. in*-8°. *Paris,* 1829. — *Rapporteur,* M. Lorain.

Mémoire sur les funestes effets des pluies du mois de mai 1829, par M. le baron d'Hombrès Firmas. Manuscrit. — *Rapporteur,* M. Pingeon.

Du courage civil. Harangue prononcée par M. Nault, procureur-général, à la rentrée de la Cour royale de Dijon, 3 novembre 1829.

Notices sur Camille de Neuville, archevêque de Lyon et sur A. L. du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon, par M. Péricaud. — *Rapporteur,* M. Amanton.

Rapports faits par M. Lair, à l'Académie de Caen, sur les pommes de terre, le puceron lanigère, etc. — *Rapporteur,* M. Peignot.

Monumens de Versailles, par M. Vaysse de Villiers, 2 *cahiers de gravures in*-f°. — *Rapporteur,* M. Devosges.

Réflexions philosophiques et médico-légales sur les maladies intellectuelles du sommeil, par M. le docteur Pierquin. — *Rapporteurs,* MM. Antoine, Pingeon.

Notice sur les nouveaux mortiers hydrauliques, par M. Girard de Caudemberg. *Paris,* 1827. — *Rapporteurs,* MM. d'Aumont, Sené.

Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation du pays Messin, par M. Bégin. *Metz,* 1829, 1 *vol. in*-8°. — *Rapporteurs,* MM. Amanton, Peignot.

Observations sur quelques plantes de France, par M. Soyer-Willemet. — *Rapporteur,* M. Vallot.

Eloge historique du docteur Valentin, par M. de Haldat. *Nancy, in*-8°. 1829. — *Rapporteur,* M. Toussaint.

Recherches statistiques et économiques sur les pâturages de l'Europe, par M. Moreau de Jonnès. — *Rapporteur,* M. Morland.

Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, par M. Eu-

sèbe de Salverte, *in*-8°. *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Eloge de la folie, par Erasme, traduction nouvelle par M. Brugnot. *Paris*, 1826, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Poétique des romantiques, par le même. Manuscrit. — *Rapporteur*, M. LORAIN.

Tableau descriptif, historique et pittoresque de Versailles, par M. Vaysse de Villiers, 1828, *in*-18. — *Rapporteur*, M. DURANDE.

Examen oratoire des églogues de Virgile, par M. Genisset. *Paris*, 1802, *in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. PEIGNOT, AMANTON.

Extraits des rapports faits à l'Académie de Besançon, par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

Discours sur le principe moral de l'influence des sociétés académiques, 1829, par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

Rapport sur le concours de l'année, fait à l'Académie de Besançon, par le même, 1827. — *Mêmes rapporteurs.*

Lettre sur la constitution froide et pluvieuse de 1829, par M. le baron d'Hombrès Firmas. Manuscrit. — *Rapporteurs*, MM. PINGEON, GIRARD DE CAUDEMBERG.

Hutton's course of mathematics, *vol.* 3, by Olinthus Gregory, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Memoirs of the late J. Mason Good by Olinthus Gregory, *in*-8° — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Examen de la doctrine des Ecritures touchant la personne de Jésus-Christ, par M. de Luc, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. RIAMBOURG.

Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon, par M. Cochard. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Notices sur MM. Châtillon et Torombert, par M. Amanton.

L'indicateur de l'Est, par M. Begin, nos 1, 2.

Précis des travaux de la société centrale d'agriculture de Nancy, par M. Soyer Willemet. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Babbage on the decline of sciences in England. *London*, 1830, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Observations sur la littérature, par M. Guillaume Besançon, 1830. — *Rapporteurs*, MM. AMANTON, TOUSSAINT.

Herbier des environs de Dijon, par M. Bonier, contenant 700 plantes dans 10 cartons. — *Rapporteurs*, M. MORLAND, ANTOINE.

Description historique et critique, et Vues pittoresques de Dijon, par M. de Jolimont. *In*-4°, *grav.* — *Rapporteurs*, MM. DE SAINT-MÉMIN, DE CHAMBURE.

Supplément à la Flore de la Haute-Loire, par M. Arnaud. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Émancipation politique et commerciale des Colonies françaises, par M. de Saint-Genis. — *Rapporteurs*, MM. TILLOY, LORAIN.

Mémoire sur la Soude, sa préparation et ses usages, par le même. — *Mêmes Rapporteurs.*

Fables nouvelles et Poésies diverses, par M. Touzet. *Dijon, in*-12, 1830. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Mémoire sur l'hiver de 1828 à 1829, par M. d'Hombrès-Firmas. — *Rapporteurs*, MM. d'AUMONT, PINGEON.

Fragmens politiques et administratifs, par M. le baron de Chapuys-Montlaville. — *Rapporteur*, M. SENÉ.

Notice historique sur la vie de Cl. de Chavannes, par M. Cochard. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Paraibôle de l'Anfan prodigue, et le livrô de Ruth, par M. Amanton.

Mémoire sur la rétroversion de l'utérus pendant la grossesse, par M. le Dr Parent. Manuscrit. — *Rapporteur*, M. Pingeon.

L'Étincelle, fable polonaise de M. Niemcewicz, traduite par M. le général Le Grand.

Flore de la Côte-d'Or, par MM. Loret et Duret. *Dijon*, 1831, 2 *vol. in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. VALLOT, ANTOINE, PINGEON.

Annuaires statistiques du Doubs, 1830, 1831, par M. Laurens.

Essai sur l'établissement des fabriques de Soude factice, par M. Flour de Saint-Genis.

Panégyrique de Saint Louis, prononcé devant l'Académie Française le 25 août 1824, par M. l'abbé Labouderie. — *Rapporteur*, M. FRANTIN.

La Messe, le Graduel, l'Évangile, etc., extraits de l'Encyclopédie moderne, par le même. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Ordres religieux, extrait du même ouvrage, par le même. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Dicours à l'occasion de la conversion de Louis Jacob. *Paris*, 1817, par le même. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Discours pour le baptême de Jean Wolf, *Paris*, 1818; par le même. — *Même Rapporteur.*

Lettres de M. de Saint-Martin, Missionnaire apostolique, par le même. *In*-8°, 1822. — *Même Rapporteur.*

Le Christianisme de Montaigne, par le même. *Paris, in*-8°, 1819. — *Même Rapporteur.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société hellénique de Paris, séance de 1829, n° 1. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Recueil agronomique de la Société d'Agriculture de Tarn et Garonne, tome X, nos 7, 8, 9, 10, 11, 12; tome XI, nos 1-12; tome XIII, nos 1, 2, 3, 4. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Annales de l'Auvergne, tome 2, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1829; janvier, février 1830, — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de la France, tome 25, nos 7-12; tome 26, nos 1-12; tome 27, nos 12-24. — *Rapporteurs*, MM. VALLOT, DEGOUVENAIN, MORLAND.

Journal de la Société d'Agriculture du département de l'Ain, 1829, nos 7-12; 1830, nos 1-10, 12. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Bulletin de la Société de Géographie, nos 75-88, 90, 91, 92, 94, 95, 97. — *Rapporteur*, M. GUENEAU D'AUMONT.

Journal de la Société d'Agronomie pratique, 1829, nos 8, 9, 10, 11, 12; 1830, nos 1, 2, 3, 4, 6. — *Rapporteurs*, MM. MORLAND, VALLOT.

Annales d'Agriculture de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, tome 9, nos 7-12; tome 10, nos 1-9. — *Rapporteurs*, MM. VALLOT, DEGOUVENAIN.

Société royale des Sciences de Nancy, séance publique. 1829. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Bulletin industriel de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de Saint-Etienne, tome 7, nos 9, 10, 11, 12; tome 8, nos 1, 2, 3, 4, 6, 7. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Journal de la section de Médecine de la Société royale des Sciences de Nantes, 5e et 6e volumes. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Précis de la Constitution médicale d'Indre-et-Loire, 2e, 3e, 4e semestres 1829; 1830, 1er, 3e. sem. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Journal d'Agriculture et des Arts de l'Arriège, tome 5, nos 12, 13. — *Rapporteurs*, MM. TILLOY, VALLOT.

Éphémérides de la Société d'Agriculture de l'Indre, 18 cahiers, 1829-1830. — *Rapporteur*, M. SENÉ.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poitiers, 1re partie, no 27; 2e partie, nos 3, 4, 5, 6, 7, 8. — *Rapporteurs*, MM. TILLOY, VALLOT, MORLAND.

Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube, nos 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37. — *Rapporteurs*, MM. DE CHAMBURE, VALLOT, DEGOUVENAIN.

Memoirs of the astronomical Society of London, vol. 3 et 4. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Besançon,

séances publiques, 28 janvier, 24 août 1829; 28 juin 1830. — *Rapporteur*, M. Peignot.

Société centrale d'Agriculture de Rouen, cahiers 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40. — *Rapporteur*, M. Morland.

Annales de la Société d'Agriculture de la Charente, tome 11, nos 4, 5; tome 12, nos 1, 2, 4, 6, 10; tome 13, no 1. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Journal de Médecine et des Sciences accessoires de l'Eure; octobre 1829; 1830, janvier. — Recueil de la Société d'Agriculture du même département, années 1829, 1830. — *Rapporteurs*, MM. Antoine, Vallot.

Annales de la Société royale des sciences d'Orléans, tome 9, nos 24, 25, 26; tome 10, nos 1, 2, 3; tome 11, no 1. — *Rapporteurs*, MM. Antoine, Toussaint.

Académie royale des Sciences de Bordeaux, séance publique du 16 juin 1829; 1 *vol. in*-8°. — *Rapporteurs*, MM Girard de Caudemberg, Maillard de Chambure.

Mémoires de la Société royale des Sciences, etc., de Lille, 2e semestre 1827, et année 1828. — *Rapporteurs*, MM. Girard de Caudemberg, d'Aumont.

Journal pratique de Médecine vétérinaire, 5e année, no 1. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, tomes 1, 2, 1828. — *Rapporteurs*, MM. Bressier, Morland, de Chambure.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, séance publique, 1829, 1830. — *Rapporteur*, M. Degouvenain.

Journal du Comité agricole de la Marne, no 9. — *Même Rapporteur*, M. Vallot.

Séance publique de la Société de Médecine de Caen; 30 décembre 1828. — *Rapporteurs*, MM. Pingeon, Antoine.

Transactions of the Society for encouragement of Arts, etc. *London, tom.* 47. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences de Rouen; 1829. — *Rapporteurs*, MM. Riambourg, Bressier.

Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, séance du 5 mars 1831. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Mémoire sur la graisse des vins, publié par la Société d'Agriculture de la Marne. — *Rapporteur*, M. Degouvenain.

Assemblée générale et annuelle de la Société de la Morale chrétienne, 22 avril 1830. — *Rapporteur*, M. Riambourg.

Comité des Prisons de la même Société. — *Même Rapporteur.*

Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1830, 1831. — *Rapporteur*, M. Bressier.

Séance publique de l'Académie royale des Sciences de Toulouse; 13 mai 1830, 12 mai 1831. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Société d'Émulation du Jura, séance publique du 17 novembre 1829. — *Rapporteur*, M. BRUGNOT.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie; 1827, 1828, 1 *vol. in*-8°, avec *atlas in*-4° oblong. — *Rapporteur*, M. DE SAINT-MÉMIN.

Compte rendu de la Société des Sciences médicales de la Moselle. *Metz*, 1830. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Séance publique de l'Académie d'Aix. 1830. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Société royale de Saint-Quentin. Mémoires, etc., 2 *vol. in*-8°, 1829, 1830. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

ENVOIS DIVERS.

Rapport du jury sur la foire nantaise, 25 mai 1829. — *Rapporteur*, M. PINGEON.

Rapport fait par M. Boisgiraud, sur la lampe hydrostatique. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Descriptions et procédés des brevets d'invention dont la durée est expirée, *tom.* XVI, XVII, XVIII, 3 *vol. in*-4° *grav.*

Catalogue de la bibliothèque de l'Académie de Caen, *in*-8°.

Projet d'organisation d'une société météorologique, par M. Morin. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Notes sur quelques ossemens fossiles de Palœtherium, par M. Billaudel, *broch. in*-8°. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Fondation du prix annuel d'agriculture à Roville, par M. le Dauphin.

Un mot sur l'indemnité sollicitée en faveur des émigrés, par M. Paul. *Paris*, 1824, *in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. DE REULLE, LORAIN.

Nouveau Manuel des maires, par le même. *Dijon*, 1826, *in*-12. — *Mêmes rapporteurs.*

Essai sur l'organisation actuelle de la marine, sur la nécessité de changer de système pour recréer une armée navale, par le même, *manuscrit*. — *Rapporteurs*, MM. GIRARD DE CAUDEMBERG, MAILLARD DE CHAMBURE.

Statistique morale de la France, ou biographie par département; 1re *livraison*. Bouches du Rhône. *Paris*, 1829, *broch. in*-8°. — *Mêmes rapporteurs.*

Mémoire au Roi, par Abeille. — *Mêmes rapporteurs.*

Album poétique des départemens, *février* 1830. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Oswal ou la vengeance, par Vigarosy. Castelnaudary, 1829. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Considérations et opinion sur les brevets d'invention, par le même. Castelnaudary, 1829. — *Rapporteur*, M. DE CHAMBURE.

Analyse des réponses aux questions proposées pour la révision des lois sur les brevets d'invention. — *Rapporteur*, M. DE CHAMBURE.

Aperçus sur les législations relatives aux inventions industrielles en Europe et en Amérique. — *Même rapporteur.*

Extrait des délibérations de la Chambre de commerce de Lille, 31 *juillet* 1829. — *Même rapporteur.*

Traité pratique de la partie d'art du cadastre, par M. Busset. Clermont-Ferrand, 1827, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. GIRARD DE CAUDEMBERG.

Trois livraisons et le titre d'un Atlas du département du Puy-de-Dôme, par le même. — *Même rapporteur.*

Rapport sur les ouvrages et les collections rapportées de l'Egypte et de la Nubie, par M. Rifaud. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Le Spectateur, journal politique, littéraire et industriel, nos 1-6.

Mémoire sur une éducation de vers à soie, par M. Bonnafous, — *Rapporteurs*, MM. DEGOUVENAIN, VALLOT.

Recherches sur les moyens de remplacer la feuille du mûrier, par le même. —*Mêmes rapporteurs.*

Expériences comparatives sur l'emploi des feuilles du mûrier greffé et de celles du mûrier sauvage, par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

De la culture du mûrier, par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

De l'emploi du chlorure de chaux pour purifier l'air des ateliers de vers à soie, par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

De l'éducation des vers à soie; par le même. — *Mêmes rapporteurs.*

Cenni sulle capre del Thibet per il signor Bonafous. Torino, 1827. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Excursion dans le pays de Gruyères, par le même. — *Rapporteur*, M. SENÉ.

Essai comparatif de diverses charrues, par le même. — *Même rapporteur.*

Descrizione di un foratera mecanica, par le même. — *Rapporteur*, M. DEGOUVENAIN.

Moyen de préserver les champs de la cuscute, par le même. — *Même rapporteur.*

Le monde comparé avec l'empire britannique, par M. Adrien de Balbi; 1 feuille grand aigle. — *Rapp.*, M. DE CHAMBURE.

Essai sur les avantages d'une éducation spéciale pour les agriculteurs, par M. Blanc, agronome. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Voyage à Pompeï, par l'abbé Romanelli, traduit par M. Préjan d'Avallon, 1828, *in*-12, *fig.* — *Rapporteur*, M. DE CHAMBURE.

Mémoire sur le moteur Laborde, *fig.* — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Vœux adressés au futur congrès, par M. de Sellon. *Genève*, 1830. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Index to the library of the lycœum of natural history of New-York, 1830. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Mémoire sur l'exploration d'un cimetière romain; par M. Jollois, *fig.* — *Rapporteurs*, MM. BAUDOT, DE CHAMBURE.

Eloge de Buffon, manuscrit anonyme.

L'Athénée français, par M. Lejeay, *Paris*, 1831, *in*-12. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Storie di Chieri di Luigi Cibrario. Torino, 1831, *in*-18. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Sur les moyens d'utiliser les animaux morts, par M. Payen, *Paris*, 1830, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

LISTE

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES
AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE DE DIJON EST EN RELATION;
IMPRIMÉE PAR DÉCISION DU 15 NOVEMBRE 1827.

Aix en Provence (Bouches-du-Rhône), Académie royale des sciences, arts et lettres.

Angoulême (Charente), Société d'agriculture, arts et commerce.

Arras (Pas-de-Calais), Société royale pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Besançon (Doubs), 1° Académie des sciences, belles-lettres et arts; 2° Société d'agriculture et arts.

Blois (Loir-et-Cher), Société d'agriculture.

Bordeaux (Gironde), 1° Académie royale des sciences, belles-lettres et arts; 2° Société royale de médecine; 3° École royale secondaire de médecine; 4° Société linnéenne d'émulation.

Boulogne (Pas-de-Calais), Société d'agriculture, de commerce et arts.

Bourg (Ain), Société d'émulation et d'agriculture.

Caen (Calvados), 1° Académie des sciences, arts et belles-lettres; 2° Société linnéenne.

Chalon-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Chateauroux (Indre), Société d'agriculture.

Dôle (Doubs), Société d'agriculture.

Douai (Nord), Société d'agriculture, sciences et arts.

Épinal (Vosges), Société d'agriculture.

Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, sciences et arts, etc.

Evreux (Eure), Société d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires.

Foix (Arriège), Société d'agriculture et des arts.

Lille (Nord), Société royale des sciences, arts et belles-lettres.

Limoges (Haute-Vienne), Société royale d'agriculture, sciences, etc.

Londres (Angleterre), 1° Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce; 2° Société astronomique;

3° Société royale asiatique d'Angleterre et d'Irlande ; 4° Société médico-botanique.

Lons-le-Saulnier (Jura), Société d'émulation.

Lyon (Rhône), 1° Académie des sciences, arts et belles-lettres; 2° Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

Macon (Saône-et-Loire), Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Mans (le) (Sarthe), Société royale des arts.

Metz (Moselle), 1° Société des lettres, sciences et arts ; 2° Société des sciences médicales.

Montauban (Tarn-et-Garonne), Société des sciences et agriculture.

Montpellier (Hérault), Société de médecine pratique.

Nancy (Meurthe), Académie des sciences et belles-lettres.

Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.

New-York (Amérique), Lycée d'histoire naturelle.

Nismes (Gard), Académie royale.

Orléans (Loiret), Société royale des sciences, arts et belles-lettres.

Paris (Seine), 1° Société royale et centrale d'agriculture ; 2° Académie royale de médecine ; 3° Société médicale d'émulation ; 4° Société de géographie ; 5° Société linnéenne ; 6° Société d'horticulture ; 7° Société pour l'encouragement de l'industrie nationale ; 8° Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire ; 9° Société de la morale chrétienne ; 10° Société d'agronomie pratique.

Perpignan (Pyrénées orientales), Société royale d'agriculture, arts et commerce.

Poitiers (Vienne), Société académique d'agriculture.

Puy (Haute Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.

Rouen (Seine-Inférieure) ; 1° Académie royale des sciences ; 2° Société centrale d'agriculture ; 3° Société libre d'émulation ; 4° Société linnéenne de Normandie ; 5° Société des antiquaires de Normandie.

Saint-Étienne (Loire), Société d'agriculture, arts et commerce.

Saint-Quentin (Aisne), Société des Sciences, arts, belles-lettres et agriculture.

Strasbourg (Bas-Rhin), Société des sciences, agriculture, lettres et arts.

Toulouse (Haute-Garonne), 1° Académie des Jeux floraux ; 2° Société royale d'agriculture ; 3° Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie.

Tours (Indre-et-Loire), 1° Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres; 2° Société médicale.
Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences et arts.
Vannes (Morbihan), Société polymathique.
Versailles (Seine-et-Oise), Société centrale d'agriculture et des arts.
Vesoul (Haute-Saône), Société centrale d'agriculture.

MEMBRES NOUVELLEMENT REÇUS.

MEMBRE RÉSIDANT.

M. le docteur Loret. 25 Mai 1831.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

M. l'abbé Labouderie. Paris, 20 avril 1831.
M. Puvis. Bourg, 25 mai 1831.

CORRESPONDANS.

M. Touzet, homme de lettres. Semur, 20 avril 1831.
M. Lejeay, professeur au Collége royal. Lyon, 11 mai 1831.
M. Laurens. Besançon, 25 mai 1831.
M. le docteur Duret. Nuits, 25 mai 1831.
M. Flour de Saint-Genis..... 25 mai 1831.

MORTS.

M. de Mussy, membre résidant.
M. Balbis, membre non résidant. Lyon.
M. Bouvier, membre non résidant. Paris.
M. Chèze, correspondant. Châlon-sur-Saône.
M. Tournon, correspondant. Toulouse.

CHANGEMENS.

12 Janvier 1830. M. Pingeon, secrétaire adjoint.
12 Janvier 1831. M. Toussaint, membre du Conseil d'administration.
26 Janvier 1831. M. Tilloy, trésorier.

TABLE DES MATIÈRES.

page

Mémoire sur la rétroversion de l'utérus pendant la grossesse; par M. le docteur Parent. 3

Note sur l'acide hydrocyanique; par M. Tilloy. 35

Note sur le cyanure de potassium; par le même. 37

Compte rendu de la Commission des antiquités. 38

Mémoires lus dans le sein de la Commission. 44

Notice sur Chasseneuz; par M. Maillard de Chambure. 54

Le Bâton du Vieillard, fable; par M. Bressier. 78

Les deux Nids, fable; par le même. 79

L'étincelle, traduit du polonais, par M. Le Grand. 80

Le serin de ville et le serin des champs en cage; par le même. . . 83

Nomenclature des ouvrages offerts à l'Académie. 84

Liste des Sociétés correspondantes. 92

Changemens survenus dans le personnel de l'Académie. 94

FIN.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

Année 1831. — 2^e^, 3^e^ et 4^e^ livraisons.

Dijon,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1832.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

Partie des Sciences et Arts.

RÉDACTEUR, M. LE DOCTEUR PINGEON, SECRÉTAIRE.

SCIENCES NATURELLES.

RÉFLEXIONS

SUR DE PRÉTENDUS VERS INTESTINAUX, ET SUR D'AUTRES ANIMAUX RENDUS, *DIT-ON*, PAR DES MALADES;

PAR J.-N. VALLOT,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Depuis plusieurs années on lit, dans les journaux scientifiques et dans les Mémoires publiés par les Sociétés savantes, des *observations sur* divers *animaux rendus*, soit par le vomissement, soit par les selles. La multitude de ces cas m'a inspiré le désir de les rapprocher et de faire connaître la source de

l'erreur dans laquelle ont été entraînés les observateurs.

Les recherches, auxquelles je me suis livré, m'ont paru d'autant plus importantes qu'elles ont pour but d'avertir les Médecins de se tenir en garde contre les rapports intéressés soit des malades, soit des assistans, et de recourir aux lumières fournies par l'étude de l'histoire naturelle, afin d'apprécier les faits et de les réduire à leur juste valeur.

A. Je rappellerai la *présence de Crapauds dans le canal alimentaire,* par le docteur Spaski. M. Goubtchenko, chirurgien-major du régiment d'infanterie du prince Guillaume de Prusse, à Dunabourg, a publié cette observation dans le Journal de médecine militaire de Pétersbourg, 1827, 1828. Suivant lui, la d^lle^ Matréna Koretska, âgée de 19 ans, vomit 30 crapauds de la grosseur de ceux de pluie; ils avaient vécu, dit-il, dans le canal alimentaire de cette fille. Voyez *Bullet. univ. de Férussac,* 1830. *Sciences médicales, tom.* XXI, *p.* 246, IV. *Tom.* XXIII, *p.* 251, 252, n° 87.

On ne peut méconnaître dans ce récit, ou une mystification, ou une fraude de la part de la malade, ou une crédulité par trop naïve de la part du médecin.

Il suffit en effet d'avoir la plus légère teinture d'histoire naturelle, et de connaître les métamorphoses des Batraciens pour être convaincu de la supercherie, (*Act. Divion.,* 1820, *p.* 325); ce dont Bremser donne la preuve dans l'histoire d'une femme, âgée d'une quarantaine d'années, qui vomit un petit crapaud, *Bufo igneus,* Daud., entouré d'une membrane ramassée dans une boucherie, qu'elle avait avalé dans l'intention de se débarrasser des chagrins qui l'accablaient. *Vers intestin., p.* 335, 336.

B. Paré, *p.* 734, donne l'histoire et la *figure d'un ver jeté par vomissement.*

Cette observation est basée sur une substitution,

ou sur une négligence de recherches : on voit en effet que ce prétendu ver n'est qu'une salamandre aquatique qui aura été avalée, ou que la malade aura glissée furtivement dans le vase destiné à recevoir les déjections.

Depuis Ambroise Paré, un fait analogue a été rapporté de la manière suivante : « Une fille d'une « vingtaine d'années vomit des lézards. On reconnut « par l'examen que c'étaient des salamandres aquati- « ques, et on expliqua le fait par le développement des « œufs. » *Rev. britan.*, 1829, *tom.* XXVI, *p.* 151.

Si l'auteur de cette dernière observation eût été plus attentif, il aurait reconnu que la jeune fille était atteinte du pica; que par bizarrerie elle avalait des salamandres aquatiques, de la même manière que d'autres filles avalaient des eaux croupissantes, ainsi que nous le dirons plus bas.

Dans le *Journal des Savans*, 1759, *mars*, *p.* 129, on rapporte l'histoire d'un lézard vert sorti du corps d'une religieuse.

Dans les Mss. de la Mare, tom. I, 2^e^ *part.*, *pag.* 129, on lit la note suivante : « La marquise de Mi- « rebeau, de la maison de Lomenie, s'étant fait tirer « du sang à Paris en 1635 ou 1636, il sortit de ses « veines parmi le sang un petit lézard vif; les mé- « decins jugèrent que cela venait d'une trop grande « corruption du sang, et que quoique cette dame se « portât bien en apparence, qu'elle était néanmoins « en très-grand péril de sa vie. En effet elle mourut « quelque temps après. »

S'il n'y a pas erreur dans le récit de de la Mare, on l'expliquera par la présence accidentelle d'un petit lézard dans le vase qui recevait le sang, ou par la substitution adroite d'un lézard dans la palette.

Le lézard vert, sorti du corps d'une religieuse, est également le résultat d'une substitution dans le vase destiné à recevoir les déjections.

M. Champion père, docteur en médecine à Bour-

mont, a guéri une petite fille de neuf ans, d'un animal à quatre pattes, à queue serpentante, qu'elle sentait dans ses entrailles. *Tablettes universelles*, 1821, *juillet*, *tom.* X, *p.* 72.

Il est aisé de voir que, par une adroite substitution d'une salamandre aquatique, on a mystifié M. Champion.

On avait prétendu dans un temps que des couleuvres étaient sorties de l'estomac d'une fille qui s'était endormie sur l'herbe et les avait avalées. Mais Andry, malgré la confiance qu'il accordait à des faits analogues, assure positivement, *Générat. des vers, préface*, *p.* xvj-xviij, *et p.* 285, 286, que ces couleuvres n'étaient sorties du corps de personne. Aussi ne s'agissait-il dans ce cas que d'Ascarides lombricoïdes, ou de portions de vers cestoïdes, appelés par Avicenne *Serpens ventris*. Nous entendons assez fréquemment les gens peu éclairés raconter, souvent d'une manière emphatique, les faits les plus simples, et l'un d'eux, frappé de la grosseur d'un *Ascaride lombricoïde* qu'il aura rendu, ou de l'agilité de ses mouvemens, l'aura comparé à un serpent, et delà la fable ! Il en est une pareille dans l'enfant qui avait un serpent vif attaché au dos : c'était un nouveau-né atteint du *spina bifida*, ou *hydrorachis congenial* : voy. *Act. Divion.*, 1820, *p.* 339. Pallas (*Voyages*, *tom.* V, *p.* 407, 408), rapporte que les Mordouans, persuadés qu'ils ont avalé un serpent, se soumettent à une cérémonie bizarre, dans laquelle le jongleur, seul avec le malade, en substitue un réel.

C. M. Maréchal fils, soumet à l'examen de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle, une observation intitulée : *Hémicranie due à la présence d'une Scolopendre dans un des sinus frontaux*. Il décrit les accidens qu'éprouva la malade âgée de 28 ans, pendant une année, et

sa guérison subite par l'expulsion d'un insecte, qui, jeté sur le plancher, s'agitait avec rapidité, se roulait en spirale, qui vécut plusieurs jours dans l'eau, et périt dans l'alcool où on le mit pour le conserver. L'auteur, auquel cet insecte fut apporté de suite, reconnut une *Scolopendre électrique*, longue de deux pouces trois lignes, et large d'une ligne. Pour appuyer son observation, M. Maréchal cite celle de Fabrice de Hilden, *cent.* I, *obs.* 8, relative à un enfant attaqué d'une migraine causée par une chenille velue qui s'était introduite dans un des sinus frontaux; il rapporte deux observations de Tulpius, *Obs. med., cap.* 12, relatives l'une à un homme qui rendit par le nez une chenille velue, et l'autre relative à une servante qui, après de violens maux de tête, expulsa par les narines, un ver long d'un pouce, armé de pattes. Il donne ensuite un extrait des observations de Littre, *Act. Paris.*, 1708, *hist.*, *p.* 42-45, et de Maloet, *Act. Paris.*, 1733, *hist.*, *p.* 34-36, de vers rendus par le nez, rapportées fort en détail et fort brodées par Fontenelle dans l'histoire de l'Académie des sciences de Paris; il invoque enfin le témoignage de Sauvages, *Nosolog.*, *tom. tertii pars* 1, *p.* 69, n° 8, qui admet une migraine produite par la présence des insectes, *Hemicrania ab insectis*; et il termine son observation en avouant l'obscurité dont est couvert le développement des insectes dans les cavités nasales. Quelques naturalistes, dit-il, pensent qu'en buvant dans les fontaines ou les ruisseaux, des vers peuvent facilement pénétrer dans les narines et de là dans les sinus frontaux, et Salzman croit que les œufs auxquels ces vers doivent leur origine, entrent avec l'air par les narines lorsqu'on flaire les fleurs. *Compte rendu des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle*, 1830, *p.* 61-65, §. 5. On ne doit pas confondre ces Sco-

lopendres avec les ascarides lombricoïdes qui, rejetés par l'estomac derrière le voile du palais, sortent ensuite par les narines.

Il suffit de la plus légère réflexion pour reconnaître la fausseté de toutes les observations rapportées ou citées par M. Maréchal, qui aurait pu rappeler les 3 figures de Scolopendre, données par Andry, *Génér. des vers, tom.* I, *p.* 73.

1° La communication entre les narines et les sinus frontaux n'offre pas une ouverture suffisante pour livrer passage à un animal dont le diamètre surpasse de beaucoup celui de cette communication.

2° Les insectes (ce sont toujours des scolopendres), dont parlent les observateurs, ne peuvent pas vivre dans une température aussi élevée que celle des sinus frontaux, ni dans la mucosité, dont leur présence augmenterait nécessairement la secrétion et la rendrait plus abondante.

3° L'introduction des vers ou des œufs dans les narines provoquerait sur le champ l'éternuement, et par conséquent l'expulsion de ces corps étrangers. C'est ce dont nous avons tous la preuve lorsqu'un insecte s'introduit par hasard dans nos narines.

4° Les œufs des insectes dont parlent les observateurs, ont besoin, pour éclore, de plusieurs conditions qui ne se rencontrent pas dans les cas dont ils parlent.

5° Il n'y a nulle parité entre ces cas et celui de la présence des larves d'œstre dans le nez des brebis, et dans les bourses charnues du palais du cerf, près du pharynx; parce que dans cette dernière circonstance les larves sont organisées pour vivre dans ces lieux.

6° L'observation de Littre, relative à une Scolopendre de la longueur de six pouces, est évidemment une fable, puisque dans notre pays il n'existe point de Scolopendre de cette taille.

7° L'observation de Maloet, à part cependant l'explication de l'expulsion du ver par de l'huile versée dans l'oreille, ressemble tellement à celle de M. Maréchal,

qu'on serait tenté de regarder cette dernière comme calquée sur elle.

8° Toutes ces observations sont rédigées d'après des oui-dire : aucun des auteurs n'ayant été témoin du fait, n'a pu s'assurer de toutes les circonstances concomitantes, et surtout de l'habitation des malades qui se trouvaient dans des appartemens humides; on s'en est laissé imposer par la présence des insectes qui n'ont été remarqués qu'après l'expulsion de la mucosité des narines des malades. On en a la preuve dans l'observation de W. Grégor, insérée dans les *Mémoires de la Société de médecine de Calcuta*, et répétée dans le *Bull. Féruss.*, 1831, *Sc. médic.*, *tom.* XXIV, *p.* 71, 72, n°. 30, où l'on voit que des mouches attirées par l'odeur infecte qui s'exhalait du nez, déposaient leurs larves dans cet organe, comme elles les déposent, soit sur les ulcères, soit sur les compresses, ou la charpie dont on se sert pour panser les plaies. Souvent les compresses conservées dans un endroit humide, servent de retraite à la Scolopendre, et c'est ainsi que l'on explique ce ver vélu sorti de la cuisse d'un jeune homme, indiqué par Paré, et rappelé par Andry, *Génér. des vers*, *t.* I, *p.* 124. Une nouvelle preuve est fournie par Wohlfarth. Ce savant a reconnu que des vers rendus par les narines étaient les larves de la *Musca carnaria*. Son Mémoire est publié par Rozier dans *Observations sur la physique, sur l'hist. nat. et sur les arts, août* 1771, *p.* 215-231.

Il est donc bien démontré, par tout ce qui précède, que l'hémicranie, attribuée à la présence des insectes, reconnaît une toute autre cause; et que les Scolopendres n'étaient point dans les narines, et encore moins dans les sinus frontaux. Par une coïncidence que chacun peut facilement expliquer, ces insectes se sont trouvés avec la mucosité rendue, et en ont imposé à des gens peu habitués à réfléchir.

Cette explication trouve un nouvel appui dans l'ob-

servation de M. Netchaief, chirurgien de la couronne en Russie, sur des *insectes rendus par le nez*. Ces insectes étaient, dit-on, le Ténébrion de la farine. *Bull. Féruss.*, 1830, *Sc. médic.*, *tom.* XXIII, *p.* 252, *n°* 88. Or tous les entomologistes connaissent les mœurs et les habitudes du Ténébrion de la farine, et savent que cet insecte ne pourrait pas séjourner dans le nez : d'ailleurs ce qui est arrivé à M. de Sommerive à l'occasion de sa larve, *Andry, Génér. des vers, p.* 286-288, vient encore à l'appui de mon explication.

M. Girouard, officier de santé à Sancheville (Eure et Loir), a publié des *observations sur les accidens occasionnés par les œstres*. L'auteur dit que les œufs ont été déposés dans la peau du front, dans celle de l'occiput et dans l'oreille. *Act. aurelian.*, *t.* X, *n°* 6. *Bullet. Féruss.*, 1830, *Sc. médic.*, *tom.* XXIII, *p.* 246-251, *n°* 86. Ce dernier cas est bien différent de ceux qui précèdent, puisque les naturalistes admettent une espèce d'œstre qu'ils appellent œstre de l'homme et dont les mœurs sont analogues à celles de l'œstre du bœuf. Ainsi on ne peut opposer aucune objection aux éclaircissemens que j'ai donnés.

D. M. Saillon, D.-M., a donné la *notice* suivante *sur des vers rendus avec les urines*. Un homme, âgé de trente ans, s'aperçut qu'il rendait, en urinant, de petits corps blancs, cylindriques et alongés, qui s'agitaient au fond du vase. En ayant recueilli plusieurs, il les apporta à M. Saillon qui reconnut de petits vers longs de deux lignes; leur corps était fusiforme et annelé; ils s'agitaient avec beaucoup de vitesse et étaient vivans trente heures après leur sortie, bien qu'ils eussent été renfermés dans un papier porté dans la poche; vus à la loupe, ils paraissaient formés d'une substance demi-transparente d'une couleur grise ambrée; leur corps cylindrique était partagé par une demi-douzaine de rétrécissemens annelés et allait en diminuant depuis une grosse extrémité, garnie de deux sortes de tubercules en forme de pinceaux, jusqu'à

l'autre extrémité qui était légèrement bifurquée. Les deux flancs présentaient entre chaque rétrécissement annulaire une partie en forme de croissant, distincte du corps par une plus grande transparence. *Journal de médecine de la Société académique de Nantes*, 1828, 4^e^ *volume*, *p.* 153, avec la figure du ver.

Cette observation, quoique fort détaillée, pèche d'abord par la base; et en effet M. Saillon n'a pas été témoin lorsque le particulier a rendu les vers, et l'ignorance du malade l'a induit en erreur. Afin d'en acquérir la preuve, il suffit de faire attention aux remarques suivantes :

1° La figure grossie offre huit anneaux, le texte indique une demi-douzaine de rétrécissemens annelés. Il y a, comme on le voit, mésaccord entre la gravure et le texte, et inexactitude dans les deux, puisque le nombre des anneaux est de onze.

2° Les deux sortes de tubercules en forme de pinceaux, situés à la grosse extrémité, sont représentés trop grands. Ce sont les deux stigmates postérieurs de la larve.

3° Les croissans, entre chaque rétrécissement annulaire, sont un effet de lumière.

4° La légère bifurcation de la petite extrémité est produite par la rétraction du crochet de la larve, qui appartient à celles à tête variable.

La plus légère connaissance en entomologie suffira pour faire reconnaître dans les vers décrits par M. Saillon, des larves de muscides; et la vitesse, avec laquelle ils s'agitaient, me donne la certitude que ces vers étaient la larve de la *Musca putris*, Lin., commune dans les immondices, le fumier, le fromage, le lard, etc., connue dans nos campagnes et parmi le peuple des villes, sous le nom de *Sauterelle*. Ces larves se seront trouvées dans le vase qui a reçu les urines du malade et lui auront fait croire qu'il les avait réellement rendues; de la même manière que le *Cercosoma* de Bréra, regardé comme ver intestinal de la vessie, n'est qu'une

larve de mouche trouvée dans le vase de nuit d'une femme. *Bremser., vers intest., p.* 49, *pl.* IX, *fig.* 6.

Si M. Saillon eût comparé le ver dont il parle, avec les *Ascaris stephanostoma* et *Ascaris conosoma*, dont le premier a induit Bréra en erreur, il aurait reconnu une grande analogie, et se serait mis sur la voie pour découvrir la vérité, puisque ces deux prétendus ascarides sont réellement les larves des *Musca carnaria* et *Musca domestica* de Linné : alors il se serait convaincu qu'il y avait erreur dans le fait des vers rendus avec les urines.

L'animal vivant, semblable à un cloporte que Duret dit avoir rendu, et dont Paré a donné la figure, *p.* 732 de ses *œuvres*, était réellement un cloporte qui s'est trouvé dans le vase de nuit, ainsi que cela s'observe quelquefois. Voy. *Acta Divion.*, 1820, *p.* 328, 329, et Andry, *Gén. des vers, tom.* I, *p.* 121, 375, où il est question 1° d'une larve d'anthrène, 2° d'un coléoptère tombés par hasard ou mis à dessein dans le vase de nuit des malades. Bremser, dans son *Hist. des vers intest., p.* 16, 49, 255, 326, 532, avait aussi reconnu la présence accidentelle des insectes dans les vases urinaires.

M. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, a vu un homme âgé de 28 ans, tourmenté de douleurs hypogastriques et d'ischuries qui se terminaient par un gros jet d'urine. M. Brachet constata que ce gros jet d'urine, qui terminait les ischuries, était une émission d'Hydatides. *Revue médicale*, 1831, *t.* IV, *p.* 105. H.

Cette observation est bien différente de celles que nous avons citées, et n'a aucun rapport avec elles.

M. Zink de Lausanne a lu en 1829, à la Société des Sciences naturelles du canton de Vaud, un Mémoire sur deux vers intestinaux sortis de la vessie d'une femme. *Bullet. Féruss.*, 1831, *Sc. nat., tom.* XXV, *p.* 141. Le défaut de description me met dans l'impossibilité de prononcer sur ce fait.

Avant Bremser, Andry avait dit : *Génér. des vers, tome* I, *p.* 284 : « Des gens prennent aisément pour « sortis de leur corps des insectes qu'ils voient par « hasard mêlés dans ce qu'ils viennent de rendre, « quoique ces insectes fussent déjà dans l'endroit où « ils croient les avoir rejetés. » Et à ce sujet il raconte l'histoire d'une petite fille qui, disait-on, avait rendu un insecte assez semblable à une écrevisse : l'examen fait par Andry lui fit reconnaître un coléoptère très-commun en été dans nos bûchers (*Andry, Générat. des vers, préface, p.* xvj-xviij), coléoptère qui s'était trouvé par hasard près de l'enfant. Ce coléoptère était une lepture, *Leptura villica*, et peut-être *Leptura melanura*, etc. Fabr.

« M. Nicolas, correspondant à Grenoble, envoie à « l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de « Dijon, une observation relative à la sortie de 14 « vers, longs de 8 à 10 pouces, qu'une femme rendit « successivement par l'urètre. La malade était sujette « à faire des lombrics par les selles. M. Chaussier « l'aîné dit à cette occasion avoir vu une malade qui « en a rendu de pareils par la même voie. *Séance « du 17 juillet* 1777. »

On sait que des faits de cette nature résultent de vers (*Ascaris lumbricoïdes*) qui, après avoir quitté le rectum, s'introduisent quelquefois dans le vagin, d'où ils sont rejetés en urinant, comme cela arrive souvent pour les *oxyures vermiculaires*.

E. Les Sociétés savantes ont été instruites de l'observation de William Pickells, répétée dans les journaux scientifiques, avec le plus grand détail. Elle est intitulée : *Mémoire relatif à une jeune femme qui a vomi et continue de vomir un grand nombre d'insectes à différens degrés de leur existence.* Voyez le *Bullet. univ. de M. le baron de Férussac, Sc. médic., tom.* XXIII, *p.* 206-243, nos 83, 84, et *Revue médicale*, 1831, *tom.* II, *p.* 305-315.

Après avoir lu ce long Mémoire détaillé, on ne tarde pas à reconnaître une sorte de supercherie dont nous allons fournir les preuves.

Marie Riordan, c'est la malheureuse qui fait le sujet du Mémoire, était, à ne pas s'y méprendre, une malade hystérique. Par suite du goût dépravé, ou du pica dont elle était atteinte, comme plusieurs chlorotiques, elle avalait des larves et des insectes parfaits, pour les rejeter ensuite par le vomissement. On peut supposer que c'était un moyen de fixer sur elle l'attention publique, et de s'offrir comme un objet propre à inspirer un vif intérêt. Quoi qu'il en soit du motif réfléchi ou non qui la portait à cet acte, les longs et minutieux détails dans lesquels entre M. Pickells, au sujet de ce cas singulier, fournissent la preuve incontestable d'une supercherie dont il a été la dupe sans s'en douter. D'abord, les larves de *Blaps mortisaga* sont encore inconnues, et l'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que la figure 1 de la pl. II du Mémoire représente une autre larve; ensuite la malade est convenue qu'elle mangeait de la terre. Or, il n'y a pas de doute sur la présence de quelques larves, ni sur la présence du *Blaps mortisaga* parmi la terre prise dans quelque coin obscur de la maison.

Pour ne laisser aucun doute sur l'exactitude de l'explication que je donne du Mémoire de M. Pickells, je vais rapporter des faits semblables.

Dans le *Journal des Savans*, 1682, *p.* 204, il est parlé d'une malade qui vomissait des insectes; mais l'auteur a bien le soin de raconter la ruse employée par cette malade pour laisser croire qu'elle vomissait des insectes; elle les avalait à l'avance. Malgré cet avertissement, donné il y a un siècle et demi, on a tout lieu d'être surpris de voir répéter continuellement le fait qui l'a provoqué, sans en rappeler en même temps l'explication.

On donne dans le *Bulletin de M. de Férussac*,

1824, *Sc. médic.*, *t.* II, *p.* 279, n° 225, l'histoire d'un enfant de huit ans, fils d'un pâtre des environs de Hall, qui vomissait des vers, des limaçons, des sangsues..... Les médecins, qui ont soigné l'enfant, pensaient qu'il avait avalé, en buvant, les œufs de ces animaux, dont le développement s'était fait dans l'estomac.

En se rappelant le fait rapporté dans le Journal des Savans, et en rapprochant de ce fait la circonstance du récit des parens de l'enfant, relatif à la coutume qu'il avait d'aller boire des eaux de l'étang dans lequel se trouvaient les divers animaux dont on vient de parler, on reconnaîtra que l'enfant de huit ans répétait la manœuvre de la malade citée dans le Journal des Savans; et en effet l'enfant avalait ces divers animaux et les rejetait ensuite par le vomissement.

Il en est de même d'un cas de Pica, suivi de vomissemens d'une innombrable quantité d'œufs et de larves de cousins. On a reconnu que la malade avalait des eaux croupissantes des mares et des fossés, et, à l'hôpital, qu'elle buvait l'eau contenue dans le baquet des latrines, etc. Voyez *Revue médicale*, 1829, *t.* IV, *p.* 101-107, n° VIII.

Ce dernier fait est analogue à celui de cette femme qui, à l'Hôtel-Dieu de Paris, avalait des pots de sang, pour les rendre après, afin de mystifier les magnétiseurs. Voyez *Lettres sur le Magnétisme animal, par Amédée Dupan, p.* 187.

F. M. Fontaneilles fait à l'Académie des Sciences, *séance du* 19 *juillet* 1830, l'envoi de deux insectes rendus parmi les selles, provoquées par l'emploi des pillules écossaises, comme purgatif. Ces deux insectes, vus au microscope (il a voulu dire à la loupe), lui ont paru être une espèce de chenille arrivée au commencement de sa métamorphose en chrysalide. Ils ont à-peu-près un pouce de longueur, et semblent appartenir à la même espèce, etc. *Revue encycl.*,

1830, *tom.* XLVII, *p.* 241. *Revue médic.*, 1830, *tom.* III, *p.* 288.

M. Duméril, rapporteur de cette observation, pense que ces larves ou chenilles ont été avalées soit avec des tiges de choufleurs ou de salade, soit avec des racines de navet ou de toute autre plante potagère. *Revue encycl.*, 1830, *tom.* XLVII, *p.* 504, 505. *Revue médic.*, 1830, *tom.* III, *p.* 457; et il les range parmi les faux entozoaires. *Bullet. Féruss.*, 1830, *Scienc. médic.*, *tom.* XXII, *p.* 458.

Comme il serait très-difficile d'avaler des chenilles contenues dans des parties de végétal, sans les mâcher, et conséquemment sans les dénaturer, je pense que M. Fontaneilles a été trompé par son malade, de la même manière que l'on voulait tromper Andry, (*ci-dessus*, *p.* 13). Les six rangs de pattes, dont l'observateur fait mention, m'engagent à soupçonner que ces larves à douze pattes étaient celles de la Noctuella lambda, *Noctua gamma*, Fabr., qui, sur le point de sa métamorphose, se seront trouvées par hasard dans le lieu où le malade est allé rendre les déjections provoquées par les pillules écossaises.

L'histoire du *ver-chenille* rendu par M. de Rochebouet, et publiée par Andry, *Génerat. des vers*, *p.* 337, apprend la réserve avec laquelle on doit admettre ces sortes de récits. En effet, d'après la figure, on croirait reconnaître la larve d'un sphinx qui se serait trouvé par hasard dans l'endroit sur lequel le malade aurait vomi; mais d'après la description, il est certain qu'il s'agissait seulement d'un ver à soie (variété noire), qui, sur le point de filer son cocon, cherchait un endroit convenable; dans sa course vagabonde, il se sera trouvé par hasard dans le lieu où M. de Rochebouet a vomi, de la même manière qu'il est arrivé à M. de Sommerive, à l'occasion des larves du *Tenebrio molitor*, Lin., qu'il croyait avoir rendu. Ce particulier ne tarda pas à écrire à Andry pour lui expliquer la cause de l'erreur.

dans laquelle il était tombé. *Andry, Générat. des vers, tom.* I, *p.* 286-288.

La véritable chenille, vomie par une phthisique, et dont Vétillard a communiqué, en 1771, l'observation à Buffon, n'offre pas plus de garantie que le ver-chenille rendu, soit disant, par M. de Rochebouet, et s'explique de la même manière.

D'après les faits qui précèdent, il sera facile d'apprécier la valeur des nombreux récits analogues consignés dans les recueils de médecine, et de fixer son opinion sur un Mémoire de M. B. Gaspard, D.-M., intitulé : *Observation sur des chenilles expulsées vivantes de l'estomac d'un homme*, publiée dans le *Journal de physiologie expérimentale et pathologique*, 1829, *tom.* XVIII, *p.* 230-235 ; dans la *Revue médicale*, 1829, *tom.* IV, *p.* 458-461 ; dans le *Bulletin Férussac*, 1830, *Sciences médicales, tom.* XXIII, *p.* 243-246, n° 85.

Le Dr. Gaspard, n'ayant pas été témoin du fait qu'il rapporte, nous rappelle la fameuse histoire de la dent d'or (*Sennert, Practic. medic., lib. secund., pars* Ia, *cap.* XV, *p.* 60-62, De dente aureo pueri Silesii) : il aurait dû s'assurer d'abord de la réalité du fait qui lui était raconté ; mais il l'admet comme constant, parce qu'il croit que certaines chenilles se développent dans l'estomac et les intestins de l'homme, et qu'il s'appuie sur plusieurs autorités, dont nous allons examiner la valeur, dans le même ordre que celui adopté par l'auteur pour appuyer son opinion.

1°. et 2°. Les récits de R. Dodoens et d'Henri de Bra apprennent que ces deux auteurs, ainsi que beaucoup d'autres, ont parlé de chenilles, dont la présence accidentelle dans les vases destinés à recevoir les déjections des malades, a trompé les observateurs superficiels du fait et induit en erreur toutes les personnes auxquelles ils l'ont raconté.

3°. L'observation de J. Goedart est relative à une

teigne, qui, d'après les détails du texte, serait celle qui ronge les plumes; et nous savons que les larves de teigne se trouvent dans les diverses parties de nos maisons où elles exercent d'assez grands ravages.

4°. Nous avons vu plus haut que l'histoire du ver chenille rendu par M. de Rochebouet, loin d'appuyer l'opinion du Dr. Gaspard, la sape au contraire dans ses fondemens.

5°. Il en est de même de la véritable chenille vomie par une phthisique et communiquée en 1771 par Vétillard à Buffon.

6°. La dernière preuve est tirée par le Dr. Gaspard de la larve de l'*Aglosse de la graisse* qui vit, dit-on, dans les intestins de l'homme, très rarement à la vérité; et il s'appuie à cette occasion de l'autorité de Linné.

Quelle que soit la vénération que mérite le prince des naturalistes, elle ne doit point nous entraîner dans l'erreur. Linné, en adoptant l'opinion de l'existence de la larve de l'*Aglosse* dans les intestins de l'homme, ne l'appuie d'aucune preuve; c'est uniquement d'après le témoignage de Rolander; et dans cette circonstance, comme dans celle de l'établissement de sa *Furie infernale*, il a payé son tribut à l'humanité, en admettant comme réelles, ou comme vraies, des assertions fondées sur des préjugés. *Act. divion.*, 1829, *p.* 88-90. Linné a été induit en erreur comme M. Latreille qui dit : « Un « médecin éclairé et dont je ne puis révoquer en « doute la véracité, m'a envoyé des chenilles de « *Phalœna pinguinalis*. Lin., Aglosse de la graisse, « qu'une jeune famille (*lisez* fille) avait vomie. » *Cuvier, Règne animal, édit.* 2, *tom.* V, *p.* 419. Linné et Latreille ne rapportent que ce qu'on leur a dit; ils n'ont pas été témoins du fait. S'ils eussent été présens, leur sagacité n'aurait pas été en défaut, et l'examen scrupuleux, auquel ils se seraient livrés,

leur aurait fait reconnaître que les larves de l'aglosse de la graisse s'étaient trouvées accidentellement dans le lieu où les déjections ont été rendues : cela est d'autant plus certain qu'à l'époque de leur transformation en chrysalide, beaucoup de larves quittent la substance sur laquelle elles vivent, pour chercher un endroit propre à subir ce changement; c'est ce qui explique la présence des larves de *Bombyx mori*, de la *Phalœna pinguinalis* sur les murs ou les boiseries de nos appartemens. Il serait encore possible que le médecin dont parle M. Latreille ait été induit en erreur par la jeune fille qui aurait avalé les larves de l'aglosse, et les aurait ensuite rejetées par le vomissement. Nous voyons tous les jours de singuliers effets résultant du goût dépravé des jeunes filles; nous en avons cité plus haut divers exemples.

La note sur une larve des Antilles, que M. Guyon a rencontrée chez l'homme, chez les animaux et dans une plante monocotyledone, note qu'il a adressée à l'Institut le 6 juin 1831, est fondée sur une observation incomplète.

Les détails qui précèdent, appuyés sur la connaissance des lois qui président à l'organisation, nous apprennent que les animaux vertébrés, tels que *reptiles*, lézards ou couleuvres, *amphibies*, grenouilles, crapauds, salamandres, ne peuvent s'introduire dans le canal alimentaire à l'insçu de l'individu; on doit dire la même chose des animaux articulés, tels que crustacés, insectes; et l'on reconnaît combien est exact et juste ce que dit Andry, *Générat. des vers, p.* 284. « Il y a quelquefois des gens qui croyant avoir « avalé des insectes, qu'ils n'ont cependant point « avalés, et venant ensuite à s'exciter au vomisse- « ment pour les rendre, prennent aisément pour « sortis de leurs corps, des insectes qu'ils voient par « hasard mêlés dans ce qu'ils viennent de rendre, « quoique ces insectes fussent déjà dans l'endroit

« où ils croient les avoir jetés de leur estomac. » Voyez encore *Andry, Génerat. des vers, tom.* I, *p.* 103-104.

Ce passage d'Andry prouve le bon jugement de cet auteur, sa solide instruction, et devrait être présent à l'esprit de tous les observateurs qui viennent raconter des faits dont l'examen n'a pas été soumis à une critique judicieuse.

C'est pour l'avoir négligé, que M. Chaussier l'aîné dit à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, *séance du* 1^er^ *février* 1776, qu'un malade avait vomi un insecte semblable à un cloporte, et qu'à la *séance du* 12 *août* 1778, il parla « d'un ver (il « voulait dire d'un insecte), de la classe des aptères « suivant le système de Linné, rendu par le vomisse- « ment, par le même malade. »

Ce malade habitant une chambre basse et humide, était exposé à y voir souvent des cloportes et des scolopendres; mais, peu au courant des sciences naturelles, il aura cru avoir rendu, par le vomissement, des insectes qui se trouvaient par hasard dans le lieu où ses déjections se sont trouvées.

7° Le jugement de la Société anatomique de Paris, sur le cas qui sert de base à l'observation de M. Gaspard, étant conforme à la vérité, aurait dû engager ce Docteur à se tenir en garde contre le récit qui lui avait été fait. Il aurait dû s'assurer si la personne qui le lui rapportait, avait toutes les connaissances nécessaires pour apprécier un fait d'histoire naturelle; il aurait dû sur-tout ne pas perdre de vue que les mystifications deviennent de jour en jour plus fréquentes; et que l'expulsion prétendue de chenilles, crapauds, lézards, serpens, etc., n'est souvent qu'un tour d'escamotage, un résultat d'adroite substitution, *Act. Divion.*, 1820, *p.* 322-336, un résidu de digestion, et même quelques fragmens de végétaux, ou d'animaux expulsés avec les selles.

La fréquence des mystifications est appuyée sur l'his-

toire de cette fille juive, des diverses parties du corps de laquelle on avait extrait à Copenhague près de quatre cents aiguilles. L'examen auquel on s'est livré a fait reconnaître le résultat d'une imposture adroite, ainsi que l'a avoué la jeune fille. *Bullet. Féruss.*, 1826, *Sc. médic.*, *tom.* IX, *p.* 259.

M. le Dr. Jaquot dit avoir fait rejeter au bout de sept semaines, une sangsue qui s'était introduite par la bouche, dans l'œsophage d'une ouvrière du Gros-Caillou, et qui s'était fixée près de l'estomac. Quelques demi-verres de vin convenablement administrés ont, dit-il, expulsé ce ver, attaqué auparavant par différentes substances plus ou moins nuisibles, mais sans effet sur ce *reptile*, qui avait acquis une dimension extraordinaire lorsqu'il a été rendu vivant.

Je laisse au bon sens du lecteur à apprécier le récit du Docteur Jaquot.

M. Buisson a guéri dernièrement une personne affectée d'hydrophobie, vulgairement appelée *rage*, par le moyen d'un bain de vapeur, dit *à la russe*, dont la chaleur était de 50° et qui a duré une heure. Avant d'y faire entrer le malade, il lui a fait prendre une pinte d'une forte décoction de salsepareille et de gayac, etc. *Panorama des nouveautés parisiennes*, 1825, *t.* V, *p.* 270.

Il ne faut pas être grand naturaliste ni grand médecin pour reconnaître une mystification dans ces deux annonces, dont la première est une substitution fort adroite, et la seconde est une inconséquence frappante, puisqu'un individu qui avale une pinte de boisson n'est point hydrophobe.

M. Ramage, tenant dans la main une épinoche, vit sortir de l'anus de ce poisson une matière blanche, longue d'un pouce, qu'il crut d'abord inorganisée, mais qui bientôt s'agita avec rapidité, et se trouva être une sangsue dont l'ampleur, se développant en quelques minutes, égala la taille de l'épinoche. Cette sangsue ne différait de la commune que par la couleur

blanche, qui se changea en teinte noire dans la solution de nitrate d'argent, dans laquelle on la conserva. M. Ramage pense que cette sangsue a été avalée comme nourriture par l'épinoche, qu'elle se logea dans ses intestins, y vécut et y prit de l'accroissement. La Société royale d'Edimbourg possède cette sangsue. *Bulletin Férussac*, 1826, *Sc. nat.*, *tom.* VII, *p.* 265, n.° 219.

M. Ramage, ignorant que l'épinoche est très-sujette au *tænia solida*, Lin., Botryocéphale solide, Rud., a pris ce vers pour une sangsue; et s'il eût eu quelque connaissance des lois organiques, il aurait su que tous les vers extérieurs introduits dans les voies digestives, meurent promptement et sont constamment digérés. Je ne parlerai donc pas du cas remarquable d'une limace qui a vécu pendant deux ans dans l'estomac d'une femme, publié avec figure par le docteur Trumpy, et répété dans le *Bulletin Férus.*, 1829, *Sc. méd.*, *tom.* XVII, *p.* 47-50, n.° 23, sans aucune réflexion; j'en ai dit assez pour le faire apprécier.

M. Sainisch, pharmacien, a présenté à la Société helvétique des sciences naturelles, le 27 juillet 1830, un animal qui a été rejeté par une personne dans un violent accès de toux, et qu'il est incertain de ranger parmi les vers intestinaux ou parmi les mollusques : il penche plutôt pour ce dernier parti. *Bibliot. univ. de Genève*, 1830, *sc. et arts*, *août*, *p.* 440.

Les détails qui précèdent nous engagent à regarder l'animal présenté par M. Sainisch comme un être hypothétique basé sur de la mucosité épaissie, et offrant une forme particulière qui en aura imposé à l'observateur.

J'ai réuni assez de faits pour démontrer que les animaux vertébrés et les insectes rejetés par des malades, ne servent de base à ces récits que par suite de la légèreté avec laquelle les observations ont été faites; dans ce qui va suivre, je vais détailler plusieurs cas

dans lesquels de véritables entozoaires ou leurs parties ont été pris pour des monstres ou pour des objets étrangers.

G. Vers cornus. Sous cette bizarre dénomination se trouvent rangés tous les fragmens de cestoïdes, dont la partie postérieure offre des déchirures, prises pour des cornes par des observateurs, qui regardaient l'extrémité plus large, où elles se trouvaient, comme la tête du ver. Andry, *Générat. des vers, tom. I, p.* 198, donne la figure d'un *taenia solium* à la partie postérieure duquel il fait remarquer deux appendices, résultat d'une déchirure. « Ces appen-« dices, dit-il, qui s'observent quelquefois dans le « tænia seconde espèce (c'est le *Botriocéphale large*), « en ont imposé à quelques-uns qui les ont prises « pour de véritables cornes, et l'extrémité où elles « se trouvent pour la tête du ver. »

Il ne faut pas confondre ces sortes de vers cornus de quelques auteurs, avec cet autre ver cornu dont Andry, *Générat. des vers, p.* 337, donne une figure dans laquelle on reconnaît celle d'un ver à soie, ni avec les véritables *insectes* dont le nom a été donné aux cestoïdes, à raison des articulations dont leur corps est formé : abus de dénominations, cause d'une multitude d'équivoques.

H. Vers écailleux. Cette épithète a été donnée aux vers plats, comme synonyme d'*articulés*, ainsi que le dit expressément Andry, *Générat. des vers, p.* 259. Nous venons de faire remarquer que les articulations de certains cestoïdes ayant engagé les premiers observateurs à leur donner le nom d'*insectes* (à cause des segmens dont leur corps est composé), ces substitutions de dénominations ont contribué à propager une foule d'erreurs.

I. Vers velus. Les dards ou lemnisques, (on appelle ainsi les petits appendices, les petites protubérances ou les papilles jaunâtres de la face des articulations, très-bien représentées par Bremser, *Vers intestin.*,

p. 176, *planc. V, fig. h*), étant plus nombreux et plus apparens que de coutume, ont été comparés à des poils ou à un duvet rare, et ont engagé certains observateurs à désigner sous le nom de *vers velus*, des fragmens de Botriocéphale.

Pour s'assurer de l'exactitude de ces éclaircissemens, il suffit de lire une note insérée dans le *Journal des Savans*, 1680, *p.* 175-177, répétée dans la *Bibliothèque choisie de Médecine, par Planque, tom. III, p.* 536-537, *tom. X, p.* 1009-1012; dans la *Collect. académique, part. étrang., tom. I, p.* 290, *pl.* 44, *fig.* 2. Dans cette note se trouve décrite et figurée très-grossièrement une portion de Botriocéphale large, rendue par un religieux. La description de ce ver donne à l'animal une tête en forme de croissant (c'est ainsi qu'on exprime le résultat de la déchirure de la partie postérieure du dernier anneau, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus); il était écaillé (c'est-à-dire articulé) de même qu'un serpent (1) (la reptation de ce ver ou plutôt ses ondulations sont cause de sa comparaison avec un serpent); il avait tout le corps velu (cette apparence dépendait du nombre plus considérable et plus apparent de ses lemnisques).

Le docteur Panthot, auteur de la note que nous examinons, tout en disant que ce ver était un *monstre semblable à un serpent*, a la bonne foi d'ajouter : « Il a été vu et observé par plusieurs auteurs qui en « ont écrit et l'ont nommé *fascia lata*, parce qu'il « ressemble, en sa figure plate et longue, à une « bande propre à lier. » Il est difficile de donner des détails plus précis pour établir l'identité du *monstre semblable à un serpent* avec le Botriocéphale large.

J. Vers chenilles. Plusieurs observateurs ont parlé de véritables chenilles longues de quatorze pieds,

(1) Avicenne donnait le nom de *serpens ventris*, au vers plat et long, *Sylv., Pandect. medicinæ.*

avec une tête tout-à-fait noire. Voy. *Journal des Savans*, 1675, *décembre*, *p.* 264. En se rappelant les détails donnés ci-dessus, on reconnaîtra que la dénomination de *chenille* a été donnée au Botriocéphale large, par plusieurs auteurs, étonnés de l'alongement des papilles ou dards jaunâtres des articulations. Ces dards sont appelés des petites éminences rondes, placées en long comme les pieds des chenilles; c'est ainsi qu'on les trouve désignés dans les *Act. Paris.*, 1709, *hist.*, *p.* 29, *art.* 9, et dans la *Biblioth. choisie de Médecine, par Planque, tom. X, p.* 1013.

La longueur de quatorze pieds, attribuée à cette chenille, annonce évidemment un fragment de Botriocéphale, et différencie cet animal de celui appelé *ver chenille* par Andry. Nous avons vu plus haut, page 16, que ce dernier était la variété noire du ver à soie.

K. Le nom d'*ascarides* a été donné mal-à-propos à des larves de mouches, à des articulations détachées du tænia. Constantini a parlé d'un petit et d'un grand ver sous-cutané; mais le premier n'était qu'un *herpès miliaire*, et le second un *érysipèle ulcéré*. Bremser, *Ver*, *p.* 151 *et* 248, a eu soin de signaler ces abus d'expression. Dans un ouvrage américain, *The American medical recorder, vol. III, p.* 371, on parle d'un ver qui n'était qu'une larve de mouche.

Van Doeveren, *Observat. physico-médic. sur le ver solitaire, p.* 51, 61 *et* 63, appelle *reptile* l'*Ascaride lombricoïde*, parce qu'il est rampant; et en donnant la dénomination de *monstre horrible et énorme* à un ver plat, il ajoute : « Ce monstre est rampant, ce qui prouve qu'il est du genre des reptiles. » Le rapprochement de toutes ces opinions, et la comparaison des passages des divers auteurs que je cite, en s'éclairant mutuellement, conduisent à la conséquence que j'ai présentée ci-dessus.

L. Les divers détails, dans lesquels je viens d'en-

trer, nous fournissent les moyens de reconnaître les *vers extraordinaires, étranges*, etc. dont on trouve la mention dans les recueils les plus estimés et même dans les *Act. Paris.*, 1740, *hist.*, *p.* 52, etc., etc. La lecture un peu attentive des récits relatifs à ces vers, apprend qu'ils ne concernent que des vers cestoïdes (*Botryocéphale, Taenia*) mal observés, mal décrits, ou vus par des gens peu instruits. En effet, le vulgaire, ne connaissant que les vers de terre, les vers (larves) de la viande, du fromage, des fruits, ne se doutent pas de l'existence des *vers cestoïdes*; aussi, à l'aspect de ces derniers, donne-t-il carrière à son imagination, pour supposer des *vers hérissés de poils*; des *vers armés d'une fourche* ou *d'un dard*; des *vers pourvus d'une tête qui ressemblait* soit *à celle d'un serpent*, soit *à celle d'un canard*, soit *à celle d'un poisson*. Nous avons donné l'explication de toutes ces prétendues monstruosités dans les *Act. Divion.*, 1830, *p.* 40-42. Elles sont le résultat de descriptions inexactes et fautives, de comparaisons forcées, qui en imposent non-seulement au vulgaire ignorant, mais qui entraînent même quelques médecins à admettre comme réels les vers sur lesquels on leur transmet des renseignemens très-infidèles et des notices fort erronées.

On ne saurait donc mettre trop de soins pour apprécier ces sortes de récits. On doit imiter Bremser, auquel on apporta, comme provenant d'un animal, de petites sangsues (*Hirudo*); il reconnut qu'elles provenaient de l'eau dans laquelle on avait lavé les intestins de l'animal, *Vers*, *p.* 16. Des restes non digérés de tendons, de membranes, de ligamens, de vaisseaux, de fibres de plantes, quelquefois provenant des asperges, des champignons, des groseilles, etc., etc., ont été pris pour des vers et décrits comme tels. *Ouv. cité*, *p.* 332.

M. En médecine, comme en histoire naturelle, les faits sont tout, et les descriptions les plus bril-

lantes sont nulles, quand elles ne leur sont pas conformes. Ainsi donc toutes les fois qu'un récit contiendra des détails contraires aux lois de l'économie animale, il faudra, 1° suspendre son jugement; 2° examiner toutes les circonstances consignées dans le récit, les comparer avec les principes de la science; 3° enfin tirer ses conclusions.

Si l'on remarque dans le récit des détails qui soient en opposition avec les lois de l'organisation animale, on peut affirmer sans crainte, qu'il y a erreur et que le récit a pour base une observation mal faite, dont, avec quelques recherches, on peut parvenir à reconnaître le véritable sujet. Nous en avons fourni plusieurs preuves dans le cours de cette dissertation; et une nouvelle se tire du *Stomachide*, proposé comme un nouveau genre par le médecin hollandais, Corneille Pereboom; ce Stomachide n'est qu'un ascaride lombricoïde femelle, dont les viscères de la génération avaient fait hernie par l'orifice terminal qui existe au tiers antérieur de la face abdominale; accident qui arrive assez fréquemment dans ce genre d'animaux. *Dict. scienc. nat., tom.* LI, *p.* 70.

N. Pour épuiser tout ce qui a rapport aux prétendus vers rendus par l'homme, il est nécessaire de signaler tous ceux que l'on a dit séjourner hors de son canal intestinal. Dans les articles C et D, j'ai déjà parlé de ceux qui se trouvent, dit-on, dans le nez, dans les urines, etc.; il en est encore d'autres dont je dois parler.

α. L'*Hamularia subcompressa*, Rudolphi, vu une seule fois dans les glandes bronchiales d'un phthisique, est, suivant M. Cuvier, *Règ. anim., édit.* 2, *tom.* III, *p.* 349, une filaire, dont les organes mâles, placés à l'extrémité postérieure, sont visibles.

β. Le Polystome pinguicole, trouvé une seule fois par Treutler, dans la graisse qui entourait l'ovaire gauche, serait, suivant M. de Blainville, un *polys-*

toma integerrimum, dessiné à l'envers et décrit en conséquence; mais, ajoute M. de Blainville, comment ce ver s'est-il trouvé dans l'ovaire?

Je répondrai, de la même manière, que les petites sangsues apportées à Bremser, comme vers provenant d'un animal, *voy. l'art.* L. Ce *polystema*, que M. de Blainville est tenté de regarder comme une espèce de sangsue, se trouvait dans l'eau dont on s'était servi pour laver l'ovaire où on a cru le trouver.

γ. Je ne parlerai pas des vers trouvés, dit-on, dans les vaisseaux sanguins, dans le sinus longitudinal de la dure-mère, (1) reconnus pour de véritables concrétions; mais je ne puis m'abstenir de rappeler les prétendus vers des dents, très-bien caractérisés par Bremser, *Vers intest.*, *p.* 334, *pl.* 9, *fig. k*, *l*, parce qu'ils me fournissent l'occasion de faire connaître une observation intéressante consignée dans le *Palais des curieux*. « Souvent, dit Be-
« roalde, les mains démangent fort, à cause de pe-
« tits cirons et tignes qui s'y nourrissent et y pul-
« lulent; pour les faire cheoir, on prenait de la
« graine de tignée, hannebane, ou jusquiame; on
« la jetait sur des charbons ardens, et on exposait
« les mains à la fumée; après les y avoir tenues assez
« long-temps, on les trempait dans l'eau froide à
« la surface de laquelle paraissait une infinité de
« vermisseaux, et disait-on affirmativement que

(1) Le 2 mai 1776, M. Thomassin envoya à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, une note sur un ver qu'il avait vu dans le sinus longitudinal de la dure-mère. Des observations analogues se lisent dans plusieurs Recueils de médecine.

Le peu de détails fournis par la note ne permet pas de décider si M. Thomassin voulait parler ou d'hydatides, ou de concrétion, ou d'animaux trouvés accidentellement dans le cerveau.

M. Guyon adresse à l'Institut, 6 juin 1831, deux notes : la première, sur un *ver* des Antilles, qu'on trouve chez les volailles, entre la membrane clignotante et le globe de l'œil.

M. Nordmann fait voir, en 1830, à la réunion des savans allemands, à Hambourg, les vers qui se trouvent dans l'œil du *Perca cernua*. Bull. Féruss., 1831, scienc. nat., *tom.* 24, *p.* 246.

« ces vers estoyent les tignes qui estoient sorties de « la peau.... Je reconnus que ces grains estant en « fumée, il y avait en icelle une humeur grasse, « preste à se congeler, qui se gelait à la froideur « de l'eau, et qu'ainsi il semblait que ce fussent « tignes. *Beroalde, le Palais des curieux, p.* « 382-384. »

J'ai voulu rapporter cette observation pour prouver que dans chaque siècle, il s'est trouvé des observateurs exacts qui ont cherché franchement la vérité, et qui ont employé l'expérience et l'observation pour y parvenir.

M. le professeur François Rossi a parlé d'un grand nombre d'hydatides de la grosseur d'un grain de millet, dans la choroïde et la rétine des yeux de quelques individus qui voient les objets déformés, ou ne les aperçoivent distinctement que dans une certaine situation. (*Act. Taurin., tom.* XXXIV, mentionnés dans la *Revue encycl.*, 1831, *tom.* L, *p.* 480).

Voici donc les conclusions de notre travail :

On ne connaît jusqu'à ce moment, comme vers séjournant hors du canal intestinal de l'homme, que :

1° Le ver de médecine, *Filaria dracunculus*, dans le tissu sous-cutané ;

2° La *Filaria papillosa ?* existe-t-elle chez l'homme ? je ne le crois pas.

3° Le Strongle géant, très-souvent confondu avec l'Ascaride lombricoïde, dans les reins ;

4° La Douve du foie, dans l'organe de ce nom ;

5° Les Hydatides dans le cerveau, les viscères abdominaux dans la rétine.

6° Je ne parle pas de l'*Acephalocystis plana*, basé sur des productions blanches de la forme de pepins de poire, observées à l'articulation du poignet, parce que ces productions sont inorganiques.

Ces granulations cartilagineuses développées dans une bourse synoviale sous-aponévrotique, située au-

devant de la rotule, sont-elles analogues à ces productions que l'on trouve dans quelques articulations, spécialement dans celles du poignet, au-dessous du ligament annulaire du carpe, décrites par Dupuytren? Ces productions blanches ayant quelque ressemblance avec des pepins de poire, ou des graines de melon privées de leur enveloppe, ont reçu le nom d'*Acephalocystis plana;* mais c'est à tort, puisqu'elles sont inorganiques. Ce sont ces productions, renfermées dans la membrane qui assemble les tendons des muscles de la face palmaire de l'avant-bras, qui passent sous le ligament transverse du carpe; ces corps sont tous exactement de la forme d'une graine de melon. *Revue médic.*, 1831, *tom.* II, *p.* 243, 244.

Ces corps me paraissent être la cause de ces saillies que l'on remarque en pressant la base de la paume de la main.

O. J'ai tâché de réunir dans ce Mémoire toutes les données nécessaires pour reconnaître les prétendus vers étranges, dont les recueils de médecine nous offrent de nombreux exemples, répétés plus ou moins exactement dans les journaux scientifiques.

En joignant à ces réflexions le *Mémoire sur les vers intestinaux de l'homme*, que j'ai publié dans les *Act. Divion.*, 1830, 1re *livraison, p.* 34-45, on possédera tout ce qu'il y a de certain sur les entozoaires humains, et des données suffisantes pour reconnaître la base de tous les récits admis ou rejetés trop légèrement faute d'un examen impartial.

MÉDECINE.

OBSERVATIONS

QUI TENDENT A DÉMONTRER L'ACTION IMMÉDIATE DU VIRUS VACCINIQUE SUR LE VIRUS VARIOLIQUE;

PAR M. A. PINGEON, DOCTEUR MÉDECIN, MEMBRE RÉSIDANT.

Dans ces dernières années, la vaccine a été l'objet des plus vigoureuses attaques; et ses détracteurs semblent s'être entendus et réunis pour lui porter les coups les plus violens, et tenter de lui enlever cette précieuse propriété qui la fait regarder comme le spécifique d'une des plus hideuses et des plus dangereuses affections auxquelles soit exposée l'humanité. Des faits réels et bien observés prouvent en effet que la variole peut se développer sur un sujet préalablement vacciné, et porteur de traces indélébiles d'une bonne vaccination; mais que déposent-ils en présence de cette masse immense d'autres faits qui attestent le contraire? Entendez-vous actuellement retentir dans le monde ces morts funestes causées par la variole dans tous les âges, dans tous les sexes et dans tous les rangs de la société? Voyez-vous aussi fréquemment sur les visages les traces plus ou moins hideuses de sa fatale présence? Pouvez-vous enfin exiger plus de la vaccine que de la variole, qui est loin d'être toujours

un préservatif assuré contre elle-même? Ces exceptions déposent donc en faveur du préservatif, et sont à son égard ce que sont dans les règnes organisés les monstres aux espèces, des irrégularités qui n'infirment en aucune manière les lois qui président à leur développement.

Un louable empressement a porté beaucoup de médecins à combattre un paradoxe si funeste dans ses conséquences, et à préserver de ses atteintes la plus belle et la plus incompréhensible découverte moderne. Mais ce qui doit grandement étonner, c'est que parmi eux, aucun, du moins à ma connaissance, n'ait signalé l'action immédiate du virus vaccinique sur le virus variolique, et n'ait cherché à prouver son efficacité en suscitant leur combat dans l'organisme. C'était cependant la preuve la plus directe et la plus décisive de l'action prophylactique de la vaccine sur la variole, celle qui devait fermer la bouche aux plus ardens adversaires de la découverte jennérienne, et les réduire au silence le plus absolu. Deux faits de ce genre, observés par nous-même, viennent en quelque sorte compléter cette démonstration et indiquer des voies nouvelles à la science, dans lesquelles elle peut se promettre encore d'être d'une précieuse utilité.

En 1824, alors qu'une épidémie de variole désolait Dijon, nous donnions des soins à une jeune variolée, près de laquelle séjournait une plus jeune sœur, exposée ainsi continuellement à l'influence du virus variolique, d'autant plus redoutable pour elle, qu'elle n'avait pas été vaccinée; nous engageâmes vivement ses parens à lui faire subir l'inoculation jennérienne; ils ne s'y décidèrent qu'au bout de quelques jours, et nous la pratiquâmes sans doute à une époque trop tardive, puisque les jours suivans il survint un mouvement fébrile qui fit éclore tout-à-la-fois et l'éruption variolique et l'éruption vaccinique. Elles parcoururent chacune leurs périodes;

mais la variole n'offrit, ni la même intensité dans la fièvre, ni la même abondance de pustules; et à l'époque de la fièvre de suppuration, nous fûmes agréablement surpris du peu d'intensité et de la benignité de cette dernière. Toutes les pustules se transformèrent en tubercules, et chaque tubercule se recouvrit d'une croûte légère qui s'en sépara bientôt; ils s'affaissèrent ensuite insensiblement, et de telle sorte que la peau de la malade n'offrit aucune trace de l'affection qui, chez sa sœur, s'est gravée en traits indélébiles sur la sienne.

Pareille chose se passa en 1828 sur un enfant de neuf mois, et d'une manière tellement semblable, que nous croyons inutile d'en exposer de nouveau les résultats.

Ces faits pratiques n'ont pas besoin de longs commentaires pour démontrer l'influence du virus vaccinique sur le virus variolique, et pour prouver que cette action salutaire a sur-tout pour résultat de modifier puissamment la fièvre de maturation ou de suppuration. La phlegmasie cutanée, par suite de cette modification, devient alors si légère, que le liquide contenu dans les pustules ne parvient pas, ou du moins très-rarement, à l'état de pus, et que la peau ne s'ulcère jamais. Voilà pourquoi la pustule conserve plus long-temps sa forme tuberculeuse et pourquoi la guérison s'effectue par desquammation. C'est, comme l'on voit, une conséquence naturelle d'une moindre intensité dans l'appareil inflammatoire offert par chaque pustule.

Nous avons cru utile de faire connaître ces faits intéressans qui démontrent combien l'influence du virus vaccinique est salutaire, et combien les préjugés qu'on lui oppose sont absurdes et peu digérés. Ils nous paraissent destinés, lorsqu'ils auront été multipliés davantage par l'observation, à faire cesser ces attaques inconsidérées qui n'ont d'autre conséquence que d'éloigner les classes ignorantes de la société ou les

personnes trop crédules d'une pratique salutaire; et nous croyons qu'ils fourniront une démonstration de ses avantages, tellement frappante, qu'il sera difficile de l'affaiblir, même par les raisonnemens les plus habiles et les plus captieux. Mais indépendamment de ces avantages, ils soulèvent encore une question nouvelle et de la plus haute importance, qu'en finissant nous livrons particulièrement aux méditations des médecins; c'est celle-ci : *L'insertion du vaccin, dès le début de la variole, ne peut-elle pas encore modifier sa marche, de manière à la rendre moins dangereuse? Et ne peut-elle pas prévenir l'ulcération pustuleuse de la peau, et la formation des traces indélébiles qui en sont la conséquence?*

Les faits qui précèdent semblent faire préjuger que ce curieux et utile problême sera résolu d'une manière affirmative, et nous serions heureux si, en fixant sur lui l'attention des médecins convenablement placés pour en tenter la solution, nous voyions l'immortelle découverte de Jenner acquérir une nouvelle importance et couvrir encore de son égide, au moment même du danger, les individus qui en auraient méconnu les bienfaits (1).

(1) L'importance de ces faits nous avait engagé à les faire insérer dans le Journal politique et littéraire de la Côte-d'Or, du 8 septembre 1824.

OBSERVATION

D'UNE NÉCROSE DE LA MOITIÉ GAUCHE DE LA MACHOIRE INFÉRIEURE;

PAR LE MÊME.

La nature, ou plutôt cette faculté de nutrition, à l'aide de laquelle tous les organes se forment, se développent et se réparent, et qui, exaltée, pervertie, préside à tous les travaux pathologiques, se livre quelquefois à des opérations admirables qui semblent en quelque sorte attester de sa part une espèce d'intelligence, et justifier les Anciens d'avoir créé cette puissance protectrice et conservatrice des existences animales, personnifiée par Hippocrate et ses successeurs, sous le nom de φυσις, d'ενορμων (1). Un fait de ce genre, observé par nous-même, vient appuyer cette brillante abstraction des temps antiques. En voici l'exposé succinct :

(1) En parlant ainsi, nous sommes cependant loin d'accorder à cette antique personnification des médecins, ce beau rôle qu'ils lui faisaient jouer dans les maladies. Non, la nature n'est pas toujours aussi intelligente, il est mille occasions où, au lieu de se livrer à des travaux conservateurs, elle mine et détruit sourdement l'organisme; où elle est essentiellement destructive, aveugle. A-t-elle des directions conservatrices dans la phthisie, le cancer, les phlegmasies chroniques, les hydropisies, etc., etc.? Réduite à la réalité, la nature n'est donc réellement que la faculté de nutrition en physiologie et que la faculté d'inflammation en pathologie qui n'est autre chose qu'une hypernutrition locale, que cette même faculté de nutrition localisée et exagérée.

Sur la fin de 1829, on m'amena un enfant d'environ trois ans, qui, depuis à-peu-près dix-huit mois, souffre de la moitié gauche de la mâchoire inférieure. Son habitude est charnue et scrophuleuse, la lèvre supérieure et les ailes du nez offrent un développement disharmonique; il existe des ganglions sous-maxillaires, le ventre est très-gros. L'examen de la mâchoire fait reconnaître une nécrose qui paraît atteindre toute l'étendue de la moitié gauche de cet os; et déjà, à plusieurs reprises, des dents de ce côté sont tombées, et des portions du séquestre se sont détachées. J'engage les parens à confier cette expulsion à la nature et à se borner à soumettre l'enfant à un régime restaurant, et sur-tout anti-scorbutique.

Au printemps de 1830, on ramène cet enfant. Le séquestre est devenu mobile, mais il est encore trop fortement fixé pour être détaché en entier; les pinces n'en séparent que les portions les plus antérieures. Il s'est formé à l'angle de la mâchoire une fistule par laquelle s'écoule un liquide sanieux très-fétide, et la mâchoire ainsi que la joue de ce côté se sont tuméfiés, au point de produire une difformité très-apparente. Du reste, même habitude extérieure. *Anti-scorbutiques, bains, frictions réitérées avec une pommade d'hydriodate de potasse, application, au-dessous de la mâchoire, de quatre sangsues, répétée tous les huit ou dix jours, lotions dans l'intérieur de la bouche avec une éponge imbibée d'eau de mélilot miellée.*

Le 1^er^ mai, l'os nécrosé est devenu plus mobile; son extrémité antérieure s'est soulevée et blesse la commissure des lèvres et la joue où elle y a déterminé, à la partie interne, des ulcérations dans divers points très-douloureuses; son extrémité, saisie avec de bonnes pinces, est peu à peu ébranlée; et après des tentatives réitérées, nous parvenons à détacher la moitié postérieure de cette portion de mâchoire, comprenant son condyle entier et l'angle de cet os

dépourvu de l'apophyse coronoïde. Cette portion nécrosée, située extérieurement à l'os nouveau, si elle comprenait entièrement la branche condyloïdienne de la mâchoire, ainsi que semble l'attester la pièce pathologique, n'a dû atteindre que la moitié la plus extérieure du corps de la mâchoire, puisque plus intérieurement, et après l'avoir enlevée, on voit des tubercules osseux qui ne sont réellement que les dents qui ont acquis un volume double de celui qu'elles ont dans l'état normal. *Mêmes moyens.*

Depuis, j'ai revu cet enfant. La fistule s'est entièrement cicatrisée, la joue s'est affaissée, et la difformité, qui résultait de son gonflement, dissipée ; les dents ont également diminué de grosseur, et une nouvelle mâchoire gauche jouissant des mêmes mouvemens que la première, en attestant les ressources de la nature, ne permettra pas, à un âge un peu plus avancé, de reconnaître la perte éprouvée.

Cette observation, dont je ne connais pas d'analogue, m'a paru digne d'être publiée. L'éloignement de cet enfant, le peu d'occasions que j'ai eues de le voir, ont sans doute rendu pour lui l'art peu efficace, et n'ont pas permis d'instituer un traitement plus influent sur les conséquences de cette affection. Eût-il été sage et prudent de recourir, chez un sujet aussi jeune, à des opérations douloureuses et difficiles en raison des parties importantes qu'il eût fallu diviser pour parvenir jusqu'au foyer du mal; et le délabrement, les pertes qui en eussent été les conséquences, n'eussent-ils pas été pires que le mal lui-même ?

J'abandonne aux maîtres consommés de l'art, le soin de discuter et de résoudre ces questions importantes.

nalières, chaleur de la peau naturelle, pouls petit, étroit, enfoncé, peu fréquent, régulier. La douleur part de la partie médiane du sacrum, pour venir ceindre l'hypogastre et le ventre d'une nappe des plus vives souffrances ; elle a remonté jusqu'aux premières vertèbres lombaires, mais n'est pas allée plus loin. Elle est assez vive pour agiter le corps entier d'un tremblement analogue à celui d'une fièvre intermittente, et pour forcer la malade à s'attacher fortement à ce qui l'entoure. Elle dure pendant une heure ou deux, et, dans l'intervalle des accès, la malade reste abattue, et ressent à la partie médiane du sacrum, une douleur sourde et permanente. *Seize sangsues à la vulve, trois onctions par jour sur les régions lombaire et sacrée avec un mélange d'huile de jusquiame et de baume tranquille, fomentations sur l'hypogastre d'eau de fleurs de mauves, avec addition par bouteille de quatre gros de laudanum, six grains de sulfate de quinine unis à un demi grain d'opium pris en trois doses, demi-lavemens émolliens matin et soir. Position horizontale, nourriture douce et légère prise en petite quantité à la fois, bouillon de veau et de bœuf, léger, eau de laitue, tisane de feuilles d'oranger pour boisson.*

Après ma visite, la malade a eu plusieurs accès qui l'ont fait beaucoup souffrir jusqu'à une heure du matin. Plus de calme après.

Le 25, un accès violent, qui a duré près de deux heures, s'est manifesté vers les sept heures du matin. Depuis, la malade a été plus tranquille. Le traitement ordonné est exactement suivi.

Le 26, la malade n'a eu que deux légers accès dans la matinée, précédés de baillemens et du besoin de s'étendre. La douleur ressentie à la partie médiane du sacrum, quoique très modérée, est toujours persistante. Le pouls est plus fort et plus développé, néanmoins il est encore dur et serré. Les sangsues

n'ont donné issue qu'à une quantité très modérée de sang. *Seize sangsues sur le sacrum, quatre ventouses sèches aux cuisses et répétées au moins cinq fois dans la journée, tous les autres moyens précédemment ordonnés.*

Le 30, on m'écrit : La malade va très bien. On n'a posé que huit sangsues sur le sacrum, qui n'ont occasionné qu'une médiocre émission sanguine. Tous les autres moyens ont été mis en usage avec exactitude.

Depuis le 30 juillet jusqu'au 3 août, cessation complète de ces accès douloureux. Abandon du traitement prescrit.

Le 3 août, réapparition des douleurs vers deux heures après midi. Elles ont été très vives pendant près d'une heure, ont cessé ensuite pendant un laps de temps à peu près égal, puis se sont reproduites à un degré d'intensité modéré, et ont continué ainsi jusqu'à six heures le lendemain matin. Depuis, la malade est calme.

Le 4, à ma visite, j'apprends que la malade, aussitôt délivrée de ses douleurs, s'est levée et s'est occupée de vaquer à son ménage. La douleur part toujours de la partie médiane du sacrum, qui paraît en être le foyer. On reprend les onctions, les fomentations, les ventouses sèches sur les cuisses au nombre de 20, de 25 par jour, et les autres prescriptions du 24 juillet. *Douze sangsues sur le sacrum, et à compter de demain, six grains de sulfate de quinine, en trois pilules, chaque jour.*

Le 6, à ma visite, aucun accès douloureux ne s'est encore manifesté. L'émission sanguine a été modérée.

Le 7, depuis six heures du matin à dix heures, il y a eu des douleurs aux lombes et dans l'hypogastre, précédées de baillemens fréquens et accompagnées de fourmillemens et de mouvemens passagers dans les membres inférieurs et dans les mains. Elles sont du reste moins vives que dans les accès précédens.

Le 9, réapparition des douleurs, depuis huit heures à midi. Elles sont plus vives que le 7 et néanmoins modérées. Elles s'accompagnent d'une sensation de chaleur passagère dans les mains et les pieds. Il n'y a pas eu de baillemens ni de fourmillemens. Le soir, depuis 8 heures à une heure après minuit, elles se reproduisent ordinairement mais avec moins d'intensité que le matin. Les pilules ayant été épuisées hier, la malade n'en a pas pris aujourd'hui. Elle conserve assez d'appétit. *Continuation du sulfate de quinine aux mêmes heures et à la même dose, avec addition d'un peu d'extrait gommeux d'opium, cataplasme d'eau de têtes de pavots sur la région lombaire, demi-lavemens, position horizontale, repos absolu, bonne nourriture, cessation des autres moyens.*

Le 10, les douleurs ont reparu pendant une partie de la journée et ont été très vives. Du reste rien dans les cavités splanchniques ne paraît être affecté spécialement. *Douze sangsues au sacrum.*

Le 13, les sangsues ont été posées à deux fois. La première il n'en a pris qu'une; la seconde fois, sept seulement se sont attachées. Emission peu copieuse de sang. Néanmoins, depuis le 10 il n'y a pas eu d'accès proprement dit, et si les douleurs ont reparu, elles ont été instantanées comme des éclairs et très modérées. La malade reprend des forces et a bon appétit. *Continuation des pilules, nouvelle application de sangsues au sacrum.*

Le 15, la malade continue à ne pas éprouver de douleurs. Chaleur très incommode et syncopale qui a duré pendant une demi-heure la nuit précédente. *Mêmes moyens.*

Le 16, même amélioration. Chaleurs et sueurs générales. Froid glacial et passager aux lombes et aux pieds.

Le 19, on m'écrit qu'il se manifeste de la fièvre accompagnée de douleurs aux lombes avec chaleur et

brûlemens d'estomac. Il y a constipation opiniâtre depuis plusieurs jours. Cette dernière circonstance m'engage à prescrire deux onces d'huile de ricin.

Le 31, la malade a été purgée doucement. Elle éprouve encore des douleurs au dos, mais elle n'en ressent plus ni aux lombes ni au sacrum. Elle continue aussi d'éprouver dans les membres des fourmillemens et des chaleurs très incommodes. Je lui conseille encore une application de sangsues sur la région douloureuse.

Le 6 septembre, la malade continue de bien aller. Elle éprouve néanmoins des instans d'agitation nerveuse analogue à de légers accès de fièvre, et éprouve toujours une douleur sourde et peu intense au dos.

Depuis cette époque, tout traitement a été interrompu, la malade s'est remise graduellement à ses occupations, et ces légères incommodités se sont graduellement affaiblies pour disparaître totalement ensuite.

OBSERVATION

D'UN ACCOUCHEMENT CONTRE NATURE COMPLIQUÉ DE LA RUPTURE SPONTANÉE D'UN THROMBUS VULVAIRE VOLUMINEUX;

PAR LE MÊME.

Le fait suivant mériterait sans doute peu l'attention des accoucheurs s'il n'avait pas été accompagné de circonstances insolites qui jettent quelqu'intérêt sur sa narration. La rupture de tumeurs variqueuses dans l'intérieur d'une des lèvres de la vulve, dont l'existence même ne peut être présumée que par induction et seulement d'après l'inspection des membres infé-

rieurs couverts de ces sortes de dilatations, la subite distension de cette lèvre par l'épanchement de sang qui s'effectua avec une rapidité telle que sa formation fut entièrement méconnue, sa rupture, sans que des efforts ou des manœuvres violentes et réitérées puissent justifier un tel événement, et l'hémorrhagie formidable qui s'ensuivit, sont assurément des circonstances peu ordinaires et qui méritent d'être connues, n'eussent-elles d'autre utilité que celle de prémunir les jeunes accoucheurs contre des apparences aussi formidables et si propres à mettre en défaut le sang-froid le plus décidé. Ce thrombus véritable doit être rapproché de ces tumeurs sanguines de la vulve signalées par Rueff, Mauriceau, Le Dran, Boer, M^me^. Lachapelle, MM. Dewees, Velpeau, etc., et assez rares pour qu'un accoucheur, même assez répandu, n'ait pas eu l'occasion de les rencontrer. Provoqué par la publication en 1828 et en 1830 de faits semblables observés par MM. Vingtrignier de Rouen, et Massot, chirurgien en chef de l'hôpital de Perpignan, M. le docteur Deneux s'est livré à un travail utile en rassemblant, sur cette affection qu'il n'a vue que trois fois pendant le cours d'une pratique de *quarante années*, tout ce qui a été dit d'important sur elle jusqu'à ce jour. En compulsant ces faits épars dans une foule de recueils scientifiques nationaux et étrangers, on ne saurait disconvenir qu'il n'ait rendu un véritable service à la science, en faisant connaître à beaucoup d'accoucheurs qui ne puisent pas aux sources, un accident qui peut les effrayer et avec lequel il est utile qu'ils soient bien familiarisés.

Dans le mois d'octobre 1831, je suis appelé à la campagne pour délivrer une femme qui est au troisième jour d'un accouchement que rien n'annonce devoir se terminer. Cette femme, âgée de 44 ans, est grande et bien constituée, d'un tempérament sanguin pur, et se livre habituellement aux travaux de la campagne. Elle est enceinte pour la dixième fois.

Son ventre avait acquis un volume énorme, et on évalue, sans exagération, à plus d'un seau, l'eau qui s'est répandue lors de la rupture de la poche amniotique. Elle porte de nombreuses varices aux jambes qui l'ont beaucoup incommodée lors de ses dernières grossesses, et qui ont nécessité pendant le cours de celle-ci l'emploi de plusieurs saignées. Il résulte des renseignemens pris près de la personne qui lui donnait des soins, que l'enfant a présenté primitivement le bras et l'épaule gauche, et que, dans l'espoir que le tronc s'engagerait, elle ne s'est pas ménagée de tirer sur le bras, faux calcul qui n'a eu pour effet que de casser l'humérus vers son insertion deltoïdienne, et de le séparer totalement de l'épaule. A mon arrivée l'enfant est mort déjà depuis long-temps, l'état du moignon, la flaccidité des chairs et surtout celle de l'abdomen, l'absence de battemens dans le cordon, et de mouvemens de la part du fœtus, sont autant de signes qui le prouvent évidemment. Depuis long-temps il n'y a plus de douleurs, les forces de la femme sont du reste ainsi que son moral dans le meilleur état possible. L'introduction de la main fait reconnaître que la tête est appuyée par l'occiput sur la symphyse pubienne, que le tronc est placé de champ et de telle manière que la crête épinière regarde la symphyse sacro-iliaque droite et le rectum, et que la partie antérieure du tronc est dirigée en haut et vers la cavité cotiloïde droite, que le côté gauche du tronc appuie sur le vagin, tandis que le côté droit est tourné vers la saillie sacro-vertébrale, que le tronc est fortement incurvé et de manière à ce que la hanche droite appuyant sur la saillie sacro-vertébrale, le reste du corps est dirigé avec le cordon dans une espèce de gaine qui enveloppe les membres inférieurs et les porte jusques vers l'hypocondre droit. Toute tentative est inutile pour aller saisir les pieds, outre que mon avant-bras, introduit jusqu'au coude, ne peut atteindre que la convexité de la hanche droite, et

après beaucoup d'efforts que le pli de l'aine où les doigts peuvent, en appuyant, former un crochet; la résistance offerte par l'utérus contracté est si grande, qu'il est impossible à la main de pénétrer plus loin. L'enfant représentait donc une ligne oblique de l'hypocondre droit au vagin où l'épaule gauche venait s'appuyer et s'arcquebouter contre la symphyse du pubis. Dans cet état de choses, désespérant de jamais atteindre les pieds, quoiqu'un aide refoulât fortement l'utérus du flanc droit vers le centre du bassin, je pris le parti de faire descendre les fesses et de repousser en haut, avec l'autre main, le moignon de l'épaule engagée. Cette manœuvre me réussit et même assez facilement, parce que la poche formée par la matrice à droite contenait encore de l'eau de l'amnios qui, en s'échappant par le déplacement de l'enfant, le lubréfiait ainsi que cet organe, et y entretenait de la souplesse. L'introduction d'un doigt dans le vagin de l'enfant, après avoir abaissé la hanche droite, me servit beaucoup dans ces efforts, et les fesses se présentaient tout-à-fait quand un accident subit et imprévu vint tout-à-coup me forcer d'interrompre mes manœuvres.

Pendant ces tentatives pour placer l'enfant dans une position favorable à son expulsion, il paraît qu'il se rompit, dans l'intérieur de la lèvre droite de la vulve, une ou plusieurs varices volumineuses, et que le sang en s'y épanchant avec rapidité, l'avait violemment distendue, et à un tel point, qu'elle se creva par une large déchirure. J'étais alors dans un moment de repos, la main introduite dans l'utérus et le bras appuyé sur cette lèvre, lorsqu'en portant mes regards sur lui par hasard, je vis ma chemise couverte d'une nappe de sang, et j'entendis en même temps ce liquide couler à terre, débordant alors de dessus la couche qui en était remplie. Je me hâtai de découvrir la malade pour m'assurer de la véritable source d'une hémorrhagie aussi formidable qui ne prenait pas naissance dans l'utérus; et je ne fus pas peu surpris

de voir le sang s'échapper par un jet de la grosseur du petit doigt de cette lèvre de la vulve qui avait encore le volume d'une grosse pomme, et dont l'aspect était bleuâtre. Je cessai toute tentative, d'autant plus que ce seul instant avait plongé la malade dans un abattement très-prononcé; elle était découragée, pâle, froide à la figure et aux extrémités; le pouls était inégal, confus et sans résistance. Une compression permanente sur la lèvre déchirée, qui présente dans sa déchirure un gros caillot alongé, arrêta promptement cette abondante hémorrhagie; elle fut néanmoins continuée sans interruption pendant une heure, et ce temps fut suffisant pour que la femme reprît des forces, et pour permettre aux extrémités de se réchauffer et au pouls de redevenir dur et égal; néanmoins il resta serré et n'acquit qu'une force très-modérée. Des douleurs véritables d'enfantement s'étaient alors manifestées; elles furent pour moi le signal de nouvelles manœuvres. Ayant donc confié le soin de comprimer la lèvre déchirée à un aide intelligent, je dégageai bientôt les fesses et les membres inférieurs qui sortirent alongés, puis le tronc; et la tête, dont l'occiput reposait sur la symphise pubienne, fut tournée de manière à ce que cette partie soit vis-à-vis la cavité cotiloïde droite et sortit sans difficulté dans cette position.

L'enfant dehors, l'extraction du placenta offrit quelques difficultés. Le cordon putréfié se rompait à la moindre traction, de sorte qu'il fallut porter de nouveau la main dans l'utérus pour effectuer son expulsion. Déjà cet organe s'était bilobé, et l'entrée de cette poche, qui avait contenu les membres inférieurs, et dont le placenta tapissait la surface, offrait un anneau dur et résistant, dont le diamètre égalait à peine celui d'une pièce de deux francs, et situé au niveau du détroit supérieur du bassin. Les doigts réunis en forme de coin le dilatèrent graduellement, mais lentement; ce ne fut guères qu'un bon quart

d'heure après que la main put pénétrer dans l'intérieur de cette poche. Le placenta y était adhérent dans tous ses points; il fallut le décoller, le rouler pour parvenir à l'extraire. Cette extraction fut accompagnée de la sortie d'un liquide sanieux, sâle, qui, ainsi que le ventre de l'enfant dont l'épiderme avait été soulevé, répandait une odeur putride.

Délivrée complètement, la malade devint calme et dormit presque toute la nuit qui suivit sa délivrance. Les suites furent très-heureuses; grâces à l'emploi prolongé de la diète, des boissons délayantes et de cataplasmes non interrompus sur l'abdomen, aucun accident nouveau ne vint entraver ses couches; la déchirure de la lèvre droite de la vulve se cicatrisa promptement, et au bout de dix jours cette femme jouissait de la santé la plus parfaite.

UNIV. OF MICH.

BERNARD DE LA MONNOYE

Né à Dijon le 15 Juin 1641,

Mort à Paris le 15 Octobre 1728.

PARTIE DES LETTRES.

RÉDACTEUR, M. LE DOCTEUR PINGEON, SECRÉTAIRE.

BIOGRAPHIE.

NOUVELLES RECHERCHES

CHRONOLOGIQUES, LITTÉRAIRES ET PHILOLOGIQUES

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE BERNARD DE LA MONNOYE;

PAR G. PEIGNOT.

LUES A LA SÉANCE DU 25 JANVIER 1832.

MESSIEURS,

En passant en revue toutes les anciennes notabilités littéraires dont s'honorent la Bourgogne et particulièrement Dijon, j'en ai remarqué une dont la célébrité est généralement reconnue, mais dont tous les droits à cette célébrité le sont beaucoup moins : je veux parler de BERNARD DE LA MONNOYE. Vous le savez comme moi, Messieurs, si ce savant Dijonnais n'eut pas consacré quelques-uns de ses laborieux momens à l'idiôme bourguignon, sa réputation serait aujourd'hui bien moins répandue ; son nom, rarement prononcé, reposerait silencieusement dans nos *Biographies universelles*, à côté de ceux des

La Marre, des Lantin, des Michaut, etc. On peut donc dire que c'est au livret intitulé *Noëls bourguignons*, que La Monnoye doit une renommée, que j'appellerais volontiers populaire plutôt que littéraire, comme s'il n'eût été qu'un simple Basselin, qu'un simple Goudoulin, si chers aux Normands et aux Toulousains pour leurs chants rustiques. Cependant, Messieurs, combien de titres d'une toute autre importance La Monnoye n'a-t-il pas à votre estime, à celle de la France, je dis plus, à celle de l'Europe savante. Ce sont ces titres, dont la plupart ne sont connus que des philologues de profession, que j'ai essayé de réunir dans une notice courte mais substantielle, sur la variété de ses talens, sur ses nombreux et curieux ouvrages d'érudition, et sur les détails de l'honorable conduite qu'il a tenue pendant sa longue carrière. Ce petit travail m'a semblé, par son objet, n'être pas indigne d'être mis sous vos yeux. Je vous l'offre, Messieurs, comme un hommage à la mémoire du célèbre écrivain dont la gloire rejaillit sur Dijon sa patrie, comme un tribut digne d'être déposé dans cette enceinte, dont les voûtes ont jadis retenti de tant de noms célèbres, et comme un nouveau témoignage de mon dévouement à l'Académie.

On ne contestera jamais à Bernard de La Monnoye le rang distingué qu'il tient dans la république des lettres, et sur-tout parmi les hommes célèbres que Dijon se fait gloire d'avoir vu naître dans son sein. D'excellentes études faites au collége des Jésuites de cette ville développèrent en lui de bonne heure cet esprit délicat, ce goût pur et cette aimable facilité d'expression, doux avantages dont la nature semble moins avare sous le beau ciel de la Bourgogne (1).

(1) Les notes qui doivent accompagner cet opuscule étant

Dès sa première jeunesse, il donna des preuves d'un talent inné pour la poésie latine; il fit aussi des vers grecs, quoique s'étant essayé fort tard aux accens d'Homère; et les diverses couronnes que lui décerna l'Académie française, attestent qu'il n'était pas moins familiarisé avec notre art métrique qu'avec celui des classiques grecs et latins. Mais un nouveau genre de poésie, peu connu, et même peu estimé avant La Monnoye, vint encore ajouter à sa réputation, en révélant tout ce que son génie avait de naturel, de flexible, de fin et de piquant. Nous voulons parler de ses Noels en patois bourguignon, production originale qui causa, dans le monde littéraire, une surprise et une admiration universelles, tandis qu'en Bourgogne, chez les grands, chez les bourgeois, sous le chaume du bon vigneron, on répétait tous les ans, avec un plaisir toujours nouveau et une joyeuse simplicité, ces charmans refrains villageois. En effet, grâces naïves, sel attique, détails pittoresques, élégant badinage, tout s'y trouve, et tout ressort bien davantage encore par le plaisant contraste que présentent les pensées délicates et le jargon rustique dont l'auteur les a revêtues. Aussi, rien n'est surprenant dans le succès inoui que ces Noels ont eu dès leur première publication, et dans la réputation dont ils jouissent encore, bien que le patois bourguignon, n'étant plus autant en usage, ait beaucoup perdu de son ancienne célébrité. Plus de vingt éditions et contrefaçons de ces Noels, sur lesquelles nous donnerons par la suite des détails bibliogra-

---

plus ou moins étendues, nous avons cru devoir mettre au bas du texte celles qui n'excèdent pas une page, et renvoyer à la fin celles qui exigent plus de développement. Les premières seront désignées par des chiffres de renvoi; les secondes, par des lettres capitales. Ainsi, ayant à placer ici une note un peu étendue sur les écrivains qui ont parlé de Dijon et des Dijonnais, nous la renvoyons à la fin (A).

phiques, démontrent suffisamment le cas que l'on a toujours fait et que l'on fait encore de cette production unique dans son genre.

Jusqu'ici nous n'avons parlé de La Monnoye que comme d'un poète dont la verve s'exerçait avec une égale facilité en latin, en grec, en français et en patois, ainsi qu'il le dit lui-même dans ce distique calqué sur celui du cygne de Mantoue :

Divio me genuit, retinet Lutetia; gallo,
Argolico, latio, burgundo carmine lusi (1);

mais il a d'autres titres à la renommée, qui paraîtront sans doute plus solides aux personnes qui savent apprécier tout ce qu'une profonde érudition exige de recherches, de peines, de travaux, de sagacité et de connaissances variées. La Monnoye, véritable *helluo librorum*, aussi versé dans les langues italienne et espagnole que dans celles de l'Attique et du Latium, impatient de dévorer les richesses littéraires en tous genres, et d'explorer jusqu'au moindre filon de cette mine féconde, aborda le vaste champ de l'érudition. Nullement effrayé de son immense horizon chargé au loin des brouillards épais de la littérature du moyen âge, il le cultiva avec une telle ardeur et y fit une récolte si abondante, que bientôt il égala et finit par surpasser les hommes les plus laborieux, qui, dans le siècle précédent, s'étaient exclusivement livrés à la philologie, branche si intéressante mais si ingrate de la littérature. Ce que La Monnoye a de particulier et d'admirable dans ce genre, c'est qu'on n'est point dans le cas de lui reprocher de s'être servi de la plume de plomb de ces savans en us, qui, dans le XVI^e^ siècle, ont défriché si péniblement cette belle terre classique

(1) Le fils de La Monnoye a ainsi paraphrasé ce distique :

Paris est mon séjour, ma patrie est Dijon;
J'ai toujours aimé le Parnasse,
Et mes vers ont parlé tour-à-tour avec grâce,
Latin, grec, français, bourguignon.

que neuf siècles de barbarie avaient couverte de ronces et d'épines. L'érudition de La Monnoye est claire, simple, jamais surabondante, souvent pleine d'agrément et même d'enjouement. Voilà pour le savant. Quant à l'homme de société, on sait que notre Bourguignon avait, comme cela est assez naturel à ses compatriotes, des réparties vives, ingénieuses et parfois effleurant la satire; mais les traits malins qu'il lançait n'étaient jamais trempés dans le fiel, et nous pouvons dire avec l'abbé Papillon : « S'il fut recommandable par les qualités de l'esprit, il ne le fut « pas moins par celles du cœur. Plein de probité « jusqu'au scrupule, modeste sans affectation, fidèle « à ses amis, d'un commerce doux et désintéressé, « on le vit toujours égal jusqu'aux derniers momens « de sa vie. Bien différent de la plupart des savans, « qui craignent d'aider les autres de leurs découvertes, jamais homme ne fut plus communicatif « que lui. Tous les trésors de littérature dont ses « portefeuilles abondaient, étaient ouverts à tous les « curieux. C'est un témoignage qui lui a été constamment rendu. » Ne soyons donc pas surpris si tant de qualités le firent rechercher des hommes les plus recommandables de son temps; parmi les Bourguignons, il comptait pour amis les Bossuet, les Bouhier, les La Marre, les Lantin, les Chevanes, les Dumay, les Moreau de Mautour, les Oudin, les Du Tillot, les Richard de Ruffey, les Michaud, etc.; ailleurs il eut l'estime et l'affection des Ménage, des P. Petit, des Baillet, des Baudelot-Dairval, des Santeuil, des Montfaucon, des Gibert, des Bayle, des Le Duchat, des Sallengre, etc., etc.

Mais ce que nous venons de dire de La Monnoye et de l'estime générale dont il jouissait, ne donnerait qu'une idée bien imparfaite de cet illustre Dijonnais et de ses titres à la célébrité. Il est des écrivains dont les talens littéraires font tout le mérite : alors leur éloge consiste dans la simple liste de leurs ouvrages.

Il en est d'autres qui ajoutent à l'éclat des lettres le charme des vertus privées, et dont certaines actions, propres à piquer la curiosité, tiennent aux mœurs et à l'histoire du temps : ceux-ci, on a autant de plaisir à les voir au sein de leur famille, dans leur cabinet, au milieu de leurs amis, qu'à les admirer dans les salles de l'académie et dans leurs triomphes littéraires. La Monnoye étant du nombre de ces derniers, nous allons le présenter sous ce double rapport. Nous le prendrons au berceau, nous le suivrons année par année, le surprenant tantôt en déshabillé, tantôt le front ceint du laurier d'Apollon, mais toujours infatigable au travail, et s'occupant sans cesse du progrès des lettres. Dans cette notice, un peu détaillée sur sa vie et sur ses ouvrages, nous adoptons l'ordre chronologique, parce qu'il nous paraît plus méthodique, plus favorable au développement des faits, plus propre à les graver dans la mémoire d'une manière précise et exacte, surtout ayant à rendre compte d'une des carrières littéraires les plus longues et les plus remplies que l'on connaisse, après celle de Fontenelle.

ESSAI CHRONOLOGIQUE

SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE B. DE LA MONNOYE.

1641 (année de sa naissance).

Aucune illustration n'a signalé le berceau de Bernard de La Monnoye. Comme les Amyot, les Lamotte, les Rousseau, les Fléchier, les Rollin, les Diderot et tant d'autres, il est né d'un père exerçant une profession classée parmi les arts et métiers. C'est ce que prouve la pièce suivante (son extrait baptistère), qui fixe d'une manière incontestable la date de sa naissance. Nous ne changeons rien à l'orthographe de cet ancien document.

« Le xv^eme^ jour de juing 1641, a été baptizé Ber-
« nard filz d'honnorable Nicolas de La Monnoye,

« Md paticier (*sic*), et d'honneste Catherine Baron; « a été parrain honnorable Bernard Baron aussi Md « paticier, et marraine honneste Jehanne, fille « d'honneste Charles Baron aussi Md paticier. *Signé* « Bernard Baron. Jehanne Baron (1) ».

Il paraît que cette famille était dans l'aisance et même jouissait d'une certaine considération à Dijon, car on ne négligea rien pour l'éducation du jeune homme; et par la suite, nous le verrons gradué, puis pourvu d'une charge très honorable.

* * * * * *

La Monnoye fait ses premières études sous les jésuites de Dijon, avec beaucoup de distinction. Son talent pour la poésie latine se développe de si bonne heure, qu'avant de quitter le collége, il fit des épigrammes dont plusieurs pouvaient, dit-on, rivaliser avec celles de Martial.

1657 (16e de son âge).

Il cultiva aussi la poésie française dès ses plus jeunes années. On en a la preuve dans une lettre, de mai 1657, mêlée de prose et de vers, qu'il adresse à son médecin, et où il décrit avec autant d'esprit que d'enjouement l'effet d'une médecine qu'il lui avait ordonnée. Voy. les *Œuvres choisies de La Monnoye*, 1770, 2 *vol. in*-4°, tom. I, p. 3, et tom. II, p. 350-354.

1659 (18 ans).

Dijon n'ayant point alors d'Université, ses parens

(1) Cet extrait baptistère a été relevé, en 1822, sur les anciens registres de la paroisse Notre-Dame de Dijon, par M. Girault, membre de l'Académie de cette ville, qui en a parlé dans ses *Particularités inédites ou peu connues sur La Monnoye, Crébillon et Piron, avec des notes de M. C.-N. Amanton*; in-8° de 20 *pag.*

l'envoient à celle d'Orléans, fort en réputation alors, pour y faire son droit (B).

1662 (20 ans).

Son cours de droit étant terminé, il revient à Dijon et y est reçu avocat au parlement, le 16 novembre 1662. Mais c'était à contre cœur que, pour répondre aux vues de ses parens, il se livrait à la jurisprudence. Le dédale obscur des lois, la diversité des coutumes, les opinions et les décisions mobiles au gré des temps, des lieux et des circonstances, tout cela était bien insipide pour un jeune homme à imagination vive, et qu'un penchant irrésistible entraînait vers les charmes de la poésie et les fleurs de la littérature.

1663 (21 ans).

La Monnoye doué d'un caractère doux, d'une [illegible]e honnête, et de beaucoup d'esprit, avait dû se faire des amis à Orléans, lorsqu'il y demeurait. Il en avait un entre autres, M. Givez, fils de l'avocat du roi, qui s'étant marié, reçut de notre jeune poète une très belle églogue latine qu'il lui envoya à l'occasion de son mariage. Elle fut imprimée *in*-4° et *in*-[illegible] avec les seules initiales de son nom, B. D. L. M. D. (Bernard de la Monnoye, Dijonnais). La date porte M. DC. LXIII.

1666 (24 ans).

Voici le récit d'une petite aventure désagréable arrivée à La Monnoye, lors de son premier voyage à Paris; mais elle lui fut utile. Nouveau débarqué dans la capitale, il se laisse entraîner dans une maison de jeu, y perd 8 à 10,000 livres qu'il avait apportées pour suivre un procès important, et, en outre, s'endette de 4 à 5,000. Fort inquiet de sa mésaventure, il va trouver son procureur, qui, remarquant son air extrêmement triste, lui arrache l'aveu de sa

faute. L'honnête procureur le rassure, lui donne vingt louis, et lui dit d'aller jouer le soir comme de coutume, d'inviter à souper, pour le lendemain, ceux dont il avait été la dupe, et de les prévenir qu'il y amenera un vieux et riche marchand de vin de son pays qui ne craint pas le jeu. La partie est acceptée : le prétendu marchand était le procureur de La Monnoye. Le souper a lieu; ensuite on propose un lansquenet. Le marchand se laisse d'abord gagner; mais bientôt il mène si bon train ses adversaires, qu'en peu de temps il leur gagne et la somme qu'avait perdue La Monnoye et tout ce qu'ils avaient sur eux, puis il veut se retirer. A ce mot, les escrocs se doutant qu'ils ont affaire à plus fin qu'eux se disposent à se venger. « Point de bruit, Messieurs, dit le « procureur, ou vous êtes perdus. Au moindre cri, « douze hommes sont à mes ordres, et la police est « sur pied. Vous devez croire qu'à mon âge, j'ai dû « me prémunir contre ce que j'avais à craindre de « vous. Vous avez friponné ce jeune homme; il est de « mon pays, je lui devais ce que je viens de faire; « c'est son argent que je vous ai regagné; vous avez « fait votre métier, moi j'ai fait le mien. Point de « bruit si vous voulez coucher dans vos lits. » Sur ce, il donne la main à La Monnoye et l'entraîne. Celui-ci ne sait comment exprimer sa reconnaissance, et reste stupéfait de cette aventure. Le procureur la lui explique en lui avouant que, comme lui, il avait été dans sa jeunesse victime de pareils escrocs, qu'il avait trouvé un vengeur qui, l'initiant dans les secrets de ces messieurs, et même le rendant plus habile, l'avait mis dans le cas de regagner ce qu'il avait perdu; que dès-lors il avait renoncé à tout jeu de hasard, mais que pour le tirer d'embarras, il s'était résolu à faire un dernier usage de son funeste talent. Notre jeune étourdi le remercia de nouveau, et fut pour jamais dégoûté du jeu.

De retour dans sa patrie, La Monnoye ayant

renoncé au barreau, se livra à l'étude des lettres, à la poésie, et fut encouragé dans ses premiers essais par les hommes distingués de Dijon, tels que les Lantin, les Bouhier, les Philibert de La Marre, etc. Ses talens naissans et sa modestie lui attirèrent de plus l'estime et l'attachement de ces messieurs.

1670 (29 ans).

Nous avons dit précédemment que La Monnoye avait montré de bonne heure des dispositions à manier l'épigramme; deux petites pièces de ce genre, qui, sous le nom d'épitaphes, coururent à l'occasion du fameux abbé Barbier de La Rivière, mort à Paris le 20 janvier 1670, confirmèrent le public dans cette opinion. La première, relative à cent écus que le défunt léguait à celui qui ferait son épitaphe, est ainsi conçue :

Ci gît un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage (1),
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais (2), qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

Ce même abbé qui, par sa souplesse et ses intrigues avec Gaston d'Orléans et le cardinal Mazarin, qu'il trahissait tour-à-tour, devint aumônier de la duchesse d'Orléans, grand aumônier de la reine, enfin évêque duc de Langres, pair de France, était, dit-on, passionné pour le jeu, ce qui lui valut encore cette se-

---

(1) On prétend qu'il est né en 1593, à Montfort-L'Amaury, d'un mouleur de bois.

(2) Après la mort de Gaston d'Orléans, l'abbé de La Rivière se trouvant un jour en présence de mademoiselle de Montpensier, faisait un grand éloge de feu son père : « C'était, « disait-il, un prince très-sage, très-pieux et qui valait beau- « coup. — Vous devez savoir mieux que personne ce qu'il va- « lait, lui répondit Mademoiselle, vous l'avez vendu assez de « fois pour cela. »

conde épigramme de la part de notre Dijonnais, son diocésain; car alors le siège épiscopal de Dijon n'existait pas encore; il n'a même été érigé que soixante et un ans après (1); voici cette seconde épigramme :

Le bon prélat qui gît sous cette pierre,
Aima le jeu plus qu'homme de la terre;
Quand il mourut, il n'avait pas un liard (2);
Et comme perdre était chez lui coutume,
S'il a gagné paradis, on présume
Que ce doit être un grand coup de hasard.

Il n'y a aucun doute que Boileau avait en vue Barbier de La Rivière, lorsque, dans sa première satire, qui date de 1660, il dit, vers 63 :

Et que le sort burlesque en ce siècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, peut faire un duc et pair.
Ainsi de la vertu la fortune se joue.....

Je trouve dans le *Catalogue des évêchés de France*, tom. I, p. 321, que « Louis Barbier, dit de « La Rivière, fut élevé sur le siège de Langres en « 1655, et qu'il fut sacré le 2 janvier 1656. » L'épithète *pédant* que lui donne le poète, provient de ce que, dans le principe, il avait été régent au collége Duplessis.

---

(1) Ce n'est pas sans peine et sans de longues sollicitations que Dijon a obtenu ce siège. Voyez à la fin, note (C), un résumé des démarches qui ont été faites à cet égard depuis le XVI^e^ siècle.

(2) Licence purement poétique : Barbier de la Rivière a laissé, par son testament, 10,000 livres à l'église de Langres, pour son anniversaire, avec les tapisseries qui provenaient du cardinal de Richelieu, et qui avaient coûté dix mille livres; 12,000 livres pour le séminaire de Langres; 30,000 livres pour les familles pauvres de cette ville; 140,000 livres à l'hôpital de Paris, et le reste de ses biens aux églises et aux pauvres de la capitale, mais rien à ses parens. (Voy. sur ce prélat et sur son testament les détails que nous donnons dans notre CHOIX DE TESTAMENS *anciens et modernes, remarquables par leur importance, leur singularité ou leur bizarrerie*. Paris, Renouard, et Dijon, Vict. Lagier, 1829, 2 *vol. in*-8°, pages 342-348.

1671 (30 ans).

L'Académie française voulant fonder un prix de poésie, comme Balzac en avait fondé un d'éloquence, proposa, pour premier sujet, *La fureur des duels, abolie par Louis* XIV. Soixante-seize concurrens entrèrent dans la lice, et bien certainement cet appel d'un nouveau genre avait excité l'émulation des poètes les plus célèbres de la capitale et des provinces. L'Académie fut frappée de la supériorité de l'un des poèmes envoyés au concours sous le titre *Le Duel aboli;* et avant la distribution du prix, l'auteur n'étant point encore connu, on ne parlait qu'avec enthousiasme de ce poème; Perrault, l'académicien, en citait même des tirades dans la société, avec de grands éloges. « Vous seriez bien attrapé, lui dit quel« qu'un, si la pièce était de Despréaux? » (On sait l'animosité qui existait entre Boileau et Perrault). — « Fût-elle du diable, reprit brusquement Perrault, « elle mérite le prix et elle l'aura. » Le jour de la distribution en séance solennelle de l'Académie, (le 25 août) arrive, on brise le cachet, et le nom de Bernard de La Monnoye de Dijon est proclamé comme remportant la première palme poétique offerte en concours par l'Académie française (1).

---

(1) La Monnoye apprit son triomphe avec la modestie qui lui était naturelle; il écrivait, en septembre 1771, au savant abbé Nicaise de Dijon : « Je vous envoie mon *Duel aboli*... Je vous « avoue que je dois la victoire que j'ai remportée aux bons « avis de M. Dumay, (conseiller au Parlement, homme très« instruit); il l'a revu avec une attention et une sévérité qui « prouvent l'estime qu'il a daigné faire et de l'ouvrage et de « l'auteur..... Si j'avais pu être juge dans ma propre cause, « j'aurais couronné la pièce qu'avait composée le comédien « Brecourt sur le même sujet; car je la trouve fort belle, et « je me crois très-heureux de l'avoir emporté. »

Voltaire, dans son *siècle de Louis* XIV, cite La Monnoye comme un littérateur distingué, et il ajoute : « Il fut le premier

Le Duel aboli a été imprimé à Paris, chez Le Petit, 1671, *in*-4°, et dans les *OEuvres choisies* de La Monnoye, *in*-4°, tom. I, p. 1-4. On pense bien que ce premier succès, connu de toute la France, enflamma l'émulation du poète, et l'engagea à se livrer avec plus d'ardeur à ses études favorites.

1672 (31 ans).

Cependant le métier de poète, et même de bon poète, n'était pas alors un état dans la société, et les parens de La Monnoye regrettant qu'il eût abandonné le barreau, désiraient qu'il se procurât quelque charge honorable. Accédant à leur vœu, il traita de celle de conseiller correcteur en la chambre des comptes de Dijon, et entra en fonctions le 11 mars 1672. Cette charge lui coûta 20,000 livres, somme qui en vaudrait au moins 50,000 aujourd'hui, ce qui prouve que ses parens étaient dans l'aisance. La finance de toutes les charges au parlement et à la chambre des comptes de Dijon avait été fixée dès 1665 par un édit du Roi. Si l'on est curieux de voir le taux de ces différentes charges, on en trouvera une notice à la fin de cet opuscule. Voyez la note (D).

1674 (33 ans).

Louis XIV revenant de faire la seconde conquête de la Franche-Comté, passa par la Bourgogne, et s'arrêta, le 19 juin 1674, au château d'Arc-sur-Tille (à deux lieues de Dijon) où il coucha. La Monnoye qui venait de faire une ode sur cette conquête, eut l'honneur de la présenter à Sa Majesté qui lui en témoigna sa satisfaction (1). Cette ode, en 17 strophes,

---

« qui remporta le prix de poésie à l'Académie française, et « même son poëme du *Duel aboli*, qui remporta ce prix, est, à « peu de chose près, un des meilleurs ouvrages de poésie « qu'on ait faits en France. » Pour le temps sans doute.

(1) Ce n'est pas la première fois qu'un Dijonnais avait eu

a été imprimée à *Paris, Cramoisy*, 1674, *in*-4°, et dans les *Œuvres choisies*, 2 v. *in*-4°, t. I, p. 14-19.

1675 (34 ans).

La Monnoye épouse, au mois de juin, Claudine Henriot, née en 1652, fille de M. Henriot, officier en la chancellerie du Palais près le parlement de Bourgogne, et depuis, receveur général des finances de la province. Il en eut quatre enfans, deux fils et deux filles. L'un de ses fils, l'aîné, fut avocat et marié à Paris; son petit-fils suivit la même carrière (1). Ses trois autres enfans embrassèrent la profession monastique; le fils fut cordelier à Lyon; l'une des filles fut ursuline (2) à Dijon, et l'autre bernardine.

La même année 1675, La Monnoye remporte, pour la seconde fois, le prix de poésie française à l'Académie de Paris. Le sujet était *La gloire des armes et des lettres sous Louis* XIV. Cette pièce a été im-

---

l'honneur de présenter en personne des vers à Louis XIV. Lorsque ce prince vint à Dijon, en 1658, et qu'il y fit un séjour du 5 au 19 novembre, un vigneron, nommé Changenet, lui fut présenté dans la grande salle du Logis-du-Roi, et lui récita une tirade de 150 vers bourguignons qu'il venait de faire en son honneur. Le Roi prit plaisir à l'entendre, mais il se faisait expliquer le patois qu'il ne comprenait nullement.

(1) « C'était, dit M. Lacretelle, un homme plein de finesse « dans les idées comme dans la figure. Il portait au barreau « le ton d'une conversation agréable et facile; et ses quali- « tés aimables lui avaient concilié l'attachement et le respect. » J'ai de lui un *Mémoire pour M. le duc d'Orléans, contre M. de Fleury, évêque de Chartres, et M. de Jarente, évêque d'Orléans.* Paris, d'Houry, 1769, *in*-4°.

(2) On lui attribue, *Relation de la fête faite au monastère de Sainte-Ursule de Dijon, en mémoire de l'année séculaire de son établissement.* Dijon, 1719, *in*-8°. Cependant cette relation est signée par la mère Marie de Saint Augustin, supérieure (qui se nommait Cœur-de-Roy). Ce qu'il y a de certain, c'est que les cent vers qui s'y trouvent sont de La Monnoye; la relation le dit, pag. 17.

primée à *Paris, chez Le Petit*, 1675, *in*-4°, et dans les *Œuvres choisies*, tom. I, p. 19-22.

1677 (36 ans).

Une troisième couronne est décernée à La Monnoye par l'Académie française, comme ayant le mieux traité poétiquement le sujet suivant : *L'éducation de Monseigneur le Dauphin.* La pièce a été imprimée chez Le Petit, 1677, *in*-4°. Cette *Education* et le *Duel aboli* sont les deux meilleures des cinq pièces qui ont successivement valu les palmes académiques à notre Dijonnais ; on y trouve de la force et du mouvement ; mais il y a aussi quelques négligences et des inversions forcées, défauts auxquels le poète était assez sujet dans les morceaux d'un peu longue haleine.

1682 (41 ans).

La Monnoye commence à apprendre le grec, et sa facilité naturelle lui fait faire de rapides progrès dans cette langue. Il eut cela de commun avec Caton le censeur, qui, traitant de frivole et d'efféminée la littérature des Grecs, n'en apprit pas moins leur belle langue, et même plus tard que La Monnoye, car ce fut dans sa vieillesse qu'Ennius lui en donna des leçons ; et il en faisait ses délices.

1683 (42 ans).

L'Académie française avait proposé pour sujet de prix de poésie, *Les grandes choses faites par le Roi en faveur de la Religion.* Ce prix fut encore remporté par La Monnoye, qui compta parmi ses concurrens Fontenelle et l'abbé Dujarry (1). Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que la victoire fut gagnée à l'insçu du

(1) Cet abbé Dujarry est le même qui, en 1714, à l'âge de 65 ans, l'emporta sur Voltaire, âgé de 18 ans, pour le

vainqueur. Le fait mérite d'être rapporté. Le célèbre Santeuil avait fait, long-temps avant le concours proposé, une ode latine intitulée : *Ludovico Magno religionis avitae vindici*, et il avait prié La Monnoye de la lui traduire en vers français. Celui-ci s'acquitte de la commission avec son talent ordinaire, et il rend l'ode en 200 vers. Santeuil lui conseille de la faire imprimer ; La Monnoye diffère. Sur ces entrefaites, l'Académie propose pour le concours le sujet ci-dessus, analogue à celui de l'ode de Santeuil. La Monnoye ne pense point à concourir. Mais que fait Santeuil ? Sans prévenir La Monnoye, il réduit la traduction française à 100 vers, conformément aux réglemens de l'Académie, puis l'envoie au concours avec le nom de l'auteur, cacheté. La pièce est couronnée. La Monnoye apprenant cette nouvelle en est aussi surpris que satisfait. Il reçoit les félicitations de l'Académie et la médaille. Mais voici Santeuil qui, très avide d'argent, prétend qu'il doit y avoir partage : la gloire pour le poète français et la médaille pour le poète latin. La contestation ne dure pas long-temps ; le bon et désintéressé La Monnoye cède la médaille au fougueux Victorin, mais il y ajoute la plaisanterie d'en faire la cession par acte passé pardevant notaire. Cet acte serait curieux à recouvrer.

L'ode française fut imprimée à Paris chez Le Petit, 1683, *in*-4°, et les strophes supprimées furent rétablies à l'impression : il y en a en tout dix-neuf. Les

---

prix de poésie, à la même Académie. Le sujet mis au concours était une ode sur le vœu de Louis XIII. On trouve dans la pièce couronnée, ce vers qui, certes, n'est pas d'un grand physicien :

Et des pôles brûlans jusqu'aux pôles glacés.

Quand on reprochait à la Motte-Houdart d'avoir fait couronner cette pièce très-faible, et sur-tout ce vers du *pôle brûlant* et du *pôle glacé*, il répondait que l'abbé Dujarry était son ami, et que d'ailleurs l'affaire des *pôles* était du ressort de l'Académie des sciences et non de l'Académie française.

deux pièces latine et française sont dans les *J.-B. Santolii Victorini opera poetica*, Parisiis, Thierry, 1694, *in*-12, p. 299-313, et dans les *Œuvres choisies* de La Monnoye, p. 27-31-37.

1685 (44 ans).

Un nouveau triomphe académique vient encore honorer la muse de La Monnoye au concours de 1685. Le sujet de prix était *La gloire acquise par le Roi en se condamnant dans sa propre cause* (1). C'est pour la cinquième fois qu'il est couronné ; et depuis la fondation du prix il n'y avait eu que six concours. On prétend que l'Académie française, pour ne pas décourager ses rivaux, l'invita à ne plus se présenter dans la lice ; mais cela n'est point avéré.

1687 (46 ans).

Le nom de notre lauréat bourguignon n'était pas moins connu en Italie, en Allemagne et en Hollande qu'en France.

Il reçut, en 1687, un diplome de membre de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue ; et les journalistes de Venise dirent à ce sujet : « Il signor de La « Monnoye, letterato, tutto chè franchese, versatis- « simo tutta via nella cognizione de gli scrittori ita- « liani, sopra i quali ha fatto delle osservazione par- « ticolari. »

(1) Je ne connais que deux faits où le Roi s'est condamné dans sa propre cause. Le premier a eu lieu en 1680. Il s'agissait d'un procès entre S. M. et des particuliers qui avaient bâti sur un fonds du domaine royal. Le Roi, quoique ayant gagné sa cause, voulut que les nouveaux bâtimens et le fonds restassent à ces particuliers. L'autre fait regardait un persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis des fermes, en 1687. Le Roi les lui fit rendre, et y ajouta un présent de trois mille écus. Le premier fait a dû être le seul qui ait fourni le sujet du prix à l'Académie.

Dans les *Acta eruditorum* de Leipsic, on l'appelle *vir omnis elegantiæ peritissimus et studiosissimus*. Il faut cependant dire que Burman, regardant ses recherches comme frivoles, l'appelle assez durement *indefessus et mirandus nugarum indagator* (E). Mais Bayle écrivait à l'abbé Nicaise de Dijon : « Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez « eue de me communiquer les belles, doctes, cu- « rieuses et judicieuses remarques de M. de La « Monnoye. Je le connaissais déjà sur le pied d'un « excellent poète, couronné des lauriers et des prix de « l'Académie ; mais je ne savais pas qu'il aimât avec « autant de passion qu'il fait, les recherches à quoi « je m'attache, et je m'estime très heureux d'être du « goût d'un homme de son mérite et de sa réputa- « tion. Cela m'encourage plus que le jugement de « plusieurs autres ne me décourage. »

Dans cette même année 1687, parut à Amsterdam *Petri Petiti de Amazonibus dissertatio, nova editio (cum additionibus auctoris et observationibus criticis Bernardi de La Monnoye)*. Amstelod., 1687, *in*-8°.

1688 (47 ans).

La Monnoye écrit de Dijon à Bossuet, sous la date du 8 novembre 1688, et joint à sa lettre, son *Ode à M. le Dauphin sur la prise de Philisbourg*, en priant Sa Grandeur de présenter cette ode à Son Altesse Royale, si elle l'en trouve digne. Cette ode, en vingt et une strophes, a été imprimée *in*-4°, et se trouve avec la lettre dans les *OEuvres choisies*, même format, p. 42-47.

Aimé Piron, apothicaire à Dijon, contemporain de La Monnoye, (car ils ont été unis pendant plus de 80 ans), et père de l'auteur de la *Métromanie*, cultivait avec succès la poésie bourguignonne ; il faisait des noëls et célébrait en patois les événemens du

temps; il composa même, en l'honneur du Dauphin, dans la circonstance qui nous occupe, une pièce de poésie burlesque, fort gaie, sous le titre de *Phelisbor éclaforai, dialôgue de Robichon et Renadai;* à Dijon, chez la veuve Michard, imprimeur-libraire, en la rue du Bourg, 1688, *in*-8° *de* 24 *pages*. Je cite ici cet auteur parce que c'est à lui qu'on est redevable de l'idée qu'a eue La Monnoye de s'exercer aussi dans le genre bourguignon.

Piron, comme nous l'avons dit, faisait des noëls; et pendant plus de trente années de suite, il les publia séparément (sous le titre d'*Avents*), parce qu'on se les arrachait pour aller, selon l'usage du temps, les chanter le soir aux portes des maisons pendant l'Avent. Quoique ces productions périodiques ne fussent pas sans mérite, La Monnoye, très lié avec Piron, lui reprochait de ne point encore tirer assez de parti de la naïveté et de la grâce de l'idiôme du pays. Piron se retrancha sur l'importunité de son libraire et sur l'impatience de ces bonnes gens, qui croyaient n'avoir jamais assez tôt ses *Avents*, l'un pour les vendre, les autres pour les chanter, et il engagea La Monnoye à l'aider à en composer aussi quelques-uns *po l'aimor dé fran barôzai* (pour l'amour des francs vignerons). La Monnoye y consentit : telle fut l'origine des *Noei Borguignon*. Il en fit d'abord plusieurs; bientôt on s'aperçut de leur supériorité sur ceux d'Aimé Piron (1), et c'est sans

(1) Si La Monnoye fit ses Noëls supérieurs à ceux de Piron, pour la finesse de la pensée, connaissait-il aussi bien que le joyeux apothicaire, l'expression naturelle et assez rude du langage des francs vignerons? J'ai lu quelque part : « On assure que le sa-« vant Pierre Dumay, compatriote de l'auteur (et traducteur du « premier et du second livres du *Virgille virai*), ne trouvait dans « les Noëls de La Monnoye qu'une faible connaissance du pa-« tois qui en avait fait la fortune. » Cependant le glossaire ajouté aux Noëls passe pour le code suprême et ayant force de loi, en fait de patois bourguignon. Pour moi, je pense que La Mon-

doute ce qui détermina La Monnoye à en publier une petite suite de treize, comme nous le verrons postérieurement.

1691 (50 ans).

Nous avons parlé de Bossuet au commencement de l'article précédent ; il sera encore question de lui à la fin de celui-ci, dans une lettre que La Monnoye écrit à son ami l'abbé Nicaise, en 1691, et où, sans désigner nominativement le prélat, il se plaint gravement de son peu d'obligeance. Voici à quel sujet.

Dès 1681, La Monnoye avait été assujetti, comme ses concitoyens, à une nouvelle sorte d'impôt qu'on appelait *le parti des deniers revenans-bons*. Il crut qu'il devait ou qu'il pouvait en être exempt, et ne paya pas ; mais le 30 novembre 1681, « le partisan « (receveur) Lescuriau, dit-il, me fit essuyer garni- « son, m'envoyant le capitaine Lordelot (fameux « sergent), accompagné de six pendards qui n'ont « point voulu sortir de chez moi *donec reddiderim* « *novissimum quadrantem* (1). Cependant il me « semble qu'ayant fait des vers pour le Roi, qui ont été « assez bien reçus, il ne serait pas fait grand tort en « m'exemptant de la loi générale. Il m'est échappé « là-dessus deux épigrammes que je ne ferais nulle « difficulté de lui présenter, et qui, à dire vrai, ont

---

noye a composé ce glossaire pour y disséminer beaucoup de drôleries d'érudition, plutôt que pour en faire un vrai lexique bourguignon ; et il le donne bien à entendre par ce mot, adressé à un de ses amis, en lui annonçant ce travail long-temps avant sa publication : *La sauce vaudra mieux que le poisson.*

(1) Ce sont sans doute ces deux messieurs et leurs alguasils qui, excitant l'humeur de notre poète, lui faisaient dire, en parlant des instrumens des exactions fiscales : *Publicanus* équivaut à *publicus canis ;* et Voltaire prétendait que notre ancien mot *gabelles* venait du Juif *Gabelus*, préposé jadis *in telonio*, pour recevoir les deniers du fisc, à Jérusalem.

« plus d'ingénuité que de hardiesse. » Nous nous contenterons d'en citer une.

Je sais comme il faut encenser;
Mais s'il s'agit de financer,
Grand roi, je n'en sais pas l'usage.
De grâce, exempte-moi de grossir ton trésor,
Et considère que le mage
Qui présenta l'encens, ne présenta pas l'or.

Cette affaire occupa pendant plus de dix ans notre poète, qui ne pouvait obtenir d'exemption malgré ses lauriers académiques et malgré les démarches de quelques amis, dont la plupart avaient plus de zèle pour lui que de crédit à la Cour. Quant à ses grands amis, qu'il appelait ses protecteurs, ils s'amusèrent plus de ses plaintes qu'ils ne s'en occupèrent..... Aussi, dans une autre lettre de 1691 à l'abbé Nicaise, il s'exprime ainsi sur un de ses compatriotes, puissant à la Cour, et qu'il sera facile de reconnaître.

« C'est dommage, dit-il, que certain prélat, grand « homme d'ailleurs, à qui j'ai long-temps fait ma cour « inutilement, ne soit pas né aussi bienfaisant que « vous. Il y a long-temps qu'un mot de sa part, en ma « faveur, aurait pu me tirer d'intrigue (d'affaire). Il ne « l'a pas voulu prononcer ce mot, *et ideo malè tor-* « *queor*. Je l'admire par cent bonnes qualités qu'il a; « mais je l'admire encore plus par sa dureté.....

Illi robur et æs triplex
Circa pectus.....

« J'ai flatté quelquefois son oreille, il me l'a dit; « mais je n'ai jamais pu toucher son cœur. » Il est certain que Bossuet n'a jamais passé pour être fort sensible au malheur de ses amis, ni pour chercher à les en tirer. Craignait-il de compromettre ou d'user son crédit à la Cour, ou bien la sublimité de son génie l'avait-elle élevé tellement au-dessus des faiblesses et des misères humaines qu'il se croyait dispensé d'y pren-

dre part pour les autres ?... Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en 1692 que La Monnoye, qui avait pris cette affaire tant à cœur, et qui avait fait tant de démarches pendant onze ans, la vit enfin terminer à son avantage. Ne serait-ce pas à ce sujet qu'il fit ce distique?

A te nil unquam petii, Lodoice, petamve,
A me nil unquam, sic, Lodoice, petas.

1692 (51 ans).

La Monnoye, sur l'invitation de l'abbé Febvret, savant théologien, traduisit en vers français un petit poëme en stances espagnoles intitulé *Glose de sainte Thérèse*, qui est remarquable, dans l'original, par l'élévation, l'enthousiasme et les élans continuels d'un cœur enflammé de l'amour divin. Le traducteur rendit vers pour vers les pensées de l'original. Il avait fait proposer, d'après le conseil de l'abbé Febvret, à madame de la Vallière, dont la conversion éclatante faisait beaucoup de bruit, d'en accepter la dédicace. Mais l'humble carmelite refusa par esprit de pénitence, regardant cet hommage comme un reste des vanités du siècle auxquelles elle avait renoncé pour toujours. Le poëme resta dans le porte-feuille du traducteur, d'où il ne le tira que plusieurs années après. Cette pièce, quoique manuscrite, était connue; on proposa à Racine d'en faire une nouvelle traduction : « Non, répondit-il, je ne pourrais mieux faire que « M. de La Monnoye. » Enfin cette glose en espagnol et en français parut dans les *Mémoires de Trévoux* (septembre 1702), p. 85-97 (1). Elle fut imprimée de nouveau dans la *Vie de sainte Thérèse*, par Villefore, 1712, *in*-4°, et dans les *Œuvres choisies* de La Monnoye, 1770, 2 vol. *in*-4°, tom. I, p. 93-102, avec la dédicace à madame de la Vallière et le

(1) Elle avait déjà été insérée dans la *Vie de l'abbé Febvret*, par le P. Bourrée. *Lyon, Briasson*, 1698, *in*-12, pag. 71.

texte espagnol; enfin dans l'*Esprit de sainte Thérèse*, par Emery, 1795, *in*-8°.

1694 (53 ans).

M. Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, l'un des hommes les plus recommandables par sa passion pour les lettres, son goût pour les arts, son amour des livres, et surtout par ses vertus privées, mourut à Besançon le 4 décembre 1694, laissant une riche bibliothèque et une quantité de précieux manuscrits, parmi lesquels on distingue 80 vol. *in*-f° sur les négociations du cardinal de Granvelle. Des savans et des littérateurs s'empressèrent de déposer sur sa tombe le tribut de leurs regrets. La Monnoye ne fut pas des derniers; il composa en l'honneur de cet homme de bien, une pièce en vers élégiaques, qu'il intitula *Le Tombeau des Muses*. En envoyant cette pièce à M. Moreau, avocat général en la chambre des comptes de Dijon, le 31 janvier 1695, La Monnoye accompagne cet envoi de réflexions qui nous ont paru un peu sévères sur le caractère des Dijonnais. Le lecteur en va juger; nous les rapportons parce qu'il y est question du *Duel aboli*, ouvrage dont nous avons déjà parlé sous l'année 1671.

Disons d'abord que M. Moreau est auteur d'un *éloge de l'abbé Boisot* sous la forme d'une lettre, (1694, *in*-4° de 9 pag.), et que dans cette lettre il cite honorablement plusieurs Dijonnais, amis du respectable Boisot. C'est à ce sujet que La Monnoye, cité dans cette lettre, lui écrit :

« Si ces amis étaient des étrangers, l'honneur que « vous leur faites pourrait sans doute être ici fort « bien reçu; mais comme la plupart sont de la ville, « je crains fort qu'il n'irrite une infinité de gens « dont la modestie ne leur permet pas de soupçonner « que leur patrie puisse produire des talens. Vous « connaissez Dijon : de tous les torts qu'on y peut

« avoir, le mérite est sans contredit le plus grand, « et quiconque en a doit infailliblement s'attendre à « une multitude d'ennemis qui ne se feront aucun « scrupule de le déchirer. Encore s'ils se contentaient « d'attaquer les talens! mais ils décrient la « conduite et le cœur, aussi bien que l'esprit de tous « ceux qui leur font ombrage. C'est le sort assuré de « tous ceux qui paraissent vouloir se distinguer; et « cette basse jalousie ne fait qu'augmenter chaque « jour. Vous vous souvenez sans doute de certaines « personnes qui, ayant eu malgré moi connaissance « de mon *Duel aboli*, publiaient hautement qu'il « ne valait rien, et qui, après que l'Académie l'eut « couronné, n'osant plus en dire du mal, prétendirent qu'il n'était pas de moi. Mes autres pièces « qui ont eu le même succès, n'ont pas été exemptes « de ce soupçon ridicule. Combien de fables n'a-t-on « pas débitées sur ce sujet? Quelles aventures ne « m'a-t-on pas imputées? je me suis vu noirci par « des calomnies destituées de toute vraisemblance, « et dont je n'ai été instruit que long-temps après « qu'elles ont été répandues. Du côté de l'esprit, on « me laissait par grâce une petite portion de sens « commun. Mon innocence m'a toujours consolé de « ces bruits injurieux, et j'ai vu, sans m'ébranler, « tous les efforts que des gens que je n'ai jamais pensé « à désobliger, ont faits pour m'ôter un peu de réputation, que je n'ai ni recherchée ni désirée, parce qu'à « dire vrai, elle m'a toujours paru la chose du monde « la plus indifférente. » — La Monnoye finit par prier M. Moreau de l'ôter de la liste des amis du défunt, « pour ne pas réveiller la malice de quantité d'ennemis qu'il ne connaît point. » Pauvre La Monnoye! Que n'a-t-il vécu dans notre siècle!!!

1696 (55 ans).

Toujours plus passionné pour l'étude, La Monnoye

se décide enfin à résigner, en août 1696, sa charge de conseiller correcteur à la chambre des comptes de Dijon; et, libre de toute occupation forcée, il se livre entièrement à ses goûts littéraires.

1697 (56 ans).

Le célèbre Santeuil qui avait accompagné le prince de Condé venant tenir les États de Bourgogne à Dijon, y meurt presque subitement, le 5 août 1697, dans un appartement du Logis-du-Roi. La Monnoye, ami du lyrique latin, et qui avait traduit en vers français plusieurs de ses belles hymnes, fut, ainsi que le prince de Condé, très sensible à ce malheur. Il donne une narration assez détaillée de la courte maladie et de la fin de son ami, dans une lettre qu'il écrit le 13 août de la même année 1697, à M. Henriot, chanoine de Langres. Voyez *OEuvres choisies, in-4°*, tom. II, p. 296-302. Mais il n'est nullement question dans ce récit du prétendu tabac d'Espagne qu'une dame aurait mis la veille, pendant le repas, dans le verre de Santeuil, ce qui, disait-on, lui aurait causé la mort. Il est mort d'une inflammation subite au bas-ventre, méconnue des médecins, qui, lui ayant donné deux fois de suite l'émétique, l'ont tué, à ce que dit La Monnoye.

La traduction française des hymnes de Santeuil, par notre Dijonnais, est dans les *OEuvres choisies, in-4°*, tom. I, p. 131-164. Elles se trouvent parmi les *Poésies sacrées*, traduites de diverses langues par La Monnoye, et qui sont très nombreuses; elles occupent, dans les mêmes *OEuvres*, tom. I, les pag. 93-174.

1699 (58 ans).

C'est dans cette année, au milieu de l'Avent, que fut composé le joli *Noei po lai convarsion de Blaizôte et de Gui son aimin, faite vé ce sain tam.*

Le sujet de ce *Noël* et la date de sa composition sont assez clairement démontrés dans le *Glossaire* qui est à la suite des *Noëls*, aux mots Blaizôte et Crô; mais ils n'en présentent pas moins quelques difficultés, ou plutôt ils prêtent à quelques observations que je crois pouvoir exposer dans l'intérêt de la réputation de La Monnoye.

Il est dit à l'article Blaizote : « C'était une très « jolie fille de Dijon, née avec beaucoup de vivacité « et de grands talens pour l'amour. Il est aisé de voir « que le Gui, amant aimé de cette Blaizote, n'est « autre que le poète. Elle avait eu plus d'une fois « envie de le quitter pour ne penser qu'à son salut. « Enfin en 1699, après une habitude de vingt années, « un jeudi, veille de Nativité, elle lui déclara qu'elle « ne voulait plus vivre dans le péché. C'est le sujet « du XIV^e^ Noël. » Nous voyons ensuite à l'article Crô, que la fille en question mourut à Dijon, sur la fin du mois d'août 1709, et que Gui son ami lui fit cette épitaphe, où la sensibilité n'est pas la partie dominante, car les regrets ne portent pas sur la défunte :

Passan, Blaizôte a dan le crô,
Le prôve Gui dit qu'il a quite
De li jeté de l'ea beuite;
Ai n'é pu ran dans l'aiguerô.

Voilà bien certainement un brevet de conduite scandaleuse délivré dans toutes les formes à La Monnoye, par La Monnoye lui-même; et cependant nous voyons par les *Mémoires historiques* sur sa vie, qu'il était d'une faible santé, qu'il avait l'ame la plus honnête, et une probité inaltérable; qu'il se livrait constamment à l'étude; de plus, qu'il était marié depuis 24 ans (de 1675 à 1699), et qu'il avait quatre enfans. Comment concevoir qu'un homme ainsi constitué, jouissant d'une bonne réputation, tout aux lettres, bon époux, bon père, pouvait, depuis vingt ans, pendant son mariage, entretenir une fille telle

que cette Blaizôte, qui avait *beaucoup de vivacité et de grands talens pour l'amour ;* cela est d'autant moins présumable que, lorsqu'il fut dénoncé à la Sorbonne, par l'abbé Magnien, pour ses *Noëls*, on n'aurait certainement pas manqué de joindre à l'accusation d'impiété, celle d'immoralité dans la conduite, et il n'en a jamais été question. Au contraire, les regrets qu'il a témoignés à la mort de sa femme (voy. l'année 1726), prouvent que jamais leur union n'a été troublée par une conduite scandaleuse de la part du mari. Je serais donc porté à croire que le quatorzième noël est plutôt une fiction dans laquelle l'auteur fait une peinture générale d'un relâchement de mœurs qui pouvait alors exister. Quant à la date de la composition du noël, elle paraît être de 1699; et cependant ce noël n'a été imprimé qu'en 1701, dans la seconde suite; les treize premiers noëls, formant la première suite, avaient paru en 1700. Mais cette observation sur la date en question est de bien peu d'importance, à moins qu'on ne pense que l'auteur, par une espèce de pudeur, n'aurait pas osé publier son noël à l'instant de la séparation; opinion que je ne puis adopter, d'après ce qui est exposé ci-dessus.

1700 (59 ans).

La Monnoye, demeurant, dit-on, rue du Tillot, à Dijon, publie la première suite de ses *noëls*, qui n'en renfermait que treize, dont le premier est connu sous le titre de *Noei ture-lure-lure.*

1701 (60 ans).

Il fait imprimer seize nouveaux *noëls* qu'il date de la rue de la Roulotte, où il venait, dit-on, d'établir son domicile (F). Et quoique cette seconde suite ait paru un an après la première, on l'a placée en

tête du volume, tant dans cette édition que dans toutes celles qui l'ont suivie (1).

1703 (62 ans).

La jolie *Chanson en dialôgue sur le passaige de Monseigneu le duque de Bregogne ai Dijon, le 21 septambre* 1703, faite par notre poète, a été imprimée avec les *noëls* en 1704 ou 1705 au plus tard. Le duc de Bourgogne avait, le 6 septembre 1703, pris par composition la ville de Brisac après treize jours de tranchée ouverte.

1706 (65 ans).

La Monnoye publie cinq nouveaux *noëls* et l'*Épôlôgie* des précédens.

Nous venons de voir tout ce qu'a composé en patois notre illustre Bourguignon; savoir, treize noëls de la rue du Tillot, seize de la rue Roulotte, cinq faisant suite, *l'apologie*, puis une *chanson*; ce qui fait en tout trente-cinq noëls et une chanson. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le jugement que le respectable Rigoley de Juvigny a porté sur ces singulières productions, dans ses *Mémoires historiques sur la vie et les écrits* de notre poète et savant Dijonnais.

« Ce n'était point assez, dit-il, pour la muse de M. « de La Monnoye, de s'être essayée en plusieurs lan- « gues et sur différens modes; il fallait encore qu'elle « convertît en langage des Dieux le patois de son

(1) Nous avons rédigé depuis long-temps une notice bibliographique très-détaillée des différentes éditions des Noëls de La Monnoye, qui ont paru depuis 1700 jusqu'en 1825; comme cette notice est plus étendue que le présent opuscule, nous ne pouvons la publier en ce moment; nous nous bornerons donc à donner la simple liste de toutes les éditions des *Noëls* à la note (G). Voy. à la fin.

« pays. Le sujet qu'elle choisit était bien propre à « donner à ce patois de l'harmonie, de la force et « de l'élévation. Jusqu'alors il n'avait servi aux ha- « bitans de la campagne des environs de Dijon, et « sur-tout aux vignerons, qu'à chanter leurs plaisirs. « Il n'était même usité que parmi eux (H). Nés « sous un ciel où l'esprit et la gaîté sont les premiers « présens de la nature, ils l'employaient aussi à des « reparties vives, ingénieuses et souvent satiriques. « Cet idiôme fait encore les délices de ceux qui l'ont « conservé. Mais il faut aujourd'hui l'étudier et en « connaître parfaitement l'accent et la ponctuation « pour en sentir tout l'agrément. M. de La Mon- « noye, dont le génie était fait pour vaincre toutes les « difficultés, en composa ses *Noëls bourguignons*. « Son heureux talent lui fit trouver le secret d'en- « noblir ce jargon, et de lui communiquer l'élé- « gance, les grâcès, le sublime même de la poésie, « et cette chaleur qui donne de la vie aux pensées.

« Dès que les Noëls parurent, on ne pouvait trop « admirer avec quel art il avait su faire disparaître « le trivial et le grossier de l'idiôme, et y ajouter « ce coloris, dont sa plume en embellissait l'ex- « pression pour la rendre susceptible des plus grandes « images. On n'en conçut qu'une plus haute idée « du rare talent de l'auteur. Les Noëls pénétrèrent « jusqu'à la Cour; ils y furent accueillis, on les y « chanta; et chacun prit plaisir à essayer de parler « *bourguignon*.

« Ne le dissimulons point, ces Noëls n'attirèrent a « leur auteur que trop de célébrité. La piété fut alar- « mée de cet ouvrage; mais les ennemis de M. de La « Monnoye, car ses talens et son mérite lui en avaient « fait, triomphèrent. Ils cherchèrent dans la simpli- « cité de l'expression, dans la naïveté du patois, dans « la hardiesse de la poésie, le moyen de le perdre, et « crurent l'avoir trouvé. Ils armèrent aussitôt le faux « zèle qui sonna l'alarme, exagéra le mal, et taxa un

« patois qu'on entendait à peine, de renfermer des « pensées et des sentimens qui n'entrèrent jamais « dans l'esprit et dans le cœur de M. de Lamonnoye. « Les Noëls furent déférés à la censure (1); il laissa « gronder l'orage, et, sûr de ses sentimens, il publia « en patois bourguignon l'*Apologie* de ses Noëls, où « il démontra avec autant de solidité que de finesse « et de plaisanterie, le ridicule, l'ineptie et la mau- « vaise foi de ses ennemis. Malgré tous leurs efforts on « réimprima les Noëls : il y en eut même plusieurs « éditions..... » Plus de vingt-cinq dans le 18e siècle.

L'auteur présumait bien qu'ils iraient *in aevum*, lorsqu'il en fit l'objet de ce joli distique :

Providus, ut multos hæc servarentur in annos,
Carmina burgundo tinxit Apollo sale.

La même année 1706, La Monnoye s'étant déterminé, pour des raisons domestiques ou peut-être par les tracasseries qu'on lui suscita à raison de ses Noëls, s'étant, dis-je, déterminé à quitter Dijon, se rendit d'abord à Noyon, où il fût attiré par un oncle de sa femme, qui y était théologal; il n'y passa qu'une année.

1707 (66 ans).

De Noyon il partit pour Paris, où, après avoir vendu les biens-fonds qu'il avait à Dijon et les avoir convertis en rente sur l'État, il fit transporter sa nombreuse bibliothèque dans la capitale, et s'y fixa définitivement. Sa réputation l'y avait précédé, et bientôt les savans les plus distingués, qui ne le connaissaient que par ses ouvrages et par ses succès littéraires, devinrent ses intimes amis. Là il se livra avec une nouvelle ardeur à ses goûts favoris; et, placé sur un plus vaste théâtre, il profita des ressources immenses que lui offraient les bibliothèques publiques et ses relations journalières avec tout ce que la France possédait de

plus instruit, de plus savant, de plus érudit et de plus poli dans tous les genres.

1708 (67 ans).

La Monnoye ayant appris que Despréaux avait dit : « On a traduit plusieurs de mes pièces en latin, en « italien, en espagnol, en portugais, en anglais et en « allemand; mais personne ne m'a encore fait l'hon- « neur de me traduire en grec; » La Monnoye, dis-je, résolut de faire au législateur du Parnasse français cette galanterie vraiment érudite; et, se mettant à l'œuvre, il traduisit en vers grecs hexamètres la sixième satire, connue sous le titre des *Embarras de Paris*. « Il aurait pu mieux choisir, dit un savant (d'Alem- « bert); mais nouvellement arrivé de sa province, « peu accoutumé au fracas de la capitale, et ayant « les oreilles étourdies, il crut apparemment que « cette disposition lui fournirait des termes plus éner- « giques pour exprimer le tintamarre dont le poëte se « plaignait dans sa satire. » Cette pièce grecque, avec le texte français vis-à-vis, se trouve dans le IV^e^ tome du *Menagiana*, de 1715, p. 244-255; et le morceau qui précède cette pièce dans le même volume, p. 238-243, est la traduction en vers latins de la seconde épître de Despréaux, adressée à l'abbé Des Roches; elle a pour titre : *Nicolai Abstemii Pratelli ad Rupeum antistitem*. Le traducteur dit dans un petit préliminaire : « Sachant que la médiocrité n'est point « soufferte en poésie, j'ai tâché, aidé des bons avis de « l'illustre M. Boivin, d'égaler l'original : les experts « jugeront du succès. » Ils en ont jugé assez favorablement.

1711 (70 ans).

On publie cette année les *Contes* ou *Nouvelles récréations et joyeux devis de Bonaventure Desperriers*, avec des observations sur le *Cymba-*

lum mundi du même auteur, par B. de La Monnoye. *Amsterdam*, 1711, 2 *vol. in*-12. — Nouvelle édition, *Amst.* (*Paris*), 1735, 3 *vol. in*-12. La plupart des contes renfermés dans ces Nouvelles récréations sont de Jacques Pelletier et de Nicolas Denisot. Desperriers les a recueillis et y en a ajouté plusieurs.

1712 (71 ans).

Notre savant Dijonnais adresse, le 16 juin 1712, au président Bouhier, une longue lettre pleine d'érudition sur le prétendu livre des *Trois imposteurs*. Cette lettre est imprimée avec des additions, dans le *Menagiana* de 1715, tom. IV, p. 283-312, et deux pages aux additions après la table. On pourrait encore y ajouter en note, à la page 309, où il est question de ce livre infame, qui, selon Struvius, aurait paru en 1538, on pourrait, dis-je, ajouter en note un article du *Ducatiana*, p. 288, où ce livre manuscrit est désigné non pas comme étant le *De tribus impostoribus*, mais bien sous le titre *De imposturis religionum*, qui existait bien réellement dans la bibliothèque du docteur Mayer, de Hambourg, laquelle bibliothèque a été vendue à Berlin au commencement de 1716.

A la suite de la lettre de La Monnoye sur les *trois Imposteurs*, on trouve dans le même *Menagiana*, p. 313-321, sa dissertation sur le *Moyen de parvenir*; puis, p. 322-334, sa dissertation sur la fameuse épigramme latine de l'*Hermaphrodite*.

C'est dans la même année 1712 qu'ont paru trois jolies pièces latines sur le vin de Bourgogne, sur le vin de Champagne et sur le cidre. Elles ont été traduites par La Monnoye en vers français, et cette traduction est estimée. La première de ces pièces est une ode de dix-huit strophes en vers saphiques, composée par Benigne Grenan, Bourguignon, professeur au collége d'Harcourt; cette ode fut faite à l'occasion de la pré-

férence que Fagon, premier médecin de Louis XIV, donna au Bourgogne sur les autres vins. La seconde pièce est une ode en dix-huit strophes aussi, en vers alcaïques, où Charles Coffin, champenois (de Cernay-lès-Reims), professeur au collége Beauvais, à Paris, venge le vin de Champagne du blâme qu'il avait encouru dans l'ode bourguignonne de Grenan. Enfin, la troisième pièce est une ode en vers ïambiques, dans laquelle Charles Ybert, normand, défend le cidre que le P. Coffin avait traité de *Limon de Neustrie* dans son ode champenoise. La traduction de ces trois pièces, par La Monnoye, est signée A. D. N., c'est-à-dire A DELIO NOMEN, anagramme de son nom. On trouve ces trois pièces, texte latin et traduction, dans les *OEuvres choisies de B. de La Monnoye, in*-4°, tom. I, p. 204-220, et dans l'édition nouvelle de *Bouillon*, 1780, *pet. in*-12, p. 58-75. M. Math..., professeur et doyen de faculté à Dij.., a publié en septembre 1830, la *Champagne vengée*, en vingt-cinq jolies strophes; *Dijon, in*-8° *de* 24 *p.* C'est une imitation libre et fort agréable de l'ode de Coffin.

1713 (72 ans).

Depuis que La Monnoye habitait Paris, sa réputation, basée sur les cinq prix qu'il avait remportés à l'Académie française et sur une infinité de travaux littéraires qui avaient suivi ces triomphes, le désignait dans l'opinion publique comme bien digne d'entrer dans le corps qui l'avait tant de fois couronné. Ses amis le pressaient de faire les démarches nécessaires à cet effet, lorsqu'une place venait à vaquer; mais son extrême modestie le retenait toujours, et sa timidité à cet égard était poussée à un tel point, qu'il fut très-long-temps sans voir aucun des membres de l'Académie, de crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir la témérité d'aspirer à une place parmi eux.

Cependant, lorsque l'abbé Regnier Desmarais,

académicien, mourut (le 6 septembre 1713), le cardinal d'Estrées et son neveu l'abbé d'Estrées, qui connaissaient le mérite de La Monnoye, le pressèrent tellement de se mettre sur les rangs, qu'ils vainquirent sa résistance, sans pourtant obtenir de lui qu'il ferait les démarches ordinaires. Alors ils sollicitèrent en son nom, et n'eurent pas de peine à réunir en sa faveur l'unanimité des suffrages, et particulièrement ceux du cardinal de Rohan et du cardinal de Polignac, qui honoraient aussi de leur bienveillance le candidat bourguignon.

Ici se rattache à cette élection un petit événement bien flatteur pour notre candidat, puisqu'il eut lieu par suite du vif désir que les cardinaux, dont nous avons parlé, membres de l'Académie (1), eurent d'assister à la séance de réception de leur nouveau confrère.

Avant cette époque, il n'y avait dans la salle de l'Académie que trois fauteuils pour les trois officiers en titre, savoir le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel ; les trente-sept autres membres occupaient de simples sièges. Aussi les cardinaux, auxquels on ne voulait pas donner un fauteuil, à moins qu'ils ne fussent revêtus d'une des trois charges, se dispensaient par cette raison d'assister aux assemblées. On voit que, d'un côté, la dignité du cardinalat exigeait les honneurs d'un fauteuil, et que de l'autre, l'égalité, qui est l'ame d'un corps littéraire, s'effarouchait de la moindre distinction dans l'intérieur de la salle. On prétend qu'une grave discussion s'engagea à ce sujet à l'Académie, et se prolongea,

(1) Nous avons pensé que les amis de l'histoire littéraire ne seraient peut-être pas fâchés de trouver ici une liste chronologique de tous les cardinaux qui ont été de l'Académie française ; et par occasion, la liste de tous les Bourguignons qui ont été admis dans la même académie, et dans celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Comme ces listes sont un peu trop étendues pour être placées ici, nous les renvoyons à la fin, note (K).

comme il arrive ordinairement, sans rien décider. Cependant les cardinaux désiraient vivement assister à la séance d'élection et à celle de réception de leur ami et protégé, M. de La Monnoye. Alors M. le cardinal d'Estrées en conféra avec le cardinal de Rohan et le cardinal de Polignac. Celui-ci se chargea d'en parler au Roi. En effet, il lui en parla au nom des cardinaux. Louis XIV trouva à l'instant le moyen de tout concilier : pour satisfaire à la fois, chez ces princes de l'Eglise, et leur délicatesse d'amis et leur délicatesse de cardinaux, et pour conserver en même temps l'égalité académique dont ce monarque éclairé sentait tous les avantages, Sa Majesté fit envoyer à l'Assemblée quarante fauteuils pour les quarante Académiciens (1). Il résulta de cette ingénieuse et heureuse détermination, que deux cardinaux assistèrent à l'élection de La Monnoye. Le cardinal de Rohan, retenu par la goutte, lui envoya un gen-

(1) Telle est l'origine du fauteuil académique, si désiré des uns, si jalousé des autres, et quelquefois si malignement drapé par certains poètes, dont le plus marquant dans ce genre, est encore compatriote de La Monnoye. La Monnoye lui-même s'est permis de décocher un trait contre l'Académie; mais c'est long-temps avant qu'il n'en fût; et c'était par intérêt pour La Fontaine, qui, après la mort de l'abbé Cotin, en 1682, désirant le remplacer, ne fut point admis. Notre Dijonnais fait ainsi parler La Fontaine :

Quand on a comme moi la fortune ennemie,
On n'est pas aujourd'hui propre à l'Académie,
J'ai du génie et de l'acquis;
Ma prose, ni mes vers ne me font point de honte;
Mais je ne suis, hélas! duc, évêque, ni comte,
Ministre, cardinal, président, ni marquis.

C'est Dangeau qui remplaça Cotin.

Quelle différence de cette épigramme à celles de Piron! M. Valckenaer n'a point parlé de cette particularité dans son *Histoire de La Fontaine;* mais il s'étend sur la concurrence de La Fontaine avec Boileau pour remplacer Colbert, en 1683, et sur l'approbation tardive du choix de La Fontaine, par Louis XIV. La Fontaine remplaça Colbert, et Boileau M. de Bezons.

tilhomme pour lui témoigner que sans cette incommodité, il n'aurait pas manqué de se trouver à l'assemblée pour lui donner sa voix. Aux suffrages unanimes de l'Académie se joignit celui du Roi, qui confirma l'élection, et même eut la bonté de témoigner au cardinal de Polignac qu'il en était très-satisfait, ainsi qu'il est prouvé par une lettre que ce cardinal écrivit au cardinal d'Estrées qui prenait toujours le plus vif intérêt à La Monnoye.

Sa réception, qui eut lieu le 23 décembre 1713, fut des plus brillantes; l'assemblée, très-nombreuse et des mieux choisies, témoigna par de longs applaudissemens combien elle était satisfaite du choix de l'Académie. Le récipiendaire prononça son discours de remercîment où il y a de fort bonnes choses, mais où les louanges (lieu commun ordinaire), sont un peu exagérées. M. l'abbé d'Estrées, alors chancelier de l'Académie, lui répondit par un discours dont j'extrairai le passage suivant : « Il est de certaines « grâces qui ne font honneur qu'à ceux qui les ac- « cordent; mais il en est d'autres qui font la gloire « de ceux qui les reçoivent. Telles sont celles qui « sont la récompense de la vertu et des autres qua- « lités personnelles; telle est celle que vous recevez « maintenant. Elle doit vous flatter d'autant plus « agréablement, qu'elle a été accompagnée de circons- « tances qui se rencontrent rarement dans ces sortes « d'occasions. Les suffrages se trouvent d'ordinaire « partagés par le mérite des divers prétendans : celui « qu'on vous connaît depuis long-temps n'a permis « à personne de balancer. Quelle gloire pour vous, « Monsieur, que ce consentement général et una- « nime en votre faveur! Tout a contribué à vous faire « honneur en cette rencontre. Depuis un très-grand « nombre d'années, l'assemblée n'avait jamais été si « brillante que le jour de votre élection; tout ce que « l'Académie a de plus illustre à la Cour et de plus dis- « tingué dans la prélature, voulut y avoir part. On y

« vit la pourpre donner un nouvel éclat à cet auguste « lieu; et les membres de l'Académie qui en sont revêtus « s'y réunirent exprès pour conspirer au choix qu'on « devait faire de votre personne... Votre mérite, Mon- « sieur, a été jusqu'aux oreilles du Roi; et le fidèle « récit qu'on lui en a fait, a attiré de sa part à votre « élection une approbation également honorable pour « l'Académie et pour vous..... » Le discours de La Monnoye et celui de M. l'abbé d'Estrées, réunis, ont été imprimés à Paris, chez Coignard, et à Dijon, chez Defay, en 1713, *in*-4°. On les trouve aussi dans les *Œuvres choisies*, 1770, 2 vol. *in*-4°, tom. I, p. 72-92.

Un ecclésiastique, nommé P. Durand, fit à l'occasion de cette réception une fort jolie pièce sous ce titre : *Bernardus Moneta, vir academicus, uni Minervae adjudicatus*. Elle fut imprimée avec la réponse de La Monnoye, intitulée *Eucharisticon*, Paris, Coignard (1), 1714, *in*-4°. Le célèbre P. Oudin lui adressa aussi une très-belle ode latine sur le même sujet.

1714 (73 ans).

La Monnoye publie, sous le voile de l'anonyme,

(1) J.-B. Coignard, dont il est ici question, mérite d'être mentionné comme l'un des plus recommandables libraires-imprimeurs de la capitale. Issu d'une ancienne famille dans la librairie, il fut reçu libraire et imprimeur en 1713, et nommé imprimeur du Roi et de l'Académie française le 11 août 1717. Il se démit de son imprimerie le 3 août 1752, et mourut le 31 octobre 1768. Il fut le bienfaiteur des ouvriers imprimeurs. Les *Mémoires secrets de la république des lettres*, tom. IV, p. 132, disent, sous la date du 2 nov. 1768 : « Le sieur Coi- « gnard, imprim.-libr., vient de mourir; il s'est illustré par « la fondation d'un prix en faveur des étudians de l'Université. « On a trouvé dans son coffre-fort quarante sacs de mille louis « chacun, ce qui fait une somme de 960,000 livres. »

un *Recueil de Pièces choisies, tant en prose qu'en vers;* La Haye, chez Van-Lom, Pierre Gosse et Albers, (*Paris, Emery et comp.*, 1714), 2 *v. pet. in*-8°. Le premier volume contient 1° le *Voyage* de Chapelle et Bachaumont; 2° la *Lettre* de Racine à l'auteur des *Hérésies imaginaires* et des *Deux Visionnaires* (par Nicole); 3° les *Poésies* du chev. d'Aceilly; 4° l'*Avis à Ménage* sur son Eglogue intitulée *Christine;* 5° la traduction du commencement de *Lucrèce,* en vers français, par Hesnault; et 6° la *Satire des satires,* par Boursault. On trouve dans le second volume 1° le *Poëme de la Madeleine,* par le P. Pierre de Saint-Louis, carme; 2° le *Louis d'or,* par Isarn; 3° la *Relation* des campagnes de Rocroi et de Fribourg; et 4° les *Visionnaires,* comédie de Desmarets. L'éditeur n'a mis du sien dans ce Recueil, qu'une préface en douze pages, dans laquelle il porte un jugement très-succinct sur les dix pièces qui y sont réunies.

Je placerai ici le fragment d'une lettre de La Monnoye, écrite dans cette année (1714), et où il se trouve quelques détails relatifs à l'Académie et à sa manière d'être à cette époque.

« ..... Je n'ai pas satisfait à ma promesse d'as-
« sister ponctuellement aux conférences de l'Acadé-
« mie trois fois la semaine, les lundi, jeudi et
« samedi. De quarante académiciens il n'y en a pas
« douze d'assidus; de ces douze, huit tout au moins
« ont équipage; les autres sont voisins du lieu où se
« tiennent les assemblées. M. Dacier, aujourd'hui
« secrétaire de l'Académie, est logé, en qualité de
« garde des livres du cabinet du Roi, au-dessus de la
« salle du Louvre où s'assemble la compagnie. Pour
« moi, pauvre piéton, plus que septuagénaire, qui
« demeure près de l'abbaye Saint-Germain, le moyen
« qu'en hiver je m'acquitte de mon devoir d'acadé-
« micien. Quelques-uns de mes confrères en mur-
« murent. Je voudrais qu'ils en portassent leur plainte

« au Roi, j'aurais bientôt mon excuse prête :

A pied dans la froide saison,
Des vieillards cruelle ennemie,
Grand Roi, comment de ma maison
Irai-je à votre Académie,
N'ayant carosse ni coursier?
Que ne puis-je, comme Dacier,
Devenir votre locataire!
J'entrerais alors réglément (*régulièrement*);
Et pour le prix du logement,
Je m'obligerais à vous faire
Quelqu'éloge annuellement :
C'est votre loyer ordinaire.

« Une quatrième raison, outre mon âge de 73 ans « presque complets, de l'éloignement de quartier et « de l'incommodité de la saison, ma paresse ne con- « tribue pas peu à me tenir dans l'inaction..... »

1715 (74 ans).

L'un des ouvrages les plus curieux et les plus remarquables que donna La Monnoye depuis qu'il était de l'Académie, fut le *Ménagiana ou les bons mots, etc., de Ménage, recueillis par ses amis; troisième édition, plus ample de moitié et plus correcte que les précédentes;* Paris, Florentin Delaulne, 1715, 4 *vol. in*-12. La première édition donnée par Galland (ou Dubos selon d'autres) et Goulley, date de 1693, 1 *vol. in*-12; la seconde, publiée par Goulley, avec des augmentations de Faydit, est de 1694, 2 *v. in*-12; mais ces deux éditions étaient bien éloignées de répondre à l'attente des savans. La Monnoye qui, dès 1693, s'occupait de prendre ce livre comme un canevas sur lequel il pourrait répandre ses nombreuses recherches d'érudition, se détermina enfin, en 1715, à en donner une troisième édition, corrigée et augmentée du double de la seconde. A peine ces quatre volumes parurent, qu'ils furent recherchés et lus avec la plus grande avidité par tous les amateurs instruits. Déjà près de quinze cents exem-

plaires étaient livrés au public, quand la censure vint en arrêter le débit, et enjoindre à l'éditeur de changer et de remplacer par des cartons vingt-un passages qui lui paraissaient trop libres. « En vain, dit l'auteur des « *Mémoires historiques*, M. de La Monnoye s'ef- « força de représenter à ses censeurs prévenus, qu'il « ne rapportait rien de son chef, qu'il condamnait et « tournait souvent en ridicule ce qu'il rapportait ; il « n'y eut pas moyen de les faire revenir de leur pré- « vention : leur fureur alla même jusqu'à vouloir « retrancher les morceaux les plus intéressans et les « plus curieux pour les savans, si, en faveur des « sciences mêmes, M. le cardinal de Rohan n'eût pas « interposé son autorité pour que l'on conservât ces « recherches précieuses. M. de La Monnoye, menacé « de toute part, n'était rassuré ni par sa réputation, « ni par le rang qu'il tenait alors dans la république « des lettres, ni par sa vertu et sa façon de penser, « qui auraient dû le mettre à l'abri de tout soup- « çon (1). Il prit le parti de se soumettre, et c'était le « plus sage. Il corrigea le *Ménagiana* sur l'avis de « ses censeurs, « qui, malgré toute leur austérité, ««« eurent la bonté (écrivait-il à l'abbé Papillon, le 15 ««« juillet 1715) de laisser par-ci par-là des articles plus

(1) Il faut cependant convenir qu'en général, dans ses recherches d'érudition, La Monnoye ne se gênait pas pour choisir les morceaux singuliers, quelquefois hardis et même parfois licencieux. Son caractère gai, jovial, indépendant, le portait à cet esprit de liberté, même dans quelques-unes de ses compositions ; aussi cela lui a suscité de temps en temps quelques tracasseries, comme nous l'avons déjà vu pour les *Noëls*, comme nous le voyons ici pour le *Ménagiana*, comme nous le verrons encore pour le *Segraisiana* ; cependant la censure, soit par respect pour son âge, soit par égard pour son caractère qui était si bon, si franc, n'a jamais été très-sévère à son égard. Quant à ses noëls, M. Nodier a dit : « La charmante « naïveté, et sur-tout la hardiesse de certains traits d'une cau- « ticité peu commune, flattaient les opinions des incrédules « sans provoquer les rigueurs de la justice. »

« licencieux que ceux qu'ils avaient supprimés. »»
« Il s'occupa donc à remplacer par d'autres morceaux
« les articles proscrits ; mais l'art ne vaut jamais la
« nature. Il sentait bien que ce n'était plus que des
« ruines qu'il réparait, et qu'il en serait, pour me
« servir de sa comparaison, comme du Pélops de la
« fable quand il eut perdu son épaule ; celle que les
« Dieux lui rendirent, quoique blanche, quoique
« brillante, n'était qu'une épaule d'ivoire (1). L'orage
« ne grondait plus qu'au loin, et le nouveau *Ména-*
« *giana* se débitait toujours sans cartons. Mais M. de
« La Monnoye, moins dans la crainte d'être inquiété
« que fidèle à sa parole, fit imprimer séparément les
« pièces destinées à remplir le vide de celles qui
« devaient être supprimées, afin que ceux qui avaient
« acheté l'ouvrage non corrigé pussent se procurer le
« supplément, dont il donna le premier cahier sous
« le titre d'*Indice ex-purgatoire du Ménagiana*,
« Paris, Delaulne, 1715, *in*-12 *de* 48 *pag.* »

Cet *Indice* dont je n'ai jamais vu d'exemplaire, a dû être imprimé par cartons séparés pour remplacer dans les exemplaires non vendus, les passages prohibés ; j'ai vu dans quelques exemplaires ces mêmes cartons placés à la fin de chacun des quatre volumes auquel ils appartenaient. La Monnoye, répondant à une lettre de l'abbé Papillon, lui écrivait, le 6 octobre 1715 : « Vous commencez d'abord par chercher dans
« votre imagination quels articles les censeurs du
« *Ménagiana* m'auront pu rayer? J'en aurais été
« quitte à bon compte, s'ils n'avaient touché qu'aux
« *gabs* (2), qu'au *cas de conscience de l'impéra-*

(1) Voyez dans ses *Œuvres choisies*, in-4°, tom. II, p. 288, la lettre assez piquante où il emploie cette comparaison.

(2) *Gabs* signifie, dans notre ancien langage, plaisanterie, raillerie, etc. Dans ce cas-ci, il signifie rodomontades dites en plaisantant. La Monnoye (tom. I^er^, p. 110), rapporte un épisode du roman de *Galien restauré*, dans lequel il y a

« *trice Agnès* (tom. I, p. 367), et qu'à *la lance en*
« *arrêt de François Sforce* (1). De vingt-un endroits
« censurés (2), voilà les trois que vous avez devinés.
« Les deux passages de Procope (p. 347-352, tom. I),
« celui de Maimbourg (tom. II, p. 121-122), les
« trois vers macaroniques de Belleau (t. III, p. 252),
« le *Bombus serviens de thurificatione*, qui, à la
« vérité, n'était simplement qu'indiqué (tome I,
« p. 180), tout cela s'en est tiré bragues sauves. Un
« grand intercesseur, qui par sa naissance ne le cède
« qu'aux princes du sang (le cardinal de Rohan), a
« demandé grâce pour le passage de Procope; il porte,
« a-t-il dit, son apologie en tête, et ce n'est d'ailleurs
« que du grec et du latin. Il pouvait ajouter que si
« jamais on réimprime les anecdotes de cet auteur,
« on sera bien aise de trouver là de quoi les rendre
« complètes..... » Plus loin : « Je vous ai dit que
« mes censeurs ont rayé le passage latin de Philelphe
« (p. 335, tom. I); ce retranchement ne fera pas
« grand mal à l'édition, puisque de deux mille exem-
« plaires qui ont été tirés, à peine en reste-t-il cinq
« cents. Belleau (Remi), plus heureux que Philelphe,
« a sauvé, je ne sais comment, ces trois vers (p. 252-
« 253, tom. III) du salut desquels vous désespériez.
« Mes juges ont fait comme Bridoie dans Rabelais : ils
« semblent n'avoir eu, pour condamner et pour ab-

---

un passage libre qui a été censuré, et c'est ce passage qu'il appelle *gabs*.

(1) La lance en arrêt de Fr. Sforce est mentionnée dans un passage de l'oraison funèbre de ce prince, prononcée par Philelphe, le 9 mars 1467, dans l'église cathédrale de Milan. Ce passage, excessivement libre, est en latin, tom. I^er^, p. 335. On ne conçoit pas comment on a pu le prononcer dans une église; et le motif de vanter la continence du prince ne peut excuser des détails aussi licencieux.

(2) Nous donnons à la fin de l'ouvrage, note (L), l'indication de ces vingt-un passages, quelques observations sur les exemplaires à cartons, et la liste des éditions du *Ménagiana*.

« soudre, d'autre règle que le hasard. Je plains les « endroits censurés, et ne puis m'empêcher de rire « quand je réfléchis sur ceux qui ont échappé à la « censure : *Dat veniam corvis, vexat censura « columbas.....* »

1716 (75 ans).

Sallengre qui avait déjà fait paraître plusieurs morceaux d'érudition détachés de La Monnoye, dans ses *Mémoires de littérature*, La Haye, 1715, tom. I, parties 1re et 2e, publia en 1716 un volume plus spécial sur notre auteur dijonnais. Ce volume a pour titre : *Poésies de M. de La Monnoye, de l'Académie française, avec son éloge, publiées par M. de S.....* (de Sallengre). *La Haye, Levier,* 1716, *in*-8°. Cette édition ayant été faite à l'insçu de l'auteur, et renfermant plusieurs pièces trop libres et d'autres qui ne sont pas de lui, il en fit un désaveu public dans le *Journal des savans*, du 7 décembre 1716 (1), ce qui n'empêcha pas que le même volume ne fût encore réimprimé en 1721 chez le même libraire, *in*-8°. C'est, je crois, le seul recueil des poésies de La Monnoye qui ait été imprimé de son vivant. Depuis on a vu paraître *Poésies nouvelles de M. de La Monnoye*, (publiées par M. l'abbé Joly); *Paris,*

(1) Je ne sais jusqu'à quel point est fondée l'opinion d'un savant qui dit que l'impression de ce recueil, très-altéré, des poésies de La Monnoye, et de son éloge que l'on prétendait fait par lui-même, était l'ouvrage de ses ennemis; mais que la simplicité et la modestie bien reconnue de l'auteur le mit à l'abri de cette imputation, trop grossière d'ailleurs pour en imposer à personne.

Je n'avais jamais entendu parler de cette ridicule accusation; ce qu'il y a de certain, c'est que Sallengre, auteur de l'éloge, et éditeur du Recueil en question, était sincère admirateur de La Monnoye, et qu'il a publié cette édition en conscience et de bonne foi, mais quelquefois sur des matériaux hasardés.

Briasson, 1745, *in*-8°. M. Barbier prétend que « c'est une édition imprimée à Dijon en 1743, à laquelle le libraire de Paris a mis son adresse et une nouvelle date. » Il me semble cependant que cette édition de 1743 devrait être indiquée dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Papillon*, Dijon, 1745, 2 vol. *in*-f°, surtout les ouvrages de La Monnoye y étant minutieusement détaillés. Cette édition n'y est point mentionnée, et pourtant elle existe; le renouvellement de son titre annoncerait qu'elle a été peu goûtée du public.

Rigoley de Juvigny a publié *OEuvres choisies de Bernard de La Monnoye*, Paris, 1769, 3 vol. *in*-8°, et La Haye, Paris et Dijon, 1770, 2 vol. *in*-4°, portrait; recueil un peu fatras et par conséquent peu estimé. On a encore *OEuvres choisies de B. de La Monnoye, nouvelle édition, revue et corrigée*, Bouillon, 1780, un petit vol. *in*-12, de XXXIX-174 p. Je crois cette édition de Paris ou Dijon; elle n'est composée que de poésies, et précédée d'un abrégé de la vie de l'auteur, d'après celle de Rigoley. Je crois que voilà les seules éditions qui aient paru spécialement sous le titre d'OEuvres ou de Poésies de La Monnoye; c'est pourquoi je les ai réunies dans un même article, quoique les dernières soient bien postérieures à La Monnoye. Reprenons l'ordre chronologique des événemens qui le regardent personnellement.

1718 (77 ans).

C'est le 18 novembre de cette année que fut représentée pour la première fois l'*OEdipe* de Voltaire. Le même sujet avait été traité par Corneille, et l'*OEdipe* de ce père de notre théâtre avait encore une certaine réputation; cela n'empêcha point La Monnoye de donner au jeune Voltaire la palme sur Corneille et même sur Sophocle. Il fit à ce sujet une petite pièce de vers latins intitulée : *In OEdipum*

Franc. Mar. Voltarii, dans laquelle, adressant la parole à Œdipe lui-même, il s'exprime ainsi :

Nescius uxorem ducis, miser Œdipe, matrem,
Fatali perimis nescius ense patrem.
Effodis indè oculos sons insons vindice dextrâ,
Quodque fuit divûm vis scelus esse tuum.
Attica te genuit (*Sophocle*), genuit te Neustria (*Corneille*) musa,
Te Parisina (*Voltaire*) hodie major utrâque genuit.
Totus et admirans reducem te perlegit orbis :
Proque tuis, oculos dat tibi quisque suos.

Voltaire, encore fort jeune, a dédié cette pièce A MADAME, FEMME DU RÉGENT.

1720 (79 ans).

Dans cette année, on publia *ai Dioni* (à Dijon), *ché Abran Lyron de Modene* (anagramme de BERNARD DE LA MONNOYE), l'édition des *Noëls bourguignons*, *in*-8°, (qui passe pour la plus belle et la plus complète de cette époque), avec le *Glossaire* qui n'avait point encore paru. Cette édition, dont on connaît neuf contrefaçons, fut donnée par les soins du président Bouhier, qui dit dans l'avertissement que ce Glossaire est dû à un *habile homme, compatriote de l'auteur, qui s'en est parfaitement bien acquitté*. Cet habile homme est La Monnoye lui-même, qui y travaillait depuis long-temps et qui, de Paris, l'annonçait à ses amis de Dijon, leur disant que *la sauce vaudrait mieux que le poisson*. Il entendait par cette sauce quelques passages empruntés et des citations où la gaîté va un peu loin, selon sa coutume dans la plupart de ses recherches d'érudition; c'est sans doute la raison pour laquelle ce travail, curieux d'ailleurs, n'a pas obtenu d'abord l'assentiment général. Un critique du temps ayant appris que La Monnoye en était l'auteur, fit à l'instant l'épigramme suivante :

La Monnoye autrefois eut vogue dans Dijon ;
Comme dans le monde tout change !
Aujourd'hui La Monnoye est argent de billon.
Le Glossaire surtout en patois bourguignon
Est une pièce à mettre au change.

Ces vers sont tirés d'un recueil manuscrit *in*-f° qui vient de la bibliothèque de M. Du Tillot; ils se trouvent dans le second volume, p. 241. Ce manuscrit appartient aux héritiers de feu M. Baudot-Lambert.

Dans la même année 1720, la tranquillité et le bonheur dont jouissait La Monnoye au milieu de ses occupations littéraires, furent troublés par le dérangement subit de sa fortune qui fut entièrement bouleversée par suite du système de Law (1). En quittant la Bourgogne en 1707, il avait converti tous ses biens-fonds en constitutions de rente sur l'État. Il jouissait d'une existence honorable, lorsqu'il éprouva des remboursemens en billets de banque (de nulle valeur); et sa ruine fut à-peu-près complète. Il se trouva dans un tel état de détresse, qu'il fut obligé, pour vivre, de vendre les médailles d'or que l'Académie française lui avait décernées dans des temps plus heureux. Il fit à ce sujet les deux vers suivans :

Laurum, aurumque tuli, felicis præmia venæ :
Aurum rex repetit; laurea sola manet.

Et, malgré la peine qu'il devait ressentir dans un tel état de gêne, sa muse se permit encore ce jeu de mots sur le même sujet :

Les prix du pauvre La Monnoye,
Du système fatal sont devenus la proie.
Ciel! faut-il perdre ainsi tout le fruit de mes vers!
Ce coup me perce les entrailles;
Et pour d'assez belles médailles,
Il le faut avouer, c'est un vilain revers.

---

(1) On prétend qu'au mois de mai 1720, on comptait pour plus de six milliards de billets de banque, tandis que tout l'argent monnoyé du royaume n'allait qu'à douze cents millions à cette époque; mais j'ai lu dans les *Mémoires sur la Bastille*, tom. II, p. 238, qu'on a reconnu dans le temps, qu'il a été livré à la circulation pour 2,696,400,000 livres de billets de banque de Law. Il en a été brûlé pour 707,327,460 liv., qui ne furent pas admis à la liquidation. Les agioteurs furent condamnés à une restitution de 187,893,661 liv.

Dans notre révolution, on a émis pour 40 milliards d'assi-

1721 (80 ans).

Cependant des personnes puissantes s'intéressent à son infortune. Il mande, le 16 mars 1721, au président Bouhier, qu'il vient de recevoir de M. le duc de Villeroi, touché de sa situation pénible, un brevet de pension annuelle de 600 livres (1), et il ajoute qu'étant allé pour remercier son bienfaiteur, M. le duc lui ferma la bouche en lui disant : « Oubliez cela, « c'est à moi de me souvenir que je suis votre débi- « teur. » Combien de pareils traits honorent et celui qui donne et celui qui reçoit! Cette pension a été payée exactement jusqu'à la mort du donataire.

M. Le Glucq de Saint-Port, conseiller au grand conseil, vient aussi au secours de La Monnoye d'une manière aussi délicate que généreuse. Il achète sa bibliothèque pour la somme de 10,000 francs, et met dans les conditions du marché, que le vendeur jouira de ses livres (2) sa vie durant. La bibliothèque n'a

---

gnats et pour 2 milliards 400 millions de mandats, total 42,400,000,000 liv. Au commencement de la révolution, il pouvait y avoir pour deux milliards d'argent monnoyé en France.

(1) Il faut voir les détails touchans de cet heureux événement racontés dans la lettre au président Bouhier (*Œuvres choisies*, in-4°, tom. II, p. 257-261). C'est le 9 février 1721 que, dans un souper chez madame de Caylus, le duc de Villeroi décida cette pension; et trois jours après, « le vendredi, raconte « La Monnoye, Mme Giraud (une de ses amies), me surprit « agréablement, lorsqu'étant venue en carosse me prendre « pour aller chez Mme de Caylus, elle me mit en main les « six cents livres en treize louis d'or et six pièces de cinquante « sols. » On voit par cette dernière phrase que les espèces d'or et d'argent étaient d'une valeur différente de celle qu'elles ont eue depuis. Il est vrai que la grande refonte de 1723 n'avait pas encore eu lieu.

(2) Les livres que possédait La Monnoye sont sans doute disséminés maintenant dans beaucoup de bibliothèques. On les reconnaîtra, non pas à son nom, mais à l'anagramme de son

point été payée comptant comme le dit Papillon ; mais il y a eu une constitution de rente de 500 livres qui a été remboursée, par M. de Saint-Port, au fils aîné de La Monnoye, après la mort de son père.

Les libraires de Paris, Moette et compagnie, éditeurs des *Jugemens des savans* de Baillet, projetant de réimprimer cet ouvrage, et sachant que La Monnoye y avait fait beaucoup d'additions et de corrections, entrent en composition avec lui pour l'acquisition de son travail, et lui font une pension de 600 livres qu'il a touchée exactement. L'ouvrage a paru en 1722, 7 vol *in*-4°.

M. le président Bouhier désirant avoir le portrait de La Monnoye pour en orner sa bibliothèque, prie sa famille (qui venait enfin d'obtenir à force d'instances qu'il se laisserait peindre) de lui faire faire une copie de ce portrait par le peintre même qui l'avait exécuté. Cet artiste était sourd et muet de naissance, ainsi que le prouve l'inscription latine qui se lit au dos du portrait : *D'Archeville natura mutus surdusque pinxit*, 1721 ; il fit la copie en question. Dans la partie supérieure du tableau est écrit : BERN. DE LA MONNOYE, NATUS 16 (15) JUN. 1641, UNUS EX XL ACAD. Il est représenté la main gauche appuyée sur un volume placé verticalement, et sur le dos duquel on lit le distique *Divio me genuit, etc.* que nous avons déjà cité. Cette copie, aussitôt qu'elle fut terminée, fut envoyée par La Monnoye, à Dijon, au président Bouhier qui la plaça dans sa bibliothèque. On la voyait encore en 1770 dans cette riche biblio-

---

nom qu'il y inscrivait toujours, et que son goût dominant pour la poésie lui avait fait ainsi composer : A DELIO NOMEN, tiré d'un surnom d'Apollon. Mais ce qui est plus précieux que cette anagramme, ce sont les notes savantes dont il surchargeait les pages de ses livres. Il avait d'abord pris pour anagramme IO AMO LE DONNE, mais il l'a abandonnée, et s'en est tenu à celle que nous venons d'indiquer.

thèque qui, alors, appartenait à M. le président de Bourbonne, petit-fils du président Bouhier. Mais cette précieuse collection ayant été vendue aux religieux de Clairvaux, par M. d'Avaux (1), le portrait en fut distrait et passa dans le cabinet de M. Dumay, avocat à Dijon, où il est encore en ce moment. Il figurerait très bien soit dans la salle de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de ladite ville, soit dans la partie de son musée, où l'on a réuni les bustes et portraits des célèbres Bourguignons. Un dessin a été fait d'après ce portrait par M. Devosges père, et a été gravé par Duhamel. Cette gravure est en tête des *Œuvres choisies de La Monnoye*, publiées par M. Rigoley de Juvigny, Paris, 1770, 2 vol. *in*-4° ou 3 vol. *in*-8°. Sur le livre que tient La Monnoye on a inscrit, au lieu du distique en question, NON NISI GRANDIA CANTO, mots emphatiques qui ne conviennent guères à l'auteur dont la réputation est maintenant beaucoup plus assurée comme érudit que comme poète, et surtout comme poète qui se soit exercé dans le genre héroïque.

1722 (81 ans).

On publie le *Segraisiana* ou *Mélanges d'histoire et de littérature, recueillis des entretiens de Segrais*, avec des notes et une préface de La Monnoye; Amsterdam (Paris), 1722, *in*-12. Notre

(1) C'est en 1781 que l'abbé de Clairvaux (M. Rocourt) y fit cette acquisition moyennant 135,000 liv. Cette riche collection, dont le noyau avait été formé dès 1642, de celle de Ponthus et Cyrus de Thyard, acquise par l'aïeul du président Bouhier, consistait, lors de la vente par le comte d'Avaux, en 35,000 vol., et environ 2000 manuscrits rares et précieux.

La bibliothèque de Clairvaux était déjà recommandable avant cette acquisition. Les savans les plus célèbres la mettaient à contribution; Voltaire, entre autres, la visitait souvent lorsqu'il était à Cirey.

Dijonnais éprouva encore là un petit désagrément. Le duc de Noailles trouvant que madame de Maintenon n'était pas traitée avec assez de respect dans cet ouvrage, obtint du chancelier d'Aguesseau la saisie de tous les exemplaires. Il n'y en eut qu'environ 200 qui échappèrent à la proscription.

La Monnoye donna encore la même année des *Remarques sur le Poggiana de Lenfant*, Paris, 1722, *in*-12. Lenfant a répondu dans la *Bibliothèque Germanique*, tom. IV, p. 70 et suiv. Il passe condamnation sur plusieurs articles.

1723 (82 ans).

Notre savant termine ses remarques et ses corrections sur les *Bibliothèques françaises de la Croix-du-Maine et de Duverdier*. Ce travail est considérable. M. Paris de Mezieu avait acheté le manuscrit d'un libraire de Hollande, et sur la prière de M. de Foncemagne, il l'a cédé à M. Rigoley de Juvigny qui a donné en 1772 et 1773 une nouvelle édition des deux *Bibliothèques* en question, 6 *vol. in*-4°. C'est là que l'on peut prendre une idée de la vaste érudition de La Monnoye, surtout pour ce qui regarde la littérature du moyen âge. On est dédommagé de quelques erreurs par l'immensité des recherches curieuses.

Malgré tant de travaux et un si grand âge, notre savant se soutenait et travaillait avec autant de zèle et d'assiduité qu'il le faisait dans sa jeunesse..« Ma « santé, écrivait-il à l'un de ses enfans, est toujours « bonne. A la vérité, je suis dans un âge fort avancé, « puisque le 16 juin prochain, j'aurai 82 ans com- « plets. Mon ouïe commence à devenir dure ; ma vue « est extrêmement affaiblie ; mais j'ai la poitrine « bonne, la jambe ferme, et de l'appétit autant qu'il « m'en faut pour mes deux petits repas journaliers. Je « puis donc, ce semble, espérer encore quelques an- « nées de vie, prest cependant à partir quand il plaira « au Seigneur. »

1725 (84 ans).

Notre vieillard a contribué avec Le Duchat à l'édition des *Œuvres de Rabelais*, qui a paru à Amsterdam, 1725, 5 vol. *in*-8°.

Il a encore fait la préface des *Facétieuses Nuits du seigneur Straparole* (traduites en français par Jean Louveau et Pierre de La Rivey, avec des observations du poète Lainez), *sans indication de lieu* (*Paris, Guerin et Boudot*), 1725, 2 *vol. pet. in*-12.

Dans cette même année 1725, on érigea la statue équestre de Louis XIV sur la place Royale de Dijon. (1). Le fameux P. Oudin avait fait une fort belle pièce de vers à ce sujet. La Monnoye lui adressa le distique suivant :

Æris opus magno ponit Burgundia regi :
Aurea tu ponis, carmina ; majus utrum ?

1726 (85 ans).

Au moment où La Monnoye venait de fournir à Le Duchat la préface d'une nouvelle édition d'un ancien livre intitulé *Les quinze joyes du mariage, augmentées du blason des faulces amours ;* La Haye, 1726, *pet. in*-8°, un coup affreux allait détruire le bonheur dont il jouissait depuis si long-temps dans l'intérieur de sa maison. Le 20 janvier 1726, sa femme Claude Henriot lui est enlevée après 51 ans d'une union qui paraît n'avoir jamais été troublée, si l'on en peut juger par les sentimens exprimés dans une pièce de vers qu'il composa sur ce triste événement, et qui commence ainsi :

Chère épouse, tu n'es donc plus!
Je te rappelle en vain, mes cris sont superflus.

---

(1) C'est en 1686 que cette place fut bâtie uniformément en hémicycle, avec des arcades ouvertes, surmontées d'une balustrade. Elle portait autrefois le nom de Saint-Barthelemi ; dès-lors on l'a appelée *Place Royale*. Voy. pour la statue la note (M).

Rien ne peut adoucir le chagrin qui me ronge;
Je hais la clarté du soleil,
Et si je cherche le sommeil,
C'est pour te retrouver en songe.

Je ne te verrai plus ici,
Claude, mon unique souci;
Nom pour moi préférable aux noms les plus illustres.
Nous fûmes moins époux qu'amans.
Dix lustres avec toi m'ont paru dix momens;
Et dix momens sans toi me paraissent dix lustres.
. . . . . .

Que deviendrai-je, hélas! tu pars et je demeure.
Ton ame, loin de moi, sans doute dans les cieux
Goûte un repos délicieux :
Moi sur terre inquiet, je soupire, je pleure.
. . . . . .

Devant te précéder, bientôt je te vais suivre.
Désormais, chère ombre, il est temps
Que la Parque à la mort me livre.

Il faut se rappeler que ces vers ont été faits à l'âge de 85 ans, âge où l'on prétend que la sensibilité est émoussée et les facultés affaiblies; s'en aperçoit-on dans cette pièce ?

L'Académie française prit part à la douleur de La Monnoye; le 20 février, elle l'envoya complimenter par deux de ses membres, MM. Boivin et Montgault, sur la perte qu'il venait de faire. Le 10 mai suivant, il se rendit à la séance de l'Académie et témoigna sa reconnaissance à ses collègues. Son remercîment en vers est dans ses *Œuvres choisies, in-4°*, tom. I, p. 27.

Il paraît qu'à cette époque il ne jouissait guères que des petites rentes viagères dont nous avons parlé plus haut, et qu'il était par conséquent peu aisé; il faisait à son fils le cordelier une modique pension de dix-huit francs qu'on lui comptait tous les six mois. Voici l'extrait d'une lettre qu'il lui adressa le 3 juin 1726, et qui prouve qu'il n'eut pas le moyen de lui faire cadeau d'un exemplaire du *Ménagiana*. « J'ai « remis, dit-il, entre les mains des personnes que vous « m'indiquez, le *Ménagiana* qui coûte dix francs, « et qu'un autre n'aurait pas eu à moins de trois francs « le volume, parce qu'il en reste actuellement peu

« d'exemplaires..... Celui que vous recevrez a ceci de « particulier que les endroits jugés licencieux y ont « été conservés, et que les changemens qu'on devait « mettre, ont été renvoyés à la fin de chaque vo- « lume (1). » On voit par la suite de cette lettre qu'il retint les dix francs sur la petite pension de dix-huit francs. J'avais cru jusqu'alors que ses rentes sur l'État avaient entièrement disparu dans le gouffre du système ; mais je vois par cette lettre (2) que son *pauvre revenu* a été réduit *de moitié* par les billets de banque. J'ignore à combien se montait ce semi-revenu ; mais notre vieillard pouvait avoir une existence assez aisée avec les 1,700 francs qu'il touchait annuellement tant de M. le duc de Villeroi, de M. de Saint-Port, que des libraires associés.

1727 (86 ans).

La Monnoye ne se dissimulant point son grand âge et sentant son terme approcher, désirait vivement que le président Bouhier lui succédât à l'Académie ; la conformité de leurs goûts littéraires, et leur réputation justement méritée, avaient depuis long-temps, et toujours plus étroitement, resserré les liens d'estime et d'amitié qui les unissaient. Aussi ayant appris que le président se rendait à Paris, notre poète bour-

(1) Voyez ce qui a été dit précédemment sur le Ménagiana, pag. 87-91, et particulièrement la note (L) à la fin.

(2) Cette lettre, adressée au Père de La Monnoye, prédicateur cordelier, à Bar-sur-Aube, alors en station dans la maison des religieuses de Sainte-Claire, à Auxonne, fait partie d'une vingtaine de lettres autographes de La Monnoye, adressées au même religieux son fils, qui se trouvent à la bibliothèque publique de Lyon. Elles sont indiquées sous le n° 691 du *Catalogue des Manuscrits* de cette bibliothèque, publié par M. de Landine ; *Lyon*, 1811, 3 *vol. in*-8°. Voy. tom. I^er^, p. 451. Ces vingt lettres renferment plus de détails de famille que d'anecdotes littéraires. Il y parle beaucoup de sa fille l'Ursuline et de sa fille la Bernardine.

guignon exprima ses vœux à l'Académie sur le remplacement désiré, dans une petite pièce de vers qu'il adressa à ses confrères, le 9 avril 1727.

Mais la Providence en disposa d'une manière infiniment plus agréable pour lui. Le président vint à Paris, fut reçu le 16 juin 1727, en place de M. de Malezieu, et se trouva, à la satisfaction commune, le collègue et non le successeur de son vieil ami. Celui-ci lui écrivit le 1er juillet « que l'intérêt qu'il prenait « à sa gloire ne lui permettait pas de renfermer ses « sentimens dans la capitale du royaume, qu'il le « priait d'agréer les vers qu'il adressait à leur com- « mune patrie, pour la féliciter sur cet événement. » Cette pièce commence ainsi :

Heureux Dijon, quelle est ta joie !
Tu vois tes nourrissons aujourd'hui jusqu'à trois,
Bouhier, Languet et La Monnoye,
Posséder les honneurs du Parnasse françois..... (1).

Cette petite pièce est en général très faible ; mais elle prouve du moins quelle était la satisfaction de La Monnoye d'avoir eu le bonheur d'assister à la réception de son respectable ami partageant avec lui les honneurs du fauteuil académique.

1728 (87 ans).

Enfin accablé d'années et d'infirmités, préparé depuis long-temps à la mort sans en être effrayé, La

(1) Voilà quatre rimes, dont les deux féminines et les deux masculines offrent cette bizarrerie surannée où tombaient encore nos poètes à cette époque. C'était, sans avoir égard à l'oreille, de faire rimer ensemble des mots, dont la dernière syllabe s'écrivait de même, quoiqu'elle se prononçât différemment. Il est certain qu'au XVIIIe siècle, on ne disait plus LES FRANÇOIS (*oa*), mais LES FRANÇAIS ; on ne disait pas LA MONNOYE (*oa*), mais LA MONNAIE ; comment donc La Monnoye, qui ne manquait pas de goût, pouvait-il, en 1727, faire rimer *les Français* avec *trois*, et *La Monnoye* avec *joie* ? Au reste, je le répète, la petite pièce en question est excessivement faible.

Monnoye s'endormit dans les bras de l'espérance et de la religion, le 15 octobre 1728, âgé de 87 ans et quatre mois.

Quelque temps auparavant, il avait fait sur son grand âge, des stances qui prouvent qu'avec un grand fonds de religion il était encore doué d'une force d'ame et d'une verve peu communes. Ces stances m'ont paru si touchantes et présentent quelques rapprochemens si singuliers qu'on nous permettra d'en citer quelques-unes.

Je me trouve à la fin d'une longue carrière;
Il ne m'en reste plus qu'un triste souvenir.
Je vais n'être plus que poussière.
Et je crains pour mon ame un terrible avenir...

J'ai vu, pendant le cours de mes longues années,
Papes, rois, empereurs, ce qu'on voit de plus grand,
Suivre la loi des destinées;
Un jour seul a détruit cet éclat apparent.

Il n'est point de gloire complette;
A quoi sert devant Dieu la noblesse du sang?
Par un juste décret, le sceptre et la houlette
Seront placés au même rang....

Repassant en esprit ma jeunesse égarée,
Je n'y trouve qu'erreurs, que coupables désirs,
Une science vaine et toujours préparée
A justifier mes plaisirs....

J'ai vu l'impiété, l'orgueil et l'avarice
Dominer à leur gré sur les tristes mortels,
Mettre en dérision les lois et la justice,
Le sanctuaire et les autels.

J'ai vu par les mondains la fortune adorée,
Tenir l'honneur captif sous ses pieds abattu,
Et d'un superbe éclat la licence entourée,
Prendre le pas sur la vertu (1).

J'ai vu d'un roi puissant l'affreuse destinée,
Condamné par raison d'état,
Laisser sur l'échafaud sa tête couronnée,
Et l'exemple inoui d'un horrible attentat (2)....

---

(1) L'auteur peint l'état de la Cour et de la société, dans les années qui ont suivi la mort de Louis XIV.

(2) Charles Ier, roi d'Angleterre, mis à mort à Londres, le 9 février 1649, à l'âge de 49 ans, après 24 ans de règne.

Enfin, j'ai vu chez nous, presque sous la couronne,
L'impitoyable mort mettre la France en deuil.
Sa redoutable faux qui n'épargne personne,
Mit père, mère et fils dans le même cercueil (1).

Des dogmes de la foi l'unité divisée,
Docteurs contre docteurs, le schisme répandu,
Une Eglise à l'autre opposée,
Et tous s'entr'accusant d'un sens mal entendu (2)....

Se douterait-on que ces strophes ont été composées en 1726, par un vieillard de 85 ans?

La Monnoye avait aussi composé son épitaphe quelques années avant sa mort. C'est celle qui, je crois, fut gravée sur sa tombe, à Saint-Sulpice où il fut inhumé. Il la fit pour lui et pour son épouse; comme elle peint bien sa franchise et les sentimens dont il était animé, nous la rapporterons en entier, et nous y ajouterons la traduction française, en faveur des personnes qui ne sont point familiarisées avec la langue latine ; c'est la première fois qu'elle a été traduite.

EPITAPHIUM.

Bernardus, placidâ compostus pace, Moneta
Conditur hìc : artes cui placuêre bonæ :
Cui tribuit crebras Academia gallica lauros,
Qui latias etiam cecropiasque tulit.
Felix! ni fluctus incautum egisset in altos,
Vexare ingenuum fraus meditata caput!
Hæc attrivit opes, studiorum hæc otia rupit.
Forsan et hinc mors est aspera visa minus.
Communem sensit conjux dilecta dolorem,
Hìc propè dilecti quæ cubat ossa viri.
Non his ambitio, non sedit pectore livor,
At simplex probitas, et sine labe fides.

---

(1) Le duc de Bourgogne, fils du Grand Dauphin, meurt le 18 février 1712; son épouse, Marie-Adélaïde de Savoie, l'avait précédé de six jours dans la tombe, étant morte le 12 du même mois de février; et Louis, duc de Bretagne, leur fils, meurt le 8 mars suivant, même année 1712. Ainsi, dans moins de deux mois, la mort frappa ces trois victimes.

(2) Ceci regarde les querelles du jansénisme. Ces stances complètes sont au nombre de trente-cinq. On les trouve dans les *Œuvres choisies de La Monnoye*, en 2 vol. in-4°, tom. I, pag. 221-225.

Credibile est animas, adeo virtutis amantes,
Ad quos hæc abiit nunc habitare locos.

BERNARDO MONETÆ REGIARUM RATIONUM CORRECTORI ET CLAUDIÆ HENRIOTÆ OPTIM. PAR. PET. FIL. P.

ÉPITAPHE.

« Ci-gît dans un repos parfait, Bernard de La « Monnoye, qui aima les lettres avec passion; l'A- « cadémie française lui décerna nombre de cou- « ronnes; il cultiva les muses grecque et latine. Il « eût vécu heureux, si le perfide système, mena- « çant depuis long-temps son existence indépen- « dante, ne l'eût poussé au fort de la tempête, lui « qui était sans défiance. Il y perdit sa fortune; ses « douces études furent interrompues; et peut-être « ce malheur lui a-t-il rendu dès-lors moins affreux « le moment qui l'arrache à la vie. Son épouse ché- « rie, qui repose près de lui, a partagé sa douleur. « Jamais ils n'eurent d'ambition; jamais l'envie n'eut « accès dans leur cœur. Ils eurent en partage des « mœurs simples, une intégrité et une bonne foi « irréprochable. Sans doute, leurs ames passionnées « pour la vertu habitent maintenant les lieux où « elle fait son séjour. »

A BERNARD DE LA MONNOYE, CORRECTEUR DE LA CHAMBRE DES COMPTES, ET A CLAUDE HENRIOT, SES BONS PARENS,

LEUR FILS PIERRE A ÉLEVÉ CE MONUMENT. »

« Ce ne sont point de vains titres qui surchargent et décorent cette épitaphe, a dit un savant; on n'y voit que les vertus paisibles d'un bon citoyen, d'un époux tendre, et d'un homme de lettres simple, modeste, et dont le cœur a toujours été fermé à l'ambition et à l'envie. » Un autre savant a dit : « Epitaphe que la vertu, la sensibilité et la candeur semblent avoir dictée. »

Sa perte fut vivement sentie à l'Académie; tout

le monde applaudit au bel éloge que fit de lui M. l'abbé d'Orléans de Rothelin (1), lorsqu'il répondit à M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, élu pour remplacer notre célèbre Dijonnais. Beaucoup d'autres savans tant nationaux qu'étrangers lui payèrent le juste tribut de leurs regrets; mais le morceau le plus spécial et le plus touchant dans ce genre, est le poëme latin du P. Oudin, ayant pour titre: *Bernardi Monetae eximii poetae et critici epicedium*, qu'il adressa au savant M. du Tillot, l'admirateur et l'ami du défunt. M. Richard de Ruffey, président en la Chambre des comptes, en a donné une imitation en vers français. On trouve ces deux morceaux à la fin de quelques éditions des *Noëls* de La Monnoye; nous en parlons dans la *Notice* bibliographique de ses *Noëls*.

Je me rendrais coupable d'une omission bien préjudiciable à notre savant Bourguignon, si je passais sous silence l'éloge que lui a consacré d'Alembert. On y trouve style convenable, pensées fines, érudition choisie et notes curieuses. Je ne puis mieux terminer cette notice biographique qu'en la couronnant par la péroraison de l'illustre secrétaire de l'Académie.

« Pour résumer en peu de mots l'éloge de M. de « La Monnoye, dit d'Alembert, nous dirons qu'il « joignait à la littérature la plus variée et la plus « agréable, une justesse de goût qui n'accompagne « pas toujours l'érudition; au plus profond savoir, « une douceur, une modestie et une politesse rare; « à la connaissance des langues savantes et étran-

(1) M. l'abbé de Rothelin était un littérateur distingué; il mit la dernière main au poëme de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, qui fut publié en 1747, *in*-8° et *in*-12. Antiquaire et bibliophile, il rassembla un riche cabinet de médailles antiques et une nombreuse bibliothèque, dont le catalogue, rédigé par Gab. Martin, 1746, *in*-8°, et orné du portrait du possesseur, mort le 17 juillet 1744, est fort recherché, sur-tout avec les prix; il renferme 5036 articles.

« gères, le talent de bien parler la sienne. Il eut « toutes les qualités propres à faire un critique ju- « dicieux, un commentateur éclairé, un excellent « éditeur des meilleurs ouvrages. Il se montra poète « latin et grec, aussi bon qu'un moderne peut se « flatter de l'être ; et ne pouvant être Racine ni « Despréaux, il se contenta de suivre de loin Martial « et Catulle. Si ses poésies françaises nous semblent « aujourd'hui beaucoup plus faibles qu'elles ne pa- « rurent à ses contemporains, c'est que la nation, « rassasiée de chefs-d'œuvre en ce genre, et ayant « sans cesse devant les yeux des modèles redoutables « pour qui s'expose au parallèle, connaît beaucoup « mieux les finesses de l'art, et semble avoir le droit « de se montrer plus difficile. » (*Voyez l'Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis* 1700 *jusqu'en* 1771, *par d'Alembert.* Paris, 1787, 6 *vol. in*-12, et les *OEuvres de d'Alembert.* Paris, Belin, 5 *vol. in*-8°, tom. III, pag. 83-98, pour l'*Éloge*, et pag. 98-109, pour les *notes*.

NOTES.

(A) Ménage a dit quelque part : « Après Paris, il n'y a pas « de ville qui fournisse tant de sujets à la république des lettres « que Dijon. »

Richelet, dans sa compilation intitulée, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs français*. Lyon, 1689, *in*-12, dit, p. 157 : « La capitale de la Bourgogne est Dijon où il y a de très-savans « et très-habiles gens. »

Santeuil parlant de la même ville dans ses *poésies* (édit. de la Martelière, tom. I, p. 323), en fait ce bel éloge :

> Doctæ urbis studia et mores mirabar honestos.
> Vidi oratores centum centumque poetas (*);
> Omnes accensi studiis æqualibus, omnes
> Irruêre, et nostris certatim accurrêre musis.....

Voltaire, dans son discours à l'Académie française, où, le 9 mai 1746, il remplaça le président Bouhier, dit aussi de Dijon : « Cette ville qui a produit tant d'hommes de lettres, et où le « mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens. »

Un auteur moderne a développé cette pensée de Voltaire : « On trouve chez le Dijonnais, dit-il, beaucoup de franchise, « de politesse, d'usage du monde et d'aménité, un tact sûr, « un goût épuré, la repartie prompte et heureuse, l'instruction « généralement répandue. Les Dijonnais sont spirituels, aima- « bles, amis du luxe et des plaisirs ; ils ne le sont pas moins de « la bienfaisance et des arts ; ils sont fiers de leur patrie, et « tous leurs efforts sont dirigés vers ce qui peut la rendre « plus agréable ou plus illustre. Dijon s'honore, à juste titre, « des grands hommes qu'elle a produits dans tous les genres : « prélats, hommes d'état, grands capitaines, magistrats, ora- « teurs et écrivains du premier rang, poètes et musiciens « célèbres, peintres et sculpteurs du premier mérite, historiens « érudits, jurisconsultes profonds, médecins habiles, il n'est

(*) Un Dijonnais qui rapportait ces vers en 1742, ajouta à sa citation : « Aujourd'hui les temps sont un peu changés : »

> « Unus homo nostrâ fugientes urbe camænas
> « Sistit adhuc, pauci observant ducemque sequuntur. »

Quel est celui dont il parlait ? Nous présumons que c'est le président Bouhier, mort en 1746, car Crébillon et Piron demeuraient à Paris, et le savant de Brosses ne s'exerçait pas à la poésie.

« aucune partie dans laquelle cette ville n'ait fourni des sujets « distingués. »

(B) L'université de Dijon n'existait pas encore. Le Roi, sur la demande des États, a consenti à son établissement le 6 juillet 1722, malgré les oppositions des universités de Paris, Besançon, etc.; mais, par un arrêt du conseil du 27 septembre suivant, il fut ordonné que l'université de Dijon n'aurait lieu que *pour la faculté de droit seulement.* Un édit de décembre même année (1722) l'a créée sur ce pied; le pape Innocent XIII a approuvé cette érection par bulle du 16 avril 1723. Des lettres patentes pour l'établissement de tous les officiers de cette université, données à Versailles le 20 septembre 1723, ont été enregistrées au parlement le 19 octobre suivant. Jean Bouhier, alors doyen de la Sainte-Chapelle, et depuis premier évêque de Dijon, en fut nommé chancelier. Joseph Bret, ancien recteur et professeur en droit de l'université de Besançon, fut choisi pour doyen des professeurs à l'université de Dijon, par lettres patentes du 20 septembre 1723. MM. Davot, Bannelier, Fromageot et d'autres ont fait honneur à cette université.

(C) Dijon n'a eu un évêché que fort tard (en 1731); mais il était déjà connu, dans les fastes de l'Église, par quatre conciles qui s'y sont tenus dans les siècles précédens :

Le premier, en 1020: je n'en connais pas l'objet.

Le second, en 1115, sur des différens entre les églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne de Besançon.

Le troisième, en 1117: on y ordonna aux chanoines réguliers de Saint-Etienne (de Dijon) de retourner à cette église qu'ils avaient abandonnée pour aller vivre dans la solitude. Je trouve ailleurs qu'il fut question, dans ce concile, d'un différent entre les moines de Saint-Benigne et un certain Humbert, touchant le temporel.

Le quatrième, en 1199, tenu dans l'église de Saint-Benigne du 6 au 13 décembre, par Pierre de Capoue, cardinal-légat, au sujet du mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge de Danemark, qu'il avait répudiée pour prendre Marie-Agnès, fille de Bertold duc de Méranie. Les uns prétendent que le cardinal-légat ne décida rien dans ce concile; et d'autres, qu'il y lança un interdit sur tout le royaume, après quoi il prit la fuite.

Passons au principal objet de cette note.

Dès 1575, les Dijonnais et les trois Ordres de Bourgogne présentent au Roi Henri III une requête pour faire créer un évêché à Dijon. La demande est soumise au pape Grégoire XIII qui refuse l'érection demandée comme contraire à la discipline pour lors en usage, et comme nuisible à l'Eglise de Langres.

En 1578, nouvelle tentative pour l'érection en question; nouveau refus. Bien plus, Henri IV, par lettres patentes de 1590, fait défense d'ériger un évêché à Dijon.

En 1597, nouvelles instances qui sont aussi infructueuses que les précédentes.

Tant de refus ne rebutent point les Dijonnais; en 1630, ils exposent à Sébastien Zamet (94e évêque de Langres), qu'ils ne veulent point une séparation réelle du diocèse, mais qu'ils désirent seulement avoir un évêque qui présiderait à une église secondaire, tous les droits de l'église mère étant réservés. Le prélat Zamet approuve le projet et le présente au Roi. Mais le chapitre cathédral forme opposition en cour de Rome, et, à sa prière, le célèbre docteur André Dussaussay (depuis évêque de Toul) compose à cette occasion son traité *De monogamia episcopali*, qui foudroie les raisons alléguées par les Dijonnais, et fait évanouir leurs espérances.

Le premier séminaire établi à Dijon, date du deuxième dimanche de carême, 22 février 1660; il fut fondé par M. l'abbé Gonthier, grand vicaire, avec l'agrément de M. de la Rivière, alors évêque de Langres.

Enfin ce n'est que cent ans après les démarches dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire en 1730, que, par le crédit du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, Dijon obtient enfin cet évêché tant désiré. L'autorité du souverain Pontife, de concert avec la puissance civile, opère le démembrement du diocèse de Langres (dont était alors évêque Pierre de Pardaillan de Gondrin); cet ancien diocèse, dont l'origine remonte au cinquième siècle, avait à-peu-près compris jusqu'alors le territoire de l'ancienne république des Lingons. Le nouveau diocèse, sous le nom de Dijon et le vocable de Saint-Etienne, fut formé de la ville de Dijon avec l'archidiaconé de ce nom et une partie du doyenné de Fouvent, faisant en tout cent paroisses. Mais dès-lors il y a eu des changemens. On y compte actuellement trente-six cures, quatre cent dix-huit succursales, et neuf vicariats.

Depuis l'érection de l'évêché de Dijon, les prélats ont été :

MM. Jacques Bouhier, de 1731 à 1743.
Claude Bouhier, de 1744 à 1755.
Cl.-Marc-Ant. d'Apchon, de 1755 à 1776.
Jac.-Jos.-Fr. de Vogué, de 1776 à 1786.
Réné de Moutiers de Mérinville, de 1787 à 1801.
(J.-B. Wolfius, de 1791 à 1801).
Henri Reymond, de 1802 à 1820.
J -B. Dubois, de 1820 à 1821.
Jean-Fr.-Martin de Boisville, de 1822 à 1829.

Jacques Raillon, de 1829 à 1831, époque où ce vénérable prélat est nommé à l'archevêché d'Aix.

Rey, nommé en 1831.

En mars 1832, les bulles de ces deux prélats ne sont point encore arrivées de Rome.

(D) Taux des charges au parlement et à la chambre des comptes de Dijon.

Par sa déclaration en forme d'édit du mois de décembre 1665, le Roi voyant que les charges au parlement et à la chambre des comptes de Dijon allaient à un prix excessif, les fixa au taux suivant :

Les charges des présidens à mortier à.	120,000 liv.
Celles des présidens aux requêtes à.	80,000
Celles des chevaliers d'honneur à.	60,000
Celles des conseillers aux requêtes à.	52,000
Celles des avocats généraux à.	52,000
Celles de procureur général à.	120,000
Celle de premier président à la chambre des comptes à.	130,000
Celle de président à.	100,000
Celle de chevalier d'honneur à.	24,000
Celles de maîtres à.	20,000
Celles de correcteurs à.	20,000
Celles d'auditeurs à.	16,000
Celles d'avocats généraux à.	16,000
Et celle de procureur général à.	32,000

Il fut encore réglé par ladite déclaration l'âge que l'on devait avoir pour être reçu à ces différentes charges, savoir : quarante ans complets pour les présidens au parlement et à la chambre des comptes de Dijon ; et trente ans pour les chevaliers d'honneur, conseillers, maîtres, correcteurs et auditeurs, ainsi que celles des avocats et procureurs généraux.

(E) Cet aristarque hollandais (Burman) a été sévèrement relevé par un de nos savans modernes, (d'Alembert), qui, dans l'*Éloge de la Monnoye*, s'étend un peu sur l'expression en question ; ce passage est assez intéressant pour que nous le rapportions en entier.

« L'inexorable Burman, à qui l'érudition même, dit d'Alembert, cessait de plaire dès qu'elle n'était pas aride et hérissée, appelait avec son urbanité ordinaire, M. de La Monnoye un grand et infatigable déterreur de bagatelles, *indefessus et mirandus nugarum indagator ;* » mais Burman fut le seul de son avis ; on laissa son érudition pesante juger avec toute la grossièreté pédantesque, l'érudition légère de M. de La Monnoye,

et l'Europe littéraire préféra les bagatelles agréables du nouveau *Ménagiana* aux bagatelles ennuyeuses de son détracteur.

La bile âcre et grossière dont ce lourd commentateur était dévoré, aimait surtout à s'exhaler contre la France. — « C'est « un pays, disait-il, dont aujourd'hui les habitans, même ceux « qui font profession de littérature, ressemblent à ces ani- « maux qu'en style burlesque on appelle des rossignols d'Arca- « die. Tels étaient autrefois les Dacier, tels sont aujourd'hui « les Capperonnier, les La Monnoye. » — C'est avec cette équité et cette fine plaisanterie que le savant hollandais traitait nos gens de lettres. M. de La Monnoye dont il parlait avec tant de mépris, lui avait au moins donné l'exemple de la justice et de la décence avec laquelle un écrivain qui se respecte doit parler des autres nations; car il avait hautement blâmé le docte Chevreau, qui, après avoir relevé le P. Bouhours d'avoir mis en question, « si un allemand pouvait avoir de l'esprit, » était tombé dans un écart semblable, en disant que « le Mosco- « vite est justement l'homme de Platon, un animal à deux « pieds, sans plumes, à qui il ne manque rien pour être homme, « que la raison, la propreté et le sentiment de la liberté natu- « relle. »

(F) J'ai visité cette maison que l'on m'a dit avoir été habitée par La Monnoye; je suis entré dans un petit appartement détaché au fond du jardin, où l'on prétend que le poète avait composé ses *Noëls*, puisque c'était son cabinet d'études. Ma vénération pour ce lieu s'est un peu refroidie, d'après un article du *Glossaire*, au mot TILLÔ; car il semblerait que tout ce que dit l'auteur de sa demeure dans la rue du *Tillot* et dans la rue de la *Roulotte* n'est qu'une fiction. Voici les propres termes du Glossaire : « ROULÔTE, nom d'une rue de « Dijon, qui n'est presqu'habitée que par de pauvres vigne- « rons, et autre gens de la lie du peuple.... TILLÔ, rue de « Dijon habitée autrefois par une partie des vignerons de la « paroisse Saint-Philibert.... Or comme c'est dans cette rue du « *Tillô* et dans celle de *lai Roulôte* que la naïveté du langage « bourguignon s'est le mieux conservée, le poète, pour donner « une plus haute idée de l'élégance de ses Noëls, a FEINT en « avoir composé une partie dans la rue du *Tillô* et la seconde « dans la rue de la *Roulôte*. » Il est certain que l'expression A FEINT donne à penser que La Monnoye n'a habité ni l'une ni l'autre de ces deux rues, peu faites, à dire vrai, pour offrir dans l'état où elles étaient alors, un logement convenable à un conseiller correcteur à la Chambre des comptes. D'ailleurs la maison paternelle de La Monnoye était sur la

paroisse Notre-Dame, dont jamais n'ont dépendu les rues du Tillot et de la Roulotte.

Puisque nous venons de parler de la maison que l'on prétend avoir été habitée par La Monnoye, nous croyons pouvoir reproduire ici une notice que nous avions rédigée et qui a été publiée en 1822 (*) sur les bâtimens de Dijon remarquables par les personnages de renom dont ils ont été le berceau ou la demeure. Nous avons revu cette notice avec soin, et nous la donnons aujourd'hui plus ample, plus détaillée et plus exacte; elle tient à l'histoire littéraire et topographique de la capitale de la Bourgogne.

INDICATION DES MAISONS DE DIJON

Jadis habitées par quelques personnages de renom.

Si la Bourgogne a toujours été distinguée par le nombre d'hommes célèbres qu'elle a produits, il est certain que Dijon peut réclamer en particulier, une bonne portion de cette honorable distinction, comme ayant vu naître dans ses murs plusieurs de ces illustres personnages. Aussi conserve-t-on dans cette ville, avec vénération, le souvenir des lieux qui les ont vus naître, ou qu'ils ont habités (**). Quoique la plupart de ces édifices aient été réparés ou renouvelés, on ne voit pas sans une certaine émotion, l'emplacement où a reposé le berceau de ces hommes de génie, qui par leurs œuvres, leurs talens, ou leurs actions, ont étonné l'Europe et acquis de justes droits à l'immortalité. Le souvenir en quelque sorte religieux de ces lieux, nous semble, par leur unité, tenir plus au sentiment, et même plus intéresser la gloire du pays, que les images de ces grands personnages que le pinceau et le burin ont tant multipliés et que l'on garde si soigneusement.

(*) Dans le *Guide du Voyageur à Dijon*, etc., Dijon, 1822, *in*-18 de 380 pag.; voy. pp. 348-354. Nous avions ajouté à cette notice, la *Chronologie des anciens rois et ducs de Bourgogne*, pp. 354-360, et une *Notice des entrées des Rois de France à Dijon*, pp. 360-364. Depuis, nous avons revu, corrigé et augmenté ces notices.

(**) Il en est de même à Paris, à Rouen, à la Ferté-Milon, à Chateau-Thierry, etc., où l'on désigne à la curiosité des étrangers, (d'une manière plus spéciale encore, car un marbre en fait foi), les maisons où sont nés Molière, Corneille, Racine, La Fontaine, etc.; et certes, Bossuet mérite bien le même honneur à Dijon. Au reste l'Académie de Dijon a décidé qu'elle se proposait de lui faire rendre cet hommage, ainsi qu'à Crébillon, et à deux ou trois autres de leurs compatriotes. La ville ne devrait-elle pas prendre part à cet hommage? Les bustes de Crébillon, de Longepierre, de Piron et de Rameau figureront sans doute sur le frontispice du superbe temple qu'elle vient d'élever à Melpomène, Thalie et Euterpe.

Voici donc la liste de ces célèbres Dijonnais, sur la demeure desquels nous avons trouvé des renseignemens positifs.

Nous pourrions commencer par l'illustre SAUMAISE (*Claude*), qui, élevé chez son père à Dijon, dans la rue Porc-Sanglier, maintenant *Saumaise*, y est souvent revenu pendant le cours de sa laborieuse carrière. Mais nous ignorons le N° de la maison qu'il a habitée dans cette rue; nous ne le citons donc ici que pour mémoire. Ce premier philologue de l'Europe, né à Semur le 25 avril 1588, est mort à Spa, le 3 septembre 1643.

DE CHANTAL (*Jeanne-Françoise*-FREMIOT), aïeule de Mme de Sévigné, l'amie de Saint François de Sale, et si connue par sa piété, ses fondations et ses écrits, est née à Dijon, le 20 janvier 1572, dans la rue Porte au Fermerot, dans un hôtel qui ne subsiste plus; elle a aussi habité une maison rue du Faucon, N° 1. Elle a fondé à Dijon l'Ordre de la Visitation, le 8 mai 1622; ce monastère situé à-peu-près vis-à-vis l'hôtel où elle est née, réparé en 1678, a été démoli en 1806; la maison qui le remplace a le N° 56. Mme de Chantal a établi quatre-vingt-sept monastères de cet Ordre; elle est morte à Moulins, le 13 décembre 1641. Elle a été canonisée par Clément XIV, en 1767.

FEVRET (*Charles*), le plus célèbre jurisconsulte de son temps, auteur du *Traité de l'abus*, né à Semur, le 16 décembre 1683, a presque toujours demeuré à Dijon où il avait son hôtel sur la place Saint-Jean, vis-à-vis la rue Poulaillerie, maintenant *Piron*; cet hôtel porte le N° 4. Il provenait de la maison d'Orange. Charles Fevret qui l'avait acquis l'a fait rebâtir, et il est resté dans sa famille jusqu'à la révolution; à cette époque il a été vendu comme bien national. Charles Fevret est mort à Dijon, le 12 août 1661.

BOSSUET (*Jacques-Benigne*), l'aigle de Meaux, est né le 27 septembre 1627, sur la même place Saint-Jean, dans la maison N° 12, près de l'église Saint-Jean où il a été baptisé; Bossuet est mort à Paris, le 12 avril 1704. Il est à remarquer que le plus grand orateur de France, Bossuet, et l'un des plus grands rois de la monarchie, Louis XIV, ont vécu le même nombre d'années, 77, et dans le même siècle.

LONGEPIERRE (*Hilaire-Bernard de* REQUELEYNE *de*), poète tragique, dont la *Médée* est préférable à celle de Corneille, est né à Dijon le 18 octobre 1659, dans la maison qui forme l'angle de la rue Saint-Étienne à celle des Bons-Enfans, sur la place de la halle au Blé actuelle, (ancienne église Saint-Etienne). Cette maison a le N° 16. Longepierre est mort à Paris, le 31 mars 1721.

Papillon (*Philippe-Louis*), biographe bourguignon, né à Dijon, le 1er mai 1666, demeurait rue Guillaume, N° 9; il est mort le 23 février 1738.

Le président Bouhier (*Jean*), aussi profond jurisconsulte que bon littérateur, est né à Dijon le 16 mars 1673. Il avait son hôtel sur la place Saint-Fiacre, aujourd'hui rue Vauban; cet hôtel porte maintenant le N° 12. Le président Bouhier est mort à Dijon, le 17 mars 1746; la nuit qui précéda sa mort, il se fit cette épitaphe :

Qui tristem coluit Themidem, mitesque Camœnas,
Conditur hoc Janus marmore Buherius.

Lantin *de Damerey* (*Jean-Baptiste*), conseiller au parlement de Bourgogne, savant commentateur du *Roman de la Rose*, est né dans l'hôtel N° 6, rue des Bons-Enfans. Il est mort le 21 décembre 1756.

Crébillon (*Prosper* Jolyot *de*), tragique français, est né à Dijon, le 13 janvier 1674, dans la maison N° 29, rue des Carmes près le Morimont; il est mort à Paris, le 17 juin 1762.

Rameau (*Jean-Philippe*), célèbre musicien, né à Dijon, le 25 septembre 1683, demeurait rue de la Sainte-Chapelle aujourd'hui *Rameau;* il est mort à Paris, le 12 septembre 1764.

Piron (*Alexis*), auteur de la *Métromanie*, est né à Dijon, le 9 juillet 1689, dans une maison qui, sur la place Saint-Georges, fait l'angle de la rue du Bourg pour passer à la rue Poulaillerie aujourd'hui *Piron*. C'est là que demeurait son père, Aimé Piron, poète Bourguignon, qui a vécu dans le même temps et le même nombre d'années, 87, que La Monnoye son ami. Le vieux Piron, né en 1640, est mort en 1727; et La Monnoye, né en 1641, est mort en 1728. Quant à Alexis Piron, il est mort à Paris le 21 janvier 1773.

Le président De Brosses (*Charles*), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un des premiers érudits du XVIIIe siècle, est né à Dijon, le 7 février 1709; il a habité sur la place Saint-Jean une partie de l'hôtel N° 4; mais il avait établi son cabinet de travail dans une petite maison N° 2, sur un des bastions du rempart qui va de la porte d'Ouche à la porte Guillaume; cette maison était située vis-à-vis l'Arquebuse; la mort l'a surpris à Paris où ses affaires l'avaient appelé, le 7 mai 1777.

L'abbé Joly (*Philippe-Louis*), commentateur critique de Bayle et biographe, est né à Dijon, le 5 juillet 1712; il de-

meurait rue du Refuge, dans la maison N° 8; il y est mort le 27 août 1782, et a été enterré à la Chapelotte (*).

Buffon (*Georges-Louis* Le Clerc, *comte de*), né à Montbard, le 7 septembre 1707, a fait ses études aux Jésuites de Dijon; il demeurait alors dans l'hôtel de son père, Benjamin Leclerc, conseiller aux requêtes du Palais, rue du Grand-Potet, maintenant *Buffon*, N° 14; il est mort le 16 avril 1788.

Cazotte (*Jacques*), littérateur aimable, né à Dijon en 1720, habitait la rue Dufour, maintenant *Cazotte*, N° 9; il est mort victime de la révolution, le 25 septembre 1792.

Clément (*Jean-Marie-Bernard*), littérateur et bon critique, né à Dijon, le 25 décembre 1742, donna ainsi son adresse à Voltaire, lui écrivant de Dijon le 6 décembre 1759. « A Clément filz, chez son père, procureur derrière les Mi-« nimes. » Ce critique *inclément*, comme l'a depuis appelé Voltaire, est mort à Paris le 3 février 1812.

Larcher (*Pierre-Henri*), savant traducteur d'Hérodote, membre de l'Institut, est né à Dijon, dans la rue Saint-Pierre, le 12 octobre 1726; il est mort à Paris le 21 décemb. 1812.

Dubois (*Jean*), célèbre sculpteur, né à Dijon en 1626, demeurait rue Saint-Philibert, N° 20. Cet édifice est décoré à l'extérieur et dans la cour, de très-belles pièces de sculpture de la main du propriétaire qui est mort à Dijon, le 29 novembre 1694. Sa fille, seconde femme d'Aimé Piron, fut la mère d'Alexis.

Metlinger (*Pierre*), imprimeur allemand, est le premier qui a exercé l'art de l'imprimerie à Dijon, en 1491. Sa presse était établie, rue Saint-Philibert, dans une portion de maison assez vaste appelée jadis le petit Citeaux, parce qu'elle appartenait à cet Ordre. Maintenant on y voit une fabrique de drap, et elle porte le N° 40. Le seul livre qui soit sorti de cette presse et le premier imprimé à Dijon est un *in*-4° renfermant les privilèges de l'Ordre de Citeaux en latin. Ce volume imprimé en gothique, à longues lignes, a 197

(*) La *Biographie universelle* fait naître l'abbé Joly vers 1680, et le fait mourir vers 1755; ce n'est qu'une petite erreur de 32 ans pour la naissance, et de 27 ans pour la mort. Nous convenons qu'il était difficile de connaître ces dates précises de naissance et de mort, surtout la dernière, car elle n'est consignée que sur les registres de la collégiale appelée la Chapelotte, lieu de sépulture de l'abbé Joly. Il a fallu tout le zèle actif de notre confrère à l'Académie, M. Amanton, en fait de véracité et de rectification de dates, pour aller déterrer celles qui concernent l'abbé Joly, dans ces registres obscurs et depuis longtemps ignorés.

feuillets, ou 394 pages non chiffrées. Sa souscription, au recto du dernier feuillet, finit par ces mots : *emendatissime et integerrime impressum Divione per magistrum Petrum Metlinger, alemanum. Anno dni* M.CCCC *nonagesimo primo* iiij *nonas Julias* (le 4 juillet 1491). Un exemplaire de ce rare et curieux volume, surtout pour Dijon, se trouve dans le cabinet de M. Joliet, notaire dans cette ville.

(G) La nomenclature suivante des diverses éditions des *Noëls* de La Monnoye, est une espèce de récapitulation de la *Notice bibliographique* très-détaillée que nous avons rédigée à ce sujet, et qui est trop étendue pour trouver place ici. Nous avons formé de toutes ces éditions, trois divisions classées par époques et que nous disposons ainsi :

1° Editions primitives ou simples, qui ne renferment que les Noëls seuls, avant que l'auteur eût publié son Glossaire; elles vont de 1700 à 1718.

2° Editions avec le Glossaire, dont la première a été donnée à Dijon, par le président Bouhier et par l'auteur (quoique celui-ci fût à Paris); nous les comptons de 1720 à 1738.

3° Editions, qui commencent à celle publiée en 1738, par M. Lantin de Damerey, et qui, ensuite, avec ou sans Glossaire, ou avec la simple explication des mots bourguignons, ont vu le jour de 1738 à 1825, époque de la dernière publication.

Il y a quelques éditions que nous n'avons pu découvrir et sur l'existence desquelles nous avons des doutes, n'en ayant parlé que sur renseignemens; nous les marquerons d'un astérisque.

I. Éditions primitives, de 1700 à 1718.

Edition de *Dijon, Ressayre,* 1700, *pet. in*-12 de 25 pag.
— de *Dijon, Ressayre,* 1701, *pet. in*-12 de 90 pag.
Epôlôgie, *Ressayre,* (sans date) vers 1704, *pet. in*-12 de 24 pag.
Edition de *Dijon, Ressayre,* (fausse date de 1701), *pet. in*-12 de 108 pag.
— de *Plombières,* (*Dijon,* vers 1707), *pet. in*-12 de 120 pag.
— de *Luxembourg,* (Dijon, Defay), 1717, *in*-12.
— de *Luxembourg,* (Dijon), vers 1718, *in*-12 de 116 pag.

II. Editions de 1720 a 1737.

Avec le Glossaire.

Edition, *de Dijon, Abran Lyron,* etc. 1720, *pet. in*-8° de 416 pag.

Edition de *Dijon*, (différente de la précédente), 1720, *pet. in*-8° de 420 pag.
— de *Dijon*, (différente des précédentes), 1720, *pet. in*-8° de 416 pag.
— de *Dijon*, (encore différente, etc.), 1720, *pet. in*-8° de 403 pages.
* — de *Dijon*, (cinq autres contrefaçons), 1720, *pet. in*-8°.
* — de *Dijon*, *J. Sirot*, 1724, *in*-12.
— de *Vérets*, traduction en vers français, (*) 1735, *in*-4° en 64 pag.
— de *Dijon*, Defay, 1737, *in*-12.

III. Editions de 1738 a 1825.

Avec ou sans le Glossaire.

Edition *en Bregogne*, (Dijon), 1738, *in*-12 de 461 pag.
— En *Bregogne*, (Dijon), différente, 1738, *in*-12 de 461 p.
— En *Bregogne*, (Dijon), encore différente, 1738, in-12 de 112 pages.
* Deux éditions, (dites de 1748), *in*-12 *et in*-8°.
Traduction en vers français (mss.), 1771, *pet. in*-8°.
Edition en *Bregogne*, vers 1772, *in*-8° de 416 pag.
— de *Dijon*, 1776, *pet. in*-8° de 422 pag.
— de *Dijon*, *B. Defay*, vers 1780, *pet. in*-12 de 101 pag.
— de *Dijon*, *Ant. Defay*, 1792, *in*-24 de 170 pag.
— de *Paris*, réimpression de la traduction franç. de *Vérets*, par Caron, vers 1801, *pet. in*-8° de 28 pages.
— de *Châtillon-S.-S.*, *Cornillac*, 1817, *pet. in*-12 de 122 p.
— de *Châtillon-S.-S.*, même édit. augment., 1825, *pet. in*-12 de xix-144 pag.

J'ajouterai qu'il y a une trentaine d'années, MM. Caillard, Maret (depuis duc de Bassano), Maret de Charmoi et d'autres Bourguignons, avaient projeté une édition des *Noëls*, imprimée avec le plus grand luxe ; mais ce projet n'a pas eu lieu. Feu M. Brugnot, imprimeur à Dijon, avait formé le même projet, avec d'excellens matériaux que lui aurait fournis M. Delmasse de Gevrey, bibliophile très-versé dans la connaissance du patois, et possesseur d'une riche bibliothèque; la mort de M. Brugnot a encore fait avorter ce projet.

(*) Cette traduction est détestable, et n'a pas même le triste mérite que se proposait le traducteur, celui d'être impie. Au reste l'ouvrage de La Monnoye est intraduisible et devient nécessairement une platitude en français. Cette mauvaise rapsodie des *Noëls bourguignons* francisés, se trouve dans le *Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite*, (Vérets, 1735), *in*-4° de 452 pages, ouvrage excessivement rare; il n'y a que 32 Noëls traduits sur les 35 de La Monnoye; ils occupent dans le *Recueil*, les pp. 369-433.

(H) Il ne me paraît nullement exact de dire que l'idiôme bourguignon n'était usité que parmi les vignerons. Le patois était beaucoup plus répandu que ne le dit M. de Juvigny; les mœurs, au XVII^e^ siècle, se ressentaient encore de leur ancienne simplicité, et je sais de très-bonne source que les bourgeois et même les personnes les plus considérables de la société se plaisaient à parler patois aux gens du peuple, et même se servaient entre eux de cet idiôme dans la familiarité, tant ils y trouvaient d'agrément, de naïveté et de force d'expression. La preuve que le patois était connu et apprécié dans la société, c'est que M. Pierre Dumay, conseiller au parlement, M. l'abbé Petit, le P. Joly, dominicain, ont traduit l'Énéide en *borguignon*. Aimé Piron a fait aussi beaucoup de Noëls. M. Tassinot, ancien conseiller au parlement de Metz, s'est également exercé dans ce genre, ainsi qu'une infinité d'autres dont la liste raisonnée des nombreux ouvrages compose notre *Bibliographie idio-bourguignone complète* (encore manuscrite). Le patois n'était donc pas exclusivement réservé aux vignerons et aux gens du peuple. Au reste, voyez le VIRGILLE VIRAI *an borguignon. Choix des plus beaux livres de l'Enéide, suivis d'épisodes tirés des autres livres, avec sommaires et notes, publiés par* C.-N. *Amanton, et un discours préliminaire par* G. P. Dijon, imprimerie de Frantin, 1831, *in*-18 de XLVIII-327 pag. Cette jolie édition n'a été tirée qu'à 244 exemplaires sur beau papier fin grand raisin, et 6 sur grand papier fort de Hollande.

(I) C'est un ecclésiastique nommé Magnien, qui avait été vicaire à la paroisse Saint-Étienne de Dijon, qui déclama hautement en chaire contre les *Noëls* en 1702; il finit par les dénoncer à la Sorbonne qui, contre l'avis de neuf docteurs, ne jugea pas à propos de pousser l'affaire plus loin. Cependant à l'article BEANE du *Glossaire*, il est dit qu'un des neuf docteurs (l'abbé Petit-pied) qui avaient *censuré* les Noëls, fut peu de temps après (en 1703) relégué à Beaune pour l'affaire du *Cas de conscience*, et que La Monnoye a pris delà occasion de dire que ce docteur ayant eu la simplicité de *condamner* les Noëls, il ne fallait point d'autre raison pour le loger à Beaune; on pourrait en conclure que ces *Noëls* ont été censurés; mais on serait dans l'erreur; ce n'était que la simple opinion de ce docteur et de ses huit collègues. L'ouvrage n'a pas même été déféré à la congrégation de l'*Index* à Rome, car je ne l'ai point trouvé mentionné dans les différens catalogues de cette congrégation.

Sans chercher à excuser La Monnoye sur ce que l'on a trouvé de répréhensible dans ses *Noëls*, ne peut-on pas dire

que le siècle où il a écrit, est bien différent de celui où nous vivons? Dans ce temps-là et surtout à la Cour du sévère Louis XIV, la religion était l'objet du respect le plus scrupuleux. Un écrit irréligieux eût à l'instant provoqué toute la rigueur des lois. On connaît la fin déplorable de Pierre Petit, brûlé sur la place de Grève quelques années auparavant, pour des fragmens manuscrits de vers impies que le vent fit voltiger de sa fenêtre dans la rue. La Monnoye, qui n'était ni méchant, ni irréligieux, le savait très-bien. D'ailleurs il remplissait exactement ses devoirs de piété, mais il était fort gai; et il faut avouer que sa gaîté va quelquefois un peu loin dans certains passages de ses Noëls. Faut-il en tirer l'induction qu'il y a mis volontairement tout le venin que certaines personnes et surtout les traducteurs de ces Noëls en français, ont cherché à en extraire? Non sans doute; cela n'était ni dans son caractère bien connu, ni dans ses intentions, et encore moins dans son cœur.

Si je voulais citer des poésies des XIV et XV siècles, faites sur des sujets sacrés, par des religieux, et même citer des sermons, on y verrait des naïvetés bien autrement répréhensibles maintenant que celles de La Monnoye, et jamais on n'en a fait un crime à leurs auteurs, parce qu'on savait qu'ils écrivaient, dans toute la simplicité de leur cœur, ce que les mœurs du temps leur suggéraient; et quelles mœurs!

(K) On compte treize cardinaux, y compris ceux dont nous venons de parler, qui ont été membres de l'Académie française; en voici la liste par ordre de réception :

Le cardinal d'Estrées, reçu en 1658, mort en 1714.
Le cardinal de Rohan, R. en 1703, M. en 1749.
Le cardinal de Polignac, R. en 1704, M. en 1741.
Le cardinal de Fleuri, R. en 1717, M. en 1743.
Le cardinal Dubois, R. en 1722, M. en 1723.
Le cardinal de Soubise, R. en 1741, M. en 1756.
Le cardinal de Luynes, R. en 1743, M. en 1788.
Le cardinal de Bernis, R. en 1744, M. en 1794.
Le cardinal de Rohan-Guéménée, R. en 1761, M. en 1803.
Le cardinal de Brienne, R. en 1770, M. en 1794.
Le cardinal de Boisgelin, R. en 1775, M. en 1814.
Le cardinal Maury, R. { en 1784, / en 1806, } M. en 1817.
Le cardinal Bausset, R. en 1816, M. en 1824.

Puisque nous venons de présenter une série de personnages notables qui ont été membres de l'Académie française, nous profiterons de l'occasion pour offrir à nos lecteurs une autre

série de membres du même corps, composée d'hommes moins élevés en dignité, mais qui nous intéresseront sans doute davantage : je veux parler de tous les Bourguignons qui ont été de l'Académie française; nous dirons à ce sujet, qu'après la Capitale, la Bourgogne est la province qui a fourni le plus de membres à ce corps littéraire. Nous y ajouterons ceux qui ont été de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En voici la liste par ordre de réception :

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bossuet, reçu le 8 juin 1671, mort le 11 avril 1704.
Le marquis de Mimeures, R. le 1 décemb. 1707, M. le 3 mars 1719.
La Monnoye, R. le 23 décemb. 1713, M. le 15 oct. 1728.
Languet de Gergi, archevêque de Sens, R. en 1721, M. le 3 mars 1753.
Le président Bouhier, R. le 16 juin 1727, M. le 17 mars 1746.
L'abbé Sallier, R. le 30 juin 1729, M. le 10 janv. 1761.
Crébillon, R. le 27 sept. 1731, M. le 17 juin 1762.
Le comte Thiard de Bissy, R. en 1750, M. le 26 sept. 1810.
Buffon, R. le 25 août 1753, M. le 16 avril 1788.
La Curne de Sainte-Palaye, R. en 1758, M. le 1 mai 1781.
Charles Brifaut, R. le 14 avril 1826,.... existant.
Alphonse de la Martine, R. le 1er avril 1830,..... existant.

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le maréchal de Vauban, reçu en 1699, mort le 30 mars 1707.
Moreau de Mautour, R. en 1712, M. le 7 sept. 1737.
L'abbé Sallier, R. en 1715, M. en 1761.
La Curne de Sainte-Palaye, R. en 1724, M. en 1781.
Buffon, R. en 1733, M. en 1788.
L'abbé Lebeuf, (*) R. en 1740, M. en 1760.
Le marquis de Courtivron, R. en 1744, M. le 4 oct. 1785.

(*) L'abbé Lebeuf est un des plus féconds érudits que non-seulement la Bourgogne, mais la France, aient produits. On a de lui les ouvrages suivans :

1° Deux cent trente-huit *Dissertations* sur des sujets curieux, disséminées dans les Journaux littéraires.

2° Trente-huit *Mémoires* sur des sujets plus relevés, dans la collection de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

3° Un *Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'Histoire de France.* Paris, 1738, 2 *vol. in*-12.

4° *Dissertations sur l'Histoire civile et ecclésiastique de Paris, sui-*

Le président De Brosses, R. en 1766, M. en 1777.
Fevret de Fontette, R. en 1771, M. le 16 fév. 1772.
Larcher, R. en 1778, M. le 22 décemb. 1812.

(L) Voici, pour chaque volume du *Ménagiana* de 1715, l'indication des pages où se trouvent les passages qui ont été censurés et qui n'ont guère été remplacés que dans cinq cens exemplaires sur deux mille.

Tome I, pp. 113-116; pp. 129-130; pp. 135-136; pp. 259-262; pp. 307-308; pp. 335-336; pp. 365-372.

Tome II, pp. 3-4; pp. 15-16; pp. 113-116; pp. 159-160; pp. 323-326.

Tome III, pp. 105-108; pp. 253-260; pp. 407-408.

Tome IV, pp. 21-22; pp. 67-70; pp. 105-106; pp. 121-122; pp. 319-322.

D'après ce que nous avons exposé précédemment, (Voy. ci-dessus pp. 87-91), on voit que les exemplaires du *Ménagiana* sans cartons sont bien éloignés d'être rares; que ceux où les passages censurés sont remplacés par les cartons ont peu de valeur aux yeux des amateurs; mais que ceux qui ont et les passages censurés, intacts, et les cartons réunis à la fin de chaque volume, sont les plus recherchés, parce qu'ils sont les plus complets.

On trouvera dans le *Ducatiana*, Amsterdam, 1738, 2 part. en 1 fort *vol. in*-12, pp. 221-289, des Additions *au Ménagiana* de 1715, dont la plupart sont curieuses. On a indiqué à chaque *addition* la page des volumes où elle doit être placée. — Les *Mémoires de littérature* de Sallengre, *la Haye*, 1725, 4 *part. en* 2 *vol. pet. in*-8°, donnent, pp. 228-275, les cartons faits au même *Ménagiana* de 1715. Voyez encore le *Magasin encyclopédique*, mai 1807, pp. 143-166.

---

vies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France. Paris, 1739, 3 *vol. in*-12.

5° *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique;* 1741, *in*-8°.

6° *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre;* 1743, 2 *vol. in*-4°.

7° *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Paris, 1754, 15 *vol. in*-12.

L'abbé Lebeuf, né à Auxerre en 1687, est mort à Paris en 1760. — On ne peut lui comparer, pour la fécondité seulement, qu'un autre Bourguignon, Claude Etiennot, né en 1639, mort en 1699. Ce laborieux bénédictin a donné en onze ans, quarante-cinq volumes *in*-f°. (Voy. Courtépée, *Description de Bourgogne*, tom. V, pag. 638). Cet Etiennot avait adopté pour devise, un vers de sa façon, qui doit plaire à tous les hommes studieux :

Immorior studiis et amore senesco sciendi.

Le *Ménagiana*, revu et augmenté par La Monnoye, ayant toujours tenu le premier rang parmi les *ana*, nous croyons devoir en indiquer les différentes éditions; leur nombre atteste le succès que cet ouvrage a eu. Nous ne disons rien des trois éditions qui ont précédé celle de La Monnoye, en 1693, 1 *vol. in*-12; en 1694, 2 *vol. in*-12, et en 1713, 2 pet. *vol. in*-12; elles n'ont aucune valeur. La première, donnée par La Monnoye, est intitulée :

MENAGIANA, *ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, recueillies par ses amis; troisième édition* (*) *plus ample de moitié et plus correcte que les précédentes*; Paris, 1715, 4 *vol. in*-12.

Cette édition est la plus recherchée. Les suivantes n'offrent pas grandes différences; j'en ai vu plusieurs dont les unes sont avec une partie des cartons et les autres sans cartons; au reste en voici l'indication.

MÉNAGIANA, *ou les bons mots, etc.* (quatrième édition, de Paris), 1719, 4 *vol. in*-12.

Je présume que c'est un exemplaire de cette édition que La Monnoye envoya à son fils en 1726, (Voy. cette année, pp. 100-101). Les endroits censurés y ont été conservés et les cartons renvoyés à la fin de chaque volume.

MÉNAGIANA, *ou les bons mots, etc.* (cinquième édition, de Paris), 1729, 4 *vol. in*-12.

J'ai sous les yeux un exemplaire de cette édition; les passages censurés s'y trouvent ainsi que les cartons comme dans le précédent, avec la différence, que les cartons sont collés sur des onglets dans l'intérieur de chaque volume, et les passages censurés sont à la fin; encore y en a-t-il plusieurs qui sont placés indistinctement, et avec si peu de soin, qu'il y a répétition des mêmes morceaux, soit au milieu, soit à la fin des volumes.

MÉNAGIANA, *ou les bons mots, etc.* (sixième édition, de Paris), 1739, 4 *vol. in*-12.

MENAGIANA, *ou les bons mots, etc.* (septième édition, de Paris), 1754, 4 *vol. in*-12.

MÉNAGIANA, *ou les bons mots, etc. Amsterdam*, 1762, 4 *vol. pet. in*-12.

MÉNAGIANA, *ou les bons mots, etc.* (huitième édition, de Paris), *Belin*, 1789, 3 *vol. in*-8°.

Cette édition fait partie de la collection des ANA, (publiée

(*) Cette édition est la quatrième. La Monnoye n'a sans doute connu que les deux imprimées à Paris, chez Delaulne, en 1693 et 1694; ou il n'a pas eu égard à celle d'Amsterdam, 1713, 2 petits volumes *in*-12, contrefaçon donnée par Decoup, et à laquelle on a ajouté, en 1716, 2 petits vol. composés du travail de La Monnoye, aussi exploité par le corsaire hollandais.

par les soins de M. Ch. G. T. Garnier), *Amsterdam et Paris*, Belin, 1789-1791, 10 *vol. in*-8°. Le *Ménagiana* occupe les tom. II, III et IV de la collection; mais cette édition laisse beaucoup à désirer : tous les passages grecs en sont retranchés, et on n'y trouve point le *salamalec lyonnais*, ni quelques autres articles curieux. En général, cette collection a eu peu de succès; le débit a été si lent, qu'en l'an VII (1799), on a renouvelé le frontispice, ce qui ne l'a guère accéléré, sort ordinaire des ouvrages médiocres.

(M) La statue équestre de Louis XIV, érigée jadis au centre de la place Royale de Dijon, était l'ouvrage d'Etienne Le Hongre, célèbre sculpteur parisien, qui en a terminé l'exécution à Paris en 1690 (année de sa mort). On lisait, en caractères en relief, sous le pied droit du cheval et sous le pied gauche de la statue du Roi, les mots suivans : STEPHANUS LE HONGRE, PARISIEN, FECIT, 1690 (*); et sous le pied droit de la statue du Roi, on lisait, en caractères gravés au burin, c'est-à-dire en creux : PIERRE MORIN L'A AMENÉ ET ÉLEVÉ.

Cette même année 1690, ce grand monument fut transporté par eau jusqu'à Auxerre, où il fut déposé à une lieue de la ville. Mais les progrès de la mécanique étaient alors si peu avancés que tous les moyens de transport par terre furent impuissans, et la statue resta dans le même endroit pendant vingt-huit ans. Enfin le sieur Pierre Morin, d'abord entrepreneur de bâtimens à Beaune, puis ingénieur de la province, réussit, en 1718, à la transférer d'Auxerre à Dijon, où elle arriva le 21 septembre. Mais elle ne fut élevée sur la place Royale, par le même ingénieur, que les 26 et 27 mars 1725. C'est donc l'espace de trente-trois ans qui s'est écoulé depuis son exécution à Paris et son départ de cette ville, jusqu'au moment de son installation à Dijon (**).

(*) Ce mot français *parisien* fait un assez mauvais effet au milieu de ce latin; mais il est singulier que M. Lemot, dans sa belle statue du même Louis XIV, exécutée dernièrement pour Lyon, ait fait la même faute. On y lit sous le fer du pied droit du cheval : LEMOT DE LYON FECIT. Ces deux distractions en rappellent une encore plus forte d'un Lyonnais qui fit graver sur son fusil : EX LIBRIS MONSr N ...

(**) La statue équestre du même roi Louis XIV, que M. Lemot a commencée en 1821 et jetée en bronze en 1824, n'a certes pas éprouvé de pareils retards pour être rendue de Paris à Lyon. Moyennant une machine très ingénieuse imaginée par M. Ghéfaldy, et que l'on nomme Fardier, espèce de char attelé de vingt chevaux, le transport de cette masse énorme, de Paris à Lyon, s'est fait dans l'espace de TREIZE jours. Le 2 octobre 1825, la statue, avec tout son appareil, sortit de la capitale par la barrière du Trône, et le 15 du même mois d'octobre, elle arriva majestueusement sur la place Bellecour à deux heures après midi, escor-

Disons maintenant un mot du poids, de l'estimation et de l'emplacement de ce monument.

Le cheval pesait trente-six milliers et la statue seize milliers; en tout, cinquante-deux milliers. Le bronze coûtait alors vingt sous la livre, ce qui fait d'abord 52,000 liv. Etienne Le Hongre a été gratifié de 30,000 liv. On a payé au Sr Morin 15,000 liv., pour avoir amené ce massif d'Auxerre à Dijon, et 11,000 liv. pour l'avoir érigé sur la place Royale; à quoi il faudrait ajouter ce qu'il en a coûté pour le transport de Paris à Auxerre en 1718. Passons au piédestal. On y a employé douze cent quatre-vingt-quatorze pieds de marbre blanc et gris qui, coûtant brut 32 liv. le pied carré, rendu à Dijon, est revenu à 31,408 liv., non compris la façon, les fondations et les boulons de cuivre qui liaient les pierres entre elles de fond en comble. Nous ignorons ce qu'a coûté la balustrade en fer doré dont on a entouré ce monument, ainsi que la garniture de marbre du piédestal qui a été faite par Spingola, sur les dessins de Boffrand, célèbre ingénieur parisien à qui l'on doit aussi les plans et dessins du Palais des États; (il est mort en 1754). Il y avait encore beaucoup d'accessoires, ornemens, dorures, etc., qui n'ont été terminés qu'en 1747, et dont l'estimation nous est inconnue. Mais, sans crainte de s'écarter beaucoup de la vérité, on peut estimer le tout à 150,000 liv. du temps, qui en vaudraient bien 300,000 aujourd'hui (*). Le monument, depuis le sol jusqu'au

---

tée d'une bonne partie de la population de Lyon et des campagnes voisines.

L'habile statuaire, François-Frédéric Lemot, né à Lyon le 4 novembre 1771, et qui eut pour parrain l'original Los-Rios, facétieux libraire, est mort à Paris, dans son hôtel, rue du Regard, le 6 mai 1827. Ses talens lui valurent d'honorables distinctions; il fut baron, officier de la légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il possédait le beau château de Clisson où il a voulu être inhumé.

(*) On ne sera peut-être pas fâché de voir ici ce qu'a coûté la statue exécutée par M. Lemot, inaugurée sur la place Bellecour à Lyon, le 6 novembre 1825.

« A M. Lemot, par marché passé entre lui et le département du Rhône. . . . . 340,000 f. 00 c.

Bronzes.	33,750	60
Transport et érection de la statue.	37,000	00
Piédestal, massif et revêtement, dépenses prévues d'après les marchés.	48.000	00
Frais de la pose de la première pierre. . . .	7,686	46
Médailles.	18,000	00
Inauguration	10,000	00
Grille et pavage	20,000	00
Dépenses imprévues.	5,562	94
Total	520,000	00

non compris les marbres donnés par le Gouvernement (3,700 pieds cubes

sommet de la statue, avait vingt-quatre pieds de hauteur (*). C'est la province de Bourgogne qui avait fait les frais de ce superbe monument qu'on admirait non-seulement comme chef-d'œuvre de l'art, mais comme produisant le plus bel effet et le plus agréable point de vue au milieu de cette place en hémicycle, qu'il décorait et dont il relevait l'élégance, en face du Palais des États.

Une planche gravée sur cuivre, insérée dans le ventre du cheval, contenait l'inscription suivante :

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV.

PAR LES ORDRES

De Son Altesse Sérénissime, Monseigneur Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province de Bourgogne ;

PAR LES SOINS

De François Madot, évêque comte de Châlon-sur-Saône, élu du clergé ;

De Marie Roger de Langhac, marquis de Coligny, élu de la noblesse ;

De Philippe-Alexis Durand de Saint-Eugène, président en la chambre des comptes de Dijon, et de Jacques Gauvain, conseiller maître en ladite chambre, qu'elle a député ;

De Germain Richard, élu perpétuel pour le Roi ;

D'Etienne Baudinet, vicomte mayeur de la ville de Dijon ;

De Pierre Bretagne, maire de Seurre, élu du tiers-état ;

---

environ), non plus que les coins de la grande médaille (6,000 f.) accordés par le ministre de l'intérieur. » (Extrait de la précieuse collection intitulée : *Archives historiques et statistiques du département du Rhône.* Lyon, 1824-1831, 14 vol. in 8° ; voy. tom. III, p. 196). On trouvera dans ce Recueil beaucoup d'autres articles relatifs au monument en question, et qui sont d'un grand intérêt. Nous apprenons avec regret que MM. Pericaud aîné et Breghot du Lut, si connus par une profonde érudition jointe au goût le plus pur, ne président plus à la rédaction des *Archives*. Mais cet excellent ouvrage périodique n'en continue pas moins ; il est confié à des mains fort habiles.

(*) La hauteur totale du monument de Lyon, en comptant les marches, est de trente-six pieds, deux lignes, neuf pouces.

De Jacques Julien et Claude Denis Rigoley, écuyers secrétaires des États de Bourgogne;

PAR L'ATTENTION

De Pierre de La Briffe, chevalier, conseiller-d'état, seigneur de Ferrière, intendant de cette province;

De François Chartraire, comte de Montigny et de Bierre, conseiller au parlement de Bourgogne, intendant de S. A. S. Mgr Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, et trésorier général des États;

De Jean-François Millain, secrétaire en la grande chancellerie, et premier secrétaire des commandemens de S. A. S. Mgr Louis-Henri de Bourbon pour la province de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex;

PAR UN DÉCRET DES TROIS ORDRES,

On a érigé cette statue de Louis-le-Grand pour servir de monument à la postérité.

L'an de grâce M. DCC. XXV.

Le 26 du mois de mars,

Pierre Morin de Beaune, ingénieur de la province, l'a conduite et élevée.

Les inscriptions composées par M. de Boze, trop longues pour être rapportées ici, nous apprennent que tout l'ouvrage a été fini en 1747, sous l'élection de MM. Andoche Pernot, abbé de Cîteaux, de Thyard, marquis de Bissy, et de Jean-Baptiste Voysenet, maire de Semur.

Ce monument a été renversé le 15 août 1792; mais il est gravé dans un assez grand nombre d'ouvrages.

NOTICE

SUR

FEU LE MARQUIS DE THYARD,

HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON;

PAR Mr. C.-N. AMANTON,
ACADÉMICIEN RÉSIDANT (1).

Si le marquis de Thyard ne se recommandait à nos souvenirs que par les illustrations de sa race, nous nous garderions de réveiller sa cendre que la tombe recouvre depuis plus de quarante-cinq années. Mais il a des droits à l'hommage, quelque tardif qu'il soit, que nous entreprenons de rendre à sa mémoire, précisément parce qu'il fut plus jaloux de se parer de titres acquis par lui-même à l'estime des hommes, que de ceux qu'il avait hérités de ses aïeux.

Gaspard-Pontus de Thyard naquit au château de Juilly, près de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), le 26 mars 1723, de Pontus-Joseph de Thyard, marquis de Bragny, et de Pierrette-Radegonde Dufaur de Pibrac (2).

---

(1) Cette Notice a été lue à la séance de l'Académie, du 16 novembre 1831.

(2) Elle avait pour troisième aïeul Guy Dufaur baron de Pibrac, chancelier de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, et auteur des quatrains si connus, qui ont eu un succès

Le jeune Thyard perdit son père le 22 novembre 1728; il resta sous la tutelle de sa mère et fut mis sous la curatelle de Claude V de Thyard, comte de Bissy, son oncle à la mode de Bretagne, ancien Élu de la noblesse des États du duché de Bourgogne, et qui faisait sa résidence dans cette province.

A quatorze ans il avait achevé ses études; il faut croire qu'elles furent bonnes si l'on en juge par le parti qu'il sut en tirer par la suite pour prendre un rang dans le monde littéraire.

Destiné, par sa position sociale, au service militaire, il y entra en 1737, en qualité d'enseigne de la colonelle du régiment de Quercy, infanterie; mais, à son grand regret, la faiblesse de sa constitution ne

---

prodigieux, et qui ont attaché à son nom une véritable célébrité. Cet ouvrage, qui a fini par vieillir, a été constamment, pendant près d'un siècle, entre les mains de la jeunesse qui y puisait une doctrine pure et la connaissance de tous les devoirs dont la pratique constitue l'honnête homme.

Les quatrains de Pibrac ont été traduits en diverses langues, même en turc, en arabe et en persan. Parmi les traductions latines, nous croyons pouvoir rappeler ici celles qui sont dues à trois Bourguignons; elles ont été publiées sous les titres suivans. — *Vidi Fabri Tetrastica gallica distichis latinis reddita à Jo. Richardo Divionensi.* Paris, 1585; *in*-4° de 31 pag. — *Pibraci Tetrastica gallica latinè disticata. Les quatrains français du sieur de Pibrac, traduits en autant de distiques latins.* Par Nicolas Harbet (d'Auxonne), conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, avocat au parlement de Bourgogne. Paris, 1666, *in*-4° de 53 pages. — *De officiis vitae humanae; sive in Pibraci Tetrasticha commentarius. Authore Carolo Fevreto domino de S. Memy et Godan, in supremo Burgundiae senatu Regis consiliario et notario, nec-non trium provinciae ordinum oratori integerrimo.* Lyon, 1667, *in*-12 de xxviij-481 pages. (Cette édition a été publiée, après la mort de l'auteur, par ses trois fils, Jacques, Antoine et Charles Fevret.)

De ces trois traductions latines, celle de Jean Richard, de Dijon, est la seule qui soit mentionnée dans l'article Pibrac fourni à la *Biographie universelle* par M. Rémard.

lui permit pas de parcourir plus de deux années une carrière dans laquelle s'étaient illustrés ses pères. Il se retira du service en 1739.

Bien jeune encore, le marquis de Thyard, s'il eut été un homme ordinaire, pouvait, se contentant des avantages qu'il tenait du hasard de la naissance (1), et maître d'une fortune toute faite (2), se livrer aux dissipations de son âge, et, plus tard, consumer sa vie dans la servitude du métier de courtisan, ou dans les ennuis de l'oisiveté. Mais, doué d'une ame élevée, il eut de bonne heure la noble ambition de réunir à des avantages qui ne lui avaient rien coûté à acquérir,

---

(1) La maison de Thyard est l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Bourgogne. La généalogie de cette maison qui a donné des magistrats, des lieutenans-généraux, des chevaliers des ordres du Roi, des ambassadeurs, des gouverneurs de provinces et de villes *, des évêques, un cardinal, des députés aux États-généraux, des élus aux États de Bourgogne, etc.; la généalogie de cette maison, disons-nous, remonte à Claude de Thyard, écuyer, vivant en 1350, et marié à Françoise de Bissy.

(2) Le marquis de Thyard possédait par succession les terres de Juilly, Villenote, Saint-Euphrosne, Massingy, Clirey, Sainte-Colombe en partie, etc., situées dans l'arrondissement de Semur-en-Auxois.

* Claude IV de Thyard, comte de Bissy, fut nommé gouverneur des ville et château d'Auxonne, en 1670; Jacques de Thyard, marquis de Bissy, en 1687; Anne-Claude de Thyard, marquis de Bissy, en 1745; et, en 1765, Claude VII de Thyard, comte de Bissy, qui ne perdit ce titre que par suite de la révolution de 1789. Celui-ci était de l'Académie française depuis 1750; il en est resté titulaire jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1810; il était né en 1721.

Ce dernier titulaire du gouvernement des ville et château d'Auxonne n'a laissé qu'un fils, M. le comte Auxonne-Théodose de Thyard de Bissy, né le 3 mai 1772, aujourd'hui maréchal-de-camp et membre de la Chambre des Députés, où il avait déjà siégé pendant plusieurs sessions. En lui s'éteindra le nom de Thyard, qui s'est honorablement perpétué pendant tant de siècles.

Nous remarquons que la ville d'Auxonne avait déjà tenu sur les fonts baptismaux un membre de la famille, Pontus-Gabriel-Auxonne de Thyard de Bissy, né en 1656, qui fut chevalier de Malte, mestre-de-camp de cavalerie, et qui fut tué à la bataille d'Hochstet, en 1704.

celui bien plus précieux de valoir quelque chose par lui-même. Dès-lors il travailla à compléter son éducation par l'étude du monde, et à perfectionner son instruction tantôt dans le silence du cabinet, tantôt dans la fréquentation des gens de lettres au sein de la capitale, tantôt dans ses voyages en France et chez l'étranger.

Ainsi se prépara le marquis de Thyard à consacrer honorablement la longue série de jours que dans l'ordre de la nature il avait en perspective, à l'accomplissement des devoirs sociaux, si chers au vrai citoyen; à la culture des lettres, occupation qui répand tant de charmes sur la vie de l'homme qui s'y livre pendant ses belles années, dans une direction tracée par l'amour du bien et avouée par le bon goût: occupation qui remplit si délicieusement, dans l'hiver de l'âge chargé de tant de souvenirs, l'intervalle incertain qui sépare la vie de la mort.

Rentré dans sa province, le marquis de Thyard s'était fixé dans le voisinage de ses terres, à Semur, ville qui avait vu naître Charles Fevret et Claude Saumaise; ville où naquit et où résidait Gueneau de Montbelliard, homme aimable, d'un talent supérieur, l'ami et le digne collaborateur de l'illustre historien de la nature (1); ville enfin qui, par l'urbanité des

(1) Buffon, pressé d'appliquer son génie à l'histoire des minéraux, proposa à Gueneau de Montbelliard de s'occuper de la description des oiseaux; celui-ci accepta la proposition; mais il laissa paraître les premiers articles sous le nom de l'illustre écrivain qui l'associait à son travail. Le plus grand nombre des lecteurs ne s'aperçut point qu'ils partaient d'une main étrangère; mais Buffon nomma au public son collaborateur dans la préface du tome V de l'histoire des oiseaux, et parla de lui en ces termes : *l'homme du monde, dont la façon de voir, de juger et d'écrire a le plus de rapport avec la mienne;* c'est ce que justifie l'histoire du paon, du coq, du rossignol, et sur-tout de l'hirondelle. (*Biographie universelle*, article fourni par M. Tabaraud.)

mœurs de ses habitans et par le goût pour les lettres qui y dominait, s'était acquis le brillant surnom de petite Athènes de la Bourgogne.

Ce fut dans cette atmosphère, sur laquelle influait puissamment sans doute, le voisinage de Montbard où Buffon et Daubenton son célèbre ami avaient pris naissance et où se burinaient les belles pages de l'histoire naturelle; ce fut au milieu de ces nobles objets d'émulation que le marquis de Thyard vécut dans une société polie, entouré d'une riche collection de livres, dépôt libéralement ouvert à qui voulait s'instruire, qu'il entretint une correspondance active avec un grand nombre de gens de lettres, et qu'il composa les ouvrages soit imprimés, soit inédits, qui sont venus à notre connaissance.

Le marquis de Thyard fut reçu, le 21 juin 1745, à la Chambre de la noblesse des États de Bourgogne, où l'appelaient son nom et ses possessions dans la province.

En 1769, il était membre de la Commission chargée de l'examen des preuves des gentilshommes qui se présentaient pour entrer aux États.

Il fut alcade de la Chambre de la noblesse pendant la triennalité de 1769 à 1772 (1), et son mérite littéraire le porta trois fois depuis (en 1775, 1778 et 1781), aux fonctions d'orateur de la chambre de son ordre.

Le marquis de Thyard porta dans ces diverses fonctions politiques, les vues d'un ami de son pays, l'es-

(1) Les Chambres du clergé et de la noblesse nommaient, à chaque triennalité, chacune deux alcades; celle du tiers-état en nommait trois. Dans son acception connue, le mot *alcade*, emprunté de l'arabe, est le nom qu'on donne à un juge en Espagne. Ce nom appliqué à certains officiers des États de Bourgogne, emportait une toute autre idée. Les fonctions des *alcades* étaient de prendre une connaissance approfondie de l'administration des Élus à la fin de la triennalité pendant laquelle elle avait duré, et d'en rendre compte à l'Assemblée

prit de droiture et de justice et la capacité qui le caractérisaient; et s'il était distingué parmi ses pairs par sa haute extraction, il l'était encore davantage par son mérite personnel.

Lorsqu'il se présenta à l'Académie de Dijon, cette compagnie s'empressa de lui ouvrir ses portes; elle lui accorda, le 23 novembre 1769, le diplome d'académicien honoraire non résidant. Ce titre plaça son nom à la suite de ceux de Buffon, Lalande, Voltaire, Lacurne de Sainte-Palaye, Daubenton, Thyard de Bissy, Boufflers et autres plus ou moins célèbres, mais tous dignes d'une haute estime. En 1775, la Société patriotique de Hesse-Hombourg se l'associa, et peu après, il reçut le titre de membre honoraire de la Société des antiquités de Cassel.

Tout dispensé qu'était, comme honoraire, le marquis de Thyard de prendre une part active aux travaux de l'Académie de Dijon, on ne l'y vit pas moins fournir à différentes reprises un contingent qu'elle jugea digne de figurer honorablement dans ses publications, à côté des savans mémoires des de Brosses, des Maret, des Guyton de Morveau, des Seguier, des Legouz de Gerland, des Lalande, des Gueneau de Montbelliard, des Poissonnier, etc., etc.

Avant l'admission du marquis de Thyard à l'Académie, cette compagnie avait entendu, dans sa séance du 30 décembre 1768, la lecture d'un Mémoire qu'il

---

générale des Etats. Les alcades s'assemblaient une première fois, dans le mois de décembre qui précédait l'année de la tenue des États-généraux, et la seconde fois, quinze jours avant leur ouverture. Les Elus soumettaient leurs comptes à ces alcades, qui les apostillaient de leurs observations. Il va sans dire que le choix des Chambres, dans la nomination des alcades, dont les attributions étaient d'une si grave importance, se fixait toujours sur les plus hautes capacités que chacun des trois ordres pouvait offrir.

avait composé *sur un Mercure*, figurine d'environ deux pouces de haut, trouvée vingt ans auparavant dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Par la description qu'il en fait dans son Mémoire, l'auteur prouve que ce Mercure est le Mercure qu'adoraient les Gaulois ; que César trouva son culte établi dans les Gaules avant qu'il les eût soumises à la République romaine ; et que Tacite même regarde ce Mercure comme la seule divinité des Gaulois. Le Mémoire est terminé par des conjectures sur le temps où a été enfoui le temple où l'idole dont il s'agit a été trouvée.

Ce morceau curieux et plein d'une érudition de bon goût et de réflexions spirituelles, repose dans le tome II des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, (Dijon, 1769-1774, grand in-8°), p. 171-182.

Depuis sa réception à l'Académie, le marquis de Thyard lui fournit successivement quatre *Mémoires* sur *la bonne chère des Anciens :* morceaux pleins de recherches savantes, non moins remarquables par les pensées philosophiques que l'auteur a eu l'occasion d'y développer, que par le style sage, correct et approprié au sujet qui a présidé à leur composition.

Le premier de ces Mémoires, lu à la séance de l'Académie du 31 mai 1771, remonte d'abord à la plus haute antiquité, dans les limites du sujet, et finit par des détails historiques qui se rattachent spécialement au goût que les Grecs avaient pour la bonne chère. (Voyez les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, cités, tome II, p. 237-260.)

Le second, lu à la séance du 21 juin 1771, traite de la bonne chère chez les Romains avant l'établissement de l'Empire ; il est imprimé à la suite du premier, *loc. cit.*, p. 261-283.

Le troisième Mémoire, resté inédit, est entièrement consacré à la bonne chère chez les Romains sous les Empereurs.

Le quatrième enfin, également inédit, embrasse ce qui constituait la bonne chère chez les Francs, conquérans des Gaules; chez les premiers Français, et chez leurs successeurs, jusques au règne de Henri III inclusivement.

Demande-t-on à notre académicien pourquoi, pouvant étendre ses recherches aux temps postérieurs, il s'est arrêté là? Il répond que rien ne ressemble plus à la manière de vivre au temps où il écrit, que tout ce qu'il a rapporté des usages et coutumes du temps de Henri III et de sa Cour, qu'il a déjà été au-delà de sa tâche en ne se bornant pas aux Grecs et aux Romains qui sont les véritables Anciens; que d'ailleurs son intention n'a point été de donner un supplément aux *Dons de Comus*.

Si l'Académie n'a pas procuré aux deux derniers Mémoires dont nous venons de parler, la publicité qu'avaient reçue, par ses soins, les deux premiers, cela tient, à n'en pas douter, à cela que son projet de donner suite aux deux volumes qu'elle avait publiés en 1769 et 1774, est resté sans exécution (1).

---

(1) Nous pensons que les deux parties restées inédites de l'ouvrage du marquis de Thyard, *sur la bonne chère des Anciens*, pourraient enrichir les Mémoires trimestriels de l'Académie; elles y seraient recherchées avec curiosité par les personnes qui possèdent les volumes de 1769 et 1774, surtout si elles étaient accompagnées de nouvelles notes qui auraient pour objet de les rendre plus complètes.

Ce travail pourrait être utilement confié à notre savant confrère Mr. G. Peignot, qui s'est livré à de profondes recherches sur le sujet qui a occupé le marquis de Thyard, témoins les ouvrages suivans : 1° Des comestibles et des vins de la Grèce et de l'Italie, en usage chez les Romains; fragment d'un ouvrage manuscrit sur le luxe et la somptuosité des Romains dans leurs repas. (*Dijon*, 1822, in-8°); 2° Du luxe de Cléopâtre dans ses festins avec Jules-César, puis avec Marc-Antoine. (*Dijon*, 1828, in-8°); 3° Traité du luxe et de la somptuosité des Romains dans leurs repas.... — Des repas chez les Gaulois, puis en France, depuis le 5e siècle jusqu'au

C'est au marquis de Thyard que l'on doit l'ouvrage anonyme qui a pour titre : *Histoire de Pontus de Thyard de Bissy, suivie de la généalogie de cette maison, et de la relation de la campagne de* 1664 *en Hongrie.* Neuchâtel, 1784, in-8° de 212 pages. (1).

Il appartenait en effet au marquis de Thyard d'élever ce monument à la mémoire de son parent qui, dans le 16e siècle, occupa avec distinction le siège épiscopal de Châlon-sur-Saône, et qui s'acquit une immense célébrité comme théologien, poète, historien, géomètre, physicien, astronome, savant dans les langues saintes, quoique Scaliger l'ait traité d'ignorant en hébreu, et comme prédicateur.

Ce prélat qui vécut sous François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV; ce prélat fut, avec les poètes Belleau, Jodelle, Baïf, Jean Daurat et Dubellay, de cette pléïade poétique que Ronsard, sous le règne de Charles IX, renouvela des

---

17e. (*Manuscrit* pouvant fournir 2 forts vol. in-8°). Nous pensons que le lecteur nous saura gré de lui donner une idée de l'immensité des récherches dont les résultats sont entrés dans la composition de ce dernier ouvrage : « Détails préliminaires sur tout ce qui regarde la dénomination des repas; « le *triclinium* ou salle à manger; les ustensiles et meubles « de table, les apprêts du service; l'ordre des places; les « comestibles les plus recherchés, leur prix; les vins les plus « estimés tant de l'Italie que de la Grèce et de l'Egypte, etc. « Description de repas publics et particuliers, donnés sous « la république et sous les Empereurs, avec un luxe et une « profusion vraiment étonnante. Narration de différens re- « pas, faite par les Romains eux-mêmes et autres. » (Voy. *Notice des ouvrages tant imprimés que manuscrits, de* Gabriel Peignot. [Paris, imp. de Crapelet, 1830], pp. 27-28).

(1) Voyez la note bibliographique à laquelle donne lieu cet ouvrage du marquis de Thyard; nous la rejetons à la suite de cette *notice*, comme trop longue pour figurer convenablement parmi les notes placées au bas des pages.

Grecs du temps de Ptolémée Philadelphe, et à la tête de laquelle il se plaça. C'est dire que les gens de goût ne lisent pas plus aujourd'hui les ouvrages de Pontus de Thyard, que ceux de Ronsard et de tout le reste de la constellation éclose de son cerveau.

Ce destin des livres de son illustre parent, le marquis de Thyard a eu le bon esprit de ne le point dissimuler; nous le laissons parler lui-même à cet égard, ce qui donnera une idée de la justesse de sa pensée et de sa manière de l'exprimer.

Après la réputation éclatante qu'eut de son temps Pontus de Thyard, « Ne peut-on pas croire que ses « écrits, quelque vieux qu'en soit le style, ont dû « conserver au moins une partie de l'estime qu'ils s'é- « taient acquise? Il n'en est cependant rien : non- « seulement on ne les lit plus, mais à peine même « sont-ils connus; et Pontus de Thyard se trouve « dans le cas de Ronsard, Jodelle, Dubartas, qui, « ayant joui comme lui d'une gloire éclatante, ne sont « plus dans les mains de personne, et restent confinés « dans quelques bibliothèques de ces curieux qui, « faisant une collection de livres, veulent les avoir « tous indifféremment; et toute la grâce qu'on leur « fait est de les plaindre de ce qu'avec tant d'esprit et « de disposition aux sciences, ils ne sont pas nés « dans un âge où elles fussent épurées du mauvais « goût et du fatras des écoles. Pontus de Thyard, « vivant sous le règne florissant de Louis-le-Grand, « aurait partagé la gloire des Bossuet et des Fénélon, « en écrivant dans le goût et dans le style de ces pré- « lats : celui que Ronsard et ses contemporains avaient « mis à la mode, a été cause de l'oubli où sont tom- « bés leurs livres si vantés. »

Le droit de cité qu'il avait acquis à Semur en y établissant ses foyers, le marquis de Thyard voulut le mériter par la recherche et par la réunion dans un

corps d'ouvrage, des illustrations de sa patrie adoptive (1), et bientôt elle eut son historien, avantage dont jouissent peu de petites villes. Mais le zèle de l'historien fut trompé. Un travail que l'autorité locale avait intérêt à mettre en lumière, a été, par une ingrate et déplorable insouciance, relégué dans l'obscurité d'un dépôt, qui, tout ouvert qu'il est au public, n'est fréquenté que de loin en loin par un très petit nombre de lecteurs (2).

Puisque le Mémoire du marquis de Thyard, cette œuvre toute patriotique, est connu de si peu de personnes, il n'est point inutile de dire au public quels sont les objets qu'il embrasse. Il traite d'abord de l'origine de la ville de Semur, d'après ce que l'auteur en a recueilli dans les écrivains Bourguignons ses devanciers. Viennent ensuite les faits qui se sont passés à Semur et ceux auxquels cette ville a eu part, tels qu'il les a puisés dans les chartes, dans les archives municipales, dans des actes et mémoires judiciaires et dans les historiens de France et de Bourgogne. Les établissemens publics et leur origine ont aussi leur mention particulière. Enfin l'auteur passe en revue les savans et les hommes de lettres nés à Semur, et donne une idée sommaire mais suffisante de leurs

---

(1)... *Pius est, patriae facta referre, labor.*
OVID.

(2) Une copie du manuscrit autographe de l'ouvrage du marquis de Thyard, qui a pour titre : *Mémoire historique sur la ville de Semur en Auxois*, repose à la Bibliothèque publique de cette ville; une autre copie existe dans le cabinet de M. Tarin, ancien professeur au Collége de la même ville, à l'obligeance duquel nous devons des documens précieux sur la personne de M. de Thyard qu'il a connu, ainsi que sur ses annales Semuriennes. Nous prions M. Tarin d'agréer le témoignage de notre gratitude, que nous aimons à consigner ici.

ouvrages (1). Une critique sévère pourrait reprocher au marquis de Thyard de n'avoir pas rejeté certains faits prétendus historiques, qu'il a admis dans sa composition, et d'avoir ainsi mêlé l'ivraie au bon grain ; mais il faut lui rendre cette justice qu'il ne les donne que comme fondés sur une tradition immémoriale sans y ajouter foi lui-même. Toutefois ce petit défaut, si c'en est un, ne saurait nuire ni au mérite de l'ouvrage, ni à son utilité ; il n'en est pas moins précieux surtout pour les Semuriens qu'un juste et louable intérêt de curiosité doit exciter à se reporter aux événemens dont leur ville, avant eux, a été le théâtre.

Quelques personnes connaissent, du marquis de Thyard, une espèce d'*Ana*, dont le manuscrit autographe existe à Semur dans le cabinet d'un curieux. Ce recueil contient nombres d'anecdotes historiques, parmi lesquelles on en rencontre de galantes ; des bons mots, et une chanson plaisante faite dans le temps de la guerre de 1741, contre la reine de Hongrie, Marie-Thérèse (2). Il ne nous appartient pas de dire positivement ce que vaut un recueil que le marquis de Thyard n'a pas dédaigné de former des morceaux qui l'ont frappé dans ses lectures, puisque nous n'avons pas été à portée de le parcourir ; mais nous

---

(1) L'article que, dans *sa Description du Duché de Bourgogne*, tom. V, pp. 303-365, l'abbé Courtépée a consacré à la ville de Semur, est extrait, en grande partie, du Mémoire de M. de Thyard. Courtépée semble n'avouer que péniblement la dette, lorsqu'il se borne à dire, pag. 354 ; « Je « dois à ce savant très-obligeant, plusieurs bonnes notes sur « Semur et sur l'Auxois. »

(2) L'existence de ce manuscrit, d'environ cent pages, nous a été signalée par M. Tarin qui l'a eu, dans un temps, à sa disposition, et qui a pu nous donner en connaissance de cause, sur son contenu, les renseignemens dont nous faisons usage.

avons tout lieu de penser qu'il n'a fait qu'un choix de bon goût.

Dans ses *Essais sur Dijon*, pag. 509, M. Girault attribue au marquis de Thyard, une *Traduction des Nuits d'Young*; mais il ne s'appuie sur aucune autorité; il ne dit point si cette traduction a été publiée ou si elle est restée dans le portefeuille de l'auteur.

Et moi aussi je suis poète ! s'est dit le marquis de Thyard. Quelques pièces légères, disséminées dans les volumes de l'*Almanach des Muses* qui ont paru de son temps, attestent en effet qu'il a plus d'une fois trouvé dans ses inspirations poétiques une diversion à des occupations plus sérieuses. Nous n'avons pas sous les yeux la collection de l'*Almanach des Muses*; mais le hasard a voulu que nous ayions extrait de ce Recueil ou de tout autre, et conservé en portefeuille, une épigramme intitulée : *Le bon Juge*, qui nous permet de donner un échantillon des productions en vers de notre académicien.

On sait que Marmontel donna, en 1750, sa tragédie de *Cléopâtre* au Théâtre-Français, où elle eut onze représentations. Dans le dénouement on voyait un aspic automate, fabriqué par Vaucanson, qui sifflait en piquant l'héroïne. On demanda à l'un des spectateurs ce qu'il pensait de la pièce : *Je suis*, répondit-il, *de l'avis de l'aspic*. Ce bon mot qui, plus de trente ans après, détermina l'auteur à changer son premier dénouement pour la reprise de sa pièce (1); ce bon mot, disons-nous, est attribué à différentes personnes. Peut-être appartenait-il au marquis de Thyard : toujours est-il qu'il en a fait le sujet de l'épigramme intitulée : *Le bon Juge*, que nous croyons ici à sa place.

Quand les Français donnèrent Cléopâtre,
De Vaucanson l'esprit industrieux
Imagina, pour ce jeu de théâtre,

(1) Cette reprise eut lieu en 1784.

Certain aspic, ouvrage curieux,
Que la Clairon, sur sa gorge d'albâtre,
Faisait rouler, darder, siffler au mieux :
Un spectateur, qui, de la tragédie,
Ne goûtait pas le style échafaudé,
Interrogé sur cette rapsodie,
Dit : Je me tais ; l'aspic a décidé.

Outre la poésie, la peinture entrait quelquefois dans les délassemens du marquis de Thyard (1); en sorte que, jamais désoccupé, il passait tour-à-tour de l'une à l'autre des études vers lesquelles le portaient ses goûts : ce qui rendait pour lui les heures aussi fugitives qu'elles paraissent stationnaires aux gens désœuvrés à qui l'on pardonnerait de vouloir bien s'ennuyer, puisque cela les amuse, s'ils voulaient bien aussi ne pas ennuyer ceux dont le travail est le principal amusement.

Finissons, pour faire apprécier le marquis de Thyard sous le rapport de la moralité et du caractère qu'il développa dans la société, par dire qu'il ne donna pas dans le travers déplorable que des fanfarons d'incrédulité avaient mis à la mode de son temps et qu'affichaient tant de gens qui se piquaient de bon ton; qu'il apprécia à leur juste valeur, loin de les partager, les prétentions exagérées de sa caste; qu'enfin il unit à la pureté des mœurs, la simplicité des goûts,

(1) Il avait réuni une nombreuse collection de tableaux de famille, parmi lesquels on remarquait le célèbre Pontus de Thyard de Bissy, Évêque de Châlon-sur-Saône, dont il a écrit l'*Histoire;* Cyrus de Thyard, neveu de Pontus et son successeur sur le siège épiscopal de Châlon-sur-Saône; et le cardinal Henri de Thyard de Bissy, qui eut le périlleux honneur, dans l'épiscopat, de succéder à l'aigle de Meaux. Le marquis de Thyard montrait aussi avec complaisance, un portrait du pape Clément XI, exécuté à l'aiguille : chef-d'œuvre qui excitait l'admiration des connaisseurs. Cette galerie précieuse a passé, après la mort du marquis de Thyard qui avait vécu dans le célibat, à Madame sa sœur, la comtesse de la Madeleine-Ragny; nous ignorons qui la possède aujourd'hui.

une noble franchise, une extrême obligeance, et cette affabilité qui attire les cœurs et commande la confiance. Aussi jouissait-il au plus haut degré de la considération publique. A sa mort, arrivée le 28 avril 1786, la ville de Semur présenta l'aspect d'un deuil général. Toutes les classes de citoyens se firent un devoir d'assister à ses funérailles. Disons aussi que la foule des pauvres, qui perdaient en lui leur seconde providence, accompagna de ses larmes, de ses cris de douleur, ses restes inanimés jusqu'à leur dernier asile : hommage touchant qui n'est pas de ceux qui peuvent entrer dans l'ordonnance de commande des pompes funèbres les plus fastueuses.

ÉCLAIRCISSEMENT BIBLIOGRAPHIQUE.

En attribuant au marquis de Thyard l'*Histoire de Pontus de Thyard*, publiée en 1784, nous nous trouvons constitué dans l'obligation de prouver notre assertion, attendu que notre ami M. Weiss, qui fait autorité comme étant le plus fécond des biographes et l'un des plus savans et des plus consciencieux bibliographes de notre époque, a attribué cet ouvrage à un autre auteur.

On lit en effet, dans la *Biographie universelle*, tom. XLV, pag. 391, article *Pontus* DE THYARD, le passage suivant : « Marin a publié : *Notice sur la vie et les ouvrages de Pontus de Thyard de Bissy, suivie de la généalogie de cette maison, et de la relation de la campagne de* 1664 *en Hongrie.* Neufchatel, 1784, in-8° de 212 pages. »

Il y a dans ce peu de lignes une double erreur, l'une sur le nom de l'auteur, l'autre sur le titre de l'ouvrage. L'ouvrage n'est pas intitulé : *Notice sur la vie et les ouvrages de Pontus de Thyard de Bissy, suivie de la généalogie de cette maison*, etc.; mais bien : *Histoire de Pontus de Thyard de Bissy, suivie de la généalogie de cette maison*, etc.

Il y a plus, c'est que, par une singulière distraction de sa mémoire, M. Weiss a confondu les titres de deux ouvrages différens, sous un seul et même titre.

L'un publié sous le voile de l'anonyme, est intitulé : *Histoire de Pontus de Thyard de Bissy, suivie de la généa-*

logie de cette maison, et de la relation de la campagne de 1664 *en Hongrie.* A Neufchatel, de l'imprimerie de la Société typographique, 1784; in-8° de 212 pages.

L'autre, auquel l'auteur a attaché son nom, a pour titre : *Notice sur la vie et les ouvrages de Pontus de Thyard, seigneur de Bissy, par M. Marin, de plusieurs académies, censeur royal, et lieutenant-général au siège de l'amirauté de la Ciotat.* (sans nom ni de ville ni d'imprimeur), 1786, in-8° de 23 pages (*).

Nous avons sous les yeux les deux ouvrages; nous en donnons scrupuleusement les titres.

Maintenant qu'il est avéré d'après la comparaison de ces titres, que l'ouvrage sur *Pontus de Thyard*, attribué à *Marin*, sous un titre altéré, dans le tom. XLV de la *Biographie universelle*, n'est pas de lui, disons pourquoi nous tenons affirmativement *le marquis de Thyard* pour auteur de cet ouvrage.

Nous pourrions invoquer le témoignage du savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, tom. IV, pag. 402 de la première édition, et tom. II, pag. 100 de la seconde; mais notre bonne foi ne nous permet pas de nous en prévaloir, parce que M. Barbier n'ayant pas dédaigné notre faible coopération à son Dictionnaire, c'est nous qui lui avons fourni le renseignement sur l'auteur de l'*Histoire de Pontus de Thyard de Bissy*, dont il a fait usage.

Ayons donc recours à des preuves qu'on ne puisse récuser.

M. de Thyard, maréchal-de-camp, membre de la Chambre des Députés, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire de sa résidence de Pierre (Saône-et-Loire), le 5 mai 1831, nous dit entre autres choses : « Je crois être certain que « c'est *le marquis de Thiard*, qui est l'auteur de l'histoire « de Pontus de Thiard, dont j'ai beaucoup entendu parler

(*) Puisque la *Notice* de Marin, sur Pontus de Thyard, n'a été publiée qu'en 1786, et que l'*Histoire* du même personnage avait paru deux années auparavant, Desessarts tombait dans une grave erreur lorsqu'il avançait dans ses *Siècles littéraires*, tom. VI, pag. 209, que Marin le premier avait rendu, au nom de Pontus de Thyard, la célébrité qui lui appartient.

L'auteur de l'article *Pontus* de THYARD, dans la *Biographie universelle*, a fait à Desessarts pareil reproche, non sous le même rapport, mais fondé sur ce qu'on trouve des détails sur *Pontus* dans les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et Duverdier; dans les *Éloges des hommes illustres* de Teissier; dans les *Mémoires* du P. Niceron, tom. XXI; dans la *Bibliothèque de Bourgogne;* dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Gouget, tom. XIV, etc., etc.

« dans ma jeunesse et que je n'ai pu me procurer depuis : « si c'est celle dont j'ai quelque souvenir, je dois y figurer à « la date du 3 mai 1772 (*Auxonne-Théodose*). »

M. le général de Thyard, qui écrit son nom *Thiard* (*), figure en effet à la page 139, dans la généalogie de sa famille, comme fils de Claude VII de Thyard comte de Bissy, lieutenant-général des armées du roi et du gouvernement de Languedoc, gouverneur des ville et château d'Auxonne, de l'Académie française et de celle de Dijon.

Mais, revenant à notre thèse, disons que, d'après le témoignage de M. le général de Thyard, il n'est pas douteux que le marquis de Thyard ne soit l'auteur de l'histoire de Pontus de Thyard, publiée en 1784.

Ce témoignage nous est surabondamment confirmé d'une manière affirmative, dans la lettre que M. Tarin nous a écrite de Semur, le 2 juin 1831.

L'autorité de Courtépée vient attacher le sceau de l'évidence aux preuves que nous venons de produire. Cet auteur, dans sa *Description de Bourgogne*, tom. V, page 354, dit en effet expressément, en parlant de la bibliothèque du marquis de Thyard, que celui-ci « a composé la vie de Pontus de Thyard, que le public attend. »

Courtépée publiait son V^e^ tom. en 1780, six ans avant la mort du marquis de Thyard.

Enfin feu C.-X. Girault, dans ses *Essais sur Dijon*, publiés en 1814, cite comme donnée par le marquis de Thyard, l'*Histoire de Pontus de Thyard, suivie de la généalogie de sa maison*, 1784, *in*-8°.

Si pour arriver à la solution d'une simple question de bibliographie, nous nous sommes livrés à des développemens qui peuvent paraître trop étendus, nous ne l'avons fait que dans l'intérêt de la vérité; lorsque quelques nuages la voilent, c'est une chose bonne en soi que de chercher à les dissiper pour la faire paraître dans tout son jour, quel que soit son plus ou moins d'importance.

(*) Le marquis de Thyard signait *Thyard*. Les livres qui lui ont appartenu et sur lesquels il écrivait lui-même son nom, en font foi. D'ailleurs, dans l'*Histoire de Pontus* et dans la généalogie publiée à la suite, le nom de chacun des nombreux personnages qui y figurent est constamment et uniformément écrit *Thyard*. Nous soumettons cette observation, qui n'est pas sans importance sous certains rapports, à M. le général de Thyard. Il est probable toutefois qu'il a de bonnes raisons pour écrire son nom comme il le fait.

POÉSIE.

Les Médecins en consultation.

En quoi! vais-je rimer, malade dépité,
Des épigrammes surannées
Contre la docte Faculté
Qui tient entre ses mains le fil de mes années?
Non, non, je n'aurai pas cette témérité.
Sur qui s'exercerait ma verve satirique?
Purgon, Diafoirus, ridicules pédans,
Autrefois bafoués sur la scène comique,
N'ont point laissé de descendans.
Esculape jadis était lourd et maussade;
Nos modernes docteurs, gracieux et courtois,
Amusent toujours le malade,
Et le guérissent quelquefois.
Mais de nos jours, comme au temps de Molière,
Plus d'un malade imaginaire
Des maux qu'il n'a pas veut guérir,
Et meurt à chaque instant de la peur de mourir.
Un bon bourgeois avait cette triste manie.
Un matin, consterné d'une nuit d'insomnie,
Il avait en grand appareil
De six docteurs fameux assemblé le conseil.
Le comité savant l'écoute, l'examine,
Et va délibérer dans la chambre voisine.
Sur l'état du malade on est bientôt d'accord,
Et convaincu d'hypocondrie,
A mener plus joyeuse vie
Il est condamné tout d'abord.
Puis, dans le vaste champ qu'offre la politique,
Voilà les successeurs d'Hippocrate lancés;
De l'empire ottoman et du peuple hellénique
Les intérêts, les droits par eux sont balancés.
Du sultan tirant l'horoscope,
Et prenant Bysance d'assaut,
L'un archigrec prétend qu'il faut

Chasser les Musulmans de notre belle Europe.
Un autre est turcophile, et non moins exalté
Il traite de brigands les héros de la Grèce,
Et proclame avec feu la légitimité
Qu'on ne peut refuser, dit-il, à Sa Hautesse.
La dispute s'échauffe, et notre homme enchanté
Croit que ses six docteurs font assaut de science;
Et plein d'espoir déjà, sourit à l'ordonnance
Qui doit lui rendre la santé.
Curieux, il s'approche et prête mieux l'oreille.....
Mais, ô surprise! ô douleur sans pareille!
Au milieu d'un bruyant chaos
De discours animés, il distingue ces mots :
« Oui, c'est un corps usé qui chancelle, qui tombe,
« Il se débat en vain, il faut bien qu'il succombe. »
Ah! dit-il, c'en est fait, l'espoir m'est interdit:
Ils m'appelaient visionnaire,
Et voilà confirmé ce que j'ai toujours dit;
Qu'on me fasse venir un prêtre et mon notaire.
On veut en vain le rassurer;
Habile à se désespérer,
Il soutient contre tous que sa perte est certaine.
Le bon homme avait pris pour son arrêt de mort
L'oracle foudroyant du docteur philhellène,
Qui de l'empire turc pronostiquait le sort.

Par M. Bressier.

Le Nègre et son Mulet.

FABLE.

Du fort le faible est la victime;
Mais sitôt qu'il rencontre un plus faible que lui,
Il change de rôle, il opprime;
Hier timide esclave, et despote aujourd'hui.

Fouetté la veille à toute outrance,
Un nègre, en cheminant, rêvait à son offense,

Et du créole détesté
Maudissait tout bas l'exigence,
Les caprices, la cruauté.
Dans les sentiers étroits d'un vallon écarté
Il guidait ses mulets, caravane docile,
Qui des champs transportait les tributs à la ville.
Sur le plus vigoureux du paisible convoi
Il se jette en fureur sans trop savoir pourquoi,
Et tyran à son tour, frappe la pauvre bête
A grands coups redoublés, sur les flancs, à la tête,
En lui disant : Toi, nègre à moi.

Par M. Bressier.

QUELQUES CONSEILS

A UN ABBÉ DE MON VILLAGE QUI AVAIT LU EN SOCIÉTÉ UNE PIÈCE DE VERS UN PEU TROP LONGUE.

N'a pas qui veut le don de poésie,
C'est un talent qu'on apporte en naissant.
Ce talent fait le bonheur de la vie,
Pour qui le sait employer noblement.
Mon cher abbé, vos vers ont dû nous plaire ;
Ils partent tous d'un cœur sensible et bon ;
Mais écoutez un avis salutaire :
Pour cet avis je demande pardon.
Lorsqu'Apollon prête sa noble lyre
Au favori qu'il admet à sa cour,
Il a grand soin, croyez-moi, de lui dire
Qu'il faut savoir, à propos, être court,
Bien se garder du fâcheux verbiage,
Des sots détails et des vieux lieux communs
Qu'avec ennui l'on trouve, à chaque page,
Dans ces auteurs fatigans, importuns,
Dont nous lisons à regret les ouvrages ;
Laissons aux sots cette fécondité ;
N'abusons pas de la facilité
Qui nous ferait perdre les avantages

Que la nature avait su nous donner ;
Le difficile est, quand on versifie,
De reconnaître où l'on doit s'arrêter.
Je sens qu'il faut de la philosophie
Pour réprimer un si noble penchant.
Mais, cher abbé, dans cette triste vie,
Tout n'est-il pas sacrifice touchant ?
Chaque plaisir n'a-t-il pas son contraire ?
L'heureux enfant qui saute, en badinant,
Va se heurter contre une dure pierre,
Et son bonheur se termine en pleurant.
Obéissez aux vœux de votre muse,
Mon cher abbé, mais n'en abusez pas ;
Cet art charmant qui vous plaît, vous amuse,
Pour moi jadis avait quelques appas ;
Mes cheveux gris ont effrayé les Grâces ;
Je ne sais plus trouver le moindre chant ;
A cinquante ans, les jeux sont des grimaces :
On ne doit pas grimacer en rimant.
Me voilà donc, dans mon manoir rustique,
Réduit bientôt au rôle de critique
De ce même art qui me plut si long-temps ;
Mais de ce triste et fâcheux contre-temps
Je me console, et ferme ma boutique,
En me disant : Chaque chose a son temps.

Par M. Toussaint,
Bibliothécaire de la ville de Dijon.

CATALOGUE

DES OUVRAGES
DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE, DEPUIS LE 22 JUIN 1831, JUSQU'AU 1er JANVIER 1832.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Virgille Virai an borguignon. Choix des plus beaux livres de l'Enéïde, etc., par M. Amanton, avec un discours préliminaire par G. P., Dijon, Frantin 1831, *in*-18, *tiré à 250 exemplaires.*

Pairaibôle de l'Anfan prôdigue, et du Livrô de Ruth, par ein haibitan de lai rue Sain-Felebar. (M. Amanton), 2e édition, Dijon, 1831, *in*-8°.

De la production des chevaux et de l'amélioration de leurs races. Réponse à M. de Dombasle à un article du Bon Cultivateur, et réplique de M. Soyer Willemet, *in*-8°. — *Rapporteur,* M. Tilloy.

Règle générale de la Foi catholique de François Veron, nouvelle édition, par M. l'abbé Labouderie. — *Rapporteur,* M. Peignot.

Mémoire sur plusieurs espèces de roches, par M. Deluc; *Genève,* 1830. — *Rapporteur,* M. Morland.

Les Solitudes, par M. Demesmay, *in*-18, *Besançon.* — *Rapporteurs,* MM. Bressier, Lorain et Peignot.

Théorême sur la division des surfaces des corps, par Th. Olivier, professeur à l'Ecole centrale des Beaux-Arts et Manufactures de Paris. — *Rapporteur,* M. d'Aumont.

Description du Moulin à mortier employé par les ingénieurs Suédois, dans la construction du canal de Gotha et de la forteresse de Venas, par le même. — *Rapporteur,* M. d'Aumont.

Note sur les travaux exécutés en Suède par l'armée, etc. par le même. — *Rapporteur,* M. d'Aumont.

Description des chemins de fer mobiles, employés en Suède, par le même. — *Rapporteur,* M. d'Aumont.

Note sur un mode de transmission du mouvement entre deux axes qui ne sont pas dans un même plan, par le même. — *Rapporteur,* M. d'Aumont.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Journal des Propriétaires ruraux, pour le midi de la France, nos 5, 6, 9 du tom. 27e. — *Rapporteurs,* MM. Vallot, Degouvenain.

Bulletin de la Société de géographie, nos 96, 98, 102 du tom. 15e. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Recueil agronomique de Tarn et Garonne, nos 5, 6, 7, 11 du tom. 12e. — *Rapporteurs*, MM. VALLOT, TILLOY.

Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 28 décembre 1830. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Bulletin industriel de Saint-Etienne, 2e et 3e livraisons de 1831, du tom. Ve, 9e année. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente, nos 2, 3, 4, tom. XIII. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Extrait des travaux de la Société d'Agriculture de Rouen, 1831, 41e et 42e cahiers. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de Rouen, 1 *vol. in*-8°. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Séance publique de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, tenue le 22 octobre 1831, à Rouen. — *Même Rapporteur.*

Annales de la Société des Sciences d'Orléans, tom. II, nos 3 et 4. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Annales de la Société d'Agriculture du Puy, 1830-1831. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Mémoires de la Société royale d'Agriculture et du Commerce de Caen, tomes 1er, 2e et 3e. — *Rapporteurs*, MM. DEGOUVENAIN, VALLOT.

Programme d'un prix proposé par l'Académie de Caen, pour la destruction du puceron lanigère, *in*-8°. — *Mêmes Rapporteurs.*

Société philharmonique du Calvados, compte rendu des travaux de 1827 et 1828. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Rapport sur les travaux de la même Société pendant l'année 1829. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Mémoires de la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, publiés dans sa 31e année, *Versailles*, 1831. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Journal d'Agriculture, Lettres et Arts du département de l'Ain, nos 8 et 9, 21e année. — *Rapporteur*, M. LOREY.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, séances publiques des 28 janvier, 2 mai et 24 août 1831. — *Rapporteur*, M. PINGEON.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, 1831. — *Rapporteur*, M. TOUSSAINT.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, nos 38 et 39, 2e et 3e trimestres, 1831. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Séances publiques des 22 juillet 1830 et 16 juillet 1831. — *Rapporteur*, M. de SAINT-MÉMIN.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, 1re partie, nos 31 et 32, et 2e partie nos 7 et 8. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Annales de la Société académique de Nantes, 4e et 5e livraisons du 1er volume. — *Rapporteur*, M. DEGOUVENAIN.

ENVOIS DIVERS.

Brevets d'invention, tom. XIX, *in*-4o.

Notice sur les moyens d'utiliser les animaux morts, par M. Payen. *Paris*, 1830. — *Rapporteur*, M SENÉ.

Mémoire sur l'emploi du sang, par M. Derosne, *in*-4o. — *Même Rapporteur.*

Revue des deux mondes, 1re *Livraison*. — *Rapporteur*, M. DE CHAMBURE.

Deux nouvelles feuilles de l'Atlas du Puy-de-Dôme, par M. Busset, géomètre en chef du cadastre de la Côte-d'Or.

De l'efficacité des feuilles du houx (*Ilex aquifolium*), dans le traitement des fièvres intermittentes, par M. le docteur Rousseau, médecin à Paris, *in*-8o de 115 pages, Paris 1831.

Traduction de la médecine pratique de Hildembrand, par Auguste Gauthier de Lyon, 2 *vol. in*-8o, *Paris*, 1824. — *Rapporteurs*, MM. ANTOINE, VALLOT, LOREY.

Rapport sur le Choléra-Morbus, fait à la Société de médecine de Lyon, par le même. — *Mêmes Rapporteurs.*

Dissertations politiques et philosophiques, par M. Lemoyen, ingénieur des ponts et chaussées à Rochefort, *in*-8o de 103 pages. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Mémoire généalogique, etc., par M. Borcht. *Bruxelles*, 1830, 76 pages. — *Rapporteur*, M. BAUDOT.

Mémoire sur le déboisement des montagnes, par M. Baudrillard, in-4o, 1831. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Notice sur Nicolas Ponce, graveur et homme de lettres, par M. Michault, *in*-8o.

Nouvelle méthode pour détruire la pierre dans la vessie, sans opération sanglante, etc., par M. Tanchon, *in*-8o, orné de planches. — *Rapporteurs*, MM. ANTOINE, SENÉ, VALLOT.

Note à M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, sur la nécessité de faire enseigner l'anatomie et la physiologie à l'Ecole polytechnique, *in*-8o, par le même. — *Mêmes Rapporteurs.*

DONS FAITS A L'ACADÉMIE.

Manuscrit de l'Histoire de la Sainte-Chapelle, avec les armoiries des premiers Chevaliers; legs fait par M. l'abbé Deschamps, curé de Saint-Michel de Dijon, à l'Académie.

Médaillon en marbre blanc du célèbre sculpteur Dubois, représentant Louis, Dauphin de France, fils de Louis XIV, donné par le même.

Une inscription latine encadrée, pour être placée au bas de ce médaillon, et attribuée à Philibert de La Mare, par le même.

Une gravure, représentant le monument élevé à Plombières, dans le jardin de M. Gauthier, donnée par le même.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

14 DÉCEMBRE 1831.

MM. PEIGNOT, président.
— BRESSIER, vice-président.
— PINGEON, secrétaire.
— AMANTON, bibliothécaire.

MEMBRES NOUVELLEMENT REÇUS.

RÉSIDANT.

M. DARBOIS, professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon, 14 décembre 1831.

NON RÉSIDANS.

M. MAILLARD DE CHAMBURE, avocat à Semur, 14 décembre 1831.

M. BONAFOUS, directeur du jardin botanique à Turin, 14 décembre 1831.

CORRESPONDANT.

M. DEMESMAY, homme de lettres à Besançon, 28 décembre 1831.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

M. GUICHARD, membre résidant.

M. DESGRANGES, docteur en médecine à Lyon, correspondant.

SUPPLÉMENT.

SUR TROIS AUTOGRAPHES DE LA MONNOYE.

I. L'IMPRESSION des *Nouvelles Recherches sur La Monnoye* (voy. ci-devant pp. 49-127), était terminée, quand un heureux hasard (1) nous a procuré une lettre ou plutôt un billet autographe que ce savant adressait le 14 décembre 1716, au célèbre Baluze. Persuadés que la connaissance de cette petite pièce inédite, rendue telle que la main de La Monnoye l'a tracée, sera agréable aux amateurs, nous n'avons pas hésité à en faire exécuter sur le champ le *fac-simile*, par M. Jobard, lithographe très-distingué qui de Bruxelles est venu s'établir à Dijon. Nous pouvons répondre de la parfaite et scrupuleuse ressemblance de la copie avec l'original, tant pour la forme du billet que pour l'écriture. Le portrait de La Monnoye, exécuté par le même artiste, et qui se voit en tête de ce volume, a le même mérite de ressemblance.

Le billet en question est d'autant plus intéressant pour nous, qu'il confirme ce que nous avons dit des relations de La Monnoye avec les hommes les plus savans de l'époque (2), et de

(1) Nous devons cette obligeante communication à M. Joliet, qui recevait à l'instant cet autographe de Paris. Nous avons déjà eu occasion de citer (voyez ci-dessus, pag. 117) le cabinet de M. Joliet, qui, tous les jours, s'enrichit d'ouvrages précieux; entre autres d'un superbe exemplaire, acquis récemment, de l'*Histoire des navigations aux terres australes*, par M. Charles Debrosses, 2 *vol. in*-4°, dont toutes les marges sont couvertes d'additions, de notes et de corrections très-nombreuses, supérieurement écrites de la main de l'auteur, et disposées pour une nouvelle édition. Combien d'autres ouvrages curieux, surtout relatifs à la Bourgogne, nous pourrions citer de cette bibliothèque!

(2) Baluze tient l'un des premiers rangs parmi ces colosses d'érudition. Le savant abbé Dupin dit avec raison que « personne n'était « plus versé que Baluze, dans la connaissance des manuscrits, des « titres et des livres imprimés; il est un des hommes qui ont rendu « le plus de services à la république des lettres. » Etienne Baluze, né à Tulle, le 24 décembre 1690, est mort à Paris le 28 juillet 1718. Il était simple tonsuré, et possédait un canonicat et quelques bénéfices; voilà pourquoi La Monnoye lui donne le titre d'*abbé* sur l'adresse de sa lettre. Il ordonna par son testament la vente en détail de sa bibliothèque, dont le catalogue a paru en 1719, 3 *vol. in*-12; elle consistait en 10,799 articles de livres de tous formats, et plus de 1500 manuscrits sur toutes sortes de sujets, dont le Roi fit l'acquisition.

son zèle à rechercher tout ce qui tenait à l'érudition la plus profonde, particulièrement dans ce qui regarde l'ancienne poésie française. On y voit que les manuscrits poudreux les plus indéchiffrables n'effrayaient point notre infatigable bourguignon, lorsqu'il était question de quelques découvertes relatives aux productions éparses de nos vieux poètes. La dernière édition des *Bibliothèques françaises de la Croix-du-Maine et de Duverdier*, 6 vol. *in*-4°, fait foi de la sagacité avec laquelle il explorait ces mines aussi riches que fécondes.

II. Nous connaissons encore une petite pièce autographe de La Monnoye, qui n'a jamais été imprimée, et qui s'est trouvée dans les papiers de l'abbé d'Olivet, dont M. Guillaume, notre confrère aux Académies de Besançon et de Dijon, est possesseur; il a bien voulu nous la communiquer. Nous nous contenterons de la transcrire ici, après en avoir indiqué l'objet. La Monnoye qui aimait à s'exercer dans tous les genres, même dans celui des *nugae difficiles*, avait fait en latin des vers *rapportés* (1) sur le caractère et les goûts de différens peuples, tels que l'Espagnol, le Français, le Bourguignon, le Gascon et le Savoyard; il avait promis ces vers à l'abbé d'Olivet; mais il avait oublié de les lui envoyer; d'Olivet lui en fit un reproche; alors La Monnoye lui adressa les vers latins, avec un envoi d'excuse en français. Ce sont ces deux petites pièces qui forment l'authographe en question, et qui sont ainsi disposées :

Hispanus,	Gallus,	Burgundus,	Vasco,	Sabaudus.
Constans,	inconstans,	fidus,	avarus,	inops.
Victum,	vestitum,	promissum,	furta,	laborem.
Temperat,	immutat,	servat,	adauget,	amat.

ENVOY.

Pour avoir oublié l'envoy de cet ouvrage,
Vous m'avez traité de Gascon;
Mais un simple défaut de mémoire, à mon âge,
N'est pas indigne de pardon :
Surtout lorsque l'on a, comme moi, l'avantage
D'avoir pour ses amis, le cœur franc Bourguignon.

Ces vers français ne sont pas très-poétiques; n'importe : l'écriture de cette pièce est absolument la même que celle du billet dont on trouvera ci-après le *fac-simile*.

---

(1) On appelle vers *rapportés*, ceux qui, placés les uns sous les autres, sont tellement disposés que les mots du premier vers se rapportent pour la pensée et dans l'ordre où ils se trouvent, aux mots des vers suivans. Nous en avons donné plusieurs exemples, dans nos *Amusemens philologiques*, Dijon, 1824, *in*-8°, pag. 138.

III. Ce *fac-simile* n'est pas le seul qui existe de l'écriture de La Monnoye. Les estimables éditeurs de l'*Isographie* ont compris parmi les pièces très-curieuses qui composent leur précieux recueil (1), une petite pièce en vers latins de notre poète bourguignon. C'est un sixain destiné à servir d'inscription à un marché; il est ainsi conçu :

Huc, agite, huc omnes visuri accurrite cives
Quo non in toto pulchrius orbe forum.
Grande forum, cui se tellus, se devovet aër,
Cui vectigales unda ministrat opes.
Vivite securi posthac; fora cætera desint,
Hoc unum quod vos pascere possit, erit.

DE LA MONNOYE.

L'autographe de cette pièce est à la Bibliothèque du Roi; le *fac-simile* se voit dans la 9e livraison de l'*Isographie*. Ces vers ne se trouvent point dans les *Œuvres choisies* de La Monnoye.

Nous ignorons si cette inscription a été placée au lieu de sa destination; mais, à coup sûr, si elle y figure, elle ne doit pas beaucoup être comprise par ceux qu'elle concerne, c'est-à-dire par les acheteurs et les approvisionneurs de gibier, de volaille, de poisson, etc., etc., etc.; il est vrai que l'auteur vivait dans un temps où la langue latine était encore regardée comme la plus convenable au style lapidaire : du moins c'était l'avis de Santeuil, de l'abbé de Bourzeis, du P. Lucas, et postérieurement des auteurs de l'Encyclopédie; cependant long-temps auparavant, Henry Estienne, Lelaboureur, Charpentier, et le président Roland avaient vivement plaidé la cause de la langue maternelle. Quoi qu'il en soit, nous présumons que l'inscription suivante faite en français par un autre auteur bourguignon (Piron), luttera toujours avec avantage contre toute inscription latine. Le feu avait

(1) Il a pour titre :
ISOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES, *ou collection de* FAC-SIMILE *de lettres autographes et de signatures dont les originaux se trouvent à la bibliothèque du Roi, aux archives du royaume, à celles des différens ministères, du département de la Seine, et dans les collections particulières de MM. Bérard, Berthevin, de Châteaugiron, Duchesne aîné, Lucas de Montigny, Marron, Monmerqué, Trémisot, Villenave*, etc. (Lithographie de Bernard et Delarue). *Paris, Treuttel et Würtz, Firmin Didot*, etc., 1827-1830; XXX *livraisons, in-4° d'environ 24 pièces ou lettres chacune*, au prix de 6 fr. la livraison, et 10 fr. le papier vélin (15 exemplaires). La première livraison a paru au mois d'avril 1827; et la trentième, au mois de juin 1830; mais au mois d'avril 1831 il a paru une livraison complémentaire composée de 5 feuilles lithographiées et 6 fac-simile, et l'on a annoncé que, « cette livraison qui termine entièrement l'ouvrage, se distribue « gratuitement aux personnes qui ont retiré les autres. »

consumé en décembre 1719 une partie de la ville d'Arcy-sur-Aube, et le même malheur arrivé au mois d'avril 1717, l'avait entièrement détruite; un particulier généreux (M. Grassin) la rétablit à ses dépens. Les habitans d'Arcy voulant témoigner leur gratitude à leur bienfaiteur, avaient fait élever une colonne pour perpétuer la mémoire de cet événement; Piron chargé de faire l'inscription, s'en acquitta ainsi :

La flamme avait détruit ces lieux;
Grassin les rétablit par sa munificence.
Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.

On trouve dans ces quatre vers la simplicité, la dignité et l'expression vraie qui convient à toute inscription monumentale.
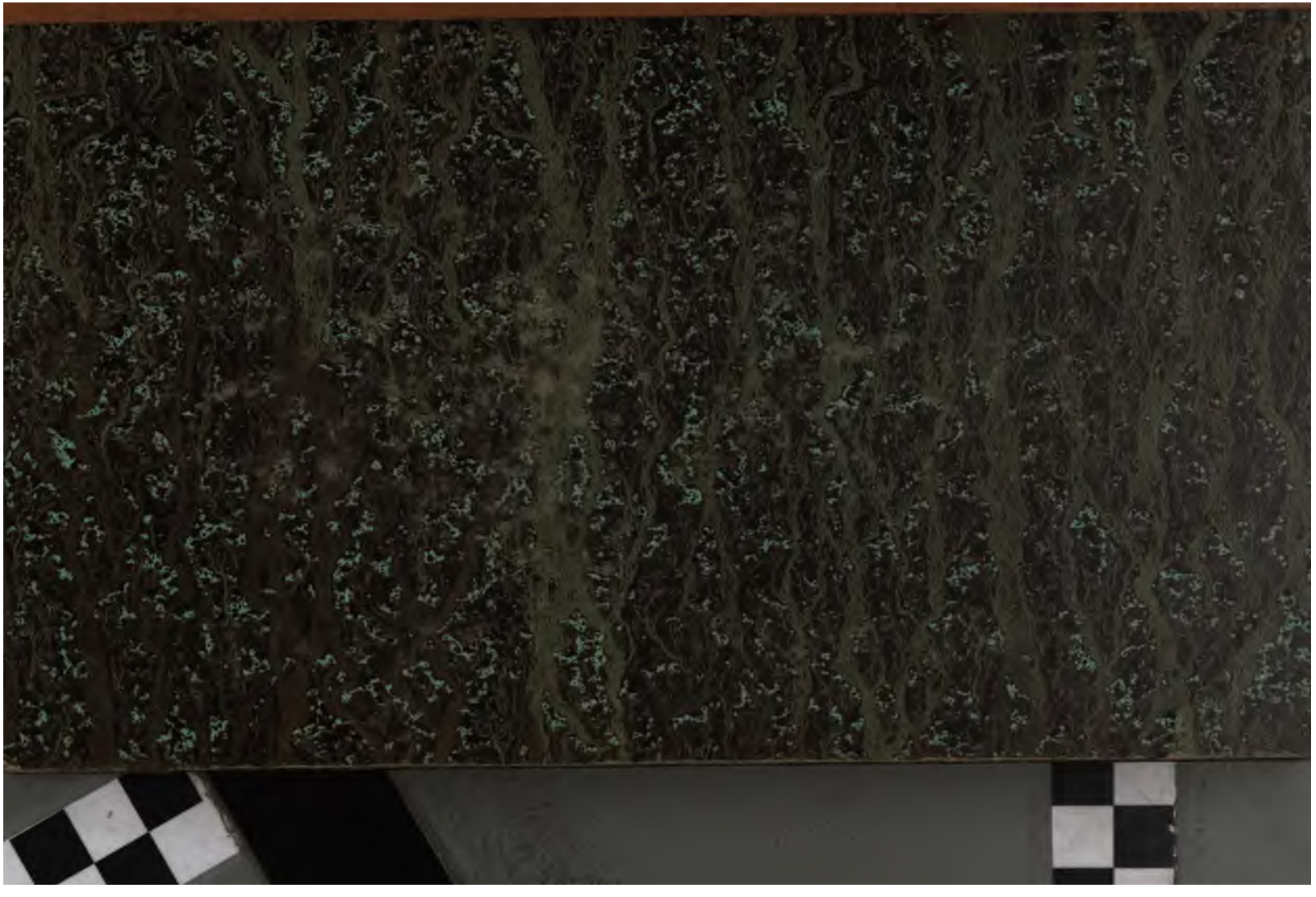
Mais il est temps de revenir au billet de La Monnoye à Baluze : qu'on jette les yeux sur le *fac-simile* suivant, et c'est absolument comme si l'on voyait l'autographe.